



rapport annuel 2021

econocom

01. MODÈLE D’AFFAIRES	5
1. One Digital Company	7
2. La Galaxie d’Econocom	8
3. Les Satellites du groupe	11
4. Entrepreneur du Numérique Responsable : notre manifeste RSE	13
5. Chiffres clés 2021	14
6. Performance et capital	16
7. Gouvernance	18
02. PRÉSENTATION DU GROUPE	21
1. Histoire du groupe	22
2. Organigramme du groupe Econocom	24
3. Positionnement du groupe	26
4. Situation financière et résultat	49
5. Corporate governance	53
6. Recherche et développement	69
7. Principaux investissements	70
8. Informations complémentaires	72
03. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D’ENTREPRISE	73
Notre démarche	74
Actions et faits marquants	76
1. Nourrir notre excellence grâce à un engagement responsable	79
2. Accompagner les nouveaux usages responsables de nos clients et de nos utilisateurs	103
3. Fédérer un écosystème pour créer de la valeur partagée	110
Note méthodologique de la DPEF	116
Les indicateurs clés de performance	117
04. FACTEUR DE RISQUE	119
1. Risques opérationnels	120
2. Risques réglementaires	123
3. Risques de dépendance	124
4. Risques financiers	125

05. RAPPORT DE GESTION	127
Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes	128
1. Situation du groupe et faits marquants	128
2. Résultats de l'exercice	130
3. Facteurs de risque et litiges	142
4. Perspectives 2022 et rémunération des Actionnaires	142
5. Déclaration de gouvernance d'entreprise	143
6. Événements subséquents à la clôture des comptes	162
06. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	163
1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos	164
2. État de la situation financière consolidée	166
3. État de variation des capitaux propres consolidés	168
4. État des flux de trésorerie consolidés	170
5. Notes annexes aux états financiers consolidés	172
07. ACTIONNARIAT	273
1. Vie du titre et Actionnaires	274
08. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	291
09. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	299
10. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS	301
1. Bilan non consolidé	302
2. Compte de résultat non consolidé	304
3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé	306
11. HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	307
Historique des chiffres clés consolidés	308



message du président

Madame, Monsieur,

Le modèle économique d'Econocom a encore prouvé sa pertinence et sa solidité en 2021. L'engagement, la ténacité, la réactivité de tous nos collaborateurs ont permis de répondre aux besoins et aux attentes de nos clients. Dans une année encore impactée par la pandémie de Covid-19, le groupe a su se montrer plus innovant, plus audacieux et a exprimé tous ses talents pour appréhender son écosystème différemment.

Ainsi, le chiffre d'affaires 2021 est en légère baisse de 1 % à 2,505 milliards d'euros, compte tenu de l'impact des difficultés d'approvisionnement sur le marché mondial des actifs numériques. Le Résultat Opérationnel Courant est, quant à lui, en hausse de 16,1 % à 135,7 millions d'euros, permettant d'atteindre un taux de marge opérationnelle de 5,4 %, en progression dans ses trois métiers. L'exercice 2021 a tiré pleinement parti du plan de restructuration mis en œuvre en 2019 et 2020. Ce résultat s'explique également par le recentrage des métiers du groupe sur les activités à plus fortes marges, le développement ciblé des zones stratégiques en Europe et la réduction durable de certaines charges de structure.

En 2021, le groupe a maîtrisé son endettement net avec une dette nette comptable de 67 millions d'euros comparée à un cash net de 20 millions d'euros à fin 2020. Cette évolution est liée aux rachats d'actions réalisés et à l'augmentation des volumes des

opérations en cours de refinancement et des activités pour compte propre au sein de l'activité Technology Management & Financing.

Au cours de cette année, nous avons renforcé notre engagement en faveur de l'économie circulaire avec notre positionnement volontariste d'Entrepreneur du Numérique Responsable. Nous avons publié notre premier Rapport Impact, gage de nos convictions dans la lutte contre le gaspillage digital et la fracture numérique. Ce rapport témoigne de la vocation du groupe, depuis sa création, à s'inscrire dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Après une année 2021 qui pourrait être considérée comme charnière, nos équipes sont pleinement mobilisées pour reprendre le chemin de la croissance en 2022. Le groupe poursuit activement la recherche d'opportunités de croissance externe afin de renforcer son positionnement sur ses trois métiers clés dans les zones géographiques cibles.

Jean-Louis Bouchard

Président du Conseil d'Administration

01

modèle d'affaires

1. One Digital Company	7
2. La Galaxie d'Econocom	8
3. Les Satellites du groupe	11
4. Entrepreneur du Numérique Responsable : notre manifeste RSE	13
5. Chiffres clés 2021	14
6. Performance et capital	16
7. Gouvernance	18

1. One Digital Company

Première Entreprise Générale du Digital en Europe (EGD), le groupe Econocom conçoit, finance et facilite la transformation digitale des grandes entreprises et des organisations publiques.

Implanté dans 16 pays, nous sommes parmi les rares acteurs européens à couvrir l'ensemble de la chaîne des métiers du numérique : des équipements aux services et jusqu'au financement.

Gérer la complexité

Nous observons sur le terrain que les demandes et besoins de nos clients sont de plus en plus complexes : les évolutions technologiques sont permanentes, les projets sont de plus en plus internationaux, les enjeux relatifs à la RSE sont absolument à prendre en compte, l'offre est davantage fragmentée entre éditeurs, constructeurs, banques... mais surtout, les utilisateurs finaux (collaborateurs, clients...) sont toujours plus exigeants, mobiles et connectés. Pour guider les entreprises dans ce monde digital flou, nous apportons une réponse simple : **One Digital Company**.

Ce que nous faisons

Le groupe est un des seuls à pouvoir coordonner et prendre la responsabilité globale de toute la chaîne de métiers d'un projet digital : des équipements, aux services jusqu'à leur financement sur mesure ou leur paiement à l'usage... Et cela dans un ou plusieurs pays.

Comment nous le faisons

Pour ses clients, Econocom conçoit et met en œuvre un numérique qui leur sert vraiment et qui crée de la valeur durable. Pour cela, nos équipes conçoivent des solutions à partir de leurs usages réels, en préparant toujours l'étape d'après et en plaçant le numérique responsable au cœur de nos activités.

Ce qui nous distingue

Nous faisons aboutir les projets digitaux en gérant leur complexité et leur durabilité. Pour cela, nous nous appuyons sur des spécificités uniques sur le marché :

- le mix de nos 3 métiers ;
- notre organisation, nous permettant de coordonner tous les métiers du digital, y compris la sous-traitance ;
- notre présence dans 16 pays.

La Galaxie Econocom

UNE ORGANISATION AGILE AU SERVICE D'UNE TRANSFORMATION DIGITALE DURABLE

Econocom a adopté un modèle d'organisation inédit, lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie de développement : la « **Galaxie** ».

La Planète : les trois métiers « historiques » du groupe

Chez Econocom, nous faisons notre métier au service de nos clients et en toute indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières. Pionnier du numérique depuis 49 ans, le groupe est le seul acteur du marché à combiner expertises technologiques et financières au travers de trois activités.

● ÉQUIPEMENTS

Mise en œuvre de solutions clés en main as a service, intégrées à leur environnement et adaptées à leurs utilisateurs : du conseil à l'installation en passant par le stockage, la maintenance ou le recyclage, et ce, pour tous les équipements digitaux.

● SERVICES

Accompagner les projets digitaux de nos clients et répondre avec agilité à leurs besoins métiers. Nos trois grands domaines d'expertise : l'environnement utilisateurs, les services cloud, infrastructures et hybridation et enfin la modernisation des applications et de la data.

● FINANCEMENT

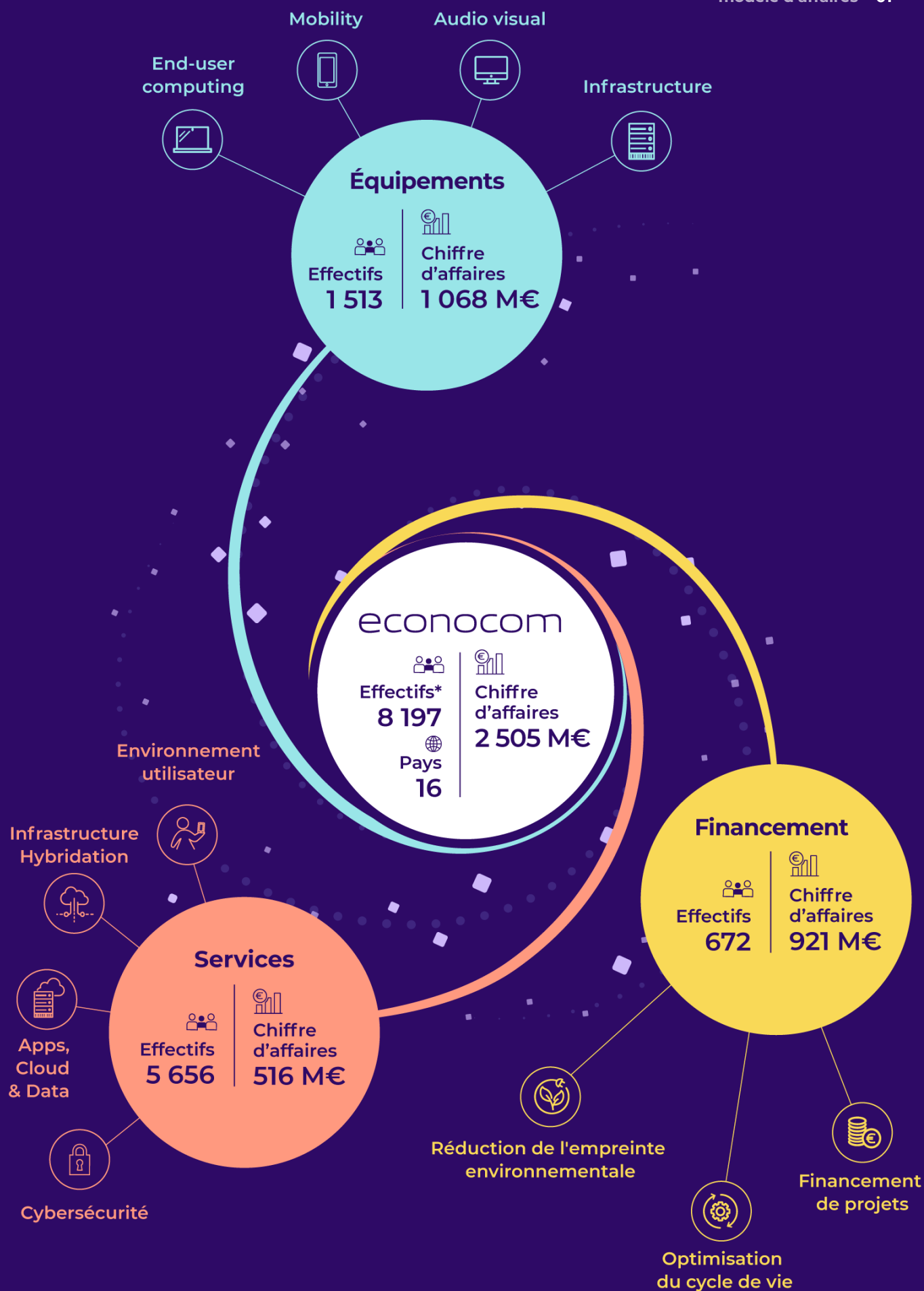
Pionnier et leader dans le financement de la transformation digitale. Lever les freins financiers au développement des entreprises avec des offres agiles et flexibles de location financière tout en conservant la maîtrise des dépenses, dans le cadre d'une économie circulaire.

Les Satellites : un ensemble de sociétés expertes

◆ PME expertes et autonomes, positionnées sur les segments les plus porteurs du digital, les Satellites complètent efficacement les offres historiques d'Econocom et jouent un rôle d'accélérateur de sa croissance.

👥 **Effectifs* 1 772** 📊 **Chiffre d'affaires* 639 M€**

*part des effectifs et part du CA des satellites dans les effectifs et le CA du groupe en 2021



*Voir répartition des équipes page 15

3. Les Satellites du groupe

Econocom a créé un **modèle innovant de réseau de sociétés expertes, appelées Satellites**. Ce sont des petites et moyennes entreprises très performantes dans leur domaine d'expertise, dans lesquelles les entrepreneurs dirigeants et souvent fondateurs, conservent une part significative du capital.

En alliant la puissance industrielle d'Econocom à l'agilité de ses satellites, le groupe propose à ses clients **des solutions complètes, sur mesure et intégrées sur toute la chaîne de valeur digitale**. Econocom leur apporte ce qui est fait pour eux plutôt que ce qui se fait partout, au rythme de l'évolution de leurs enjeux digitaux.

CYBER SÉCURITÉ		ASYSTEL ITALIA • EXAPROBE
MICROSOFT		ASYSTEL ITALIA • INFEENY • TRAMS
APPLE		ENERGY NET • TRAMS
APPS & CLOUD		ASP SERVEUR • BIZMATICA • SYNERTRADE • TRAMS
INFRASTRUCTURE & RÉSEAUX		ASYSTEL ITALIA • ASP SERVEUR • BIZMATICA • EXAPROBE • TRAMS
MOBILITÉ		ASYSTEL ITALIA • BDF • BIZMATICA • DMS • ENERGY NET • TRAMS
DIGITAL SIGNAGE & MULTIMEDIA		ALTABOX • ASYSTEL ITALIA • BDF • BIS ECONOCOM
CONSEIL		BIZMATICA • HELIS • TRAMS

4. Entrepreneur du Numérique Responsable : notre manifeste RSE

Le numérique est partout. Le numérique est pour tous. Le numérique est un bien commun.

Il est un formidable moyen de communication, cette chance qui fluidifie notre vie, comme nos échanges, personnels ou professionnels.

Il est cet espoir sur lequel nous comptons pour transformer la société, la rendre plus durable, juste et positive - simplement meilleure.

Il est aussi cette révolution permanente faite d'impératifs parfois contraires, car il doit :

- **permettre les transformations écologiques et numériques, accompagner les bouleversements du travail, et plus largement des modes de vie...** et simultanément, veiller à la maîtrise drastique de son empreinte carbone ou à l'invention rapide de nouveaux circuits de reconditionnement ;
- **bâtir demain, avec ce que l'ampleur des défis suppose de nouvelles ruptures et libertés...** et simultanément, veiller à dresser des nouvelles sécurités face aux nouvelles formes de malveillance ;
- **produire les transitions sociétales que l'époque appelle**, en facilitant la création de richesses d'où qu'elles viennent, socialement ou géographiquement, en rendant possible les nouvelles participations citoyenne et simultanément veiller à ne jamais exclure par sa technologie et à toujours garantir la justesse de sa parité, de son inclusion ou de sa gouvernance.

Anticiper et gérer ces exigences complexes, transformer le numérique comme il transforme la société, c'est *in fine* agir avec la volonté farouche d'un entrepreneur :

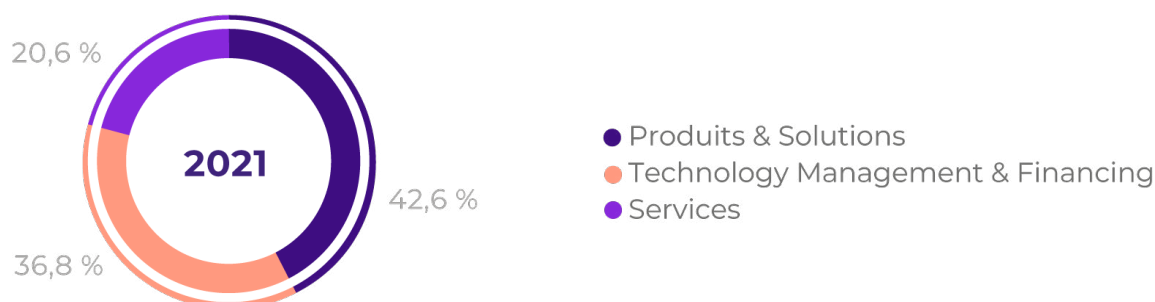
- **parce que l'esprit de conquête et d'innovation** est au cœur de nos gènes et stimule notre développement ;
- **parce que l'engagement intellectuel et humain de nos talents** n'a d'égal que notre obsession du pragmatisme, du digital utile et de la création de valeur durable ;
- **parce que nous sommes la première Entreprise Générale du Digital en Europe**, nous intégrons dans nos expertises tous les mondes qui font tenir ensemble la galaxie numérique ;
- **parce que nous avons toujours voulu construire le futur**, nous accélérons maintenant vers ce qui va le rendre plus impactant et responsable.

5. Chiffres clés 2021

Chiffre d'affaires consolidation *(en millions d'euros)*



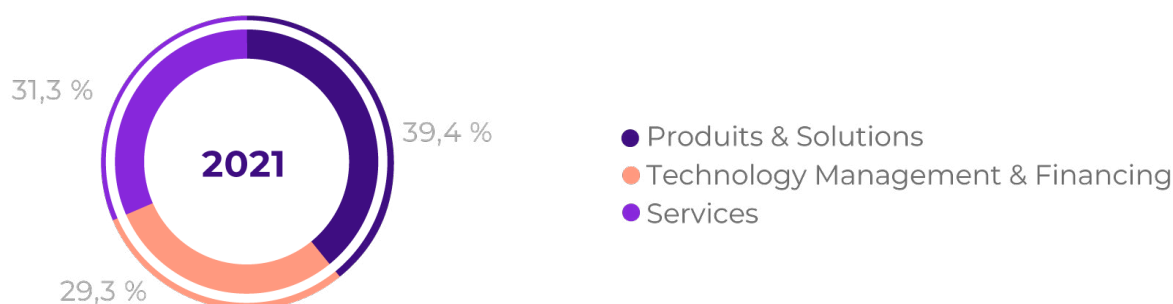
Répartition du chiffre d'affaires par activité



Résultat opérationnel courant⁽²⁾ *(en millions d'euros)*



Répartition du résultat opérationnel courant par activité



(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant.

(2) Avant amortissements des immobilisations incorporelles issues des acquisitions.

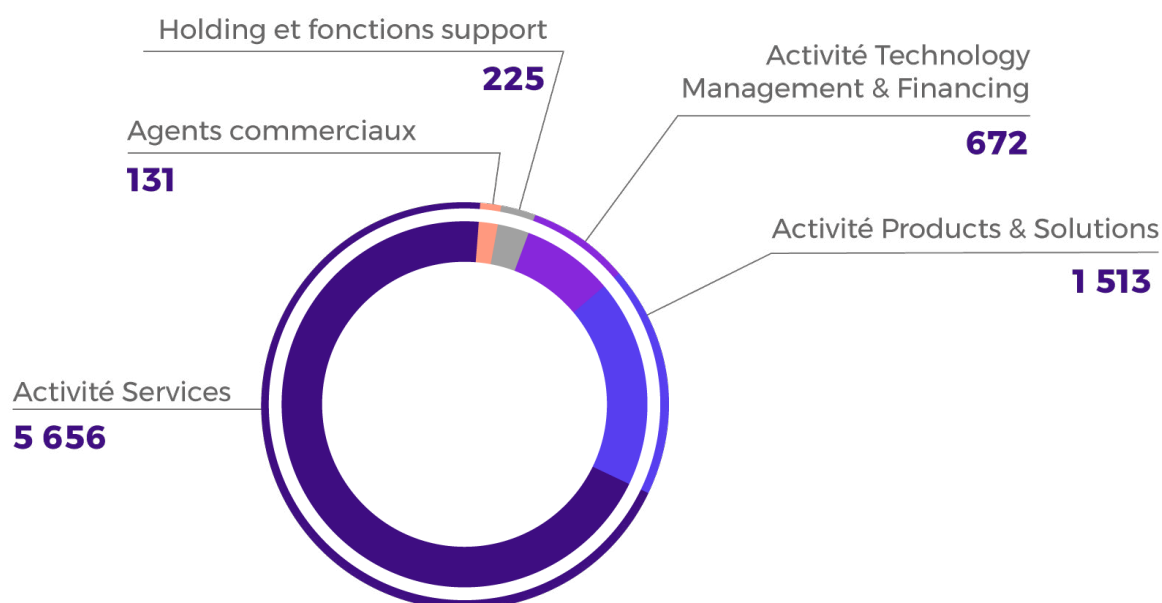
Fonds propres (en millions d'euros)



Endettement net (en millions d'euros)



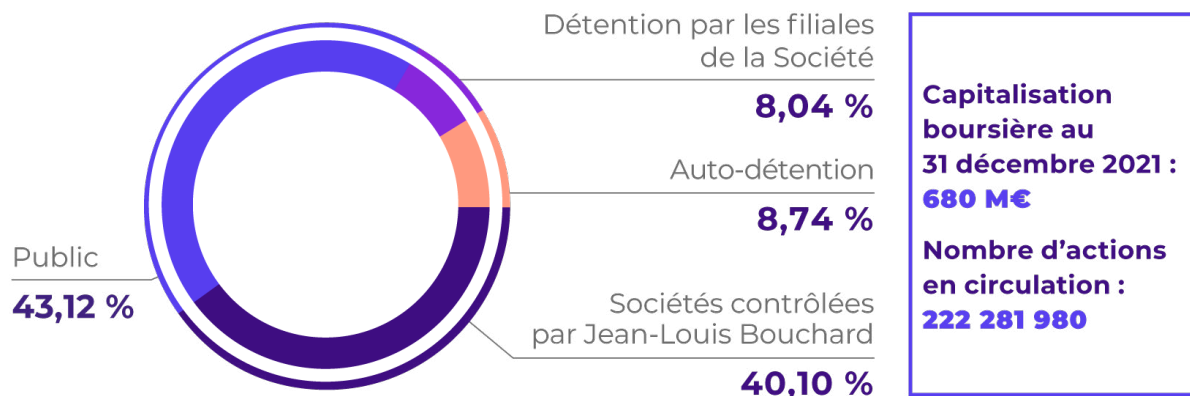
Répartition des équipes au 31 décembre 2021



 **8 197** dans **16** pays
 collaborateurs

6. Performance et capital

Répartition du capital au 31 décembre 2021



Résultat net par action (en euros)



Résultat net récurrent par action (en euros)



Rémunération par action (en centimes d'euros)



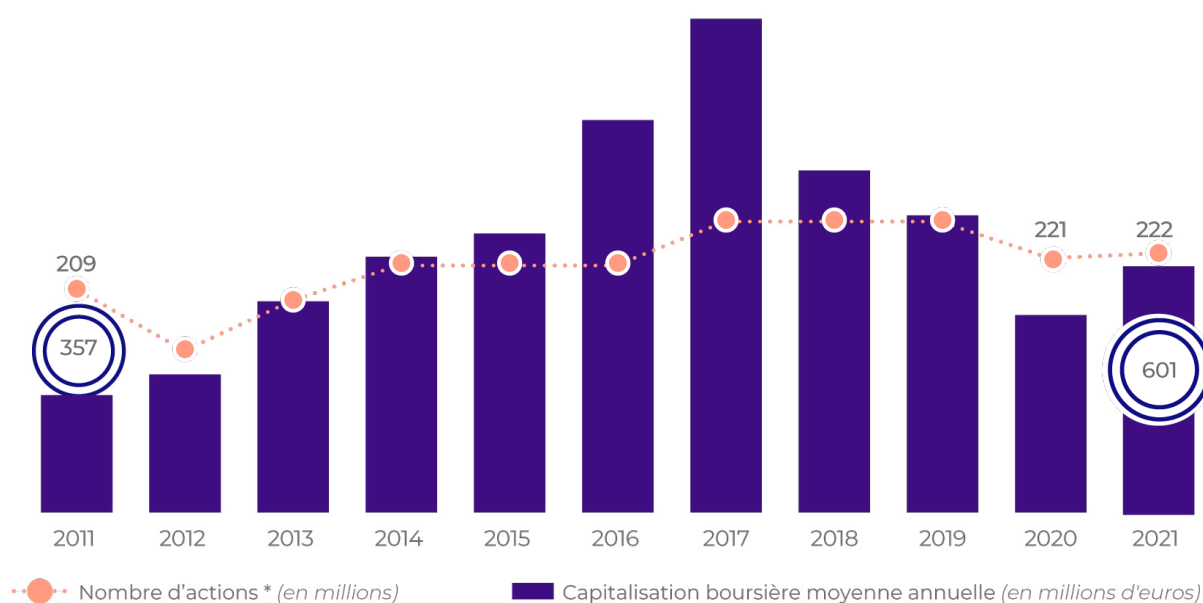
Remboursement de prime d'émission

Le Conseil d'Administration proposera à l'**Assemblée Générale du 31 mars 2022** de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de **0,14 euro par action**.

Évolution de l'action

Année	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Volume moyen quotidien de titres échangés
2019	4,01	2,0	2,43	210 320
2020	2,88	1,37	2,46	254 437
2021	3,94	2,37	3,65	188 477

Évolution de la capitalisation boursière



Calendrier de l'actionnaire

31-03-2022

Assemblée Générale Annuelle

14-04-2022

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} Trimestre 2022, après bourse

26-07-2022

Publication des résultats semestriels 2022 après bourse

28-07-2022

Réunion d'information sur les résultats semestriels 2022

13-10-2022

Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} Trimestre 2022, après bourse

L'action Econocom Group est cotée sur le marché **Eurolist Compartiment B** d'Euronext Bruxelles et fait partie des **indices Bel Mid et Family Business**.

Code ISIN : BE0974313455

Une actualité financière disponible en temps réel:

www.econocom.com

* Ajusté suite au split de l'action intervenu en juin 2017.

7. Gouvernance

Au 31 décembre 2021

Conseil d'Administration

Président et Administrateur Délégué

Econocom International BV
représentée par Jean-Louis Bouchard



**Jean-Louis
Bouchard**



**Robert
Bouchard**

Vice-Président

Robert Bouchard



**Véronique
di Benedetto**



**Bruno
Grossi**

Administrateurs non-exécutifs

Robert Bouchard

Véronique di Benedetto

Bruno Grossi

Jean-Philippe Roesch



**Jean-Philippe
Roesch**



**Adeline
Challon-Kemoun**

Administrateurs indépendants

Adeline Challon-Kemoun

Marie-Christine Levet

Eric Boustouller



**Marie-Christine
Levet**



**Éric
Boustouller**

Comité Exécutif

Econocom International BV représentée par Jean-Louis Bouchard

Président et Administrateur Délégué

Angel Benguigui Diaz

Directeur Général
Délégué à la gestion journalière

Laurent Roudil

Directeur Général
Délégué à la gestion journalière

Eric Bazile

Directeur Financier groupe

Chantal De Vrieze

Country Manager Benelux

Philippe Goullioud

Direction Générale
Products & Solutions France

Samira Draoua

Directrice Générale activité
Technology Management & Financing France



Jean-Louis
Bouchard



Angel
Benguigui Diaz



Laurent
Roudil



Éric
Bazile



Chantal
De Vrieze



Philippe
Goullioud



Samira
Draoua

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

représentée par Romuald Bilem

02

présentation du groupe

1. Histoire du groupe	22	5. Corporate governance	53
2. Organigramme du groupe Econocom	24	5.1. Conseil d'Administration et Comités Consultatifs	53
3. Positionnement du groupe	26	5.2. Conflits d'intérêts	65
3.1. L'activité Technology Management & Financing	27	5.3. Curriculum vitæ des Administrateurs	66
3.2. L'activité Products & Solutions	29	6. Recherche et développement	69
3.3. L'activité Services	31	7. Principaux investissements	70
3.4. Les solutions digitales des Satellites Econocom	34	7.1. En 2019	70
3.5. Combinaison des savoir-faire Planète et Satellites	46	7.2. En 2020	70
4. Situation financière et résultat	49	7.3. En 2021	70
4.1. Faits marquants des trois derniers exercices	49	8. Informations complémentaires	72
4.2. Données consolidées annuelles 2021 et comparaison 2020, 2019	50	8.1. Procédures judiciaires et arbitrages	72
4.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres	52	8.2. Contrats importants	72

1. Histoire du groupe

● 1974

Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.

● 1985

Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale les parts qu'il possède dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Concomitamment, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés « Econocom ».

● 1986

Econocom Belgique entre au second marché de la Bourse de Bruxelles.

● 1993

La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.

● 1996

Econocom est coté sur le premier marché de la Bourse de Bruxelles.

● 2000

Suite à l'OPE sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la Bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité anticipant la convergence entre l'informatique et les télécoms.

● 2001

Le groupe compte 2 000 collaborateurs.

● 2002

Acquisition de Comdisco-Promodata en France (Gestion Administrative et Financière de parcs informatiques).

● 2004/2007

Accélération du développement du groupe sur le marché des télécoms avec l'acquisition de Signal Service France, de l'activité Entreprises d'Avenir Telecom puis du pôle entreprise de The Phone House France.

En 2007, le groupe double également sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.

● 2008

Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.

● 2009

Ouverture à Rabat (Maroc), d'une plateforme nearshore de services à distance.

● 2010

Econocom achète ECS à la Société Générale et devient le premier acteur de gestion administrative et financière en Europe.

● 2013

Econocom, en se rapprochant du groupe Osiatis, fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. Suite à cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires pro-forma dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.

● 2014

Econocom place 175 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance en 2019. Le produit de cette émission est destiné à accroître les ressources financières d'Econocom, notamment dans le cadre du déploiement de son plan stratégique « Mutation ».

2015

Econocom intègre l'indice Tech 40, sélectionné par EnterNext parmi 320 valeurs européennes cotées de haute technologie. Econocom place en mai un « Euro Placement Privé » (Euro PP) de 101 millions d'euros répartis en deux tranches d'une maturité de cinq et sept ans assorties de coupons respectivement aux taux de 2,364 % et 2,804 %. Cette opération contribue à renforcer, diversifier et désintermédier les moyens financiers du groupe, ainsi qu'à en optimiser les conditions financières. Econocom devient le 18 décembre 2015 une Société Européenne (SE) afin de refléter l'identité et l'ambition européennes du groupe.

2016

Econocom compte plus de 10 000 collaborateurs. Fin novembre, Econocom Group émet avec succès un emprunt de type Schuldschein (placement privé de droit allemand) pour un montant total de 150 millions d'euros et ainsi renforce ses moyens financiers en profitant des conditions de marché favorable. Au cours de l'année, le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe originale « satellites », Econocom a ainsi, directement ou indirectement *via* sa filiale Digital Dimension, réalisé plusieurs opérations d'acquisition.

2017

- Econocom finalise, en avril 2017, la conversion anticipée de son ORNANE émise en janvier 2014 à échéance 2019, ce qui a permis de renforcer les fonds propres de la Société de 183 millions d'euros. Le groupe atteint les objectifs fixés en 2012 pour le plan stratégique Mutation (doublement du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant) et présente son nouveau plan stratégique à cinq ans « e for excellence ».

- Sept opérations de croissance externe sont réalisées.

2018

Le groupe compte 10 700 collaborateurs. Econocom sécurise son financement en émettant en mars une obligation convertible OCEANE à échéance 2023

pour 200 millions d'euros. Deux opérations de croissance externe sont réalisées au premier semestre afin de compléter les positions existantes dans les Services en Italie (BDF) et en Espagne (Altabox). Le focus mis par le nouveau management au deuxième semestre sur la réduction du besoin de fonds roulement permet de dépasser la génération de trésorerie et de réduction de dette nette.

2019

Les satellites Jade et Rayonnement sont cédés et plusieurs autres activités non stratégiques sont identifiées en vue d'être cédées ou fermées. En parallèle, le groupe lance un plan majeur d'économie de coûts de 96,5 millions d'euros étalé sur trois ans, trente millions sont déjà réalisés sur l'année 2019.

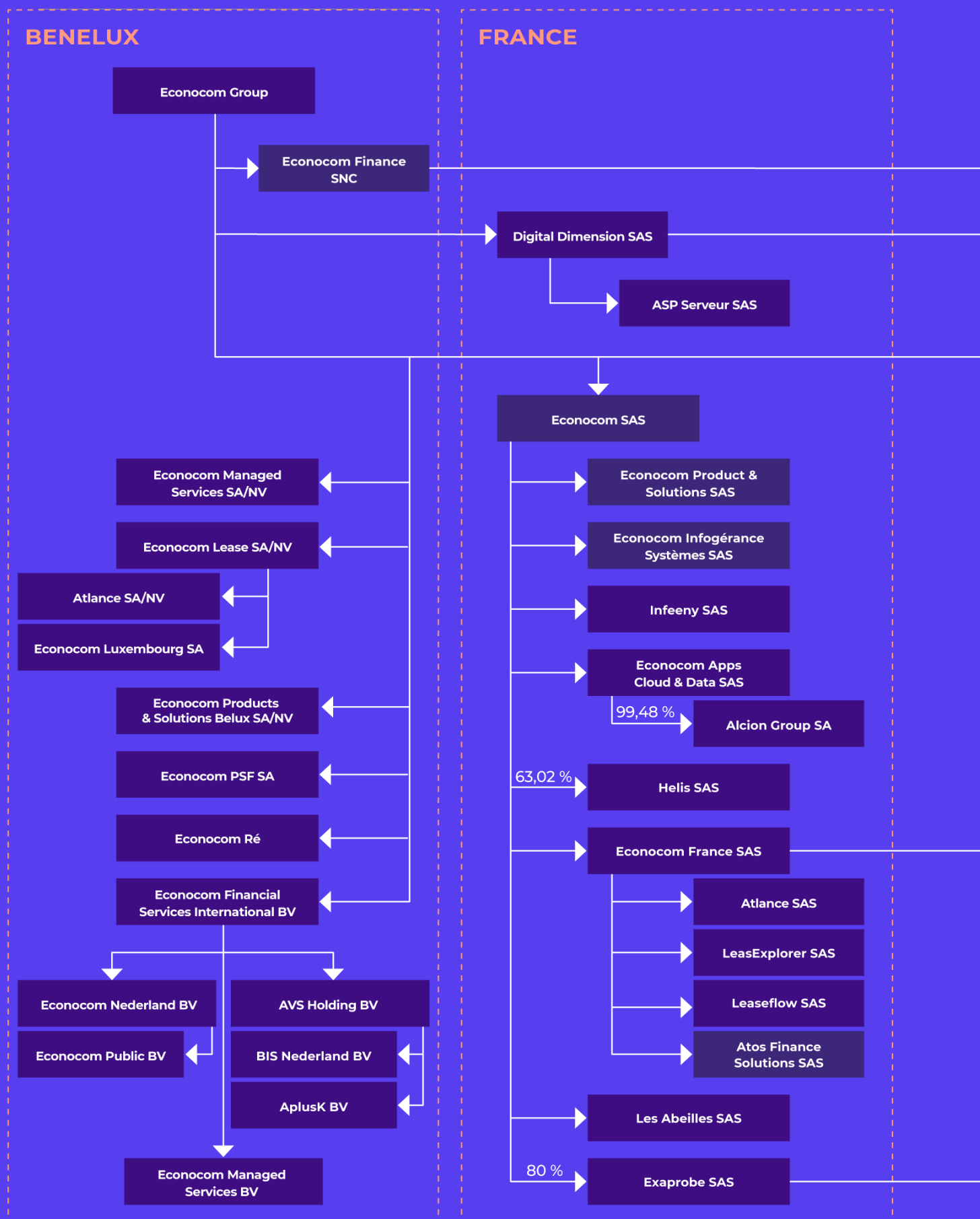
2020

Dans la continuité des initiatives lancées en 2019, le groupe poursuit la rationalisation de son portefeuille d'activités. Les filiales Econocom Business Continuity (EBC) et Econocom Digital Security sont cédées. Le groupe progresse également dans la finalisation de la mise en œuvre de son plan d'économie de coûts initiée début 2019. En parallèle, le groupe poursuit sa stratégie marquée de désendettement pour atteindre une position de cash net de 20 millions d'euros fin 2020, en ligne avec l'objectif fixé il y a deux ans.

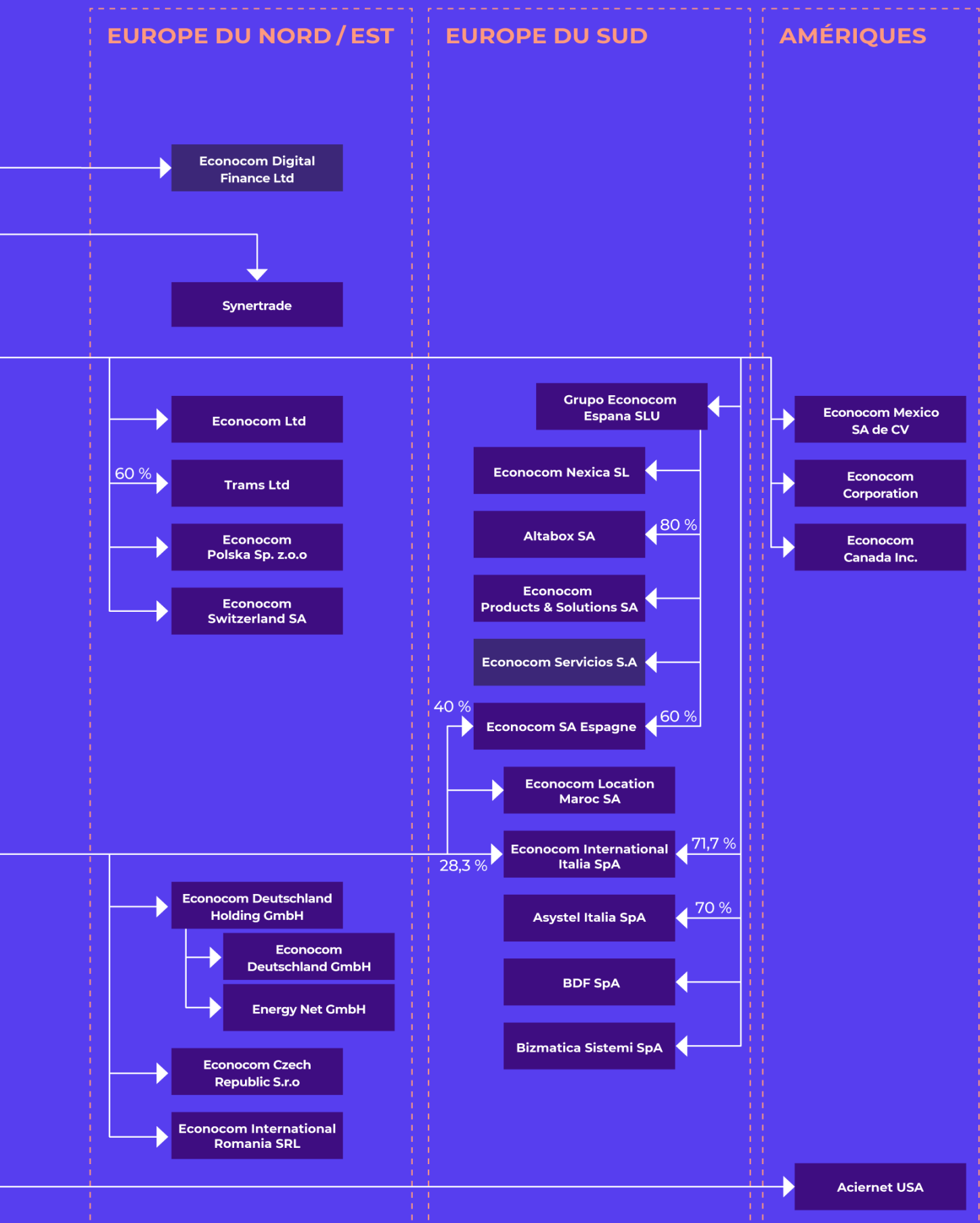
2021

Avec une structure financière renforcée et des coûts d'exploitation en forte baisse, le groupe Econocom a repris en 2021 une politique d'acquisitions stratégique par métier et par pays. Le groupe a pour ambition d'accélérer les acquisitions dans son activité des Services en France, dans celle des Produits & Solutions notamment au Royaume-Uni et en Espagne, ainsi que dans celle de son pôle Technology Management & Financing en France et en Allemagne. Dans ce contexte, Econocom a pris une participation majoritaire dans la société Trams Ltd au Royaume-Uni, un acteur reconnu dans la distribution informatique outre-Manche.

2. Organigramme du groupe Econocom



Ne sont pas indiqués : les pourcentages de détention de 100 % et les filiales sans activité ou dont l'activité est marginale



3. Positionnement du groupe

Econocom est la *one digital company*

Première Entreprise Générale du Digital en Europe, Econocom conçoit, finance et facilite la transformation digitale des grandes entreprises et des organisations publiques.

Implantée dans 16 pays, Econocom est la seule entreprise européenne à couvrir l'ensemble des « corps de métier » du numérique – équipements, services et financement.

Quel que soit le périmètre du projet (France/international), Econocom accompagne ses clients de A à Z et coordonne tous les volets de leur transformation digitale.

Alors que les métiers du numérique sont de plus en plus complexes, notre but est de les aider à faire les bons choix, tant technologiques, financiers qu'organisationnels. Des choix pérennes, qui respectent les besoins de leurs utilisateurs finaux.

Les points forts du groupe

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- son expérience de plus de 49 ans dans la gestion des infrastructures des entreprises ;
- une combinaison unique d'expertises alliant innovation financière et maîtrise technologique ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières ;
- son implantation dans 16 pays, principalement en Europe.

Un modèle de développement unique

Par ailleurs, son modèle de développement unique, la Galaxie (constituée de « la Planète » Econocom avec ses trois métiers historiques et complémentaires et de ses « Satellites », avec des compétences pointues incarnées par des PME expertes et autonomes) permet à Econocom d'être à l'avant-garde des domaines et expertises incontournables comme la sécurité, les solutions digitales, le cloud, l'infrastructure et les réseaux, etc.

Ce modèle relationnel et organisationnel répond aux enjeux de la révolution digitale. Celle-ci impose en effet aux organisations une nouvelle façon de fonctionner avec des modes collaboratifs et transversaux prenant le pas sur les modes hiérarchiques et verticaux.

Les cinq piliers de l'offre Econocom issus de ce modèle unique sont :

- l'activité Technology Management & Financing (voir chapitre 3.1) ;
- l'activité Products & Solutions (voir chapitre 3.2) ;
- l'activité Services (voir chapitre 3.3) ;
- les solutions digitales des Satellites (Cybersécurité, Microsoft, Apple, SaaS & Cloud, Infrastructure & Réseaux, Mobilité, Digital signage & Multimédia, Conseil) (voir chapitre 3.4) ;
- la combinaison des savoir-faire Planète et Satellites : les offres transverses horizontales (voir chapitre 3.5).

3.1. L'activité Technology Management & Financing

3.1.1. UN MARCHÉ DE LA LOCATION EN CROISSANCE EN 2021

Après un recul de 4 % en 2020 dû à la crise sanitaire, le marché de la location renoue avec la croissance en 2021 avec une estimation d'un chiffre d'affaires en progression de 3 %. **Cette progression s'explique par trois facteurs complémentaires.**

1. Un besoin de trésorerie

Le modèle de financement locatif permet de préserver la trésorerie et de linéariser les dépenses dans le temps. Les offres de *Sales & Leaseback* ont également permis de générer des apports immédiats de trésorerie.

2. Une offre de services plus riche

Les actions engagées par les loueurs afin de fournir une offre de services plus riche (incluant le financement, la distribution, le maintien en conditions opérationnelles, la gestion de la fin de vie...) ont permis aux entreprises qui en ont fait le choix de se concentrer sur leur cœur de métier.

3. La location boostée par les enjeux environnementaux

Les enjeux climatiques et environnementaux sont au cœur des préoccupations des clients. Cela a pour impact le développement du modèle locatif, qui prend tout son sens au travers d'une filière de réemploi et de recyclage organisée et structurée. Cette dernière permet aux entreprises de s'appuyer sur des spécialistes de la gestion responsable et durable de leurs équipements.

3.1.2. ECONOCOM : DES SOLUTIONS FINANCIÈRES À LA CARTE

Pionnier de la location, le groupe Econocom réalise 36,8 % de son chiffre d'affaires 2021 au travers de l'activité Technology Management & Financing. L'offre répond aujourd'hui, plus que jamais, aux attentes des entreprises en matière de financement. Alors que plus de 30 % d'entre elles estiment que le manque de ressources financières est le principal frein à leur transformation digitale, Econocom propose en effet une large gamme de solutions financières adaptées. Ces solutions leur permettent d'accélérer la réalisation des projets (objets connectés, mobilité, équipements métiers, informatique & multimédia, équipements industriels, énergie...), tout en respectant les contraintes financières, opérationnelles et environnementales de l'ensemble des acteurs et des métiers impliqués (DAF, DSI, RSE, Achat...).

Econocom lève les **freins financiers** au développement des entreprises avec des **offres agiles et flexibles de location financière** tout en conservant la **maîtrise de leurs dépenses**.

Financer les projets

L'accès au monde du digital et plus généralement aux technologies permettant le développement des entreprises, est souvent freiné par la capacité de celles-ci à valoriser leur ROI ainsi qu'à mettre en phase les bénéfices économiques avec le coût de mise en œuvre.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, Econocom enrichit constamment son offre de financement afin de proposer aux entreprises des solutions adaptées dans un cadre budgétaire maîtrisé. Ces solutions s'appliquent aujourd'hui parfaitement aux projets des clients (digitalisation des points de ventes, traçabilité des biens, mise en mobilité...) et à leurs métiers.

- **Financement 360°** : la solution de financement d'actifs pour des investissements technologiques, industriels et énergétiques en adéquation avec les besoins opérationnels et financiers.
- **Sale and Leaseback** : la solution de location financière pour bénéficier d'un apport de trésorerie tout en optimisant les ratios financiers.
- **Channel** : la solution de financement des ventes adaptée aux partenaires pour optimiser leur trésorerie, augmenter leurs ventes et accélérer leur croissance.

Optimiser le cycle de vie

À l'heure de la révolution digitale, les innovations technologiques sont toujours plus fréquentes et imposent un renouvellement quasi constant des ressources digitales des entreprises avec pour objectif de maintenir une compétitivité concurrentielle en offrant les meilleures fonctionnalités aux clients/utilisateurs.

En complément, les usages des collaborateurs et clients évoluent avec des exigences accrues tant en termes de réactivité, d'ergonomie ou de simplicité : les utilisateurs ont pris le pouvoir dans l'adoption d'une technologie et décident de leur quotidien. Dans ce contexte, les entreprises sont sous pression pour trouver le juste équilibre entre choix technologiques, efficacité opérationnelle et maîtrise des dépenses.

Econocom apporte une réponse à cette problématique en proposant une palette d'offres complète, modulaire et en accord avec les besoins technologiques de ses clients.

- **Lifecycle management** : un portail interactif de gestion de parc pour gérer l'ensemble du cycle de vie des actifs, de traiter les flux administratifs, les flux financiers ainsi que les flux opérationnels.
- **EcoTwice** : la solution pour donner aux collaborateurs la possibilité d'acheter leur propre équipement professionnel.

- **BuyBack** : le service pour prendre en charge la gestion de fin de vie des équipements en collectant, valorisant et réemployant les équipements.

Réduire l'empreinte environnementale

La transition énergétique fait partie des ambitions à court et moyen terme de l'ensemble des entreprises et collectivités d'autant que les gouvernements adoptent des textes de lois pour lutter contre le réchauffement climatique.

Les objectifs des entreprises et des collectivités dans la transition énergétique demeurent identiques : baisser la consommation énergétique de leurs bâtiments, contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, trouver de nouvelles manières de maîtriser globalement l'énergie et participer à la production d'énergies renouvelables. Car si l'objectif à atteindre est vital pour l'avenir, l'enjeu est aussi beaucoup plus immédiat : faire des économies.

Le modèle locatif est, par définition, un modèle d'économie circulaire et de réduction d'empreinte environnementale avec un partage de l'usage des équipements. Les équipements sont restitués en fin de location par un utilisateur puis réemployés auprès d'un autre utilisateur. L'impact environnemental des équipements numériques en location est affecté à chaque utilisateur au *pro rata temporis* de l'usage. Depuis plus de 45 ans, Econocom, entrepreneur du numérique responsable, collecte et valorise chaque année près de 450 000 équipements informatiques en vue de leur donner une seconde vie.

- **Green&Energy** : la solution de conseil et de location financière pour réaliser des projets de performance énergétique et réduire les consommations énergétiques.
- **EcoBuilding** : le service de management énergétique des bâtiments pour accélérer la transition par l'intelligence de la donnée.

- **EcoCarbon** : la solution pour accompagner les Directions IT & Numérique dans la mesure, la réduction et la compensation de l'empreinte environnementale pour une démarche 100 % Numérique Responsable.

EDFL : la solution pour financer les projets de transformation les plus complexes

Pour faciliter l'accélération de la diffusion de ses offres digitales les plus avancées, Econocom dispose, depuis 2014, d'une entité qui apporte au groupe une capacité d'innovation financière. Econocom Digital Finance Limited (EDFL) est une structure dédiée et centralisée, spécialisée en gestion des risques et en structuration des solutions de financement. EDFL apporte une expertise spécifique en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards. Grâce à EDFL, Econocom accroît son indépendance et sa capacité de refinancement.

Concurrence

Econocom a une position unique sur son marché, sans équivalence directe parmi ses concurrents. Les acteurs auxquels elle est confrontée sont, pour la plupart, soit des sociétés généralistes ou loueurs indépendants, soit des spécialistes filiales de constructeurs ou sociétés de leasing filiales des banques. Ceux-ci ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de spécialisation technologique que le groupe Econocom d'une part, et d'autre part, les concurrents indépendants n'ont pas d'activités de distribution et de services. Enfin, Econocom présente une taille critique suffisante pour offrir les garanties de pérennité et d'équilibre de force à ses clients, face aux grands constructeurs et acteurs du secteur numérique.

3.2. L'activité Products & Solutions

3.2.1. UN MARCHÉ IMPACTÉ PAR LES CONDITIONS SANITAIRES ET LES RUPTURES MONDIALES DE COMPOSANTS

Un marché IT impacté par la crise

Les ruptures de composants, les arrêts de production, les délais liés aux disponibilités de composants et les coûts de transports ont été les éléments caractérisant l'année 2021. Ce sont 24 mois de pénuries qu'il a fallu surmonter pour servir les clients et leurs utilisateurs, alors que la crise sanitaire a plus que jamais souligné le caractère indispensable des investissements IT et de la digitalisation des entreprises. Dès 2021, la demande en forte hausse des équipements IT au niveau mondial notamment dans le secteur de l'éducation, pour l'équipement des élèves, des étudiants et des établissements, a fait passer la demande de 250 à 400 millions d'unités.

Une pénurie de produits continue

Dès janvier 2020, l'impact sur les disponibilités des produits s'est fait sentir en raison des arrêts de production en Asie du fait du virus. Ce sont 12 nouveaux mois de pénuries qu'il a fallu surmonter pour servir les clients dans ce contexte, avec un facteur transport supplémentaire. Les arrêts de production à l'expédition, la disponibilité des containers, les temps de déchargement - comme l'incident du blocage du canal de Suez - ont impacté les livraisons et les prix du transport (coût du container multiplié par 8 sur 18 mois). Les équipes Econocom ont été fortement mobilisées pour optimiser ces flux, dès l'origine du site de fabrication des produits, pour lesquels le fret aérien ou le rail étaient possibles afin d'assurer des livraisons adaptées aux besoins des clients.

Premières tendances pour 2022

Les ventes en volume continueront d'augmenter, comme en valeur, les priorités de production étant sur ce dernier segment. Les contraintes de *supply chain* vont persister. La demande d'équipements dits mobiles restera toujours élevée en raison du travail hybride et des investissements continus du secteur public, notamment dans l'éducation. Par exemple, le travail hybride génère des besoins à domicile d'ordinateurs portables, de casques, d'écrans supplémentaires et autres accessoires pour plus de productivité. Les espaces de travail au bureau sont, quant à eux, aménagés avec des salles de réunion, des solutions d'affichage dynamique, de visioconférence... pour répondre aux attentes d'intelligences collectives (collaborations, créativité...).

Des alternatives sur la disponibilité de produits dits « sur étagères » au travers des grossistes, des plateformes logistiques, devraient être privilégiées aux demandes actuelles de BTO (*Build to Order*/fabriqué à la demande) pour favoriser la mise à disposition rapide des équipements avec des livraisons BtoC et des solutions de déploiement, d'intégration « Zero Touch ».

La durée de vie allongée des équipements devient un vrai besoin, au travers de niveaux de services complémentaires aux garanties constructeurs (*Hot Line*, *spare*, extensions de garanties et de services...), de choix de produits plus « hauts de gamme », pour lesquels les disponibilités sont meilleures, un usage plus productif, une durée de vie allongée, moins de risques de pannes et une valeur de reprise en fin de vie plus importante.

Les produits recyclés ou issus de composants recyclés sont en plein essor, parfois pour des questions budgétaires, mais surtout pour l'engagement RSE des entreprises. Cette démarche engage une voix nouvelle avec des processus de distribution adaptés ou les clients deviennent fournisseurs, avec des savoir-faire spécifiques : reprise des produits non conditionnés, audit, effacement des données, mise à jour logiciels, mise à niveau

mémoire, disque dur, reconditionnement, garantie, taxes – copie privée –, valorisation, revente, attestations bilan carbone...

Quant aux modes de financement par abonnement, par souscription, ces processus de vente se développent pour des consommations d'impression papier, de *cloud*, de logiciel et déjà de matériels neufs ou recyclés. Les modes opératoires de commandes, suivis, facturations sont donc nouveaux et nécessitent des outils métiers adaptés.

Le secteur de l'éducation, le déploiement des solutions de mobilité et de la 5G, l'évolution des solutions pour une *Modern workplace*, le recyclage, les souscriptions contribuent au dynamisme de l'activité l'IT. En revanche, les élections présidentielles (mai 2022 en France) sont souvent signe d'un certain ralentissement dans les commandes, dans les investissements des secteurs publics et privés.

3.2.2. **ECONOCOM, UNE SOCIÉTÉ DE SERVICES AUTOUR DES PRODUITS**

La qualité des équipements mis à la disposition de chaque utilisateur ne conditionne pas 100 % de son efficacité. Mais entre le confort du poste de travail, la performance des outils et la qualité des connexions indispensables pour maintenir le lien, ils y contribuent fortement.

Les clés du succès auprès de nos clients

- **Une double exigence sur la qualité :** pour Econocom, la qualité des équipements repose à la fois sur l'innovation et l'adaptation des produits aux besoins, mais aussi sur leur déploiement, leur mise en service et leur maintien en pleine capacité. **Cette double exigence donne tout son sens à Econocom Products & Solutions et à son engagement :** fournir une excellence opérationnelle dans l'approvisionnement des produits & solutions, tout en répondant aux exigences des utilisateurs (confort du poste de travail, performance des outils,

qualité des connexions, maintien opérationnel...).

- **La coordination de bout en bout :** Econocom Products & Solutions coordonne et prend la responsabilité d'un projet de bout en bout, de la fourniture des équipements informatiques et mobiles en passant par l'installation et la maintenance. Econocom peut aussi jouer sur la synergie avec les autres activités du groupe, notamment pour proposer des financements sur mesure des projets ou des solutions de reprise et de retraitement des anciens équipements.

- **L'écosystème de partenaires**

constructeurs : avec plus de 200 000 produits en catalogue, Econocom s'appuie sur son écosystème de partenaires constructeurs (Lenovo, Apple, HPinc, Dell Technologies, Microsoft, Samsung, pour les principaux parmi plus de 2 000 actifs) pour l'approvisionnement et ajoute une chaîne de services complémentaires, articulée autour du cycle de vie du produit.

- **La co-construction avec les clients :** l'activité Products & Solutions a notamment co-construit de nombreux services pour renforcer l'efficacité du travail à distance :

- ▶ **le guichet unique,** où l'entreprise bénéficie d'un interlocuteur et d'une facturation unique pour la mise à disposition d'un ordinateur portable, éventuellement d'accessoires complémentaires, d'une imprimante, des logiciels bureautiques et des consommables ;
- ▶ **le catalogue en ligne,** pour permettre aux entreprises de constituer leur configuration personnalisée en accédant aux plus grandes marques ;
- ▶ **la livraison et la mise en service,** y compris au domicile du télétravailleur ;
- ▶ **la disponibilité immédiate et contrôlée des logiciels professionnels,** qui s'installent automatiquement une fois la personne authentifiée *via* le déploiement « zero touch » ;

- ▶ **le service après-vente,** assis sur une assistance en ligne et un stock abondant ;
- ▶ **la reprise, la revalorisation et le recyclage** des anciens équipements dans une démarche écoresponsable favorisant l'économie circulaire ;
- ▶ **des solutions de financement,** disponibles selon des modalités très variées, par exemple avec la reprise de parc ou adossées à une facturation à l'usage.

3.2.3. ACTEUR FRANÇAIS MAJEUR DE LA DISTRIBUTION

Sur un marché toujours dynamique et concurrentiel avec plus de 14 000 revendeurs informatiques en France, Econocom maintient son positionnement parmi les leaders du marché de la distribution en 2021.

Sur le marché européen, le groupe a pour concurrents Computacenter, SCC, Bechtle, Axians, Insight, Softwareone ou encore Realdolmen.

Dans ce contexte complexe, Econocom Products & Solutions se positionne comme un « guichet unique », accompagne de bout en bout ses clients, et se met au service du développement des usages numériques pour en renforcer l'importance et en développer l'attractivité tout en répondant à l'accélération des besoins et au cycle de vie des équipements informatiques et télécoms toujours plus complet.

3.3. L'activité Services

3.3.1. UN REBOND DU MARCHÉ MONDIAL DE 3,4 %

Selon le cabinet IDC, le marché mondial des services IT a rebondi de 3,4 % en 2021 après un recul en 2020 de plus de 1,1 % dû à la pandémie. Le cabinet est optimiste pour les années suivantes, prévoyant une hausse annuelle de 3,8 à 4 % en 2023 et 2024. L'Europe bénéficie aussi de cette embellie avec une croissance prévue supérieure à 3 %.

Pour la France, le cabinet d'analyses PAC Teknowlogy confirme ce rebond avec un marché IT de 34 milliards d'euros en 2021 soit une hausse de +4,6 % par rapport à 2020. Ces hausses sont différentes suivant les métiers IT : pour les services aux applications (17,4 milliards d'euros), le rebond est d'autant plus fort (+5,7 % en 2021 vs 2020) que l'année 2020 avait été difficile, compte tenu de l'arrêt de nombreux projets jugés non prioritaires face à la pandémie. Pour les services aux infrastructures (14,8 milliards d'euros) la hausse de +3,3 % reste élevée malgré une moindre baisse en 2020.

Ce sont essentiellement les projets de transformation numérique qui portent la croissance. Toujours selon PAC, pour le domaine de l'applicatif, le marché du conseil croît de +8,5 % en 2021 et celui de l'intégration de +6,2 %. Pour le domaine de l'infrastructure, le conseil croît de 7,7 % et l'intégration de 7,4 %.

Sans surprise, le *cloud* représente l'un des axes IT les plus en vogue. Il a désormais largement pénétré la plupart des entreprises. Une étude récente de PAC montre que 67 % des répondants utilisent le *cloud*, sous l'une de ses trois formes, SaaS, IaaS et PaaS. D'autre part, les entreprises font majoritairement confiance à plusieurs fournisseurs de *cloud*, que ces *clouds* soient privés ou publics, une tendance connue sous le nom de *multi-cloud*.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, l'embauche et la fidélisation des talents n'a jamais été aussi stratégique pour soutenir cette forte reprise d'activité. Avec un nombre annuel d'étudiants diplômés structurellement insuffisant, faire preuve d'initiatives et d'innovation pour se démarquer face aux confrères est absolument indispensable.

3.3.2. LES TROIS PILIERS DE L'OFFRE SERVICES DU GROUPE

L'activité Services du groupe Econocom crée et développe des services personnalisés pour accompagner les projets digitaux de ses clients et répondre avec agilité à leurs besoins métiers.

Nos 5 656 collaborateurs Services, présents dans dix pays opèrent dans trois grands domaines : l'environnement utilisateurs, les services *cloud*, infrastructures et hybridation et enfin la modernisation des applications et de la *data*.

Environnement utilisateurs

Pour réussir ce défi, Econocom propose du conseil à ses clients, la mise en œuvre, l'aide à l'adoption et la garantie de disponibilité des environnements de collaboration, dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation.

Pour cela, Econocom conçoit, intègre et gère tout l'environnement numérique de travail de l'utilisateur, communément appelé *Digital Workplace*, et couvre les périmètres suivants :

- solutions collaboratives et de productivité cloudifiées ;
- devices utilisateurs managés ;
- *service-desk* digitalisé ;
- services de proximité réinventés.

En particulier, Econocom a poursuivi en 2021 la transformation du mode de production de ses services de support aux utilisateurs. Le *service desk*, par exemple, s'est enrichi de fonctions innovantes s'appuyant sur des mécanismes d'intelligence artificielle, augmentant ainsi la satisfaction des utilisateurs par des traitements plus rapides et de meilleure qualité.

Econocom, conserve d'ailleurs, sa place de n° 1 du marché de l'infogérance utilisateurs en France en 2021 (Classement Teknowlogy/PAC - 2021) pour la 5^e année consécutive et continue d'accompagner les grandes entreprises françaises et internationales dans la transformation de l'environnement digital.

De plus – avec sa marque **Infeeny**, *pure player* Microsoft – Econocom adresse des services de bout en bout, conseil, intégration et services managés, pour apporter un haut niveau d'expertise reposant sur les solutions innovantes de l'éditeur, comme : *Modern Work*, *Modern App* ou *Move to Cloud*.

Cloud, infrastructures et hybridation

Selon une étude 2021 de PAC Teknowlogy, le marché du *cloud* en France pèse plus de 19 milliards d'euros et augmentera de 19,7 % en moyenne chaque année entre 2020 et 2024.

Les entreprises plébiscitent donc le *cloud* sous toutes ses formes, que ce soit du *IaaS*, *PaaS* ou *SaaS* ou qu'il soit privé ou public. La tendance principale est le *multicloud* et le *cloud* hybride qui consiste à choisir plusieurs fournisseurs de *cloud* (AWS, Microsoft ou Google) et plusieurs formes de *cloud*.

Elles doivent cependant composer avec leur existant, comprenant des applications et des infrastructures dites « Legacy » souvent installées en local dans leur propre *datacenter*. La capacité à gérer des infrastructures locales et *multicloud* en même temps s'appelle l'hybridation.

La clé de la réussite de la transformation réside donc dans la capacité de la DSI à mettre en œuvre une gouvernance globale et efficace du projet de migration vers le *cloud*, tout en gardant opérationnels ses applicatifs Legacy et/ou en les modernisant.

Pour gérer au mieux les infrastructures de ses clients avec un haut niveau de sécurité, les centres de services d'Econocom ont adopté un outil majeur de pilotage nommé Azure Arc de l'éditeur Microsoft.

Econocom transforme, implémente et optimise les services IT de ses clients en répondant aux nouvelles tendances du marché notamment l'hyper-automatisation et le *cloud* hybride :

- le *Move to Cloud* ;
- les *Cloud Managed Services* ;
- la sécurité et la compliance ;
- la gouvernance.

Grâce à des partenariats forts avec Microsoft et AWS ainsi qu'avec Google, nos architectes *cloud* accompagnent nos clients dans la définition et la mise en œuvre d'environnements *cloud*, hybrides ou *multi-cloud*, sécurisés, fiables et performants.

La proximité des experts Econocom avec les éditeurs, nous permet d'accéder, dès les versions beta, aux fonctionnalités nouvelles ou innovantes, de les tester et d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour les proposer au bon moment aux clients, et en toute confiance.

Econocom Apps, Cloud & Data

Au cœur du système d'information, l'application représente bien plus qu'un levier de développement, c'est un vecteur d'innovation, de différenciation voire de disruption pour l'entreprise sur son marché.

Aujourd'hui lorsque l'on parle d'application, l'enjeu n'est plus la disponibilité mais la performance et la qualité de l'expérience vécue par l'utilisateur.

De fait, il n'est plus suffisant d'aborder ces projets sous le seul prisme du développement mais aussi de prendre en compte, le choix de la plateforme sous-jacente, la valorisation de la donnée, la sécurité et l'intégrité. Sans compter que les applications sont interdépendantes avec les Systèmes d'Informations que ce soit celui de l'entreprise ou de tiers.

Pour accompagner les DSI dans leurs projets de valorisation du patrimoine applicatif, Econocom a conçu une offre reposant sur trois piliers complémentaires :

- *Modern applications* ;
- *Modern platforms* ;
- *Data Valorisation*.

Pour garantir l'efficacité de ce modèle, Econocom adopte une démarche, méthodologique structurante, le DevOps (Développement/Opération). Elle consiste à concevoir et gérer le développement de l'application, son intégration, déploiement, exploitation et la maintenance des infrastructures comme un tout intimement lié. Les principes du DevOps préconisent des cycles de développement plus courts et une augmentation de la fréquence des déploiements et des livraisons continues automatisées.

Par ailleurs, Econocom accompagne ses clients dans la valorisation des données leur permettant d'en tirer un avantage économique et concurrentiel. Cela consiste à collecter, stocker, transformer puis restituer sous forme de représentations *ad hoc* permettant aux destinataires une compréhension optimale des informations nécessaires à la prise de décisions dans leurs métiers respectifs.

À travers son activité Services, Econocom apporte donc à ses clients des réponses sur mesure à leurs projets de transformation, couvrant à la fois les infrastructures, les données et les applicatifs, sur l'ensemble de la chaîne de valeur (conseil, mise en œuvre et gestion et amélioration continue).

3.3.3. ECONOCOM : 7^E ESN FRANÇAISE

Classé 7^e ESN française en 2021⁽¹⁾, Econocom a pour concurrentes des sociétés comme Capgemini, Orange, IBM, Atos ou Accenture sur le marché des services. Mais contrairement à ces dernières, le groupe Econocom est le seul à combiner des services de distribution, de gestion et de financement associés ainsi que les solutions digitales de ses Satellites.

3.3.4. ECONOCOM CERTIFIÉ ISO 27001

La sécurité des systèmes d'information est un enjeu majeur pour Econocom et relève d'une démarche de progrès continu. Depuis 2016, le groupe s'appuie sur la certification ISO 27001⁽²⁾, l'une des normes les plus reconnues dans le monde en matière de sécurité de l'information. Cette certification couvre essentiellement les prestations en centre de services réalisées dans nos locaux et les activités de services télécoms, transports, banques et assurances réalisées également dans nos locaux. Les actions et dispositifs de

lutte contre la cybercriminalité, déployés en 2017, ont touché tous les métiers du groupe avec la généralisation d'une série de dispositifs de protection des postes de travail, le renforcement des experts en SSI au sein de la DSI, la sensibilisation obligatoire pour tous les collaborateurs des Services *via* des MOOC, et des campagnes de sensibilisation de tous les collaborateurs.

3.4. Les solutions digitales des Satellites Econocom

Lancé en 2014, le modèle des Satellites permet à Econocom de se positionner rapidement sur les marchés porteurs (cybersécurité, *cloud*, mobilité...). Les Satellites d'Econocom sont des PME innovantes, dont les domaines d'expertises correspondent aux enjeux stratégiques de la transformation digitale. En 2021, ils représentent 25,5 % du chiffre d'affaires du groupe.

3.4.1. CYBERSÉCURITÉ

3.4.1.1. Un enjeu critique, un marché dynamique

Une étude récemment menée par le magazine CSO sur les priorités des entreprises en matière de cybersécurité révèle que 44 % des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) tablent sur une hausse de leurs budgets au cours des 12 prochains mois. Ils étaient 41 % à faire la même prévision dans le cadre de l'édition 2020 de cette enquête annuelle. 54 % des personnes dernièrement interrogées déclarent s'attendre, de leur côté, à ce que leurs budgets reste inchangés pour l'année qui vient. Ils ne sont que 2 % à anticiper une diminution, soit une proportion bien inférieure aux 6 % ayant vu leurs dépenses baisser de 2020 à 2021.

(1) CA 2020 – étude Numeum/KPMG.
<https://numeum.fr/actu-informatique/etude-grand-angle-et-classement-esn-ict-2021>

(2) La norme ISO 27001 concerne les Systèmes de gestion de sécurité de l'information et aide les organisations à assurer la sécurité de leurs informations. Plus d'infos ici :
<https://www.iso.org/fr/isoiec-27001-information-security.html>

D'autres études montrent des tendances similaires.

Selon le rapport « Global Digital Trust Insights 2022 » de PricewaterhouseCoopers (PwC), les investissements continuent d'affluer dans la cybersécurité, avec 69 % des entreprises interrogées prédisant une augmentation de leurs dépenses en matière de cybersécurité pour 2022. Elles sont même 26 % à s'attendre à un bond de 10 % et plus de leurs investissements.

Pour sa part, Gartner estime que les dépenses consacrées à la sécurité de l'information et à la gestion des risques totaliseront 172 milliards de dollars en 2022, contre 155 milliards en 2021 et 137 milliards l'année précédente.

En dépit de la hausse attendue des montants mis à leurs dispositions, les RSSI ne vont pas déborder de moyens financiers. Eux-mêmes et les conseillers exécutifs affirment que les services de sécurité doivent continuer à montrer qu'ils rentabilisent l'argent investi, à faire mûrir leurs opérations et, en fin de compte, à améliorer l'état de la sécurité informatique de leurs organisations.

« Les entreprises savent que les risques augmentent chaque jour, ce qui explique que les dépenses continuent d'affluer vers la cybersécurité », déclare Joe Nocera, responsable du Cyber & Privacy Innovation Institute de PwC. « Des chefs d'entreprises nous disent qu'ils seraient prêts à dépenser n'importe quoi pour ne pas se retrouver à la une d'un journal pour un hack. Mais, ils ne veulent pas dépenser un centime de plus que nécessaire et exigent de consacrer leur argent aux bons domaines. Cela va demander aux PDG et aux RSSI de travailler main dans la main », poursuit-il.

Selon le représentant de PwC, les investissements en cybersécurité visent moins à disposer des dernières technologies qu'à comprendre d'abord là où l'entreprise est la plus vulnérable. Vient ensuite la hiérarchisation des investissements, en fonction de la probabilité qu'une attaque se produise et de l'importance de la perte qu'elle risque d'engendrer pour une entreprise.

Les tendances déterminant l'allocation des budgets

Sam Rehman, le RSSI de la société nord-américaine EPAM Systems, déclare que les budgets de cybersécurité pour 2022 reflètent l'intérêt toujours croissant du reste des équipes de direction et des conseils d'administration pour la stratégie de protection des systèmes d'information. Ce que confirme le rapport de PwC : « Les organisations savent que les risques augmentent. Plus de 50 % d'entre elles s'attendent à une augmentation des incidents l'année prochaine, soit plus qu'en 2021 ».

Sam Rehman affirme que le volume des attaques n'est que l'un des facteurs qui poussent de nombreuses entreprises à augmenter leurs dépenses en cybersécurité. Les dirigeants constatent également l'impact significatif que les violations de la protection des systèmes informatiques peuvent avoir, et comment la simplicité de monétisation des attaques à l'ère de la crypto-monnaie anonyme entretient la motivation des hackers.

En réaction, les dirigeants veulent maintenant s'assurer qu'ils défendent adéquatement leurs entreprises et qu'ils peuvent répondre de manière appropriée à une attaque. Autrement dit, ils recherchent à la fois de la protection et de la résilience. Preuve qu'ils commencent à comprendre qu'il n'existe pas de protection efficace à 100 %, mais qu'une défense solide peut faire gagner du temps pour détecter, réagir et récupérer avant que des dommages importants (voire aucun) ne soient causés.

« La majorité des organisations augmentera considérablement son budget de dépenses afin de se protéger et de protéger ses clients contre les cyberattaques », ajoute Joe Nocera de PwC. Dans le même temps, les responsables de la sécurité indiquent qu'ils ressentent une pression provenant d'entités externes, en plus de celles exercées par les directions et les membres du conseil d'administration, pour l'obtention de résultats. Ils entendent des clients, des partenaires commerciaux et des régulateurs que la sécurité est également une priorité pour eux.

Aux États-Unis, par exemple, le décret du président Joe Biden de mai 2021 visant à renforcer la cybersécurité du pays est l'un des facteurs qui a le plus contribué à la hausse des budgets à la disposition des RSSI. Ce type d'actions réglementaires et législatives est importante pour de nombreuses entreprises, puisqu'elles doivent se mettre en conformité avec les textes afin de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions.

L'enquête du magazine CSO corrobore ce dernier point. Ses résultats montrent qu'en matière de priorités en cybersécurité, 49 % des RSSI citent le suivi de best practices comme un facteur déterminant de leurs dépenses. Ils sont autant à citer la conformité et la réglementation comme facteurs déterminants. Viennent ensuite la nécessité de faire face à l'évolution des risques posés par l'évolution de la dynamique de la main-d'œuvre ou de l'entreprise, notamment le travail hybride et à distance (41 %) ; l'importance de prévenir les risques résultant de la transformation numérique tels que le passage au cloud (38 %) ; le besoin de réagir à un incident de sécurité qui s'est produit dans leur propre organisation (35 %) ; et le devoir de répondre à un incident de sécurité qui s'est produit dans une autre entreprise (25 %).

3.4.1.2. L'offre Econocom :

Asystel Italia, Exaprobe

Asystel Italia (Italie) supervise la sécurité informatique en s'appuyant sur ses activités d'inventaire, de surveillance, d'évaluation de la vulnérabilité, de tests d'intrusion, et de mesures correctives.

Elle offre un ensemble de services d'assistance (conseil en sécurité, gestion des incidents, analyse des menaces, etc.) et fournit un service de surveillance intelligent 24/7, afin de garantir des niveaux de sécurité élevés et constants.

Cependant, la surveillance et la gestion des systèmes d'information ne suffisent pas. En matière de cybersécurité, l'humain est le principal point de vulnérabilité. C'est

pourquoi Asystel Italia a conçu une solution en ligne pour sensibiliser et acculturer les collaborateurs aux enjeux de la cybersécurité, grâce à des outils personnalisés, conviviaux et dynamiques.

Focus sur l'offre EclipsOut d'Asystel Italia

Pour gérer l'augmentation continue des violations de données informatiques, Asystel Italia a conçu et mis en œuvre une solution de cyberdéfense et de gestion des vulnérabilités : EclipsOut. EclipsOut identifie les fuites dans votre sécurité grâce à un service d'agent qui permet une surveillance en temps quasi réel. La fonction de gestion des vulnérabilités simplifie la gestion des vulnérabilités de cyberdéfense.

Exaprobe (France) est une entité de référence pour la sécurisation des infrastructures et des territoires numériques des entreprises.

Société acquise en 2013, et regroupant aujourd'hui les sociétés Cap Synergy (2012), Comiris (2014), Aciernet (2017) et So-IT (2021), Exaprobe est un intégrateur de solutions de sécurité. Elle intervient dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information, des infrastructures réseau, des plateformes de communication unifiée et de la digitalisation des espaces de travail. Son business model actuel est basé sur un mix de produits et de services d'intégration en mode projet ou infogérance.

Aujourd'hui, avec 225 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 285 millions d'euros (205 millions d'euros en France et 80 millions d'euros à l'international), Exaprobe s'est affirmée grâce à son expertise technologique et des offres innovantes. Avec le rachat de la société Aciernet en 2017, Exaprobe dispose d'une expertise spécifique dans la conception et l'équipement de grands data centers. La société bénéficie de partenariats de haut niveau avec les plus grands constructeurs et éditeurs (Cisco, Arista, Check Point, Fortinet, Poly, Microsoft...).

Zoom sur la nouvelle offre Go4Secu d'Exaprobe

Pour répondre à un marché de la cybersécurité en plein essor, Exaprobe a décidé de commercialiser une offre de services baptisée Go4Secu.

Le but de cette offre est de proposer aux entreprises ne disposant pas suffisamment de moyens humains et/ou financiers pour bâtir leur propre centre de gestion de sécurité (ou SOC) de profiter des avantages de cette offre de services.

En effet, si 91 % des entreprises ont été la cible d'au moins une attaque en 2020, seuls 14 % des RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) estiment que leur organisation leur permet d'être protégés efficacement contre la cybercriminalité⁽¹⁾. Le budget alloué à la cybersécurité a augmenté de 63 % entre 2020 et 2021.

Basée sur la protection des flux mail, de la navigation web, des accès privilégiés et du poste client, cette offre hébergée à 100 % dans le *cloud* permet aux clients Exaprobe de compter sur son expertise afin de sécuriser au maximum leur activité. Notre philosophie : Protéger, Surveiller, Gouverner et Remédier.

Adossée aux acteurs les plus reconnus du marché – Cisco, CrowdStrike, Palo Alto, Retarus, Wallix... , Go4Secu propose ainsi une offre de services managés complète, et prend le relais de ses clients afin de leur permettre de se consacrer à leur métier, et d'assurer la pérennité de leur entreprise.

3.4.2. TECHNOLOGIES MICROSOFT

3.4.2.1. Marché : les nouveaux *business models* changent la donne

Le marché français des technologies Microsoft s'est vu transformé par l'arrivée de nouveaux *business models*, notamment celui de la souscription, imposant alors un changement d'approche pour les partenaires distributeurs de la marque.

Le marché s'est fortement concentré notamment à travers l'acquisition de "*pure players*" par de grandes ESN. On notera, par exemple, le rachat de vNext par Insight, d'Azeo par Avanade, de AI3 par Talan et de Neos-SDI par groupe Open.

3.4.2.2. L'offre Econocom :

Asystel Italia, Infeeny, Trams

Econocom vise le leadership avec sa marque Infeeny

Partenaire historique de Microsoft, Econocom souhaite accélérer cette collaboration stratégique en devenant leader du marché, grâce à son Satellite **Infeeny**, qui dispose d'un haut niveau d'expertise sur les environnements Microsoft 365, Azure et Power Platform. Associés aux différents métiers de la Galaxie, notamment la distribution, le financement et les services de Run, Econocom apporte des offres de bout en bout, modèle attendu par le marché, tel que le DaaS (*Desktop as a Service*) ou les *Cloud Managed Services*.

L'enjeu est de proposer à l'ensemble des entreprises françaises une équipe experte et dédiée aux technologies Microsoft pour les accompagner dans leur transformation numérique. Cette ambition porte sur la capacité du groupe Econocom à prendre en compte l'ensemble des technologies Microsoft et les associer pour en faire des leviers de développement pour les organisations.

Des solutions bout en bout en phase avec les besoins des entreprises

Avec son Satellite Infeeny, Econocom développe un portefeuille de solutions de bout en bout en ligne avec les besoins en termes d'innovation et d'agilité : modernisation des applications et de la *data*, portés dans les environnements *Cloud* (Azure, M365 et Power Platform) au service des nouvelles pratiques collaboratives et de productivité des collaborateurs.

(1) Source : https://www.lepoint.fr/high-tech-Internet/cyberattaques-les-entreprises-francaises-touchees-plus-que-jamais-09-12-2020-2404883_47.php
<https://www.Exaprobe.com/cloud-services/go4secu/>

S'articulant autour de deux principaux domaines d'expertise

- *One Workplace* : parce qu'il est primordial d'enrichir l'expérience des collaborateurs, nous proposons d'offrir un environnement de travail adapté à chacun, accessible à tout moment et à tout endroit.
- *One Cloud Factory* : des offres pensées pour définir une architecture agile du SI, accompagner la transition, en assurer la disponibilité, la performance et l'évolution.

Cette **démarche de bout en bout** passe par un accompagnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets : conseil, pour comprendre les besoins et définir l'environnement cible, pilote pour tester avant la mise en œuvre, intégration puis des services managés s'inscrivant dans des cycles d'amélioration continue. Pour ce faire, Econocom s'appuie, depuis trois ans, sur son offre transverse et éprouvée « **Infeeny by Econocom** ». Capitalisant sur les expertises de sa filiale Infeeny, cette offre intègre également les expertises historiques d'Econocom et d'autres entités du groupe telle qu'**Exaprobe**.

Infeeny by Econocom, c'est :

- 700 consultants et experts Microsoft ;
- 14 certifications GOLD ;
- cinq *advanced specialization* Microsoft (« Modernization of web applications to Microsoft Azure », « Windows Server and SQL migration to Microsoft Azure », « Adoption and change management », « Azure Kubernetes », « Windows Virtual desktop ») ;
- un réseau d'agences régionales et de centres de services ;
- un interlocuteur unique et pluridisciplinaire de solutions intégrées avec un financement sur mesure ;
- deux domaines d'expertises en cohérence avec Microsoft : *One Workplace* et *One Cloud Factory* ;
- partenaire actif du programme « École du cloud Microsoft » pour accompagner la formation ou la reconversion sur les nouvelles technologies Cloud Microsoft.

Asystel Italia (Italie) : en utilisant le modèle WaaS (Windows as a Service) pour gérer la distribution des patches, la distribution et l'installation des centres logiciels, également par le biais d'un catalogue de centres logiciels, Asystel Italia conçoit des solutions innovantes pour répondre aux besoins de gestion des modern workplace. Asystel Italia est également un revendeur autorisé Microsoft HoloLens, permettant d'offrir d'une prestation complète et à valeur ajoutée dans le domaine des solutions digitales et du multimédia.

Trams (Royaume-Uni) : avec des décennies d'expérience dans la gestion des produits et services Microsoft, Trams fournit des licences sur MO365 et CSP à des entreprises de toutes tailles.

3.4.3. TECHNOLOGIES APPLE

3.4.3.1. Marché

Un marché britannique des entreprises clé pour Apple

Avec près de 3 000 milliards de dollars, Apple est l'entreprise la plus valorisée au monde, le Royaume-Uni est un marché de premier plan pour la marque et important pour l'augmentation de ses ventes mondiales. Environ 59 % du marché mobile britannique utilisent Apple iOS et 29 % du marché des PC utilisent MacOS.

Alors que le marché britannique des particuliers et certains secteurs d'activité (tels que la création, les médias et le divertissement) sont fortement équipés d'Apple, d'énormes opportunités existent sur le marché des entreprises. Apple a donc des ambitions importantes pour le B2B et recherche des revendeurs pour l'aider à atteindre ses objectifs.

3.4.3.2. L'offre Econocom :

Energy Net, Trams

Depuis 1993, **Trams (Royaume-Uni)** est un revendeur agréé Apple et un fournisseur de services agréé Apple. En tant que revendeur agréé, Trams fournit les dernières technologies Apple, des conseils et une assistance technique aux entreprises de tous les secteurs, y compris les services financiers, les médias et le divertissement, l'éducation et le secteur public. Trams est un revendeur

offrant une intégration directe avec Apple's DEP (*Device Enrollment Program*) pour les appareils MacOS, iPadOS et iOS, permettant de véritables scénarios de déploiement sans contact pour tous les types d'organisations.

Focus sur Trams | Econocom

- Revendeur agréé Apple ;
- Centre de réparation Apple certifié ;
- Propriétaires de la seule inscription automatique sans contact intégrée d'Apple au Royaume-Uni pour les appareils des utilisateurs finaux ;
- 12 vendeurs formés par Apple ;
- 8 techniciens Apple certifiés ;
- Revendeur du leader Apple MDM.

Energy Net était en 1987 un des premiers partenaires Apple en Allemagne. En 2005, Energy Net est devenu un revendeur Apple Premium . Puis, à partir de 2015, Energy Net est devenu un partenaire solide pour les clients professionnels en tant que revendeur agréé Apple. Aujourd'hui, Energy Net accompagne les entreprises de toutes tailles dans l'intégration des technologies Apple. Des entreprises de secteurs d'activités variés , telles que des maisons d'édition, des services financiers, des industries aéronautiques ou des entreprises industrielles font partie des clients d'Energy Net. Energy Net leur offre la gamme complète des technologies Apple, y compris l'Apple Business Management (ABM) et le déploiement "Zero Touch".

Zoom sur Energy Net

- Revendeur agréé Apple ;
- Fournisseur agréé de services Apple ;
- 7 techniciens Apple certifiés ;
- Revendeur du MDM Apple ;
- Partenaire GOLD Jamf.

3.4.4. APPS & CLOUD

3.4.4.1. Le cloud va tirer le marché

D'après la note de conjoncture du deuxième semestre 2020 du Syntec⁽¹⁾, en 2020, les SMAC⁽²⁾ ont connu une croissance de 6,4 %, pour représenter un marché de 14,9 milliards d'euros. Certes, la progression de ce pan très dynamique des logiciels et services est ralentie par rapport à 2019, mais elle reste très significative dans un marché qui, au global, est en récession.

Par rapport au premier semestre, IDC a d'ailleurs nettement rehaussé ses prévisions concernant l'évolution des SMACS en 2020, avec une croissance qui a doublé entre les prévisions du premier semestre et celles du second. Ce bond s'explique par le niveau plus élevé qu'attendu des investissements que les DSI ont consenti dans des projets imposés par les circonstances (confinement, télétravail, nouvelles méthodes de vente...).

La croissance des SMACS est avant tout tirée par le Cloud, qui est à la fois le segment le plus important (6,7 milliards d'euros à lui seul) et celui connaissant l'expansion la plus rapide (+12,2 % en 2020).

SaaS et cloud : les services et le cloud hybride ont le vent en poupe

Selon Gartner, l'adoption de SaaS d'entreprise est encore relativement récente et de nombreux fournisseurs d'applications SaaS se sont davantage concentrés sur les fonctionnalités des applications et moins sur les besoins des opérations informatiques.

La plupart des entreprises ont déjà quelques infrastructures *Cloud* et des solutions SaaS en place et prévoient d'avancer dans cette direction. 16 % des budgets *Cloud* sont alloués à ce que Gartner appelle des « services liés au *Cloud* ». Ce sont essentiellement des services dont les organisations ont besoin pour avancer vers le *Cloud* pour transformer leurs opérations en adoptant des services *Cloud*.

(1) <https://syntec-numerique.fr/smacs-chiffres-cles/conjoncture/note-conjoncture-2e-semestre-2020>

(2) SMACS : acronyme pour définir les marchés suivants : Social, Mobile, Analytique, Cloud, Sécurité.

De nouveaux relais de croissance dans le *cloud*

De nouveaux usages intégrant le *cloud* majoritairement vont se développer.

Selon Forrester⁽¹⁾ nous pouvons mettre en avant les grandes orientations suivantes :

- **l'essor du DaaS** : Gartner anticipe que 48 % des employés continueront de travailler de chez eux après la fin de la pandémie. Pour sécuriser ce travail distant et permettre à chacun de travailler de n'importe où, il y a fort à parier que le « VDI dans le *Cloud* », autrement dit les bureaux virtualisés dans le *cloud*, ou DaaS (*Desktop as a Service*) vont se multiplier. L'arrivée d'une offre « Cloud PC » chez Microsoft, stratégique pour le succès de son futur Windows 10, devrait accélérer le mouvement en le démocratisant. La concurrence va devoir affûter sa proposition de valeur ;
- **le Edge atteint un point d'inflexion** : c'est en tout cas la conviction du Forrester⁽²⁾. Le Edge redéfinit l'emplacement du traitement des données et l'utilisation du *cloud*. Les applications pratiques de ce concept vont émerger là où cette architecture apporte de réels avantages. La possibilité de mettre en œuvre des réseaux 5G privés va également offrir de nouveaux cas d'usage au Edge Computing ;
- **fort développement du *cloud* hybride** Les géants du *cloud* public proposent également d'envahir les infrastructures « on-prem » avec leurs propres solutions permettant de mieux fusionner l'infrastructure interne à leurs services *clouds*. Chez Google, la stratégie repose intégralement sur Kubernetes et le Service Mesh Istio avec sa solution 100 % logicielle « Google Anthos » qui fonctionne désormais en *bare-metal* et se déploie aussi sur les autres *clouds* publics. Chez AWS, la stratégie repose en partie sur ses appliances AWS Outposts ainsi que sur les récentes annonces d'ECS Anywhere et EKS Anywhere pour déployer sur son infrastructure interne les services d'orchestration de containers

d'Amazon. Enfin, Microsoft a lancé la version « General Availability » d'Azure Stack HCI, sa solution hyperconvergée qui concurrence directement VMware et Nutanix, qui est très intégrée à Azure et qui embarque AKS (Azure Kubernetes Services). L'éditeur propose également Azure Arc pour déployer les services de données d'Azure sous forme de containers dans n'importe quel *cloud* ou sur son infrastructure interne ;

- **émergence d'un *cloud* souverain GAIA-X** : d'un côté, les entreprises s'efforcent d'éviter que les fournisseurs ne les enferment dans leurs technologies *cloud*. De l'autre, la législation européenne s'est renforcée pour assurer la souveraineté des données européennes obligeant les entreprises à penser « stockage européen ». Ces deux tendances sont les principaux moteurs de l'initiative GAIA-X de métacloud européen. Un métacloud conçu avec l'interopérabilité et la réversibilité comme valeurs premières. De quoi rendre le *cloud* plus agnostique.

3.4.4.2. L'offre Econocom :

ASP Serveur, Bizmatica, Nexica, Synertrade, Trams

Les applications

Au cœur de l'expérience des utilisateurs, les applications constituent la partie la plus visible dans le quotidien des clients et des collaborateurs de l'entreprise. Chaque entreprise doit aujourd'hui disposer d'applications performantes orientées métier, dans des délais de plus en plus courts et adaptés aux évolutions rapides du marché, des usages et des technologies.

Pour répondre aux besoins des entreprises, quel que soit le secteur d'activité et quelle que soit la Direction Métier concernée, **deux Satellites interviennent sur ce marché des applications :**

- **Bizmatica (Italie)** soutient les entreprises dans le parcours complexe du « shift-2-cloud ». Elle prend en charge tout le processus d'engagement des clients, de

(1) <https://www.itforbusiness.fr/les-10-tendances-cloud-en-2021-41991>

(2) <https://go.forrester.com/blogs/predictions-2021-edge-computing-hits-an-inflection-point/>

l'omnicanal aux solutions de données en tant que service, en s'appuyant à la fois sur une approche BizOps et DevOps agile et sur une utilisation étendue de l'intelligence artificielle. Bizmatica s'appuie sur sa solution onStage API Management pour fédérer à la fois les technologies du *cloud* et les technologies sur site. onStage offre de nombreuses fonctionnalités : intégration de services *cloud*, intégration d'applications mobiles, intégration B2B, intégration Big Data, intégration IoT et mise en œuvre d'API (*Application Programming Interface*) ;

- **Synertrade (France)** offre une solution SaaS dédiée aux achats, et couvrant toute la chaîne de dépenses : Source-to-Contract, Procure-to-Pay et *Supplier Relationship Management* (SRM). La plateforme Accelerate couvre les besoins des services Achats directs ou indirects. Synertrade compte plus de 700 clients dans le monde, issus de tous secteurs (Industrie, Santé & Pharma, Énergie, Distribution, Agroalimentaire, Assurance, Média...). Cette solution SaaS répond aussi bien aux enjeux stratégiques des grands groupes du Fortune 500 que des grandes PME/PMI internationales.

Les hébergements et offres cloud

Pour Econocom, la performance des infrastructures est un facteur clé de succès pour une expérience utilisateur réussie. Le groupe accompagne les DSI à la fois pour maintenir un très haut niveau de performance, intégrer des offres *Cloud* plus efficaces et plus agiles et renforcer la sécurité. En tant que 11^e acteur⁽¹⁾ sur le marché de l'infogérance *cloud* et *datacenter* en France, Econocom se positionne, avec ses « Satellites » comme un véritable partenaire des entreprises et administrations.

Trois Satellites interviennent sur le marché du *cloud* :

- **ASP Serveur (France)** est un hébergeur d'infrastructure de production et opérateur de *cloud* Public/Privé/Hybride. Spécialiste de l'hébergement critique et des solutions de *Cloud* public et privé destinées aux entreprises, ASP Serveur est propriétaire de ses infrastructures et dispose d'un data center de dernière génération de très haute sécurité ;
- **Nexica (Espagne)** est un expert de l'hébergement et du management d'applications critiques depuis 15 ans. Acteur incontournable du marché espagnol dans le domaine du *Cloud Computing*, Nexica possède des data centers à Barcelone, Madrid et Marseille. Nexica propose son *cloud* hybride. Il intègre Nexica Cloud, dans les centres de données à Madrid et Barcelone ; Microsoft Azure, dans Microsoft Azure Stack Hub certifié chez Nexica Cloud ou dans le centre de données Microsoft ; Amazon Web Services (AWS), avec interconnexion directe depuis son *cloud*, et d'autres *clouds* publics ou privés.
- **Trams (Royaume-Uni)** : TramsCloud est une solution JAMF MDM hébergée sur l'infrastructure AWS offrant une empreinte mondiale. En tant que MSP, ils proposent des instances JAMF dans un environnement *cloud* facilement accessible sans que les clients aient besoin de mettre en œuvre ou de gérer leur propre plateforme. Les clients peuvent choisir entre gérer et configurer leur propre instance JAMF. Trams peut également fournir un service entièrement géré.

(1) Étude PAC/Teknowlogy 2020.

3.4.5. INFRASTRUCTURE & RÉSEAUX

3.4.5.1. Un marché soumis à des évolutions structurelles majeures

Les entreprises ont besoin d'infrastructures IT de plus en plus performantes

Digitalisation, nouveaux usages, développement des modèles de *Cloud* : face à ces enjeux, le réseau joue un rôle de plus en plus déterminant. Outre les qualités intrinsèques communément admises (performance, disponibilité, pérennité), il est de plus en plus fréquent de demander au réseau d'intégrer en son cœur des fonctions avancées concernant le filtrage, l'optimisation et la gestion de flux (voix, vidéo), la virtualisation et la mesure de qualité. Le développement des formes de travail collaboratif (visioconférence...) explique pour partie cette tendance.

Une forte tendance à la migration vers le *cloud* public

Depuis plusieurs années, les entreprises déplacent leur charge de travail informatique vers le *cloud* public.

La cybersécurité, priorité absolue pour les dirigeants et les Conseils d'Administration

Dans tous les secteurs d'activité, les attaques sont de plus en plus nombreuses et complexes : 80 % des responsables technologiques déclarent que leur organisation a du mal à mettre en place une défense solide.

De nouvelles mutations pour demain

Il s'agit notamment de l'essor de l'Asie pour les solutions matérielles, de l'utilisation de DevOps pour les logiciels et le matériel, des architectures *container-first* et de la croissance de l'intelligence artificielle et des piles technologiques optimisées pour l'apprentissage machine.

3.4.5.2. L'offre Econocom :

Asystel Italia, ASP Serveur, Bizmatica, Exaprobe, Nexica, Trams

Pour aider ses clients à transformer leurs infrastructures, Econocom propose ses services d'Advisory, d'ingénierie de la transformation, d'optimisation et d'innovation technologiques. Econocom propose également des services de maintien en conditions opérationnelles tout au long du cycle de vie des infrastructures, assurant ainsi à ses clients une garantie de bout en bout.

Concevoir des infrastructures évolutives capables d'intégrer les innovations de demain

Faire évoluer en souplesse pour mieux accompagner : c'est le parti pris d'Econocom. Le groupe préconise des solutions informatiques traditionnelles associées aux solutions digitales les plus innovantes (*cloud* hybride...). Ce « mix » permet de faciliter la transition numérique et son adoption par les utilisateurs. Cette souplesse permet par ailleurs de concevoir des infrastructures évolutives, capables d'intégrer, au fur et à mesure, les innovations technologiques.

Six Satellites interviennent sur ce marché :

- **Asystel Italia (Italie)** est expert dans les domaines du conseil, de l'infogérance d'infrastructures & *cloud*, de la sécurité et des architectures applicatives. Son offre de *Data Center* est axée sur une approche *On Demand*, qui permet au Client de bénéficier d'un modèle évolutif, selon ses besoins réels. L'architecture propriétaire d'Asystel Italia est construite sur des normes classifiées de niveau 3+ et possède des certifications de premier niveau sur la sécurité et la qualité des données et l'efficacité énergétique (ISO 27001:2013, ISO 9001:2015). Asystel Italia est également en mesure d'aider ses clients à choisir la meilleure stratégie de *cloud computing* ;

- **Bizmatica (Italie)** est en mesure d'accompagner les entreprises dans leur démarche globale de transformation numérique. Elle fournit des services allant du conseil au développement et la gestion de plateformes complexes d'IoT et de Service Assurance s'appuyant sur l'Intelligence Artificielle et le *Machine learning*. En termes de gouvernance de l'infrastructure et d'accès aux données, les solutions Bizmatica sont axées sur la gestion du *cloud*, la sauvegarde et la récupération, la virtualisation et la consolidation des données ;
- **Trams (Royaume-Uni)** dispose d'ingénieurs formés et qualifiés pour déployer, gérer et prendre en charge les réseaux des clients, quel que soit le fournisseur ou la taille. Trams est un partenaire Quantum primé et très apprécié, avec plus de 15 ans d'expérience dans l'installation et la gestion de projets complexes de *cloud*, de *cloud* hybride et sur site au Royaume-Uni et dans la région EMEA. Leurs connaissances internes des flux de travail de stockage hybrides, des solutions de sauvegarde et d'archivage, combinées aux certifications de fournisseurs tels que Dell, Cisco et HP en font un partenaire idéal pour créer et installer une infrastructure de travail de première classe.
- **ASP Serveur et Nexica** : voir chapitre 3.4.3.2. ;
- **Exaprobe** : voir chapitre 3.4.4.2.

3.4.6. MOBILITÉ

3.4.6.1. Un marché dynamique tiré par la croissance des softwares et du service

Le marché de la mobilité d'entreprise se découpe en quatre grands segments :

- **Connectivité** : réseaux mobiles 3/4/5G et wi-fi ;
- **Hardware** : terminaux et accessoires grand public ou professionnels ;

- **Software** : applications mobiles sur étagère, plateformes de développement, solutions de gestion de la mobilité comme les solutions EMM / UEM (*Enterprise Mobility Management / Unified End-Point Management...*), ou de sécurité mobile (*Mobile Threat Defence*) ;
- **Services** : déploiement et gestion d'une flotte mobile en entreprise, services aux utilisateurs, développement d'applications mobiles, services managés EMM...

Le marché de la mobilité est un marché dynamique tiré particulièrement par l'adoption des utilisateurs dans la sphère privée, et le besoin d'accélérer la transformation pour répondre aux contraintes de la crise sanitaire.

Ainsi, selon le Gartner⁽¹⁾ aujourd'hui la part de marché global des plateformes mobiles est presque trois fois plus importante que celle de la plateforme historique Windows (près de 5 milliards de terminaux mobiles – Google Android et Apple iOS – contre 1,7 milliard pour Windows).

Sur un périmètre entreprise, la croissance est très largement tirée par les mobiles avec plus de 200 millions de terminaux mobiles achetés par les entreprises en 2024, contre 160 millions en 2020, alors que les postes traditionnels subissent une stagnation avec environ 144 millions d'unités vendues par an (entre 2020 et 2024). En conséquence de quoi, les organisations publiques et privées s'organisent pour prendre en charge ces nouveaux usages dans leurs structures métiers et support.

Le Gartner⁽²⁾ prévoit une croissance annuelle de 7,5 % des services managés liés à la mobilité pour atteindre le montant de 8,9 milliards de dollars en 2024.

(1) Gartner, Forecast : PCs, Ultramobiles and Mobile Phones, Worldwide, 2018-2024, 3Q20 Update.

(2) Gartner, Forecast : IT Services, Worldwide, 2018-2024, 3Q20 Update.

3.4.6.2. L'offre Econocom :

Asystel Italia, BDF, Bizmatica, DMS, Energy Net, Trams

Econocom compte plusieurs Satellites qui lui permettent d'étendre ses compétences en mobilité d'entreprise sur le plan européen :

- **Asystel Italia (Italie)** dispose d'une entité spécialisée dans les projets de mobilité. Elle fournit à ses clients tous les services nécessaires à une gestion complète des devices mobiles, garantissant la qualité du service, la sécurité tout en les libérant des coûts de gestion de ces appareils. Asystel Italia possède une connaissance approfondie des environnements Microsoft Windows et Apple MacOS, d'une part, et des systèmes d'exploitation Android et iOS et des plates-formes de gestion d'appareils connexes, d'autre part ;
- **BDF (Italie)** : la mission de BDF est de maximiser l'usage de la technologie en prenant en charge la gestion complète des aspects logistiques, de l'assistance, de la maintenance et du recyclage des produits numériques. De la mise en service à l'assistance, BDF propose des services personnalisables et modulables, axés sur la gestion et la sécurité de 200 000 postes de travail et 20 000 solutions d'impression, et basés sur un modèle de paiement à l'usage. Sur le terrain, BDF dispose d'un entrepôt de stockage de produits et de pièces de rechange de plus de 8 000 m². Enfin, pour ses principes modernes de durabilité, BDF est le point de référence d'Econocom en Italie pour la gestion de la fin de vie du produit numérique ;
- **Bizmatica (Italie)** fournit des solutions et des conseils permettant aux entreprises d'adopter des méthodes de travail intelligentes (ou agiles) en se concentrant sur l'optimisation de la productivité des collaborateurs tout en répondant au besoin croissant de gestion de la mobilité des entreprises et de continuité de leurs activités ;
- **DMS (France)** est un expert des technologies mobiles, spécialiste de la

sécurité et de la gestion de très grandes flottes de terminaux ;

- **Energy Net (Allemagne)** : Econocom renforce sa présence en Allemagne par l'acquisition d'Energy Net en 2017. Ce Satellite spécialisé dans la distribution et l'intégration BtoB de produits Apple permet à Econocom de renforcer son partenariat historique avec la marque à la pomme . Energy Net permet à Econocom de développer des solutions innovantes combinant matériels, applications et services, facturés en mode redevance ;
- **Trams (Royaume-Uni)** offre une gestion complète des appareils d'entreprise pour les parcs informatiques Apple et Windows. Cette gestion couvre le cycle de vie complet de l'appareil, des abonnements au déploiement sans contact, en passant par le développement d'applications, le libre-service, la sécurité, jusqu'au recyclage.

3.4.7. DIGITAL SIGNAGE & MULTIMÉDIA

3.4.7.1. Un marché en croissance, poussé par l'essor du retail

Selon le rapport global d'étude de Technavio, le marché du *digital signage* enregistrera un TCAC (taux de croissance annuel composé) de près de 7 % d'ici à 2022. Ce dynamisme est largement dû à la forte croissance du segment *retail*, lui-même boosté par l'augmentation de la demande de biens de consommation et l'essor des revenus des ménages. D'autres facteurs comme la croissance de l'urbanisation et la hausse de la demande en produits de qualité expliquent également l'excellente tenue de ce marché.

3.4.7.2. L'offre Econocom :

Altabox, Asystel Italia, BDF, BIS|Econocom

Les solutions d'affichage dynamique (*digital signage*) peuvent être un excellent levier de nouveaux business, par exemple pour enrichir les parcours omnicanaux dans le *retail* ou encore pour mieux capter l'attention des usagers et générer des revenus publicitaires supplémentaires.

Afin d'aider ses clients à mettre en place les *business models* de demain, le groupe Econocom co-construit avec eux les solutions digitales adaptées, quels que soient leurs univers métiers. Un accompagnement de bout en bout et sans couture, depuis la phase de conseil jusqu'à la création du modèle industriel de leurs projets innovants. Le groupe ambitionne de proposer à ses clients des solutions digitales intégrées associées à des offres de financement.

Sont positionnés sur ce marché :

- **Altabox (Espagne) :** leader en Espagne dans le développement de stratégies de marketing omnicanal pour les points de vente, Altabox a rejoint la Galaxie Econocom en 2018. La Société est spécialisée dans la conception et le déploiement de solutions d'affichage numérique dynamique, de marketing sensoriel et auditif, et de solutions d'analyse de trafic et de données. Avec cette acquisition, le groupe se dote d'une gamme complète de solutions digitales point de vente à la pointe de la technologie, associée à son modèle innovant de financement et de distribution (abonnements, paiement à l'utilisation, etc.) ;
- **Asystel Italia (Italie) :** est un acteur de premier plan dans le domaine des nouvelles solutions de communication multimédia : plates-formes de travail intelligentes, solutions de collaboration intelligentes, mise en place d'environnements pour la communication multimédia de nouvelle génération. Asystel Italia conçoit des solutions complètes qui intègrent des moniteurs, des projecteurs, des *touchframes*, des IWBs, des murs vidéo, des NUC, des plates-formes de signalisation numérique, des microphones, des amplificateurs, des éléments d'ameublement interactifs, des systèmes de réservation et de reconnaissance biométrique, des interfaces et des connecteurs domotiques afin de créer des environnements fonctionnels, extrêmement innovants et capables de

garantir une utilisation simple et à forte valeur ajoutée ;

- **BDF (Italie) :** l'approche de BDF pour une gestion complète des produits et des services associés s'applique également aux dispositifs multimédias et aux solutions de *digital signage* comme l'intégration et la mise en place de salles de réunion, de murs vidéo et d'affichage digital ;
- **BIS|Econocom (Pays-Bas) :** ce spécialiste des solutions audiovisuelles et informatiques, de la collaboration vidéo et des communications unifiées accélère les transformations numériques, rapproche les personnes et rend les organisations plus décisives et plus agiles. Les technologies numériques sont adoptées de plus en plus rapidement et, dans ce processus, la technologie audiovisuelle et informatique joue un rôle crucial. BIS|Econocom est un leader du marché aux Pays-Bas. Ses innovations visent à améliorer la collaboration, les communications unifiées et toutes les solutions audiovisuelles et informatiques, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'environnement de bureau. Parmi ses solutions, on retrouve :

Solutions de collaboration sans frontières

Grâce à des solutions de (vidéo-)collaboration en ligne, BIS|Econocom permet aux professionnels de travailler ensemble dans des environnements virtuels et d'échanger des informations de manière rapide et rentable. Outre la réduction des coûts, la collaboration vidéo est également synonyme de durabilité (moins de déplacements) mais aussi d'augmentation de la productivité et de l'efficacité.

Gestion du lieu de travail en un clic

L'essor du travail à distance et la pandémie du covid-19 ont changé à jamais notre façon de travailler. Cela modifie automatiquement aussi la gestion des lieux de travail, des salles de réunion et des visiteurs, tant pour les grandes que pour les petites organisations.

Les solutions de gestion des lieux de travail de BIS|Econocom permettent de réserver un lieu de travail (sûr) à tout moment : vérifier le taux d'occupation et en un seul clic réserver un bureau ou une salle de réunion sécurisée disponible.

Narrowcasting, au-delà de la communication

Le Narrowcasting est conçu pour "changer" le comportement des personnes, pour les inciter à faire quelque chose qui va au-delà des informations affichées à l'écran. La diffusion ciblée peut être utilisée pour inspirer (persuader par le divertissement), faire de la publicité (augmenter les achats) ou de la signalisation (vous ordonner d'aller quelque part). La signalisation numérique est 63 % plus convaincante que les supports d'images statiques.

3.4.8. CONSEIL

3.4.8.1. L'offre Econocom :

Bizmatica, Helis, Trams

Trois Satellites sont spécifiquement positionnés sur le marché du conseil :

- **Bizmatica (Italie)** collabore avec ses clients, en définissant la meilleure stratégie de transformation numérique en fonction des besoins d'innovation spécifiques liés à la transition vers le *cloud*, à l'alignement des technologies de l'information de l'entreprise, à l'approche BizOps, à la gestion du changement, à l'optimisation des processus et aux DevOps ; Bizmatica est également un partenaire solide de la transformation du *Cloud* qui aide les entreprises à projeter, planifier et concevoir leur projet pour passer à la transformation *cloud* basée sur les processus, les interactions avec les clients et les données ;
- **Helis (France)** est une société spécialisée dans le conseil et l'ingénierie des infrastructures critiques. Les 60 consultants en mission accompagnent les entreprises au plus près de leurs métiers, dans des domaines aussi pointus que l'infrastructure IP et les réseaux, la mise en conformité

RGPD ou encore le Big Data, et apportent ainsi une réponse sur-mesure à leurs projets de transformation ;

- **Trams (Royaume-Uni)** : propose une expertise technique soutenue par des consultants expérimentés, capables de fournir une assistance avant-vente, l'installation et l'après-vente sur des solutions telles que EUC, *Storage Workflows*, *Network Infrastructure*, *Cloud* (AWS, Azure & Google) & *Security*.

3.5. Combinaison des savoir-faire Planète et Satellites

La combinaison des savoir-faire des entités de la Planète (les trois activités historiques du groupe) et des Satellites permet de créer des offres transverses de « bout en bout » (conseil, conception, *sourcing*, construction, approche financière, sécurité, opération).

Ces offres, à « guichet unique », n'ont pas d'équivalent sur le marché. Elles permettent de simplifier, d'optimiser et de maîtriser l'ensemble du cycle de vie des ressources des entreprises. Le tout, bien sûr, en plaçant l'utilisateur au cœur de la transformation digitale.

3.5.1. OFFRES TRANSVERSES HORIZONTALES

3.5.1.1. OneWorkplace : une offre de bout-en-bout et responsable, unique sur le marché

Le digital workplace est une stratégie au service de la performance des organisations (privées comme publiques), qui vise à transformer l'environnement de travail des collaborateurs en embrassant les standards du « consumer market », tout en réduisant les coûts.

La crise sanitaire que nous traversons a donné encore plus de poids à cette stratégie. Il est désormais indispensable à la survie des organisations de disposer d'un environnement de travail numérique hybride, disponible et sécurisé.

Disposant de toutes les compétences nécessaires pour accompagner cette stratégie, Econocom a choisi de les structurer au sein d'une offre transverse sur le périmètre France : **OneWorkplace**.

L'offre couvre tous les besoins d'environnement de travail numérique des entreprises et de ses collaborateurs, que ce soit au bureau, ou à domicile, en situation de mobilité ou sédentaire, et répond aussi bien aux attentes des DSI, que des collaborateurs - toujours avec l'esprit d'entrepreneur responsable qui anime Econocom.

OneWorkplace est structurée autour de quatre axes, deux piliers et trois convictions.

Une proposition de valeur structurée selon quatre axes (quatre « P ») :

- **People - Experience Utilisateurs**

- ▶ **Support utilisateur augmenté**

Les utilisateurs se voient proposer une expérience de support améliorée par l'Intelligence Artificielle (chatbot, agents augmentés).

- ▶ **Proximité réinventée**

Le support de proximité s'adapte et adopte l'évolution des technologies pour offrir une meilleure expérience aux utilisateurs (kiosques et casiers connectés, Zero touch, ...).

- ▶ **Productivité et Collaboration moderne**

Les équipes Econocom accompagnent les organisations pour définir, déployer et gérer les solutions de collaboration et de productivité du monde hybride (en particulier Microsoft 365 et les équipements associés - salle de visio conférence, convergence téléphonie).

- **Platform - Accès, Gestion et Sécurité**

- ▶ **Gestion unifiée des postes de travail**

Accompagnement à la transformation de la stratégie poste de travail (PC et mobile – physique et virtuel).

- ▶ **Virtualisation de Bureau et d'Applications**

Basé sur Windows Virtual Desktop, cette offre répond aux enjeux de virtualisation tout en apportant rapidité de déploiement et optimisation des coûts.

- ▶ **Sécurité Zero Trust**

Accompagnement dans l'évolution des stratégies de sécurité afin d'embrasser des contextes toujours plus variés avec des réponses sur toute la surface exposée : identité, postes de travail, mobiles, données, applications...

- **Products - Cycle de vie complets des équipements**

- ▶ **Catalogue holistique**

Distribution d'équipements et d'accessoires parmi plus de 150 000 produits et 2 000 marques.

- ▶ **Portail de commande**

Catalogue, stock, suivi des livraisons : une expérience équivalente au BtoC avec les fonctions indispensables aux organisations (sécurité, intégration).

- ▶ **Gestion du cycle de vie complet et moderne**

Des services pour assurer la gestion complète du cycle de vie des équipements (déploiement, maintenance et fin de vie).

- **Perennity - Impact et Gouvernance**

Plateformes et services destinés à la gouvernance et à l'optimisation du digital workplace grâce à l'analytics :

- ▶ **Pilotage des services, et des technologies**

- ▶ **Optimisation de l'expérience utilisateur (IA -Speech Analytics)**

L'offre est enrichie grâce à deux piliers indispensables :

- **Pricing**

Grâce à l'activité de financement du groupe, OneWorkplace s'adapte aux usages de consommation avec son offre Workplace as a Service.

• **Partenaires**

Grâce à ses experts techniques, Econocom enrichit son offre des innovations de son écosystème de partenaire (Apple, Google, Microsoft, et VMware parmi tant d'autres).

L'offre est développée autour de trois convictions :

- **l'Expérience utilisateur** est la priorité.
- les offres sont d'abord pensées selon les principes du **Cloud** (agilité, interopérabilité, micro-services) et systématiquement associées aux mécanismes d'**automatisation**.
- **l'Intelligence Artificielle** est exploitée de façon pragmatique.

Econocom accompagne ses clients dans une transition sereine et maîtrisée vers le *cloud* pour mettre toute sa puissance au service de leur stratégie et de leurs métiers.

Notre conviction : toutes les entreprises peuvent tirer avantage du *cloud*, mais chacune à sa façon.

Pour maximiser les bénéfices, le modèle d'infrastructure, le modèle opérationnel, le modèle de sécurité et les pratiques des utilisateurs doivent être propres à chaque organisation, et tenir compte de ses objectifs, de son existant, de ses spécificités et de ses contraintes, de sa maturité et de ses compétences.

Afin de permettre aux entreprises de bâtir et mettre en œuvre l'environnement cloud qui leur ressemble et leur correspond, le groupe est expert et partenaire des principaux fournisseurs de cloud tandis que nos services et nos solutions couvrent la totalité du spectre de la transformation :

- stratégie, architecture, gouvernance, modèle opérationnel ;
- modernisation et migration *move to cloud* des infrastructures et des applications ;
- définition et mise en œuvre des politiques de sécurité ;
- hébergement de *cloud* privé souverain et sécurisé ;
- exploitation d'environnements hybrides et multiclouds ;
- adaptation du cycle de vie applicatif et diffusion des bonnes pratiques.

3.5.2. OFFRE TRANSVERSE VERTICALE

Avec la multiplication des innovations technologiques, le *smart phygital* s'impose dans le commerce. Alors que beaucoup ont cru que le e-commerce balaierait le magasin physique, c'est un commerce 360 qui émerge entre *on* et *off-line* et qui s'est encore renforcé avec la crise sanitaire.

L'ambition d'Econocom Retail ?

Aider les *retailers* à répondre aux nouveaux challenges propres à leur secteur en offrant à leurs clients un commerce expérientiel, connecté et omnicanal pour favoriser l'expérience client, avec des solutions permettant d'accompagner l'intégralité du parcours client. Depuis des solutions digitales visant à attirer les clients au sein du magasin jusqu'à celles assurant leur fidélisation à la sortie, en passant par toutes les solutions

innovantes au sein même du point de vente, Econocom Retail a l'ambition de faire vivre aux clients finaux, l'expérience client de demain dès aujourd'hui.

Econocom Retail c'est :

- **des solutions end-to-end connectées** pour offrir aux clients une expérience client unique, innovante et cohérente ;
- des logiciels et solutions propres ;
- **une collaboration 360** : de l'idéation au support, en passant par le financement ;
- **un showroom et un labcenter** : une invitation pour vivre the *new retail experience* avec Econocom Retail.

4. Situation financière et résultat

4.1. Faits marquants des trois derniers exercices

L'exercice 2021 a été marqué par :

- un chiffre d'affaires de 2 505 millions d'euros des activités poursuivies, stable par rapport à 2020 ;
- un résultat opérationnel courant⁽¹⁾ en hausse de 16 % à 135,7 millions d'euros sur les activités poursuivies ;
- la société Alter Way a été cédée et la société Trams Ltd au Royaume-Uni acquise ;
- les charges opérationnelles nettes non courantes sont en forte diminution à 14,3 millions d'euros du fait de la finalisation du plan de transformation ;
- la dette nette comptable⁽²⁾ s'établit à 67 millions d'euros comparée à un cash net 2020 de 20 millions d'euros. Cette évolution s'explique par les rachats d'actions réalisés en 2021 pour 83 millions d'euros et par l'augmentation des volumes des opérations à refinancer et des activités pour compte propre au sein de l'activité TMF ;
- l'auto-contrôle atteint 16,78 % au 31 décembre 2021.

L'exercice 2020 a été marqué par :

- un chiffre d'affaires de 2 559 millions d'euros ses activités poursuivies, à normes constantes, en décroissance de 11,3 % par rapport à 2019 ;
- un résultat opérationnel courant⁽³⁾ en légère hausse qui atteint 122,5 millions d'euros sur les activités poursuivies ;
- les sociétés EBC (Econocom Business Continuity) et *digital.security* ont été cédées ;

- l'implémentation du plan de baisse des charges directes et indirectes de 96,5 millions d'euros brut initié en 2019 est en voie de finalisation ;
- la dette nette comptable a été très fortement réduite sur l'exercice 2020, atteignant une position de cash net positif de 20 millions d'euros en fin d'année. Cet effort a été rendu possible par une sensible amélioration de la génération de trésorerie opérationnelle, aux produits de cession d'actifs non stratégiques pour près de 125 millions d'euros et tout en maintenant un paiement de dividende intercalaire et les rachats d'actions propres ;
- l'auto-contrôle atteint ainsi, au 31 décembre 2020, 4,43 % du capital.

L'exercice 2019 a été marqué par :

- un chiffre d'affaires de 2 927 millions d'euros stable sur ses activités poursuivies, à normes constantes, identique à celui de 2018. En organique, il ressort en légère baisse de 0,8 %. Retraité de la baisse du chiffre d'affaires de TMF en Italie, la croissance atteint 4,5 % (dont 3,7 % en organiques) ;
- dans la logique de recentrage de ses activités, le groupe a placé 13 sociétés/activités dans le champ d'application d'IFRS 5 (activités non poursuivies) ;
- un résultat opérationnel courant⁽⁴⁾ qui atteint 126 millions d'euros sur les activités poursuivies ;
- les sociétés Jade et Rayonnance ont été cédées (le groupe a néanmoins conservé 10 % de Rayonnance) ;
- le groupe a lancé un plan de baisse de ses charges directes et indirectes de 96,5 millions d'euros brut étalé sur trois ans.

(1) Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

(2) Avant prise en compte de la dette induite par l'application d'IFRS 16 aux contrats de location (locaux, véhicules...) dont Econocom est preneur.

(3) Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

(4) Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

Trente millions d'euros ont été réalisés en 2019 ;

- la dette nette comptable est restée stable par rapport à 2018. Elle reflète d'une part, une bonne génération de trésorerie opérationnelle, l'encaissement lié à la cession partielle de la société Rayonnance, intervenue en décembre, ainsi que la baisse

des besoins liés à EDFL et, d'autre part, les décaissements de l'année liés aux acquisitions d'intérêts minoritaires dans les Satellites, au remboursement de la prime d'émission et aux rachats d'actions propres ;

- l'auto-contrôle atteint ainsi, au 31 décembre 2019, 9,56 % du capital.

4.2. Données consolidées annuelles 2021 et comparaison 2020, 2019

4.2.1. CHIFFRES CLÉS

en millions €	2021	2020 retraité*	2019 retraité**
Produits des activités poursuivies	2 505	2 521	2 914
Résultat opérationnel courant (avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition) ⁽¹⁾	135,7	119,6	125,1
Résultat opérationnel courant	133,5	117,5	123,1
Résultat opérationnel	119,2	81,7	86,8
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	444,3	472,9	483,9
Excédent de trésorerie/(Endettement net)	(66,8)	+20,2	(252,2)

* Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel.

** Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2019 des activités considérées comme non poursuivies en 2020 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2019 est impacté du reclassement des frais d'affacturage qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel.

4.2.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

en millions €	2021	2020 retraité*	2019 retraité**
Produits & Solutions	1 068	1 073	1 128
Services	516	554	651
Technology Management & Financing Services	921	894	1 135
Total chiffre d'affaires	2 505	2 521	2 914

* Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

** Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2019 des activités considérées comme non poursuivies en 2020 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2019.

Le groupe Econocom a réalisé, pour ses activités poursuivies, sur l'exercice 2021 un chiffre d'affaires consolidé annuel de 2 505 millions d'euros stable par rapport à l'exercice précédent (-1,0 % organique).

Activité Produits & Solutions

L'activité Produits & Solutions réalise en 2021, un chiffre d'affaires de 1 068 millions d'euros contre 1 073 millions d'euros en 2020, soit une contraction de 0,5 % dont 2,5 % organiques. Après plusieurs exercices de forte croissance dont une croissance organique de 8,3 % lors de l'exercice précédent, l'activité a été impactée par les tensions sur les approvisionnements.

Activité Services

L'activité Services atteint un chiffre d'affaires 2021 de 516 millions d'euros en contraction d'environ organique de 3,1 % suite notamment à la volonté de privilégier les contrats à plus forte valeur ajoutée. Le renforcement des critères de sélection pour les nouvelles affaires se traduit par un

accroissement significatif de la marge des Services en 2021.

En 2020, cette activité avait affiché une décroissance de 7,5 % en raison principalement des périodes de confinement qui ont touché les différentes géographies du groupe au cours du deuxième trimestre.

Activité Technology Management & Financing

Au 31 décembre 2021, l'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 921 millions d'euros contre 894 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de 3,0 % dont 4,0 % organique. Cette croissance a été observée sur la quasi-totalité des géographies du groupe à l'exception du Benelux et a été particulièrement marquée en Europe du Sud et sur la zone Amériques.

Cette activité avait affiché un chiffre d'affaires en repli de 19,9 % en 2020 du fait des difficultés rencontrées dans le contexte de la pandémie mondiale.

4.2.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

en millions €	2021	2020 retraité*	2019 retraité**
Produits & Solutions	53,5	46,6	45,3
Services	42,5	35,2	35,8
Technology Management & Financing Services	39,8	37,8	43,9
Total Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	135,7	119,6	125,1

* Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel.

** Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2019 des activités considérées comme non poursuivies en 2020 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2019. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2019 est impacté du reclassement des frais d'affacturage qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel.

(1) Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition du groupe s'élève à 135,7 millions d'euros, soit 5,4 % du chiffre d'affaires. En 2020, il était de 119,6 millions d'euros, le groupe ayant commencé à

bénéficier des effets de son plan de réduction de coûts lancé début 2019, de l'amélioration continue de la productivité des Services et d'une focalisation sur les projets à plus forte valeur ajoutée.

En 2019, le résultat opérationnel courant du groupe avait atteint 125,1 millions d'euros, il représentait 4,3 % du chiffre d'affaires.

4.2.4. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel du groupe s'élève en 2021 à 119,2 millions d'euros, contre 81,7 millions d'euros l'année dernière. Les charges non courantes ressortent à 14,3 millions d'euros, en forte réduction par rapport aux 35,8 millions d'euros de 2020, sous l'effet notamment de la diminution sensible des coûts de restructuration qui avaient été constatés l'an dernier.

En 2019, les charges non courantes étaient d'un montant de 26,8 millions d'euros liées à

des mesures de réorganisation et de coûts des fermetures de sites.

4.2.5. SITUATION FINANCIÈRE

Le groupe dispose, au 31 décembre 2021, d'une situation financière saine avec une trésorerie nette de 334 millions d'euros et une dette nette comptable qui s'élève à 67 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le groupe présentait une situation d'excédent de trésorerie de 20 millions d'euros et au 31 décembre 2019, l'endettement net comptable était de 252 millions d'euros.

4.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres

Econocom a émis un emprunt obligataire Euro PP en mai 2015 et un emprunt de type *Schuldschein* émis en novembre 2016.

Dans le cadre de ces emprunts obligataires, le groupe n'est soumis qu'à un seul *covenant*. Ce dernier, calculé le 31 décembre de chaque année, correspond au rapport entre la dette nette comptable et l'EBITDA *pro-forma*. Ce ratio ne peut dépasser trois pendant deux exercices consécutifs. Le non-respect de ce *covenant* ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation de taux d'intérêt durant la période pendant laquelle le groupe n'atteint pas le ratio.

Les autres lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

5. Corporate governance

5.1. Conseil d'Administration et Comités Consultatifs

La composition et le mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs Comités sont régis par :

- les articles 7:85 et suivants du Code des sociétés et des associations (« CSA ») ;
- les articles 14 et suivants des Statuts ;
- les règlements d'ordre intérieur des Comités respectifs, disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com), à savoir :
 - (i) le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration du 19 mai 2016 (le « ROI CA »),
 - (ii) le règlement d'ordre intérieur du Comité Exécutif du 7 septembre 2016 (le « ROI Comité Exécutif »),
 - (iii) le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit du 23 janvier 2020 (le « ROI Comité d'Audit »), et
 - (iv) le règlement d'ordre intérieur du Comité des Rémunérations et des Nominations du 23 janvier 2020 (le « ROI Comité des Rémunérations et des Nominations »).

Pour plus de détails quant à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer également à la section 5 chapitre 5 du présent document comprenant le Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2021.

5.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

5.1.1.1.1. Nomination (article 14 des Statuts et article 4 du ROI CA)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, personnes morales ou non, nommés pour quatre ans au plus par l'Assemblée Générale des Actionnaires et en tout temps révocables par elle. Ils sont rééligibles. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

La composition du Conseil comprend une majorité d'Administrateurs non-exécutifs et un nombre approprié d'Administrateurs non-exécutifs indépendants. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens du Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. L'objectif est que la moitié au moins des membres du Conseil soit des Administrateurs non-exécutifs et qu'un tiers au moins des membres du Conseil soit de sexe différent de celui des autres membres.

Les Administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires parmi les candidats proposés par le Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom Group et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du Conseil. Par ailleurs, même si les Administrateurs connaissent bien le secteur d'activité d'Econocom Group, ils continuent à se former et à accroître leurs connaissances.

Le Conseil évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement et son interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux auxquels la gestion journalière est déléguée, et avec le Comité Exécutif.

5.1.1.1.2. Vacance (article 15 des Statuts)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

5.1.1.1.3. Présidence, Vice-Présidence et secrétariat (article 16 des statuts, articles 4.6, 5 et 6 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les responsabilités du Président du Conseil sont :

1. assurer la gestion du Conseil et, notamment, veiller à ce que le Conseil soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités, à savoir :

- ▶ préparer, convoquer, présider et diriger les séances du Conseil et s'assurer que, dans les réunions, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie des dossiers pertinents,
- ▶ établir l'ordre du jour des réunions du Conseil, en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et, le cas échéant, le Comité Exécutif,
- ▶ assurer la circulation appropriée de l'information au Conseil, en veillant à l'adéquation des documents à l'appui des points à l'ordre du jour du Conseil et à leur disponibilité dans un délai raisonnable préalablement aux réunions du Conseil ;

2. assurer la qualité et la continuité du Conseil en initiant et dirigeant les procédures concernant :

- ▶ l'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du Conseil, du ou des Administrateurs Délégués, de ses Comités, des Directeurs Généraux et du Comité Exécutif, pour assurer l'efficacité du processus décisionnel,
- ▶ la nomination ou la réélection des membres du Conseil, du ou des Administrateurs Délégués, des membres de ses Comités, des Directeurs Généraux et du Comité Exécutif ;

3. assurer la liaison entre le Conseil, les Directeurs Généraux et le Comité Exécutif, à savoir :

- ▶ avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et les autres membres du Comité Exécutif,
- ▶ veiller à ce que les relations entre le Conseil d'une part et les Directeurs Généraux et le Comité Exécutif d'autre part aient un caractère professionnel et constructif, et à ce que soient fournies au Conseil les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de décision, de supervision et de contrôle,
- ▶ s'il le juge dans l'intérêt de la Société, le Conseil peut confier la fonction de Président à un Administrateur qui exerce par ailleurs des fonctions exécutives au sein d'Econocom,
- ▶ en cas d'empêchement du Président du Conseil, le Vice-Président le remplace. En cas d'empêchement des deux, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de faire rapport sur la manière dont les procédures, les règles et les règlements applicables au Conseil sont suivis et respectés. Les Administrateurs peuvent, à titre individuel, recourir au Secrétaire Général.

5.1.1.4. Rémunération (article 14 des Statuts et article 10 du ROI CA)

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits. La rémunération éventuelle, fixe ou variable, peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil assisté par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du Conseil à charge pour celui-ci de la répartir entre ses membres selon des critères à définir par lui.

Pour les Administrateurs non-exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

5.1.1.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 20 des Statuts et article 2 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale et sans préjudice des délégations de pouvoirs qu'il opère.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Il a notamment les fonctions et responsabilités suivantes, dont il s'acquitte avec l'aide des Directeurs Généraux, du Comité Exécutif et des Comités qu'il a constitués :

- nommer, contrôler et évaluer le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et Directeurs Généraux, les membres des Comités créés dans le cadre des dispositions du CSA, ainsi que les membres du Comité Exécutif

et, de façon générale, assurer la mise en place d'une structure claire ;

- approuver les plans stratégiques sur proposition du Président du Conseil, après étude avec le Comité Exécutif ;
- évaluer le fonctionnement d'Econocom par rapport à ses orientations stratégiques et ses objectifs budgétaires, notamment à partir des résultats financiers revus trimestriellement et de tout autre rapport fait au Conseil ;
- approuver toute opération d'acquisition externe, d'investissement ou de réorganisation interne considérée comme stratégique par le Président du Conseil ou le Comité Exécutif ;
- prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, dans les délais prescrits, des États financiers et des autres informations significatives à communiquer aux investisseurs ;
- approuver un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et superviser les fonctions du Commissaire ainsi que de la fonction d'Audit Interne ;
- approuver toute autre question que le Président, un Administrateur Délégué ou le Comité Exécutif estiment devoir soumettre à l'approbation du Conseil en raison de son caractère stratégique ou significatif (ce même en rapport avec des matières déléguées par le Conseil au Comité Exécutif, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux ou tout autre tiers) ;
- prendre toutes décisions relatives aux matières qui lui sont réservées par la loi et les Statuts, en ce compris toutes décisions à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- évaluer son propre fonctionnement ainsi que l'interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux ainsi que le Comité Exécutif.

5.1.1.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.1.3.1. Réunions (article 17 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Le Conseil tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ou le Comité Exécutif, établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Sauf lorsque l'intérêt de la Société impose un délai plus court ou si les Administrateurs conviennent d'un délai de convocation raccourci, les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil.

Les informations importantes pour la compréhension par les Administrateurs des sujets devant être débattus lors de la réunion sont adressées à chacun des Administrateurs dans les meilleurs délais avant la date du Conseil.

Un Administrateur qui se trouve dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

5.1.1.3.2. Quorum et délibérations (article 18 des Statuts et article 7.3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions n'étant pas comptées. En cas de partage des

voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par décision unanime de tous les Administrateurs, exprimée par écrit. Il ne peut cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.1.1.3.3. Procurations (article 18 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Tout Administrateur peut conférer, par écrit, par e-mail, par télécopieur ou par tout autre moyen mandat spécial sans équivoque, délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par e-mail ou par télécopieur.

5.1.1.3.4. Procès-verbaux (article 19 des Statuts et article 7.5 du ROI CA)

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux. Les statuts prévoient qu'ils soient signés par la majorité au moins des membres présents. Toutefois, le Conseil d'Administration du 4 septembre 2019 a décidé à l'unanimité que les procès-verbaux seraient approuvés lors du Conseil d'Administration suivant et seraient dès lors signés par le Président, le secrétaire du Conseil ainsi que, le cas échéant, les Administrateurs qui en feraient la demande.

Ces procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

5.1.1.3.5. Communications au Conseil (article 9 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non-exécutifs peuvent interroger les membres du Comité Exécutif, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

Les Administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'Administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veillent par ailleurs à garder confidentielle toute information qui leur est transmise dans le cadre de leur mandat.

5.1.1.4. Gestion journalière – délégation (article 21 des Statuts et article 3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs qui portent le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Le Conseil d'Administration et les personnes chargées de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires ou Administrateurs. Les porteurs de ces pouvoirs spéciaux peuvent substituer une ou plusieurs personnes dans l'exercice de leurs pouvoirs, si le Conseil

d'Administration ou la personne chargée de la gestion journalière (selon le cas) y consent.

En cas de délégation spéciale, l'acte de leur nomination fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

5.1.1.5. Responsabilité du Conseil d'Administration (article 25 des Statuts)

Les Administrateurs et le(s) Commissaire(s) ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Société.

Ils sont responsables, conformément au droit commun et aux prescriptions du CSA, de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

5.1.1.6. Représentation (articles 22 des Statuts)

Le Conseil d'Administration représente, en tant que collège, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collège, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du Conseil d'Administration, agissant seul ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué, agissant seul ;
- soit par un Directeur Général, agissant seul.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat.

5.1.2. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 21 DES STATUTS)

Le Conseil d'Administration peut instituer en son sein tout Comité Consultatif ou Technique, permanent ou non qu'il juge utile. Les règles de fonctionnement de ces Comités sont définies par le Conseil d'Administration.

Chaque Comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant sa composition, son rôle, ses fonctions et responsabilités, ainsi que son fonctionnement. Ces règlements sont adoptés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité d'Audit au sens de l'article 7:99 du CSA, ainsi qu'un Comité de Rémunération au sens de l'article 7:100 du CSA. La composition de ces Comités, leurs missions et leurs règlements sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du CSA.

Le Conseil d'Administration peut constituer en son sein d'autres Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet, et dont la composition et les missions sont réglées par le Conseil d'Administration dans le respect de la loi applicable.

5.1.2.1. Comité Exécutif (article 21 des Statuts, article 3 du ROI CA et ROI Comité Exécutif)

5.1.2.1.1. Généralités

Conformément aux articles 15:18 et 7:121 du CSA et à l'article 21 des Statuts de la Société, le Conseil peut instaurer un Comité Exécutif, composé de plusieurs personnes, Administrateurs ou non, et lui déléguer la gestion opérationnelle de la Société, ainsi que des pouvoirs spéciaux autres que ceux relevant de la gestion opérationnelle, sans préjudice des pouvoirs de gestion journalière conférés aux Administrateurs Délégués et aux Directeurs Généraux.

Toutefois, le Conseil conserve la compétence exclusive des actes qui relèvent de la

politique générale et des actes réservés au Conseil en vertu de la loi, des Statuts ou de son règlement d'ordre intérieur. Le Conseil peut en outre se saisir de toute question relevant de la gestion opérationnelle, s'il le considère comme opportun. Conformément aux décisions du Conseil, le Conseil peut à son tour déléguer tout ou partie de ses responsabilités au Comité Exécutif.

5.1.2.1.2. Composition du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif sont désignés par le Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif se compose au moins de trois membres, Administrateurs ou non, employés d'Econocom Group ou non. Le Conseil d'Administration veillera en principe à ce que tout Administrateur Délégué et tout Directeur Général en charge de la gestion journalière d'Econocom soient membres du Comité Exécutif.

Les membres du Comité Exécutif sont, en leur qualité de membres du Comité, révocables ad nutum par le Conseil d'Administration (sans préjudice des contrats de travail ou de management qui les lient à Econocom Group).

Les membres du Comité Exécutif sont nommés pour une période de six ans maximum. Ils sont rééligibles.

Le Comité Exécutif est présidé par un Administrateur Délégué nommé Président par le Conseil d'Administration.

5.1.2.1.3. Responsabilités du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif peut notamment, sans que cette énumération soit exhaustive :

- prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du Conseil ;
- proposer les orientations stratégiques à fixer par le Conseil et arrêter les budgets, à établir dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil ;
- diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de

ces entités) et contrôler leurs performances financières et opérationnelles ;

- conclure tous contrats, faire et accepter toutes offres de prix, passer et accepter toutes commandes pour l'achat, la vente, la location de tout bien matériel ou immatériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services ;
- prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tous biens matériels ou immatériels, et tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de location concernant lesdits biens ;
- contracter des financements, avec ou sans constitution de sûretés, à l'exception des opérations suivantes qui relèvent de la compétence du Conseil d'Administration : toute opération de marchés de capitaux (autre que des billets de trésorerie), tout financement ayant pour effet que la dette nette consolidée excède les fonds propres consolidés ou deux fois l'EBITDA consolidé ;
- réaliser toute opération de croissance externe, investissement ou désinvestissement, à l'exception de toute opération stratégique (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 4 millions d'euros) qui relève à ce titre de la compétence du Conseil d'Administration ;
- agir auprès de l'État, des autorités gouvernementales, communautaires, régionales, provinciales et communales, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration fiscale, de la Poste, de l'administration des douanes, des sociétés de télécommunications, et de tous autres services ou autorités publics ;
- gérer les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous les jugements et les faire exécuter ;

- représenter Econocom auprès des organisations patronales et syndicales ;

- rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des pouvoirs qui lui sont délégués.

Par ailleurs, le Comité Exécutif est également responsable, sans préjudice des compétences réservées au Conseil ou aux Comités du Conseil (tel que le Comité d'Audit) :

- de la mise en place des contrôles internes ;
- de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des États financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom définies par le Conseil ;
- de soumettre au Conseil une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom et, de façon plus générale, de lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le Comité peut déléguer toute compétence qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration, ce tant à des employés d'Econocom que des tiers.

Les compétences conférées au Comité Exécutif ne peuvent en aucun cas comprendre les compétences réservées par la loi, les statuts ou les règlements d'ordre intérieur au Conseil d'Administration. Il incombe en outre au Comité Exécutif :

- de soumettre au Conseil toute question ou opération stratégique afférente à Econocom ou au groupe, sans préjudice par ailleurs de la faculté du Conseil de se saisir d'une question relevant de la gestion opérationnelle ;
- de respecter les pouvoirs de gestion journalière délégués par le Conseil d'Administration à un ou plusieurs Administrateurs Délégués et/ou Directeurs Généraux.

5.1.2.1.4. Fonctionnement du Comité Exécutif fixé par la loi, les statuts ou son règlement

Sauf pour ce qui est stipulé ci-après, les règles applicables aux réunions, aux délibérations et aux procès-verbaux du Conseil, prévues par les Statuts, s'appliquent, par analogie, au Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se réunit sur la convocation de son Président, ou lorsque deux membres du Comité Exécutif le demandent. Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile. Le Comité Exécutif délibère sur la base des dossiers contenant toutes les informations nécessaires aux prises de décision, dont chaque membre a reçu un exemplaire. Le Comité Exécutif peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Comité Exécutif fonctionne de manière collégiale et ses décisions se prennent dans une recherche de consensus de ses membres. Le cas échéant, le Président du Comité Exécutif peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité Exécutif rend compte de sa gestion et des aspects importants de sa mission au Conseil d'Administration. Le Président du Comité, ou tout autre membre du Comité désigné à cet effet, émet chaque trimestre un rapport à ce titre à l'attention du Président du Conseil ; ce rapport contient notamment le *reporting* interne des résultats financiers du trimestre.

Le Comité Exécutif prend toutes les mesures utiles afin que le Conseil puisse exercer le devoir de surveillance qui lui est confié par la loi, les statuts ou son règlement d'ordre intérieur.

Le Comité Exécutif était composé au 31 décembre 2021 de Monsieur Jean-Louis Bouchard, en qualité de représentant d'Econocom International BV et de Messieurs Éric Bazile, Angel Benguigui, Philippe Goullioud, Laurent Roudil et de Mesdames Chantal De Vrieze et Samira Draoua.

5.1.2.2. Comité d'Audit (article 21 des Statuts et ROI Comité d'Audit)

5.1.2.2.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité d'Audit en application de l'article 21 des Statuts d'Econocom Group et conformément à l'article 7:99 du CSA.

Le rôle du Comité d'Audit est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle au sens le plus large des activités d'Econocom. En particulier, il évalue l'information financière, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les processus d'Audit Interne et externe. Il rend des avis.

5.1.2.2.2. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins trois Administrateurs, exclusivement non-exécutifs, dont au moins un membre est un Administrateur indépendant. En cas d'élargissement du Comité d'Audit à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Le mandat est de trois ans, renouvelable.

Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité d'Audit. Le Président du Conseil d'Administration ne peut présider le Comité d'Audit.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne *ipso facto* la fin de son mandat au Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit était composé au 31 décembre 2021 de Messieurs Robert Bouchard et Jean-Philippe Roesch ainsi que de Madame Marie-Christine Levet. Le Comité est présidé par Monsieur Robert Bouchard.

5.1.2.2.3. Responsabilités du Comité d'Audit

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Production de l'information financière

- ▶ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des États financiers,
- ▶ discuter avec les membres du Comité Exécutif et avec le Commissaire des aspects significatifs du *reporting* financier. Le management exécutif, et particulièrement le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et les Directeurs Généraux, veillent à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques,
- ▶ communiquer au Conseil d'Administration les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, auquel il explique la façon dont le contrôle légal desdits comptes a contribué à l'intégrité de l'information financière et le rôle joué par le Comité d'Audit ;

2. Contrôle interne – gestion des risques

- ▶ s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle des risques, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants,
- ▶ examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein de la Société suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le management exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations,
- ▶ s'assurer que les systèmes mis en place au sein de la Société et de ses filiales garantissent le respect des principales dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables,
- ▶ s'assurer de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique permettant aux collaborateurs de faire part confidentiellement de préoccupations concernant d'éventuelles irrégularités en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets ;

3. Audit Interne

- ▶ examiner et faire des recommandations sur les propositions du management exécutif relatives :
 - ▶ à la nomination et au remplacement du responsable de l'Audit Interne pour lequel le Comité d'Audit possède un droit de veto,
 - ▶ au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- ▶ définir, en lien avec le responsable de l'Audit Interne, le plan des contrôles à mener sur l'exercice,
- ▶ assurer le suivi systématique de la réalisation du plan de contrôles de l'Audit Interne et procéder à une actualisation de ce dernier chaque semestre au minimum,
- ▶ examiner l'efficacité de l'Audit Interne notamment en analysant dans quelle mesure le management en est un

soutien indéfectible et tient compte des conclusions et recommandations ;

4. Audit Externe

- ▶ formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire de la Société ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission,
- ▶ veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du CSA,
- ▶ prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports,
- ▶ analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le management exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire,
- ▶ définir, en accord avec le Commissaire de la Société, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale ;

5. Autres

- ▶ formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit,
- ▶ accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

5.1.2.2.4. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an sont consacrées principalement aux États financiers.

Le Président du Comité d'Audit établit l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du

management exécutif ou un membre du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit veille à avoir une communication libre et ouverte avec le management exécutif.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles le Commissaire, le responsable de l'Audit Interne ainsi que tout autre membre du management exécutif ou du personnel du groupe Econocom. Le responsable de l'Audit Interne, ainsi que le Commissaire participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Avant la réunion du Comité d'Audit, son Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires en lien avec les points à l'ordre du jour. Le Comité Exécutif a l'obligation de fournir toutes informations nécessaires et le Comité d'Audit peut solliciter toutes clarifications qu'il souhaiterait.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité d'Audit, les convocations aux réunions sont adressées au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. De l'accord unanime des membres, un délai plus court peut être convenu.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les résolutions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix. En l'absence de majorité, le Président du Comité décide en dernier ressort.

Le Président du Comité d'Audit est en charge de l'établissement des procès-verbaux des réunions.

Les procès-verbaux signés par le Président du Comité d'Audit sont transmis au Président du Conseil d'Administration et tenus à la disposition de tous les membres du Comité d'Audit, du Conseil d'Administration ainsi que du Commissaire.

Le Comité d'Audit informe le Conseil de toutes les questions importantes pour lesquelles il estime que des mesures doivent

être prises ou qu'une amélioration est recommandée.

Le Comité d'Audit évalue annuellement son fonctionnement et son efficacité. Il rencontre à cet effet le responsable de l'Audit Interne et le Commissaire pour un échange de vues sur le processus d'audit et sur le règlement d'Ordre Intérieur du Comité d'Audit. Il rend compte de cette évaluation au Conseil d'Administration et lui fait, si nécessaire, des propositions de modifications.

5.1.2.3. Comité des Rémunérations et des Nominations (article 21 des statuts et ROI Comité des Rémunérations et des Nominations)

5.1.2.3.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération en application de l'article 7:100 du CSA et de l'article 21 des Statuts de la Société. Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2020 a décidé d'étendre les missions du Comité de Rémunération au volet Nomination et limiter son périmètre d'action aux mandataires sociaux (Administrateurs et délégués à la gestion journalière) et aux dirigeants impliqués dans la Direction Générale de la Société. Les membres du Comité Exécutif qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action de ce Comité.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a principalement un rôle d'avis et d'assistance auprès du Conseil d'Administration. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération et de nomination. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le management exécutif.

5.1.2.3.2. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de trois

Administrateurs non-exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 7:87, §1 du CSA). Le Comité des Rémunérations et des Nominations possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations est de quatre ans et n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est présidé par un Administrateur non-exécutif.

Le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations dirige les travaux de celui-ci et il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Comité des Rémunérations et des Nominations en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression constructive des divergences de vues.

Les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations désignent l'un d'entre eux comme Secrétaire.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations était composé au 31 décembre 2021 de Mesdames Adeline Challon-Kemoun et Marie-Christine Levet et de Monsieur Robert Bouchard. Le Comité est présidé par Madame Marie-Christine Levet.

5.1.2.3.3. Responsabilités du Comité des Rémunérations et des Nominations

Volet Rémunérations

Sur demande de la Présidence du Conseil d'Administration et concernant les personnes du périmètre défini ci-dessus, le Comité est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis au Conseil sur :

- a) la politique de rémunération ;
- b) les rémunérations individuelles (notamment jetons de présence, fixe, variable, *incentive* long terme et ce y compris sous forme d'actions ou d'options, indemnités de départ) ;

- c) Les modalités contractuelles qui supportent ces rémunérations ;
- d) la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle ;
- e) les plans d'attribution d'options ou d'actions (enveloppe, bénéficiaires, caractéristiques et conditions).

À partir des données fournies par la Direction Générale de l'entreprise, le Comité prépare le rapport de rémunération, en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise. Il analyse notamment l'évolution du cumul des dix premières rémunérations. Il prépare et commente le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Une politique de rémunération des dirigeants de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 et publiée sur le site Internet de la Société.

Volet Nominations

Sur demande de la Présidence du Conseil, le Comité est chargé de formuler des recommandations et d'émettre des avis au Conseil sur les nominations et renouvellements de mandat des mandataires sociaux et les nominations des dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe.

En relation étroite avec la Présidence du Conseil, le Comité établit et propose au Conseil un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité s'assure de l'existence de plans de succession au niveau des postes clés de l'entreprise.

Le Comité s'assure également que des programmes adéquats de développement de talents ainsi que des programmes de promotion de la diversité sont en place.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité des Rémunérations et des Nominations conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur. Dans ce cas, l'exercice de la mission du Comité s'opère sous la responsabilité et la surveillance du Conseil auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs dont dispose le Conseil et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'exécuter lesdits plans et en particulier d'allouer et répartir, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, l'enveloppe préalablement fixée par le Conseil d'Administration.

5.1.2.3.4. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au minimum deux fois par an.

Les réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations sont convoquées par le Président qui en établit l'ordre du jour. Un Administrateur ou un membre du Comité Exécutif peut demander au Président du Comité des Rémunérations et des Nominations de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, les convocations aux réunions (en ce compris l'ordre du jour de la réunion) sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable avant la réunion du Comité.

Avant la réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations, son Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires ainsi que tous les documents pertinents en lien avec les points à l'ordre du jour.

La Direction Générale fournit toutes les informations nécessaires et le Comité des Rémunérations et des Nominations peut solliciter toutes les clarifications qu'il souhaite.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations peut inviter toute personne dont il estime la présence utile à assister à ses réunions. Le Comité peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais de la Société, dans la limite d'un budget annuel validé par le Conseil d'Administration.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération et il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président du Conseil d'Administration peut participer avec voix consultative aux réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs et dirigeants.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du

Comité des Rémunérations et des Nominations sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations présents ou valablement représentés. En cas d'égalité des voix le Président du Comité est appelé à trancher la décision.

5.2. Conflits d'intérêts

Les mandataires de la Société doivent se conformer aux prescriptions de l'article 7:96 (conflit d'intérêts entre la Société et un Administrateur) et 7:97 (conflit d'intérêts intragroupe) du CSA.

En outre, afin de se conformer au Code de gouvernance d'entreprise, la Société a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son management exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre la Société (et les sociétés qui lui sont liées), les Administrateurs de la Société et les membres de son management exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Ces recommandations sont détaillées dans la procédure relative aux conflits d'intérêts adoptée le 22 novembre 2012 par le Conseil d'Administration (le « ROI Conflits d'Intérêts »), ainsi qu'aux stipulations relatives aux conflits d'intérêts propres aux Administrateurs d'une part, et aux membres du Comité Exécutif d'autre part, détaillées respectivement dans le ROI CA et le ROI Comité Exécutif.

En résumé, les Administrateurs et les membres du Comité Exécutif doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt de la Société et de ses filiales. Ils s'imposent une discipline rigoureuse pour exclure autant que possible tout conflit d'intérêts patrimonial, professionnel ou d'une autre nature, et se conforment strictement aux règles concernant les conflits d'intérêts adoptées par la Société.

Lorsqu'un Administrateur ou un membre du Comité Exécutif a, directement ou indirectement, un intérêt opposé, de nature patrimoniale ou non, à une décision ou à une opération d'Econocom, il en informe immédiatement le Président du Conseil d'Administration, ainsi que, s'il est Administrateur, les autres Administrateurs et s'il est membre du Comité Exécutif, les autres membres de cet organe, au plus tard au début de la réunion au cours de laquelle le sujet donnant lieu au conflit est discuté. Il ne participe alors pas à la délibération ni au vote concernant ce sujet. Le Président jugera s'il y a lieu d'en faire un rapport au Conseil d'Administration.

Les transactions visées à la présente section sont soumises au Comité d'Audit, qui s'assure que les procédures détaillées ci-dessus sont bien respectées ou, quand c'est le cas, qu'il s'agit d'opérations habituelles intervenant dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature. Le Comité d'Audit a estimé que l'essentiel des conventions conclues au cours de l'exercice 2021 était des opérations habituelles conclues dans des conditions de marché.

Toutes les transactions majeures du groupe Econocom avec des parties liées sont mentionnées dans la note 22 « Informations sur les parties liées » des États financiers consolidés du rapport annuel 2021.

5.3. Curriculum vitæ des Administrateurs

La société Econocom International BV est contrôlée et représentée par Monsieur **Jean-Louis Bouchard**. Après avoir débuté sa carrière chez IBM, en Europe et aux États-Unis, Jean-Louis Bouchard pose les fondations du groupe en France en 1973 sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS). Après avoir fait l'acquisition en 1984 d'une PME Américaine, Econocom, il y agrège

l'ensemble des filiales internationales d'ECS et baptise le nouvel ensemble Econocom. Elu entrepreneur de l'année par le magazine Challenges en 1987, Jean-Louis Bouchard perçoit très tôt les mutations que va engendrer l'informatique dans le quotidien des entreprises, des institutions, mais également des usagers. Grâce à sa stratégie de croissance externe, le groupe se développe rapidement, anticipant notamment la convergence entre l'informatique et les télécoms, puis la nécessité d'offrir à ses clients des solutions de financement pour permettre d'engager la transformation profonde de leurs entreprises. En 2013, Econocom fait l'acquisition du groupe Osiatis qui lui permet de faire une avancée majeure dans le domaine des services numériques. Econocom met l'utilisateur au centre de la transformation digitale, en leur proposant des technologies et des solutions qui les servent. Jean-Louis Bouchard a étudié au Prytanée national militaire de La Flèche avant d'intégrer l'école nationale supérieure du génie maritime et de devenir architecte naval. Il est l'acteur principal de l'arrivée des Abeilles au sein du groupe Econocom début 2020.

Monsieur **Robert Bouchard** a commencé sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que commis négociateur sur le MATIF à la bourse de Paris. En 1997, il devient Actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine). En 2010, il prend la présidence d'APL Datacenter (société spécialisée dans la conception, la réalisation et l'exploitation de *datacenters*) dont il est le premier Actionnaire. Il a occupé les fonctions de Président de Digital Dimension de novembre 2016 à novembre 2017, de *Chief Operating Officer* du groupe de juin 2017 à mars 2018 et de *Chief Executive Officer* du groupe de mars 2018 à novembre 2018. Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Madame **Adeline Challon-Kemoun** a commencé sa carrière dans le conseil en communication au sein du cabinet Image 7. Elle a ensuite occupé des postes de Direction Générale (Euris, Rallye) et de directrice de la communication et du marketing/des marques dans de grands groupes (Casino, France Télévisions et Air France-KLM). Elle a notamment occupé les fonctions de Directrice Générale adjointe Marketing, Digital et Communication d'Air France-KLM, membre du Comité Exécutif du groupe jusqu'en 2017. En 2018, elle a rejoint le groupe Michelin en tant que Directrice Générale adjointe Engagement et Marques et membre du Comité Exécutif du groupe. Elle dispose d'une connaissance fine des problématiques de marque et d'image, ainsi que des attentes des clients particuliers et entreprises.

Madame **Véronique di Benedetto** a commencé sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1985, elle devient Agent Commercial avant de prendre la Direction Commerciale d'ECS puis les activités internationales du groupe et la Direction Générale en 2009. À l'issue du rapprochement entre Econocom et ECS, elle est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises. En 2015 elle est nommée Vice-Présidente France en charge notamment de la stratégie RSE et de la supervision de start-up dans différents secteurs comme l'éducation ou la culture. Par ailleurs elle est également Vice-Présidente de Numeum, organisme professionnel français des entreprises du numérique.

Monsieur **Bruno Grossi** a exercé pendant plus de vingt ans chez Accenture, où il était associé responsable des secteurs télécoms et médias en France et au Benelux. Co-Président d'Osiatis entre 2010 et 2013, avant son rapprochement avec le groupe

Econocom conclu en septembre 2013, il en a été Administrateur Délégué à la gestion journalière jusqu'au 20 octobre 2020. Il reste Administrateur d'Econocom Group.

Madame **Marie-Christine Levet** est l'une des figures pionnières de l'Internet en France et dispose de plus de 25 années d'expérience professionnelle dans le secteur des nouvelles technologies à la fois en tant qu'entrepreneur et investisseur. Elle a dirigé plusieurs sociétés dans ce domaine et dans les médias français (Lycos, Club-Internet, groupe Tests...). Forte de son expérience entrepreneuriale, Marie-Christine Levet s'est ensuite tournée vers l'investissement en participant à la création de Jaina Capital, l'un des premiers fonds d'investissement spécialisé dans le financement de l'amorçage en France. Convaincue de la nécessaire transformation du secteur de l'Éducation, Marie-Christine Levet a fondé en octobre 2017 Educapital, le premier fonds d'investissement européen dédié au secteur de l'éducation innovante. Elle est aussi Administratrice des sociétés Maisons du Monde, SoLocal et de l'AFP. Son expérience entrepreneuriale en tant qu'investisseur et dirigeante de sociétés précurseurs du marché numérique puis dans le conseil en transformation digitale est un atout pour accompagner la stratégie de développement d'Econocom Group.

Monsieur **Jean-Philippe Roesch** a commencé sa carrière par six années chez Arthur Andersen. Il rejoint le groupe Econocom fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France. Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient en 2001 Secrétaire Général du groupe, en 2004 Directeur Général Adjoint, puis en 2006 Directeur Général. Il a cessé d'exercer ces fonctions fin 2016. D'octobre 2018 à juillet 2019, il a occupé un rôle de support auprès du Comité Exécutif.

Monsieur **Eric Boustouller** a évolué tout au long de sa carrière professionnelle dans le secteur du digital. Au sein de grands groupes internationaux, il a exercé des responsabilités marketing, commerciales (Compaq, Microsoft) et de Direction Générale (Microsoft France puis Europe de l'ouest). Il est depuis novembre 2021, Partner dans le Fonds d'investissement C4 Ventures. Il a été, de 2010 à 2012, Président de la Chambre de Commerce Franco-Américaine et de 2017 à 2020, CEO de Solocal, une entreprise cotée française. Il est depuis 2011, investisseur privé (*business angel*) dans des Start-ups (Content Square, Codingame, Confiant, Jus Mundi, Saagie, Intercloud, Elevo, etc.) et des Fonds

d'investissement (Partech, Cap Horn, C4 Ventures). Il est également Chevalier de la Légion d'Honneur en France.

Le Conseil d'Administration d'Econocom déclare qu'à sa connaissance aucun des Administrateurs n'a jamais été condamné pour un délit de fraude, qu'aucune incrimination officielle et/ou publique n'a été exprimée ou qu'aucune sanction n'a jamais été imposée par une autorité légale ou de supervision, qu'aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre de l'organe d'Administration et qu'en cette capacité ils n'ont jamais été impliqués dans une faillite.

6. Recherche et développement

Le groupe s'applique une dynamique de transformation digitale en créant des solutions différenciantes pour appuyer sa stratégie de développement et atteindre ses objectifs d'excellence opérationnelle.

En 2021, les efforts en matière de R & D ont été réalisés dans la continuité des domaines développés les années précédentes et avec pour objectif d'accompagner au plus proche les mises en production de solutions innovantes chez nos clients.

Par exemple, nous sommes depuis plusieurs années mobilisés pour réduire notre propre empreinte carbone mais également pour développer des solutions concrètes et innovantes pour aider nos clients à réduire l'impact environnemental de leurs dispositifs numériques et en faire un levier d'inclusion sociale. Nous avons, par exemple, développé Watt's Green qui permet de mesurer l'impact environnemental du numérique et identifier les leviers pour agir dessus en exploitant toutes les données disponibles sur le cycle de vie des équipements numériques.

En 2021, le groupe a poursuivi ses efforts pour renforcer la collaboration de ses différentes entités (planète et satellites) autour de projets innovants afin de mobiliser toutes les

expertises disponibles sur des thématiques prometteuses pour les affaires du groupe. Dans ce cadre sont menés les travaux sur la virtualisation des postes de travail et la gestion de bout en bout des actifs virtualisés, mais aussi des recherches et développement sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et des agents conversationnels pour optimiser le support utilisateur. Les expérimentations menées en 2021 ont été très satisfaisantes et nous ont permis de traduire ces travaux R & D en projets clients, et d'identifier de nouveaux champs de recherche pour exploiter tout le potentiel de l'intelligence artificielle et du digital au service de l'expérience utilisateur.

À partir de ces indicateurs et de son expertise, Econocom aide ses clients à identifier les leviers d'amélioration de la performance et à mettre en place un plan d'actions pour accélérer la transformation digitale.

Econocom est éligible au titre de certaines de ces activités au bénéfice du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en France. Cette incitation de l'état en faveur de la Recherche & Développement permet à Econocom de poursuivre des projets ambitieux à moyen et long terme lui apportant des facteurs forts de différenciation technologique.

7. Principaux investissements

En plus des investissements en matière de développement de nouvelles offres, d'outils logiciels et de recrutement de nouveaux commerciaux et ingénieurs, Econocom procède à des opérations de croissance externe, contribuant à acquérir des compétences spécifiques, à accélérer sa croissance et accroître sa rentabilité.

Les principaux investissements du groupe au cours des trois dernières années ont été les suivants :

7.1. En 2019

AUTRES PRISES DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS

Synertrade : le groupe a acquis la participation minoritaire (10 %) en juillet 2019 et porte ainsi sa participation à 100 %.

Gigigo : Econocom Group SE a acquis l'intégralité des parts minoritaires (30 %) en juillet 2019.

Infeeny : au cours du 1^{er} semestre Econocom Group a procédé à l'acquisition de 9,66 % du capital de la Société.

JTRS : Econocom Group a augmenté sa participation dans la Société *via* l'acquisition des titres d'un Actionnaire minoritaire (5 %).

Altabox : le groupe a exercé en fin d'année 2019 ses options portant sur 15 % du capital de la Société, portant son taux d'intérêt à 85 %.

7.2. En 2020

Les opérations réalisées en 2020, ont été les suivantes :

- acquisitions dans l'activité Technology Management & Financing.

En septembre 2020, Econocom a acquis l'intégralité du capital de la société française Les Abeilles, le spécialiste français du remorquage et sauvetage en haute mer.

AUTRES PRISES DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS

Econocom a procédé au cours de l'exercice au rachat de certains minoritaires dans ses filiales :

Altabox : Econocom Group a augmenté sa participation dans la Société *via* l'acquisition des titres d'un Actionnaire minoritaire, portant ainsi sa participation à 80 %.

Bizmatica : Econocom a acquis la participation minoritaire *via* l'exercice de ses options, portant son taux d'intérêt à 100 %.

Asystel Italia : Econocom Group a procédé à l'acquisition des titres d'un Actionnaire minoritaire augmentant sa participation dans la Société à 70 %.

Energy Net : le groupe a exercé en fin d'année ses options sur le solde du capital de la Société, portant son taux d'intérêt à 100 %.

7.3. En 2021

Avec une structure financière renforcée et des coûts d'exploitation en forte baisse, le groupe Econocom a repris en 2021 une politique d'acquisitions ambitieuse par métiers et par pays. Le groupe a pour ambition d'accélérer les acquisitions dans son activité des Services en France, dans celle des Produits & Solutions au Royaume-Uni et en Espagne, ainsi que sur son pôle Technology Management & Financing en France et Allemagne. Cette stratégie s'inscrit dans une volonté de développement dans les zones géographiques où le groupe est fortement implanté afin d'accélérer les synergies entre les différents métiers.

Dans ce contexte, Econocom a pris une participation majoritaire dans la société Trams Ltd au Royaume-Uni. Trams est un acteur reconnu dans la distribution informatique outre-Manche grâce à des partenariats de premier plan comme Apple, HP, Lenovo et Dell. En renforçant la présence du groupe dans une géographie cœur de cible, ce rapprochement avec la société Trams s'inscrit parfaitement dans la stratégie de constituer une offre globale internationale autour de la distribution. Il permettra également de développer des complémentarités fortes avec les solutions de financement d'actifs digitaux de l'activité Technology Management & Financing. Trams Ltd employait au moment de l'acquisition 40 personnes basées à Londres et a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 42 millions de livres sterling.

Après six années de collaboration fructueuse au sein du modèle Satellites d'Econocom ayant permis à Alter Way de développer son activité, Alter Way a rejoint en octobre 2021 le groupe Smile dont l'ambition est de consolider sa place de leader européen de l'open source. Alter Way reste un partenaire commercial privilégié d'Econocom sur les services liés aux technologies open source.

AUTRES PRISES DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS

Econocom a également procédé au cours de l'exercice au rachat de certains minoritaires dans sa filiale Infeeny, portant son taux d'intérêt à 100 %.

8. Informations complémentaires

8.1. Procédures judiciaires et arbitrages

Les procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont il serait menacé, font l'objet de provisions établies conformément aux normes IAS 37 en tenant compte de l'ensemble des informations pertinentes disponibles sur ces procédures.

Le montant global consolidé des provisions ainsi constituées pour l'ensemble des contentieux du groupe (cf. note 16 des États financiers consolidés) inclut l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

8.2. Contrats importants

Le groupe conclut dans le cadre de ses activités des contrats importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre 4 sur les Facteurs de risque, section 3 intitulée « Risques de dépendance ».

03

responsabilité sociétale d'entreprise

Notre démarche	74	2. Accompagner les nouveaux usages responsables de nos clients et de nos utilisateurs	103
Les enjeux et la mission RSE	74	2.1. Développer notre offre de produits et services green et responsables	103
L'organisation	75	2.2. Promouvoir un numérique responsable et l'économie circulaire	107
Notre feuille de route	75	3. Fédérer un écosystème pour créer de la valeur partagée	110
Actions et faits marquants	76	3.1. Les partenariats dans le secteur de l'éducation et l'université	110
Références, standards et faits marquants	76	3.2. Devenir le partenaire de choix d'entreprises innovantes et les intégrer à nos offres	113
Labels et certifications	76	3.3. Développer notre ancrage local	114
Une présence accrue parmi les acteurs du Green IT	77	Note méthodologique de la DPEF	116
Engagements envers les Objectifs de Développement Durable	77	Les indicateurs clés de performance	117
Principaux risques RSE identifiés auxquels le Groupe estime être exposé	78		
1. Nourrir notre excellence grâce à un engagement responsable	79		
1.1. Se positionner comme un employeur engagé	79		
1.2. Conduire une politique environnementale exigeante	90		
1.3. Être un acteur éthique et responsable	98		

Notre démarche

Les enjeux et la mission RSE

Comment agissons-nous ?

Plus que jamais, la responsabilité s'inscrit dans l'ADN d'Econocom. En 2021, le groupe a renforcé la plupart de ses actions phares et en a initié des nouvelles, aussi bien en France qu'à l'international. Afin d'incarner sa vision, le groupe Econocom a publié en 2021 son Manifeste dans lequel il rappelle les objectifs qu'il s'est engagé à poursuivre en tant qu'Entrepreneur du Numérique Responsable. La même année, le groupe est devenu membre de l'Institut du Numérique Responsable et a publié ses indicateurs ESG sur la plateforme gouvernementale Impact.gouv, ainsi que dans son premier rapport Impact.

Les enjeux environnementaux et sociétaux

La pollution numérique générée par Internet semble invisible. Pourtant chaque email, chaque recherche ou chaque vidéo consomme de l'énergie et génère des émissions de gaz à effet de serre. Différents travaux ont pu quantifier cet impact du numérique au niveau mondial, le situant entre 2 % et 4,3 % des émissions totales de CO₂ et entre 5 et 10 % de la consommation totale d'électricité suivant les sources.

En tant qu'acteur du numérique, le groupe Econocom se doit d'agir, concrètement et vite.

C'est pourquoi **le groupe Econocom fait du numérique responsable et de la lutte contre le gaspillage digital deux axes majeurs de sa stratégie RSE.**

Le groupe a aussi la volonté d'avoir un impact sociétal et social positif **en favorisant la diversité des compétences, en étant plus solidaire et en développant une éthique toujours plus humaine.**

Le digital utile au cœur de la mission RSE

Econocom conçoit et développe **un digital réellement utile pour l'utilisateur final.** Nous croyons en effet que c'est le digital utile est l'une des clés essentielles non seulement pour lutter contre le gaspillage digital, mais aussi pour contribuer à la performance et à la compétitivité des entreprises. **La mission de responsabilité sociétale du groupe Econocom se définit ainsi : apporter aux clients et à leurs utilisateurs des solutions digitales efficaces et responsables pour générer de l'impact positif.**

Cet engagement en faveur d'un digital utile se manifeste aussi *via* des actions de mécénat pour lutter contre la fracture numérique. Le recyclage ou le réemploi des matériels, en partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire font aussi partie de nos chantiers prioritaires. Bien sûr, le groupe veille aussi à optimiser l'efficacité énergétique de ses propres infrastructures numériques.

Engagement RH et environnemental

Enfin, la responsabilité sociétale du groupe Econocom ne saurait s'envisager sans une stratégie ressources humaines engagée et une politique environnementale responsable.

L'organisation

La politique RSE d'Econocom mobilise l'ensemble des collaborateurs du groupe et fait l'objet d'une organisation dédiée. La Direction RSE est placée sous la responsabilité de Véronique di Benedetto, Vice-Présidente France. Cette Direction a un rôle de représentation de la politique RSE auprès du Conseil d'Administration et des autres Directions.

Le pilotage de la démarche est assuré par un Comité de Direction RSE, composé de Directeurs représentant les principales fonctions du groupe. Ce Comité valide les orientations stratégiques et les objectifs de la démarche tout en veillant à la bonne atteinte de ces derniers.

Un panel de correspondants RSE fonctionnels mais aussi géographiques a été identifié. Ces correspondants font partie des équipes opérationnelles des membres du Comité de Direction RSE. Ils sont responsables du déploiement des différents objectifs sur leurs périmètres respectifs. Ils assurent la mise en place opérationnelle des plans d'actions validés en Comité, ils sont aussi les ambassadeurs de la démarche auprès de leurs équipes.

Notre feuille de route

La feuille de route ambitieuse et exigeante reprend l'ensemble des enjeux matériels identifiés dans le cadre de l'interrogation des parties prenantes internes et externes du groupe. Elle met en exergue les points

de développement sur lesquels Econocom souhaite progresser dans les prochaines années.

NOURRIR NOTRE EXCELLENCE GRÂCE À UN ENGAGEMENT RESPONSABLE

- Se positionner comme un employeur engagé ;
- Conduire une politique environnementale exigeante ;
- Être un acteur éthique et responsable.

ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX USAGES RESPONSABLES DE NOS CLIENTS ET DE NOS UTILISATEURS

- Promouvoir des offres sur le numérique responsable (impact environnemental, fracture numérique) et l'économie circulaire ;
- Impulser l'innovation responsable dans les collaborations internes et externes.

FÉDÉRER UN ÉCOSYSTÈME POUR CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE

- Accompagner les nouveaux usages liés au digital utile dans les domaines de l'éducation et du Green IT ;
- Devenir le partenaire de choix d'entreprises innovantes et les intégrer à nos offres ;
- Développer notre ancrage local.

Actions et faits marquants

Références, standards et faits marquants

Depuis 2012, le groupe Econocom adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. Au travers de cette adhésion, Econocom s'engage à respecter et promouvoir les dix principes du Pacte Mondial. Ces principes concernent : les droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Econocom a été distingué par la médaille Silver d'Ecovadis pour sa performance en matière de RSE avec une note de 62/100 pour l'année 2020/2021 en amélioration de quatre points par rapport à 2019.



- Le groupe Econocom a été classé parmi les 200 entreprises socialement responsables en France, et parmi les 20 premières de son secteur d'activité. Cette étude a été menée par Le Point, en collaboration avec Statista. Cette reconnaissance vient saluer les nombreux efforts déployés par le groupe et conforte son engagement en faveur de son écosystème, de l'économie circulaire, de l'inclusion et de l'innovation pour répondre aux enjeux de demain.



- Econocom est l'une des rares ESN à avoir signé le Manifeste Impact lancé par le

Gouvernement pour une économie plus responsable, destiné à rendre visibles et lisibles les données environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises.

- Econocom a également signé cette année la Charte de l'Institut du Numérique Responsable.



- Le groupe Econocom a publié son tout premier rapport impact sur les actions qu'elle mène en tant qu'entrepreneur du numérique responsable. Ce premier rapport témoigne de la volonté du groupe à mesurer, de manière concrète et continue, l'impact de ses actions pour un numérique responsable, en lien avec son écosystème.

(<https://www.econocom.com/fr/newsroom/groupe-econocom-devoile-son-premier-rapport-impact>)



Labels et certifications

- Econocom utilise le référentiel ISO 26000 afin de garantir le respect des lignes directrices en termes de responsabilité sociétale.
- Les certifications ISO 9001 et ISO/CEI 27001 sont gérées localement en France, Maroc, Belux, Espagne et Italie.

Une présence accrue parmi les acteurs du Green IT

- Depuis 2021, Econocom est membre de l'Institut du Numérique Responsable.
- Econocom était présent au salon Produrable en septembre 2021 pour animer un atelier sur les solutions de mesure de l'impact du numérique des entreprises.
- En novembre 2021, Econocom a participé à la première édition du *Green'Tech Forum* et a animé un atelier sur la fin de vie des matériels informatiques.
- Econocom a remporté le Prix de la Seconde Vie organisé par les Cas d'Or du numérique responsable pour son offre Ecotwice.



Engagements envers les Objectifs de Développement Durable

Econocom reconnaît l'urgence pour les acteurs des secteurs privés et publics de converger ensemble vers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) identifiés par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, Econocom a donc identifié les objectifs qui relèvent d'un engagement prioritaire, d'une contribution active ou d'une participation. 11 Objectifs ont ainsi été identifiés et intégrés à la politique RSE.



Principaux risques RSE identifiés auxquels le Groupe estime être exposé

Econocom évolue dans un environnement qui change à un rythme soutenu. Cela expose par essence la société à divers risques RSE. Si ces risques RSE devaient se matérialiser, ils pourraient nuire aux activités de la société, affaiblir ses résultats financiers, amoindrir sa réputation et, plus généralement, compromettre la concrétisation de ses objectifs à court et moyen terme.

Les risques les plus importants, spécifiques à Econocom, sont présentés ci-dessous, par thématique et par axe stratégique. Cette présentation des risques RSE n'a donc pas vocation à présenter l'ensemble des risques d'Econocom.

Axe stratégique	Enjeu RSE (roadmap)	Thématique	Risques	Numéro de chapitre
Nourrir notre excellence grâce à un engagement responsable	Se positionner comme un employeur engagé	Attraction des talents	Augmentation du taux de turnover et difficulté à attirer, développer et retenir suffisamment de talents	1
		Santé et sécurité et bien-être au travail	Dégradation de la qualité de vie au travail, santé et sécurité non assurées	1
		Développement des compétences	Compétences obsolètes par rapport aux besoins et/ou évolution du marché (turnover, formation etc.)	1
		Dialogue social	Dégradation des relations internes et du climat social	1
		Inclusion et diversité	Discriminations/traitement inégal des salariés (parité, inclusion de toutes les diversités)	1
	Conduire une politique environnementale exigeante	Prise en compte des impacts des activités sur le changement climatique	Impacts négatifs des activités sur l'environnement	1
		Impact environnemental du numérique (Green IT)	Impacts négatifs du numérique sur l'environnement	1
	Être un acteur éthique et responsable	Agir de manière éthique et intègre	Pratiques contraires aux règles éthiques Non-conformité à la loi et/ou aux réglementations	1
		Protection des données	Atteinte à la protection et à la sécurité des données	1
		Cybersécurité	Atteinte à la protection des systèmes d'information. Déstabilisation/manque de résilience suite à une attaque	1
		Achats responsables	Maîtrise insuffisante de la chaîne d'approvisionnement Non-respect par les partenaires de la charte achats responsables/des valeurs RSE du groupe	1
Accompagner les nouveaux usages responsables de nos clients et de nos utilisateurs	Promouvoir un numérique responsable et l'économie circulaire	Économie circulaire	Impacts négatifs des produits sur l'environnement	2
		Numérique responsable et économie circulaire offre client	Inadéquation de l'offre avec les attentes des clients et les besoins sociétaux et environnementaux	2
Fédérer un écosystème pour créer de la valeur partagée	Les partenariats dans le secteur de l'éducation et l'université Green IT.	Soutien du territoire et ancrage local	Désengagement du territoire et sensibilisation et éducation autour du numérique insuffisante ou inadaptée	3

1. Nourrir notre excellence grâce à un engagement responsable

La politique RSE d'Econocom s'attache à faire appliquer de bonnes pratiques au sein du groupe, d'abord au travers d'une politique RH soucieuse de développer la satisfaction des collaborateurs, puis au travers d'une politique environnementale exigeante et enfin, en se positionnant comme un acteur éthique et responsable.

1.1. Se positionner comme un employeur engagé

Du recrutement au développement professionnel, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs du groupe. La santé et le bien-être au travail font partie

des priorités RH afin de protéger et développer les 8 197 collaborateurs que compte le groupe au 31 décembre 2021, dont 69 % dans l'activité des Services.

Répartition des effectifs* par activité

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Technology Management & Financing	672	751
Services	5 656	6 730
Products & Solutions	1 513	1 431
Holding et fonctions support	225	209
Total collaborateurs	8 066	9 121
Agents	131	119
Total	8 197	9 240

* Effectifs comptabilisés en fonction de l'activité de la société d'appartenance. Seules les sociétés avec un taux de détention supérieur à 50 % sont reportées.

Répartition des effectifs par zone géographique

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
France	5 152	6 035
Benelux	707	699
Europe du Sud	2 035	2 042
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	303	464
Total	8 197	9 240

La stratégie de recentrage des activités entamée courant 2019 a entraîné la cession de plusieurs sociétés en 2020 et 2021 qui provoque la baisse des effectifs et une spécialisation des profils clés.

1.1.1. LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET D'INTÉGRATION

Les risques

Les ESN sont caractérisées par un taux de turnover des plus élevés tous secteurs confondus et une pénurie de compétences. Cela peut donc être identifié comme un risque très important pour le recrutement et la rétention des talents, notamment pour l'entité Services.

La politique

L'attrait et la rétention des talents sont devenus l'un des principaux enjeux de la Direction des Ressources Humaines qui développe une politique forte en termes de gestion des talents et des carrières. Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits : gérer les recrutements et la mobilité. Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé ayant pour objectif de leur présenter l'ensemble des équipes. Le groupe Econocom accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant un large panel de formations. La gestion des carrières et l'évolution professionnelle des collaborateurs donnent lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions spécifiques pour les différents profils de collaborateurs.

Acculturer et accompagner les collaborateurs au digital, leur permettre de s'épanouir dans un environnement digital : ce sont des enjeux clés pour le groupe Econocom.

L'acquisition de talents

Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits : gérer les recrutements et la mobilité. Econocom a ainsi défini trois champs d'action prioritaires afin de répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs :

- une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations ;
- une utilisation forte du réseau des collaborateurs du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise ;
- la mobilité des collaborateurs en interne : un nouveau module a été déployé début 2021 et permet à travers un espace collaborateur de :
 - ▶ coopter depuis le site du groupe (web ou mobile) ; gérer sa carrière en postulant rapidement aux offres du groupe,
 - ▶ partager des offres sur les réseaux sociaux.

En 2021, le groupe a réalisé 1 481 recrutements.

Nombre de recrutements par région géographique en 2021

	Nombre de recrutements 2021
Benelux	49
France	884
• Planète	768
• Exaprobe et Infeeny	78
• Autres satellites	38
Espagne	246
Italie	85
Autres pays	217
Total	1 481

L'intégration des talents

Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé ayant pour objectif de leur présenter l'ensemble des équipes, de les aider à comprendre au mieux l'organisation et de se familiariser avec l'activité de leur département.

Pour compléter ce dispositif, les nouveaux arrivants participent à un séminaire d'intégration national appelé « Welcome Day ». Cette journée leur permet de découvrir l'organisation d'Econocom et ses différents métiers.

Les collaborateurs en délégation chez les clients sont, eux, conviés aux *Welcome Dates* en région qui leur permettent de découvrir l'organisation et le fonctionnement de leur agence.

Ces actions seront relancées en 2022 pour tous les nouveaux entrants, si possible en présentiel.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique d'attraction :

Attirer les talents :	2020	2021
Nombre de recrutements groupe	1 778	1 481
Nombre de recrutements (Planète France)	909	768

1.1.2. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les risques

Une mauvaise mise en œuvre des politiques d'évaluation, de développement ou de valorisation des compétences par les managers et les ressources humaines est susceptible de conduire à une démotivation des collaborateurs, à une baisse de la productivité et à une augmentation du turn-over.

La politique formation

Le groupe Econocom accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant un large panel de formations.

Pour Econocom, la formation de ses collaborateurs est un facteur clé de leur réussite professionnelle mais également du

succès du groupe. En 2021, en France, ce sont près de 39 000 heures de formation qui ont été dispensées.

La gestion de carrières

La gestion des carrières et l'évolution professionnelle des collaborateurs sont au cœur des préoccupations d'Econocom et donnent lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions spécifiques pour les différents profils de collaborateurs.

Ainsi, des *Talent Reviews* réunissent le *top management* de chaque métier, l'équipe Carrières & Développement et celle des RH opérationnelles pour partager les enjeux business déclinables en stratégie RH.

L'objectif est de prioriser les actions individuelles de rétention et de développement en fonction des identifications des collaborateurs, mais aussi d'assurer la cohérence entre les dispositifs RH, les besoins et les attentes des métiers ainsi que les aspirations des collaborateurs.

Ce dispositif est alimenté par les souhaits d'évolution et de formation émis par les collaborateurs lors de l'entretien professionnel.

La performance des collaborateurs, évaluée dans le cadre de l'entretien annuel, est également intégrée dans ce dispositif afin de faciliter les identifications et actions individuelles à décliner.

La transformation digitale interne

Acculturer et accompagner les collaborateurs au digital, leur permettre de s'épanouir dans un environnement digital : ce sont des enjeux clés pour le groupe Econocom. Pour ce faire, différentes actions emblématiques ont vu le jour au cours des dernières années :

- **l'aménagement des espaces de travail**

En 2021, la transformation digitale a conditionné également l'évolution de l'aménagement des espaces de travail. Econocom a donc revu la conception de ses locaux, afin d'en faire des lieux d'échanges dans lesquels la cocréation et la collaboration sont les maîtres mots.

La création de the Hub, le nouveau bâtiment vaisseau-amiral du groupe, à Puteaux, près de Paris (voir les deux encadrés suivants). Au-delà de ce site, les autres établissements du groupe sont équipés de solutions digitales. Près de 3 000 collaborateurs bénéficient, ainsi, de conditions de travail adaptées aux évolutions des métiers et des modes de travail ;

The Hub comme emblème de la transformation digitale

The Hub est le nouveau bâtiment emblématique (ou *flagship*) d'Econocom en France. Entièrement remodelé en 2020, il a été inauguré début 2021 et accueille quelque 500 collaborateurs du groupe. Les espaces sont conçus pour répondre aux nouveaux standards et enjeux de la transformation digitale, à l'heure où le numérique joue un rôle de plus en plus central avec le développement du « distanciel » et du télétravail.

Espaces collaboratifs connectés, bureaux en mode flex, salles de réunion visio, grand auditorium, espaces spécifiques dédiés à la formation... : the Hub est avant tout un lieu d'échanges, pour co-créaliser, se former, travailler en équipe. Ce lieu d'échanges est largement ouvert sur l'extérieur. Au rez-de-chaussée, le Hub digital est spécifiquement dédié aux clients et partenaires. Composé de quatre espaces différents il a une vocation : faire vivre une expérience immersive et conviviale, pour mieux fidéliser.

- **les « Digital Bar »**

Un « Digital Bar » a été installé sur les principaux sites. Ces lieux physiques d'échanges apportent des réponses aux questions des collaborateurs/utilisateurs sur les outils digitaux ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Enfin, une assistance technique est également fournie pour les aider dans la résolution de leurs problèmes IT ou digitaux ;

Zoom sur les quatre espaces du hub.digital

Pour faire du hub.digital un réel « accélérateur de business », Econocom a imaginé quatre espaces. À chacun son ambiance, son univers pour répondre aux besoins de nos collaborateurs, de nos clients et de nos partenaires.

- **L'espace « Lounge »** ou comment revisiter la relation clients en mode convivial et décontracté.
- **L'espace « Experience »** 100 % personnalisable : un mini-auditorium, et un espace scénique.
- **L'espace « Trends » ou le showroom Econocom** : un espace d'exposition des nouveaux *devices* et des nouvelles offres Econocom et de nos satellites.
- **L'espace « Ideas »** dédié à la co-construction.

• Le titre restaurant dématérialisé

Fin 2020, un nouveau service titre restaurant a été mis en place remplaçant les tickets papiers par une carte développée par Swile. La dématérialisation de ces titres permet d'une part une réduction de l'empreinte carbone en supprimant le papier et de l'autre une facilité d'utilisation par nos collaborateurs. Cette carte dématérialisée permet le paiement sans contact, l'appoint, les dons, les cagnottes.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Formation :

Développement des compétences :	2020	2021
Nombre d'heure de formation (Planète France)	26 775	38 906

1.1.3. LA SATISFACTION DES COLLABORATEURS

Les risques

Des conditions de travail insatisfaisantes (bien-être au travail, qualité de vie au travail, sécurité, etc.) des salariés pourraient avoir un impact négatif sur la productivité, la croissance, la rétention des talents et l'image employeur du groupe. En outre Econocom évolue sur un marché très concurrentiel et est confronté aux enjeux sociaux du secteur du numérique (fort taux de turnover, gestion des périodes d'inter-contrat). La satisfaction des collaborateurs est donc un critère de performance clé.

La politique

Du recrutement au développement professionnel, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs du groupe. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités RH afin de protéger et développer les collaborateurs. Econocom s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail au travers d'un programme unique baptisé SHARE.

Le programme d'engagement Share

Econocom s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail au travers d'un programme unique baptisé SHARE, lancé en France depuis près de 10 ans. Grâce à ce programme, nos collaborateurs peuvent plus facilement concilier vie professionnelle et vie privée et trouver leur équilibre. Le programme *Share* s'articule autour de trois grandes thématiques : vie quotidienne, santé et engagement responsable.

Le programme propose essentiellement aujourd'hui des services pour faciliter le quotidien avec une conciergerie sur certains sites, du soutien scolaire ou encore du coaching sportif. Econocom s'engage également à travers un dispositif de générosité simple, innovant et participatif : l'arrondi sur salaire. Il permet aux collaborateurs volontaires de s'engager simplement en faisant chaque mois un micro-don de leur salaire à une association de leur choix. La solidarité faisant partie intégrante d'Econocom, la Société s'investit en doublant les dons.

Pour la semaine de la Qualité Vie au Travail, Econocom a organisé deux webinars sur les thématiques suivantes : « le sommeil, bien dormir pour être en forme », et « Faire un repas équilibré en toutes circonstances » ainsi qu'un atelier d'initiation à la sophrologie.

Dans ce cadre nous avons développé un programme Flexi work Work21 : des solutions pour mieux organiser le temps de travail.

L'année 2021 a été l'année de déploiement d'une nouvelle façon de travailler pour tous les collaborateurs d'Econocom.

Cette démarche globale intitulée « Work21 » coordonnée par la DRH avec le Management et la DSI a pour objectif de construire et mettre en œuvre de solutions sur quatre chantiers structurants :

- donner la possibilité de télétravailler deux jours par semaine aux collaborateurs éligibles ;
- aménager les espaces de travail collaboratif sur tous les sites Econocom ;
- garantir l'usage et la fonctionnalité de nos outils IT ;
- accompagner les managers pour soutenir les équipes dans cette organisation du travail hybride.

Dans le contexte exceptionnel des années 2020 et 2021, Econocom a su s'adapter, mettre en place un système de télétravail désormais permanent pour bon nombre de ses collaborateurs, et déployer des outils collaboratifs efficaces tout en formant tous les managers. Un guide Work 21 a aussi été publié pour que chacun puisse trouver des réponses à ses questions.

Ci-dessous les indicateurs de suivi du télétravail :

Programme télétravail		39 %
Taux de télétravailleurs 2021 groupe		
Programme télétravail	2020	2021*
Taux de télétravailleurs (Planète France)	10,8 %	30,2 %

* Nouvel accord signé fin 2021 en cours de déploiement.

1.1.4. LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ

Le risque

Les parties prenantes d'Econocom, à la fois internes et externes attendent des engagements du groupe concernant l'inclusion et la diversité. Les appels d'offres de nos clients intègrent une pondération RSE de plus en plus forte et la note sociale (insertion de personnes en situation de handicap et éloignées de l'emploi, diversité) est aussi de plus en plus élevée.

Par ailleurs, l'État, qui est également notre client, attend que le groupe Econocom soit conforme aux réglementations en vigueur.

Les risques encourus sont :

- une baisse d'attractivité pour nos clients et le recrutement de talents ;
- des sanctions pour non-respect de la réglementation (amendes, etc.) ;
- un risque réputationnel.

La politique

La richesse du groupe Econocom passe par la variété de ses expertises métiers, la diversité des profils et l'ouverture d'esprit de ses collaborateurs issus de tous horizons. La diversité est un facteur d'ouverture et de performance collective. Econocom privilégie depuis toujours le recrutement et l'évolution en fonction des compétences de chaque individu, et condamne toute forme de discrimination. Le groupe est entré dans une démarche volontaire pour promouvoir l'égalité professionnelle, la mixité et la diversité dans tous les secteurs et les niveaux de l'entreprise.

Le groupe est signataire de la Charte de la diversité

Le groupe Econocom est convaincu que la diversité des profils, des talents est une source de performance pour son activité. Pour s'engager publiquement, nous avons signé, en 2021, la Charte de la diversité.

La Charte de la diversité encourage les organisations signataires à garantir la

promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs et dans tous les actes de management et de gestion commerciale et de gestion de carrière en mettant en place des actions en faveur de la Diversité.

Econocom s'engage notamment à :

- sensibiliser ses collaborateurs impliqués dans le recrutement et la formation, à respecter le principe de non-discrimination ;
- refléter la diversité de la société française ;
- communiquer auprès de l'ensemble ses collaborateurs.

L'égalité hommes/femmes

Econocom est particulièrement attentif à l'égalité hommes/femmes au sein de ses effectifs. Nous encourageons la présence de femmes dans un secteur à forte présence masculine, *via* notamment le recrutement ou encore des prises de parole en faveur de l'égalité hommes/femmes, en particulier dans le secteur du numérique.

Econocom fait en sorte que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes opportunités de carrière, notamment dans le cadre de l'accès à la formation, aux évolutions professionnelles et aux positions de management.

Les progrès en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ne pourront se faire sans une sensibilisation du management et une implication des hommes dans la démarche. Le groupe a, par ailleurs, renforcé la présence de femmes au sein du Conseil d'Administration qui compte trois femmes parmi les huit Administrateurs. De même, deux femmes issues des Directions Business France et International ont été nommées au Comité Exécutif du groupe. Les femmes représentent 40 % des Directions Générales Business et opérationnelles du groupe.

L'indice d'égalité hommes/femmes Econocom calculé en 2021 au titre de l'année 2020 est de 78/100 pour les sociétés planète en France.

Cet index est basé sur le calcul de cinq indicateurs :

1. écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
2. écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
3. écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
4. pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour ;
5. nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

L'index au titre de l'année 2021 sera disponible à partir du mois de mars 2022.

Répartition hommes/femmes en France en 2021 (hors Satellites)

France	Fonctions supports	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Femme	13	62	319	44	437
Homme	6	36	1 920	12	1 974
Non-Cadres	19	98	2 238	56	2 411
Femme	80	51	287	71	489
Homme	60	47	1 325	72	1 504
Cadres	140	98	1 613	143	1 993
Total	158	196	3 851	199	4 405

Femmes du Digital Econocom : un programme interne pour encourager la présence de femmes dans les métiers du numérique

En juin 2019, le programme Femmes du Digital Econocom a été lancé sous l'égide de l'activité de services.

Conscient de la valeur ajoutée apportée par la mixité au sein d'une organisation,

Econocom souhaite promouvoir la présence de femmes dans ses activités et rendre plus attractifs les métiers du numérique où les femmes sont sous-représentées.

Ce programme ambitieux s'est fixé trois grands objectifs :

- attirer et recruter plus de femmes au sein de ses effectifs grâce à la reconversion ;

- valoriser et mettre en lumière les compétences et les expertises de ses collaboratrices ;
- sensibiliser les jeunes filles aux métiers du numérique.

Pour répondre à ces enjeux, le programme propose différentes actions et de nombreux événements adaptés à chaque thématique. Pour proposer un accompagnement dédié et propre, le programme est porté par une ambassadrice par site Econocom, permettant ainsi de répondre aux spécificités de chaque région.

Attirer et recruter grâce à la reconversion avec le Manifeste :

#ReconversionFemmesNumérique

Les équipes de recrutement et l'ensemble de la Direction Econocom sont déjà très actives sur la recherche de femmes sur les filières dites classiques. Le programme Femmes du Digital a donc orienté ses actions sur la partie reconversion.

En signant le **Manifeste**

#ReconversionFemmesNumérique lancé par Numeum, organisation professionnelle du secteur IT, Econocom s'engage pour assurer l'accès des femmes actives aux métiers du numérique.

Econocom, membre fondateur de la Fondation Femmes@Numérique

Econocom a aussi choisi de devenir l'un des membres fondateurs de la Fondation Femmes@Numériques créée en 2018. Les Femmes du digital d'Econocom agissent en lien avec la fondation.

Econocom Italia, partenaire de l'association Femmes et Technologies

L'objectif de l'association est de démontrer en interne et en externe l'engagement de soutenir la diversité, l'inclusion et le développement du leadership féminin ainsi que l'innovation sociale par la recherche et la diffusion de nouvelles technologies et donc de nouveaux métiers.

Econocom UK, membre de 100 Women in Finance

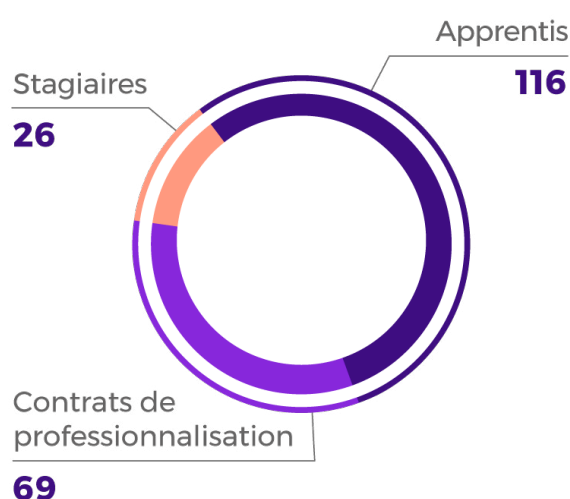
Pour encourager la parité dans le secteur de la finance, Econocom s'associe à *100 Women in Finance*, un réseau mondial de professionnels du secteur de la finance qui travaillent ensemble pour donner plus d'opportunités aux femmes à chaque étape de leur carrière.

La lutte contre la discrimination

L'insertion des jeunes

Dans le cadre de son activité de services en France, le groupe Econocom encourage particulièrement le recrutement en alternance de jeunes diplômés ou d'étudiants en fin de cycle. Econocom est acteur dans la formation en accompagnant tous les ans des jeunes dans le cadre de contrats d'alternance ou de stages. Ces formations de niveau Bac +2 à Bac +5 sont suivies par des tuteurs dans les métiers techniques et fonctionnels. L'activité Services d'Econocom représentant les plus importants besoins en recrutement a mis en place des partenariats privilégiés avec plus de 40 écoles.

Répartition des alternants et stagiaires dans les sociétés planète France sur l'année 2021



L'accompagnement des salariés de plus de 45 ans

À partir de 45 ans, les collaborateurs en France ont la possibilité de réaliser un entretien de carrière pour faire le point sur leur situation et leur projet d'évolution professionnelle. Ils peuvent également bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un bilan de compétences réalisé par un organisme externe habilité.

Les plus de 55 ans bénéficient également de mesures complémentaires. Une autorisation d'absence rémunérée d'une journée tous les deux ans leur est accordée pour réaliser un bilan de santé. Ils ont également la possibilité de bénéficier d'un aménagement du temps de travail ou de transmettre leur savoir-faire *via* un programme de tutorat auprès des jeunes collaborateurs Econocom.

L'insertion professionnelle *via* des POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle)

La Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) a pour objet de promouvoir une offre d'emploi déposée par un employeur à Pôle emploi par la formation d'un demandeur d'emploi qui a des compétences proches de celles requises pour le poste à pourvoir. La POEI doit permettre de résorber les écarts entre les compétences du candidat et les compétences requises par le poste.

Ce dispositif permet à des demandeurs d'emploi de se réinsérer dans la vie professionnelle.

En 2018, seulement 10 personnes (soit un peu moins de 1 % des recrutements) ont été recrutées *via* ce biais.

En 2021, nous avons fortement développé cette source d'embauches et nous avons recruté (collaborateurs en CDI/CDD/contrat d'apprentissage) *via* des POEI, ce qui représente 7,5 % de l'ensemble des 730 recrutements réalisés en 2021 sur l'entité Services France.

Pour ces 55 recrutements :

- 55 POEI soit 7,5 % ;
- 19 femmes soit 34,5 % ;
- 7 ingénieurs soit 12,7 % ;
- 4 personnes en situation de handicap soit 7,3 % ;
- âge moyen 29 ans ;
- CDI 46 soit 83,6 %

Le handicap

Econocom s'engage dans une démarche volontariste au profit des personnes en situation de handicap. Après la convention de partenariat conclue en 2014 avec l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), Econocom a franchi un nouveau palier en signant en 2018 son premier accord, renouvelé en 2021 pour trois ans, qui couvre l'ensemble des activités du groupe en France.

Avec cet accord, Econocom s'est engagé à augmenter son taux d'emploi des personnes en situation de handicap, ainsi notre taux de personnes en situation de handicap calculé pour la DOETH est passé de 2,61 % en 2018 à 4,30 % en 2020. Nous avons donc eu une augmentation de 1,7 % en seulement deux ans en mettant en œuvre une politique d'emploi qui a pour ambition de répondre à **quatre objectifs majeurs** :

- recruter, former et intégrer les personnes en situation de handicap ;
- maintenir dans l'emploi les salariés handicapés *via* une gestion de carrière adaptée et l'amélioration des conditions de travail ;
- sensibiliser au handicap tous les acteurs internes et les salariés d'Econocom ;
- développer la sous-traitance avec les établissements du milieu protégé.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Inclusion et diversité :

Discriminations / traitement inégal des salariés :	2020	2021
Taux de personnes en situation de handicap (Planète France*)	4,30 %	Disponible à partir de mars 2022

* Périmètre Planète France en 2020.

1.1.5. DIALOGUE SOCIAL

Les risques

Le manque de dialogue social pourrait conduire à une démotivation des collaborateurs et des conflits sociaux, susceptibles d'impacter les opérations du groupe et d'entraîner une perte de productivité et / ou de revenus.

La politique

Le dialogue social répond à de nombreux enjeux et a un impact certain sur l'efficacité d'une entreprise.

Le dialogue social est donc une étape cruciale dans les relations sociales, afin, bien évidemment, de maintenir un lien et un canal de communication entre la Direction et les collaborateurs, mais aussi pour désamorcer d'éventuels conflits.

Le groupe Econocom favorise le dialogue social afin que les collaborateurs puissent évoluer dans une ambiance de travail qualitative où ils ressentent un bien-être et un lien d'appartenance propice à la création de valeur.

Les actions

Dans sa politique sociale Econocom a mis en place avec ses partenaires sociaux des accords d'entreprises et ce dans l'intérêt commun de ses collaborateurs. Le groupe a signé des accords relatifs au télétravail, à l'égalité femmes/hommes, au temps de travail, aux frais de santé et prévoyance, à la participation, et au handicap...

L'ensemble de ces dispositifs contribuent également au quotidien à accompagner le développement du business et à sa marque employeur.

Ci-dessous les indicateurs de suivi du dialogue social :

Dégradation des relations internes et du climat social :	2020	2021
Nombre d'accords collectifs en vigueur (Planète France)	35	36

1.2. Conduire une politique environnementale exigeante

Le réchauffement climatique constitue un enjeu majeur pour l'humanité sur lequel les acteurs du numérique ont un impact de plus en plus important et doivent se mobiliser à leur niveau. Econocom a choisi de répondre à ce défi environnemental par le déploiement d'une politique structurée et ambitieuse. À cet effet, **le groupe Econocom a été l'un des tous premiers signataires du manifeste de Planet Tech'Care**. Econocom s'engage à travers ce manifeste à mesurer et réduire son empreinte carbone, à allonger la durée de vie de ses produits et services numériques ainsi que diffuser et favoriser ces démarches auprès de ses partenaires.

De plus, Econocom en 2021 réaffirme sa place en tant qu'entrepreneur d'un numérique plus responsable en intégrant l'Institut du Numérique Responsable et en signant leur Charte.

Les risques :

Un désengagement d'Econocom dans des actions de réduction de son impact environnemental pourrait engendrer les risques suivants :

- ne pas répondre aux accords de Paris / réglementations environnementales ;

- ne pas répondre aux attentes des clients. En effet, de plus en plus de clients intègrent dans les appels d'offres des critères RSE avec des pondérations importantes ;
- réputationnel, en effet, dans le domaine de la RSE, la gestion des risques lié à la réputation est une thématique forte ;
- baisse d'attractivité pour les investisseurs car les investisseurs, épargnants et les États accordant une importance croissante aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance(ESG) ;
- baisse d'attractivité pour les nouveaux talents qui sont de plus en plus attentifs aux engagements pris par les entreprises.

La politique :

Le changement climatique constitue un enjeu majeur sur lequel les acteurs du numérique ont un impact de plus en plus important et doivent se mobiliser. Econocom s'engage donc à mesurer et réduire son empreinte carbone, à allonger la durée de vie de ses produits, à proposer des services numériques moins énergivores, à développer des offres clients green, ainsi qu'à diffuser et favoriser ces démarches auprès de ses partenaires.

1.2.1. SUIVI DE NOS CONSOMMATIONS

Pourquoi avoir réalisé un Bilan Gaz à Effet de Serre (GES) ?

Afin de pouvoir diminuer nos émissions de GES, il est primordial de pouvoir les mesurer au préalable. C'est pour cette raison que nous avons souhaité calculer notre bilan Carbone. Ceci nous a permis de mieux structurer notre politique environnementale et de dessiner notre plan d'action pour diminuer nos émissions à long terme.

Nos résultats 2019, 2020 et 2021 pour la France :

Ces calculs s'appuient sur les calculateurs de facteurs d'émission de la méthodologie Bilan Carbone de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Émissions GES (en tonnes)

Année du Bilan 2021 Econocom France avec satellites						Variations
SCOPE	Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Bilan 2019 CO ₂ (en tonnes)	Bilan 2020 CO ₂ (en tonnes)	Bilan 2021 CO ₂ (en tonnes)	Évolution 2019-2021
SCOPE 1 (Réglementaire)	Émissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes des systèmes de froid et de climatisation	163	52	59	- 63 %
SCOPE 1 (Réglementaire)	Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz naturel	114	68	45	- 60 %
SCOPE 2 (Réglementaire)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Électricité	350	353	221	- 36 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Voyages	Voyages	715	176	120	- 83 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Flotte de véhicules	Transport et navette interne	5 675	2 950	2 845	- 50 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Frêt	Frêt	416	338	310	- 26 %
Total			7 433	3 938	3 602	- 51 %
TOTAL/ETP			1,05	0,66	0,7	- 33 %

Nos résultats 2019, 2020, et 2021 pour le groupe (France et International) :**Émissions GES (en tonnes)**

Année du Bilan 2021 Econocom			Variations			
SCOPE	Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Bilan 2019 CO ₂ (en tonnes)	Bilan 2020 CO ₂ (en tonnes)	Bilan 2021 CO ₂ (en tonnes)	Évolution 2019-2021
SCOPE 1 (Réglementaire)	Émissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes des systèmes de froid et de climatisation	238	79	98	- 58,82 %
SCOPE 1 (Réglementaire)	Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz naturel	274	192	158	- 42,34 %
SCOPE 2 (Réglementaire)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Électricité	1 741	1 395	1 491	- 14,36 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Voyages	Voyages	1 345	368	361	- 73,19 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Flotte de véhicules	Flotte de véhicules	9 206	5 339	5 487	- 42,57 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Frêt	Transport et navette interne	529	443	444	- 16,07 %
Total			13 333	7 816	8 039	- 39,71 %
TOTAL/ETP			1,29	0,85	0,98	- 24,03 %

Le point sur l'empreinte Carbone d'Econocom

L'empreinte carbone d'Econocom ne tient pas seulement compte des émissions directes et liées à l'énergie (Scope 1 & 2) mais aussi des émissions indirectes causées par une partie des prestataires de services et une partie des services utilisés par l'entreprise (Scope 3). Entre 2019 et 2021, la consommation totale d'émission de CO₂ a diminué de 51% concernant la France (satellites compris, hors les Abeilles) et 40 % pour le Groupe (hors les Abeilles).

L'augmentation de l'empreinte environnementale entre 2020 et 2021 pour le Groupe, s'explique principalement par un impact moindre des effets du Covid (plus de déplacements, plus de collaborateurs sur sites ...) Cependant la baisse entre 2019, année de référence pré-Covid, et 2021 reste conséquente, comme déjà mentionné ci-dessus.

Comment cela s'explique-t-il ?

Le ministère de la Transition écologique estime que les émissions de gaz à effet de serre en France ont baissé de 10 à 12 % en 2020. Un chiffre record, essentiellement lié aux conséquences de la pandémie. Les deux confinements ainsi que les différents couvre-feu ont réduit très fortement l'impact écologique du transport et de l'industrie, deux secteurs très polluants et pratiquement à l'arrêt pendant les confinements.

Les effets positifs sur l'environnement pour le groupe Econocom

Les confinements subis en France ont permis une forte baisse des émissions de CO₂ en limitant les déplacements routiers et aériens des Français.

Econocom réalise également une très forte baisse de 2 postes d'émissions en lien avec les conséquences du Covid, avec une forte diminution des trajets en voiture, en train et en avion de plus de 70% entre 2019 et 2021.

La consommation d'énergie (électricité + gaz) ont également fortement baissé car la crise du covid a maximisé le télétravail et réduit la fréquentation de nos collaborateurs sur nos sites. Entre 2019 et 2021, nous avons cédé une dizaine de sites dans toute la France.

Econocom veut diminuer ses émissions

La définition du plan d'actions est en cours. Pour atteindre notre objectif, nous comptons impliquer des responsables par chaque grand poste d'émissions. Nous allons donc nous attacher à définir ensemble, avec les départements concernés, les actions de réduction possibles et impactantes, tout en respectant les objectifs de développement et de croissance.

C'est dans ce cadre que nous avons sélectionné la société Greenly spécialisée dans la réalisation de bilan carbone.

Econocom mesure son empreinte carbone sur le Scope 1, 2 et 3 partiellement depuis quelques années, mais nous avons souhaité aller encore plus loin en travaillant sur le sujet avec un spécialiste qui nous aide à industrialiser les processus, à travailler de manière plus méthodique, à élargir nos périmètres de mesure sur tous les satellites et une plus fine analyse des différents scopes et en particulier du Scope 3.

Nous avons souhaité engager la majeure partie de nos entités satellites dans cette démarche outre Econocom planète. Nous avons donc commencé à évaluer le périmètre et nous l'élargirons sur le groupe en 2022.

Impacts négatifs des activités sur l'environnement :	2020	2021
Empreinte carbone (Groupe)	7 816 TcO ₂	8 041 TcO ₂

1.2.2. REPENSER LES DÉPLACEMENTS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Econocom a également fait le choix d'intégrer des véhicules électriques dans sa flotte. En effet, le groupe Econocom s'engage à renouveler 100% de sa flotte VP entre 2022 et 2023 (véhicules personnels) qui représentent 25 % de sa flotte en électrique.

Concernant les VU (véhicules utilitaires), le groupe Econocom s'engage à renforcer la part de véhicules hybrides et électriques dans sa flotte.

En complément, le groupe privilégie les moyens de transport sobres en émissions carbone et encourage ses collaborateurs à avoir recours au train quand cela est possible. Pour les déplacements en avion, Econocom choisit, quand c'est possible, des compagnies qui cherchent à réduire leur empreinte environnementale et a surtout limité drastiquement les déplacements de ce type.

1.2.3. ANALYSER ET RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE

Les risques

Les émissions de CO₂ liées au numérique et les impacts des activités digitales sur le changement climatique peuvent remettre en cause la croissance du secteur digital.

En effet, la hausse des usages du numérique entraîne la croissance de l'impact environnemental du numérique (fabrication d'appareils IT, consommation d'énergie via le cloud ou les équipements IT etc.). C'est un sujet d'attention pour nos parties-prenantes (notamment l'Etat et les clients), elles attendent des actions visibles de notre part. Nous avons comme travail d'anticiper les évolutions et de proposer des solutions pour limiter ce risque.

La politique

En 2021, le groupe Econocom a confirmé sa maturité concernant sa capacité à réduire l'impact environnemental de ses systèmes d'information. Au vu des opportunités offertes par les technologies du numérique, mais aussi des risques qu'elles génèrent, il est en effet nécessaire de développer un numérique qui sait choisir ses directions.

C'est pourquoi le groupe Econocom s'est aujourd'hui doté d'une véritable gouvernance Green IT pour limiter ses risques et en développer les opportunités.

En 2021, le groupe Econocom a poursuivi ses engagements concernant les questions liées à l'impact environnemental de ses systèmes d'informations. Le groupe est aujourd'hui doté d'une véritable gouvernance Green IT.

La mesure et la réduction, étapes essentielles pour réduire l'impact

Depuis 2017, le groupe Econocom évalue et analyse l'empreinte environnementale de son périmètre numérique. D'abord sur la phase d'usage (énergie), et depuis 2020 en complétant avec les phases de fabrication et de fin de cycle, pour disposer d'une

analyse complète du cycle de vie des équipements numériques.

Afin de réduire la facture et d'optimiser son efficacité énergétique, le groupe a engagé plusieurs actions de réduction qui lui ont permis de baisser significativement la consommation énergétique relative au numérique. Grâce à ce dispositif, Econocom a baissé de 68% l'empreinte environnementale énergétique globale de son numérique entre 2017 et 2021, baisse liée aussi à la cession de certaines activités. Cependant la baisse par collaborateur reste très significative également, puisqu'elle s'élève à 57% sur la même période.

L'étude réalisée pour 2021 repose sur deux principaux chapitres : mesure de la phase historique d'usage (énergie) pour évaluer l'application des dernières recommandations et leurs effets, analyse plus complète des phases de fabrication et de fin de cycle et premiers comparatifs avec l'exercice précédent.

Les grandes tendances qui se dégagent pour 2021 confirment qu'Econocom a poursuivi sa politique d'optimisation, grâce à la mise en place des recommandations de l'exercice précédent et des bonnes pratiques Green IT. Sur cet exercice, la consommation énergétique du numérique a baissé pour la quatrième année consécutive, avec une diminution de plus de 30% par rapport à 2020, liée en partie à une cession d'activité.

Cela amène également, avec une **baisse significative des émissions de CO₂** (près de 90 TCO₂ économisées cette année).

Ces résultats positifs sont notamment dus aux actions suivantes sur 2021 :

- rationalisation des serveurs (-22%), des appliances (-50%) et une baisse des consommations d'énergie dans les data centers (sortie d'un data center dans le cadre d'une cession d'activité) ;
- rationalisation de la plupart des équipements versus 2020 (laptop, écran, ...) ;

- amélioration de la classification énergétique des équipements, comme par exemple les laptops (96 % en classe énergétique B) ;
- réutilisation des équipements existants plutôt que des achats neufs.

1.2.4 TRAVAILLER AVEC DES STRUCTURES SOLIDAIRES POUR TRAITER ET RECYCLER

Pour traiter et recycler 410 000 équipements informatiques par an (ordinateurs, écrans, serveurs, tablettes, smartphones...), Econocom s'appuie sur Ateliers sans Frontières (ASF) ainsi que sur deux entreprises adaptées, ATF Gaia et Recyclea.

Le partenariat avec **ATF Gaia** donne aux entreprises les moyens d'être acteur d'une économie plus solidaire. D'une part, en les accompagnant dans leur mise en conformité pour la gestion des DEEE et, d'autre part, en leur permettant de contribuer plus directement à l'insertion par le travail des personnes en situation de handicap. La Société réalise également la suppression des données et préserve l'anonymat des équipements en réalisant un effacement certifié, réduisant ainsi les risques relatifs à la sécurité des données et garantissant la mise en conformité RGPD.

10 ans de partenariat avec Ateliers Sans Frontières (ASF)

Depuis 2011, Econocom collabore également avec Ateliers Sans Frontières (ASF), entité du groupe Ares, spécialisée dans la gestion des DEEE pour le réemploi et le recyclage autour de missions d'inventaire, d'audit, de test, d'effacement certifié de données, de mastérisation et de démantèlement. L'objectif est de donner en priorité un nouveau cycle d'usage au plus grand nombre de produits en les reconditionnant. **Aujourd'hui, 90% des matériels d'Econocom transmis aux Ateliers Sans Frontières bénéficient d'une seconde vie.**

ASF est un chantier d'insertion qui accueille plus de 110 jeunes et adultes fragilisés par an, pour les aider à construire leur projet de vie, à retrouver leur dignité et les amener à une situation personnelle et professionnelle stable. Aujourd'hui, Econocom et ASF, ce sont 60 000 appareils traités par an par une équipe de 15 personnes. Depuis 2011, ce sont ainsi plus de 100 personnes qui ont été formées et ont trouvé un emploi externe grâce à ASF et Econocom, et 28 emplois chez ASF ont pu être créés grâce à l'activité d'Econocom. L'impact est donc réel et mesurable.

Un rôle de premier plan sur le marché du reconditionné

Cette collaboration efficace avec ASF, mais aussi avec ATF Gaia et Recyclea, permet à Econocom de jouer un rôle de premier plan sur le marché du numérique reconditionné.

Opportunité d'accéder à des technologies ou des marques qui, neuves, seraient trop onéreuses, nouvelles possibilités d'usage ou d'équipement, ou démarche résolument écologique : pour toutes ces raisons, les Français sont, en effet, de plus en plus nombreux à être séduits par la possibilité d'acquérir des produits de générations antérieures, souvent d'origine professionnelle et en parfait état de fonctionnement, pour une fraction du prix d'origine. C'est pourquoi la demande est extrêmement forte.

Ce savoir-faire, Econocom et ses partenaires le proposent également aux entreprises, qui sont, elles aussi, tenues de gérer la fin de vie des parcs dont elles sont propriétaires. Grâce aux processus mis en place, et à l'engagement social de ses partenaires, Econocom contribue ainsi aux objectifs RSE de ses clients en leur garantissant notamment le respect des normes environnementales et de sécurité, ainsi que la traçabilité complète du traitement et de la destination finale des matériels.

1.2.5 SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS AUTOUR DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE PENDANT LE MOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos actions :

Cette année, chez Econocom, les directions RSE/Communication et DSI du groupe ont lancé le challenge de la **Cyber Cleanup Week** pendant le mois du développement durable. Une belle occasion de diminuer l'impact environnemental des boîtes mails du groupe, avec l'objectif de réduire de 5 % leur empreinte environnementale, soit supprimer 10 millions de mails (équivalent de 110 tonnes de CO₂).

En deux semaines nous avons finalement réussi à supprimer 5 millions de mails, soit l'équivalent de 55 tonnes de CO₂ ou 55 voyages Paris-NYC aller-retour.

De plus, afin de lutter contre les risques sur la biodiversité, le groupe participe à son échelle à la préservation des espèces et des milieux de vie en effectuant des initiatives de compensation carbone. En effet, durant sa CyberCleanup Week, le groupe a décidé de compenser l'impact carbone équivalent à 5 millions de mails en finançant un projet de reforestation.

Pour atteindre cet objectif, nous avons mené une grande campagne de communication et de sensibilisation autour des écogestes du numérique pour l'ensemble de nos collaborateurs.

Pendant ce mois, nous avons également proposé à nos collaborateurs une collecte d'équipements IT usagés afin qu'ils soient reconditionnés et redistribués à des associations.

Nous avons également proposé une formation d'introduction aux thèmes de la RSE, de la sobriété numérique et de l'économie circulaire à l'ensemble de nos collaborateurs.



Impact environnemental du numérique (Green IT) :	2020	2021
Empreinte énergétique du numérique	5 387 854 kwh	3 269 996 kwh

1.2.6 TAXONOMIE VERTE

Reporting des activités du groupe Econocom au regard de la taxonomie verte Européenne

1. Contexte

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union Européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier, au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF), trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert **(CA)** ;
- les dépenses d'investissement vertes **(CapEx)** ;
- les dépenses opérationnelles vertes **(OpEx)**.

Pour la première année d'application au titre de l'exercice clos à fin 2021, des dispositions allégées ont été prévues. Les

entreprises doivent communiquer ces trois ratios relatifs aux activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne, et contribuant aux deux premiers objectifs sur le climat uniquement.

2. Périmètre et méthodologie de calcul

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, Econocom a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxonomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2021. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financières et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissements correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

3. Détail des activités éligibles

Menées conjointement par les directions financière, RSE et opérationnelle, Econocom a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés :

Chiffre d'affaires éligible	CapEx éligibles	OpEx éligibles
1 %	Entre 60 % et 65 %	Non matériel

a. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible couvre principalement les activités de la Business Unit « Green & Energy » et les activités d'hébergement au sein du métier « Services ».

b. Dépenses d'investissements (CapEx) et d'exploitation (OpEx)

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, Econocom reporte les dépenses

d'investissements et d'exploitation associées à une activité éligible et les dépenses d'investissements individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée.

Les dépenses d'investissements et d'exploitation concernent principalement des dépenses individuelles liées à la gestion de la performance énergétique des bâtiments et à la flotte de véhicules.

1.3. Être un acteur éthique et responsable

Les risques

Le groupe se doit d'être un partenaire de confiance pour ses différentes parties prenantes. Des actions contraires à l'éthique, telles que des faits de corruption, de trafic d'influence ou de non-respect des droits humains, pourraient impacter négativement l'image du groupe et sa réputation.

Par ailleurs, le contexte réglementaire fait de ces sujets des enjeux de plus en plus importants et le groupe doit assurer sa bonne conformité aux lois et règlements correspondants.

La politique

Le groupe Econocom a la volonté d'être un acteur éthique et intègre à tous les niveaux de son organisation. À ce titre, il s'engage notamment à agir dans le respect des Droits de l'Homme et du droit du Travail, à lutter contre la corruption, y compris contre le trafic d'influence, et à agir pour la protection de l'environnement. Il accorde également toute leur importance aux exigences de

santé et sécurité au travail et veille à sa bonne conformité aux lois et aux règlements auxquels il est soumis.

1.3.1. LE COMITÉ ÉTHIQUE

Afin d'asseoir sa volonté d'opérer en tant qu'acteur éthique et responsable de la vie économique, le groupe Econocom a nommé en 2019 un Comité Éthique de quatre membres. Ce Comité s'assure, entre autres, de la mise à jour de la cartographie des risques de corruption, du traitement et du suivi des signalements reçus dans le cadre du dispositif d'alerte et de la bonne appropriation des principes éthiques de la part des collaborateurs.

1.3.2. LE CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET LES POLITIQUES ÉTHIQUES

Econocom a souhaité fédérer l'ensemble des hommes et des femmes du groupe autour d'un Code de conduite des affaires, traitant, entre autres, de la lutte contre la

corruption et du trafic d'influence. Ce Code de conduite, réalisé en concertation avec les partenaires sociaux, repose sur la cartographie des risques de corruption réalisée par Econocom.

Les règles et principes érigés par le Code sont intangibles et doivent être respectés par chacun dans la conduite des affaires. Le groupe Econocom dispose également d'un corpus de procédures et politiques éthiques.

Le Code de conduite des affaires et les procédures et politiques qui y sont rattachées, sont les documents de référence en matière d'éthique. Ces éléments sont disponibles dans les principales langues du groupe.

1.3.3. LE DISPOSITIF D'ALERTE ÉTHIQUE

Afin de renforcer sa politique de vigilance face aux risques éthiques, le groupe Econocom dispose d'une plateforme d'alerte. Ce dispositif permet le recueil et le traitement de signalements relatifs à l'existence de situations contraires au Code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe.

Ce dispositif d'alerte est à la disposition de toute personne travaillant au sein du groupe Econocom (dirigeants, salariés, intérimaires, stagiaires, etc.) ainsi qu'à tout tiers extérieur en relation d'affaires avec le groupe. Il est disponible dans plusieurs langues dont le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, 24h/24 et 7 jours/7. La plateforme est sécurisée, le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

Ce dispositif répond aux exigences de la Loi Sapin II et des autres réglementations européennes. Tous les signalements reçus par l'intermédiaire de la plateforme sont traités. Le groupe s'engage à la protection des lanceurs d'alerte.

1.3.4. FORMATION

En complément, des formations sous forme d'e-learning, à destination de l'ensemble des collaborateurs, concernant la compliance et l'anti-corruption sont déployées. Elles sont complétées au fur et à mesure par des actions spécifiques, pour les populations identifiées. Ces actions viennent renforcer l'arsenal de procédures et de contrôles du groupe, permettant de garantir la transparence et l'éthique.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique éthique :

Agir de manière éthique :	2020	2021
Nombre d'alertes éthiques	2	13
% de collaborateurs ayant suivi une formation éthique	/	52,70%

1.3.5. LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Le groupe est très majoritairement présent dans les pays d'Europe de l'Ouest où les réglementations sociales et le droit du travail vont au-delà des standards imposés dans le cadre du respect des droits humains. Le groupe a défini ses standards RH en adéquation avec ces réglementations et les réplique sur l'ensemble des pays où il est présent. Le personnel d'Econocom représente essentiellement une population qualifiée pour laquelle les attentes de gestion des ressources humaines sont particulièrement élevées.

Les risques en matière de droits humains pour le groupe, se trouvent donc essentiellement chez ses fournisseurs et sous-traitants ; c'est pourquoi dans le cadre de ses pratiques d'achats, Econocom demande à ses fournisseurs de rang 1 de se conformer à ses propres standards éthiques et sociaux.

1.3.6. ACHATS RESPONSABLES

Les risques

Le groupe Econocom reste vigilant dans le choix des fournisseurs, dans la maîtrise insuffisante de la chaîne d'approvisionnement et le non-respect par les partenaires de la Charte achats responsables/des valeurs RSE du groupe.

La politique

La Direction des Achats a un rôle prépondérant dans la politique RSE d'Econocom, puisque les fournisseurs constituent une partie prenante essentielle dans la chaîne de valeur du groupe.

Le groupe Econocom a fait le choix de structurer sa politique d'achats responsables afin d'établir une relation de confiance avec ses fournisseurs en les encourageant à s'inscrire dans une démarche RSE. Une coopération durable entre le groupe Econocom et ses

fournisseurs est, en effet, un véritable levier de performance pour tous.

La Direction des Achats groupe Econocom privilégie en priorité des achats responsables.

Dès 2015, le groupe Econocom a fait le choix de structurer sa politique d'achats responsables afin d'établir une relation de confiance avec ses fournisseurs en les encourageants à s'inscrire dans une démarche RSE.

Econocom a la conviction que la RSE doit avant tout passer par un dialogue avec ses fournisseurs et à une contribution de chaque acteur dans la chaîne de valeur.

Le groupe a ainsi mis en place une Charte achats entre ses fournisseurs et Econocom qui repose sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Celle-ci, ainsi que le Code de bonne conduite du groupe Econocom, sont adressés aux fournisseurs critiques et stratégiques, lesquels sont tenus de les retourner signés confirmant ainsi leur prise en compte et leur application.

En complément, la Direction des Achats groupe Econocom a renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement.

En ce qui concerne l'intérim et les prestations intellectuelles, la Direction des Achats groupe Econocom s'appuie, d'une part, sur le réseau des entreprises adaptées (Esat ; Gesat) et, d'autre part, sur les différentes structures permettant l'insertion par l'activité économique (<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/economie-emploi/retrouver-un-emploi-grace-aux-parcours-d-insertion>).

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Achats responsables :

Achats responsables :	2020	2021
Pourcentage de fournisseurs signataires de la Charte achats responsables/Code conduite parmi les 20 plus gros fournisseurs	100% (Périmètre EIS)	100% (Périmètre EIS)

1.3.7. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les risques

Il est établi que la protection des données est une protection spécifique de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel, y compris les informations personnelles sensibles. Contrevenir à ce principe peut conduire à ce que l'autorité de contrôle compétente (CNIL en France) inflige :

- une mise en demeure publique liée à l'infraction commise ;
- une amende administrative (personne morale) pouvant atteindre (art. 83 du RGPD), 4 % du CA mondial de l'année précédente au maximum, par infraction ;
- une interdiction du traitement de données à caractère personnel.

La politique

Le groupe Econocom est soucieux de la protection de la vie privée et des données de ses collaborateurs, clients et partenaires et veille à ce titre à respecter le droit applicable en matière de protection des données personnelles.

Un DPO est désigné pour le groupe et s'appuie sur un réseau de Référents à la Protection des Données désignés par entité légale du groupe.

Au cours des dernières années, Econocom a ainsi mis en œuvre les mesures suivantes :

- la désignation d'un DPO (*Data Protection Officer*) au niveau du groupe ;

- la mise à jour des registres d'activités de traitement en tant que Responsable de Traitements pour chaque entité légale du groupe ;
- la mise à jour des registres d'activités de traitement en tant que sous-traitant pour chacun de nos clients ;
- l'élaboration d'une Charte interne encadrant les traitements de données par les entités du groupe ;
- l'information des collaborateurs sur l'utilisation de leurs données et la sensibilisation de ces derniers quant à la réglementation en matière de protection des données ;
- la révision des *Data Processing Agreement* intragroupe ;
- la mise en place d'un questionnaire RGPD/sécurité à destination de nos sous-traitants ;
- la mise à jour de la Charte informatique au regard de la réglementation ;
- le renforcement des mesures de sécurité au niveau des SI du groupe ;
- en cours de mise en conformité en lien à la DSP2 et ses impacts sur la protection des données à caractère personnel.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la mise en conformité du groupe Econocom à la réglementation applicable, et témoignent des engagements mis en œuvre tant par le groupe que par chaque entité du groupe Econocom, dans le cadre de leurs activités quotidiennes pour une utilisation responsable des données personnelles.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique RGPD :

Protection des données :	2020	2021
% de collaborateurs ayant suivi une formation RGPD	18 % (Périmètre France)	75 % (Périmètre France)

1.3.8. LA CYBERSÉCURITÉ

Les risques

- via des tentatives de phishing ou en cherchant des vulnérabilités, les hackers essayent de s'introduire dans les systèmes d'information pour y dérober des données ;
- le principal risque est celui de l'indisponibilité des services et des outils pendant un certain temps ;
- avoir une image dégradée auprès des clients.

La politique

La protection du Système d'Information contre tout risque d'atteinte à la disponibilité des infrastructures, à la

confidentialité et l'intégrité des données et à la traçabilité des accès, est un enjeu majeur pour Econocom car les risques identifiés peuvent avoir des impacts significatifs notamment en termes financiers, d'image, de qualité de service ou réglementaire.

Les actions

- sensibilisation des salariés aux risques liés à la cybersécurité ;
- formation cybersécurité ;
- renforcement des projets liés à la cybersécurité ;
- réponse aux audits des clients.

2. Accompagner les nouveaux usages responsables de nos clients et de nos utilisateurs

Depuis 1973, nous sommes engagés pour nos clients à créer des outils et des services numériques aux finalités et usages responsables.

Nous croyons qu'il est essentiel d'accompagner les actions des entreprises pour tenir compte des limitations des ressources de notre planète, tout en veillant à créer de la richesse pour tous.

Nous sommes aux côtés de nos clients en leur apportant des solutions efficaces face à l'enjeu commun de réduction de l'impact environnemental du fonctionnement des entreprises.

2.1. Développer notre offre de produits et services green et responsables

Les risques

Parmi les attentes des clients, il y a le numérique responsable avec ces trois volets : faible impact sur l'environnement, intégration sociale (lutte contre la fracture numérique) et confiance (RGPD, cybersécurité). Dans une telle démarche, une entreprise qui ne prend pas en compte les effets de ses services et produits risque de manquer le tournant pris par le marché autour de la demande sur l'impact.

La politique

Econocom veut faciliter les transformations écologique et numérique pour accompagner ses parties prenantes dans la création d'impact positif. À l'écoute des besoins de ses clients, qui, dans la même démarche qu'Econocom, tiennent eux aussi

à voir leur impact environnemental réduit, le groupe a travaillé à développer sa politique et ses offres de numérique responsable.

La volonté d'Econocom est d'impulser nativement la composante responsable dans 100 % de ses nouvelles offres, mais aussi dans ses offres existantes. L'idée étant de créer des offres de support nouvelle génération, répondant à la fois aux nouveaux usages (autonomie, expérience utilisateurs) et à l'exigence de maîtrise de coûts demandée par les DSI. Econocom tente donc d'apporter à ses clients des solutions de transformation de l'environnement de travail (physique et numérique) et des infrastructures associées pour augmenter la satisfaction et la productivité des utilisateurs, tout en conciliant la dimension responsable dans son portefeuille d'offres.

Les objectifs des entreprises et des collectivités dans la transition énergétique sont identiques : baisser la consommation énergétique de leurs bâtiments, contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, trouver de nouvelles manières de maîtriser globalement l'énergie et participer à la production d'énergies renouvelables. Car si l'objectif à atteindre est vital pour l'avenir, l'enjeu est aussi beaucoup plus immédiat : faire des économies.

2.1.1. GREEN & ENERGY

L'investissement dans la *Business unit Green & Energy* illustre l'ambition d'Econocom : « être le partenaire de premier plan pour soutenir nos clients dans leurs projets de transformation énergétique et digitale ».

Mais comment concilier durabilité et compétitivité ?

Loi de transition énergétique, décret tertiaire, réglementation F-Gas, RE 2020, plan pour la décarbonation de l'industrie, certificats d'économie d'énergie... autant de dispositifs en faveur de la performance énergétique et environnementale qu'il faut savoir décrypter.

L'augmentation structurelle du prix de l'énergie a un impact sur la compétitivité des organisations. Pour maîtriser durablement ses coûts d'achat, l'entreprise doit mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique et se tourner vers les énergies renouvelables.

Econocom au travers de son département Green & Energy répond à ces enjeux en proposant une solution globale allant de l'identification des gisements d'économies d'énergie à la mise en œuvre des travaux, leur financement et le suivi de la performance.

Ce que nous faisons :

- **concevoir** : identifier les gisements d'économie d'énergie, prescrire en toute

indépendance des équipements performants, éco-conçus et moins énergivores, calculer les retours sur investissement ;

- **mettre en œuvre** : gérer les commandes, organiser les flux logistiques, suivre l'exécution des travaux jusqu'à la mise en service des installations et la levée des réserves, notre assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne nos clients tout au long de la vie des projets ;
- **financer** : parce que le financement est la clé de voûte de tout projet de performance énergétique, nous apportons une réponse financière adaptée intégrant l'ensemble des aides et subventions auxquelles les clients peuvent prétendre, de sorte d'accélérer la transition énergétique sans *cash out* ;
- **piloter la performance** : capter et agréger l'ensemble des données énergétiques et patrimoniales grâce à notre plateforme digitale.

Nos *Energy managers* restituent les *datas* de façon intelligible et efficiente afin d'aider nos clients à prendre les meilleures décisions.

Nos domaines d'intervention

Climatisation, ventilation, chauffage

Confort, performance, qualité de l'air

Récupération de chaleur

Valoriser la chaleur issue d'un procédé et non utilisée

Bornes de recharge pour VE

Froid industriel et commercial

Performance des installations, conformité F-Gas

Éclairage LED

Confort, bien-être, productivité

Solaire photovoltaïque

Sécuriser ses coûts énergétiques

2.1.2. ECOBUILDING : LA PLATEFORME DE MANAGEMENT ÉNERGÉTIQUE DES PARCS IMMOBILIERS

L'offre **EcoBuilding** est un service de management énergétique qui utilise l'intelligence de la donnée pour accélérer la transition. La maîtrise des données de dépense énergétique est rendue possible au travers d'une plateforme dédiée :

- collecte des données énergétiques et des facteurs d'influence ;
- production de cartographie énergétique d'un parc immobilier ;
- détection des anomalies et gisements d'économies ;

- partage du résultat des actions et de l'efficacité énergétique.

2.1.3. ECOCARBON

Pour innover sans cesse, Econocom a lancé en 2021, son offre **EcoCarbon** qui complète l'offre existante autour de la mesure de l'empreinte environnementale. Une solution conçue pour accompagner les Directions Informatiques et les Directions RSE dans la connaissance et la maîtrise de leur empreinte environnementale du numérique.

Elle permet ainsi d'évaluer la part que représente le numérique dans l'empreinte carbone globale de leur activité et les actions à mener pour agir sur son impact.

L'offre EcoCarbon s'appuie sur trois briques complémentaires :

#1 Mesurer



Estimer les impacts
environnementaux
du périmètre
numérique

#2 Réduire



Engager des actions
responsables pour
réduire les CO₂

#3 Compenser



Investir dans un objet
responsable et durable

Mesurer

Cette première étape incontournable permet d'estimer l'empreinte environnementale du périmètre numérique étudié et repose sur trois actions :

- le calcul des impacts énergétiques (usage) et environnementaux (fabrication, transport et fin de cycle) des équipements numériques et de l'infrastructure ;
- l'analyse des résultats générés selon différentes vues (équipement, impact...) ;
- l'étude des périmètres numériques additionnels (*cloud*, applicatif...) avec des partenaires experts sélectionnés de notre écosystème.

Réduire

À partir des données étudiées et des informations complémentaires collectées sur l'organisation, Econocom sera en mesure de proposer des actions responsables pour engager ses clients à réduire leur CO₂. Ces actions se déclineront à travers : des préconisations d'amélioration, des projections d'économies potentielles, des bonnes pratiques, des indicateurs de performance pour le suivi des évolutions et des comparaisons avec les exercices précédents.

La mise en œuvre de ces actions vise à agir sur la consommation énergétique des équipements et à réduire l'impact de l'empreinte environnementale du numérique.

03 responsabilité sociétale d'entreprise

accompagner les nouveaux usages responsables de nos clients et de nos utilisateurs

Ces recommandations influenceront sur les axes de : la politique d'achat et de renouvellement des équipements, l'optimisation des infrastructures, les durées d'utilisation, les usages et comportement des utilisateurs...

Compenser

Avec la mise en place de l'ensemble des actions de réduction, l'usage d'un équipement informatique ne sera jamais neutre en impact

environnemental. C'est pourquoi Econocom propose à ses clients au travers d'EcoCarbon de compenser le reliquat de cette empreinte environnementale en investissant sur des projets durables et responsables, sélectionnés par notre partenaire, un acteur international reconnu dans ce secteur. En contrepartie, un certificat est délivré attestant des tonnes carbone compensées.

 Énergies renouvelables	 Biodiversités	 Sociétaux
Énergie solaire	Eau potable	Énergie propre
Descriptif : favoriser une approche locale de production d'électricité grâce aux 10h d'ensoleillement quotidien Lieu : Outapi, Namibie Standard : VCS	Descriptif : approvisionnement en eau grâce à la purification chimique de l'eau à l'aide de chlore Lieu : Inde Standard : VCS	Descriptif : des fourneaux pour la santé et les forêts Lieu : Nyungwe, Rwanda Standard : GS

Econocom met à disposition de ses clients des typologies de projets « labellisés » : Énergies renouvelables, Biodiversité, Sociétaux. La liste des projets est évolutive et est mise à jour régulièrement. Quelques exemples des projets sélectionnés actuellement, sur lesquels il est possible de compenser tout ou partie de son empreinte environnementale :

Les standards carbone sont des labels de qualité qui certifient que des crédits carbone issus de projets de compensation respectant des critères donnés en matière environnementale et/ou sociale. Chaque standard fixe ses propres exigences et les critères garantis sont très divers. Les standards avec les exigences les plus importantes sont : *Gold Standard* (GS) et *Voluntary Carbon Standard* (VCS).

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Numérique responsable :

Numérique responsable et offre client :	2020	2021
Nombre d'offres commerciales relatives au numérique responsable, <i>green IT</i> et à l'économie circulaire	6	9

2.2. Promouvoir un numérique responsable et l'économie circulaire

Le risque

Les évolutions réglementaires impactent directement les marchés sur lesquels elles s'appliquent. Pour l'entité EPS (Products & Solutions), dont le modèle d'affaires repose en partie sur la vente de produits neufs, une réglementation sur les équipements IT, dans le cadre de l'économie circulaire, nécessite de revisiter certaines offres pour pouvoir s'adapter aux demandes des marchés. De même pour les activités de location ou de services, les réglementations pourraient les contraindre à adapter encore leurs offres.

La politique

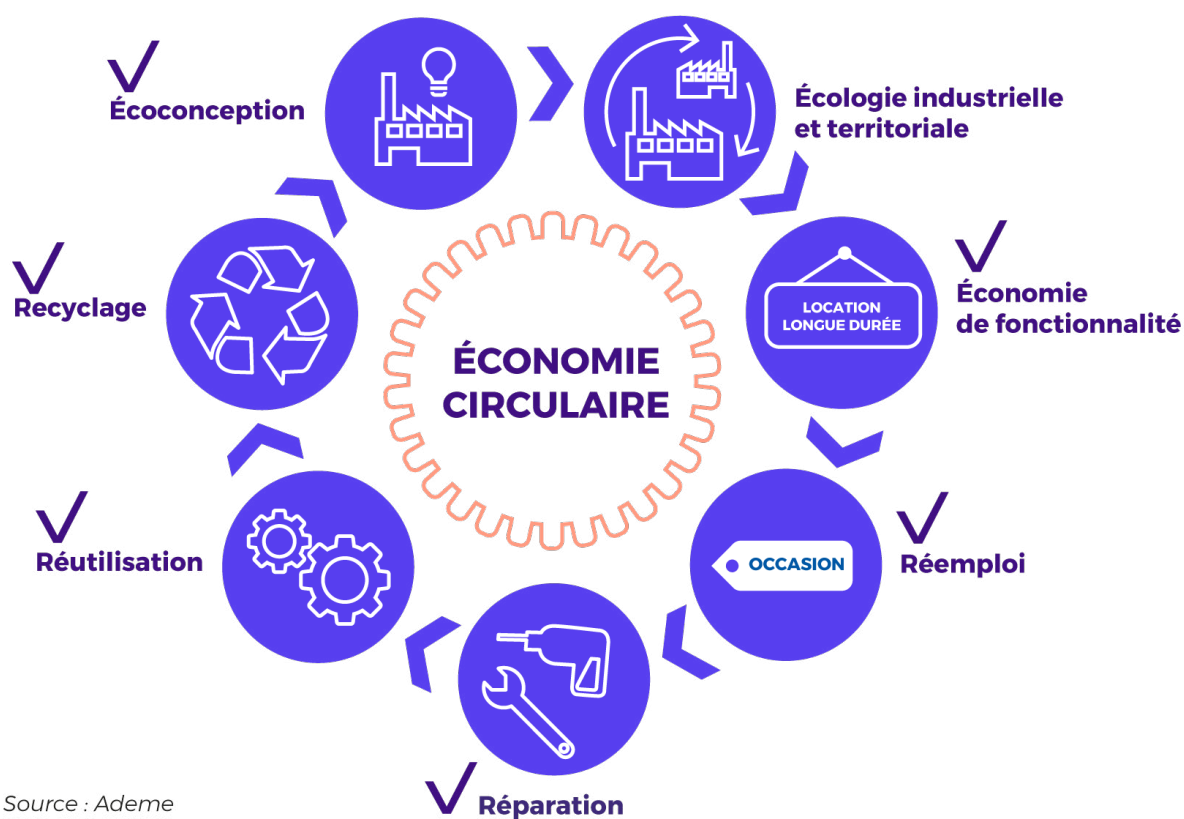
Econocom souhaite proposer des solutions efficaces et responsables, qui génèrent de l'impact positif pour ses clients et leurs utilisateurs, sans promouvoir le digital pour le digital à tout prix.

L'économie circulaire appliquée aux produits et services numériques prend tout son sens pour amener des solutions concrètes.

Notre mission est d'accompagner les clients qui le souhaitent dans la réduction de l'impact environnemental de leurs dispositifs IT et numériques. Nous sommes en mesure de le faire grâce à des offres dédiées autour de plusieurs leviers :

- accompagner une consommation responsable ;
- allonger les durées d'usage ;
- gérer la fin de vie des équipements.

Sur la roue de l'économie circulaire de l'ADEME, nous agissons sur six des sept piliers.



Source : Ademe

2.2.1. UNE OFFRE D'ECO-CONCEPTION ET FINOPS

Une offre de FinOps pour une gestion optimisée des infrastructures dans le cloud : l'approche FinOps vise à monitorer et optimiser les coûts en matière de *cloud computing* et l'opportunité de compenser son empreinte carbone.

Le principal défi est de trouver le bon compromis entre le budget et les dépenses attribuées aux services *cloud* d'une part, et la performance et l'innovation IT recherchées en termes business et environnementales d'autre part. L'objectif n'est pas seulement de faire des économies, mais de tendre vers la juste architecture.

En conclusion, mettre en place une démarche FinOps permet de faire des économies et de maîtriser son empreinte environnementale.

2.2.2. ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Le « Guide pratique des achats numériques responsables » publié en avril 2021 par la Mission interministérielle pour réduire les impacts environnementaux du numérique met en avant la location comme une alternative responsable à l'achat de matériel neuf :

« La location est une alternative à l'achat des équipements numériques. Cette pratique permet à l'organisation d'ajuster son parc au besoin de chaque utilisateur et de faire face à des urgences ou à des besoins ponctuels. Cette approche est un des axes forts de l'économie circulaire : « l'économie de la fonctionnalité » c'est-à-dire acheter l'usage plutôt que le bien. »

« La location peut également présenter un intérêt comptable, fiscal et financier, selon les cas et la situation de l'acheteur :

- *pas d'immobilisation ;*
- *pas de TVA à avancer sur le prix du matériel ;*

- *les loyers n'entrent pas dans le bilan (charges d'exploitation) ;*
- *encouragement financier à ne conserver que les matériels nécessaires (gestion plus rigoureuse des inventaires de parcs) ;*
- *gestion de la fin de vie des équipements à la charge du loueur. »*

Depuis plus de 45 ans, Econocom accompagne les entreprises dans leurs évolutions industrielles, en particulier *via* le financement de solutions et d'assets numériques et technologiques. Grâce à ses expertises technologiques, Econocom fournit aux entreprises et organisations des solutions digitales sur mesure et financées selon les nouveaux modes de consommation. De par son positionnement business *as a service*, Econocom participe et agit concrètement pour relever les défis de l'économie circulaire. Aujourd'hui, 32 à 47 % ⁽¹⁾ des entreprises ont déjà adopté le mode de pensée circulaire en matière d'achat, de conception, de production et de recyclage des produits. Cependant, seulement 12 % ⁽²⁾ d'entre elles adoptent un business model qui offre également les produits en tant que service. Cette faible proportion d'entreprises qui réussissent à adresser le *as a service* dans leurs offres représente un gisement d'opportunités inexploitées.

Concrètement, Econocom dispose d'une expertise financière incontournable dans le financement des projets digitaux et d'assets technologiques *via* des solutions de financement *as a service*. Pour aller plus loin dans ce concept, le groupe propose des offres technologiques spécifiques pour permettre aux entreprises de piloter leurs projets digitaux en temps réel et au plus juste des usages. Le groupe s'engage pour contribuer activement à ce changement de modèle.

Cette volonté d'être résolument ancré dans l'économie circulaire se retrouve dans les pays du groupe. Ainsi, Econocom Belux est signataire du Green Deal, une initiative du gouvernement qui entend accélérer le passage vers une économie circulaire. Aux côtés de 229 autres entreprises belges,

(1) Modèle du World Business Council for Sustainable Development et du Boston Consulting Group, Voir docs.wbcsd.org/2018/01/The_new_big_circle.pdf

(2) Modèle du World Business Council for Sustainable Development et du Boston Consulting Group, Voir docs.wbcsd.org/2018/01/The_new_big_circle.pdf

Econocom Belux apporte, depuis trois ans, sa contribution active à des projets de solutions circulaires dans le pays.

2.2.3. FAVORISER LE RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

L'allongement de la durée de vie des équipements IT est un levier majeur pour réduire leur impact environnemental. Comme évoqué aux chapitres 1.2.4 et 1.2.5, Econocom reconditionne près de 410 000 équipements par an. Econocom s'engage à développer de plus en plus d'offres auprès de ses clients pour encourager l'usage de la seconde main. C'est ainsi qu'Econocom a développé une solution simple et efficace, Ecotwice, qui, en 2021, a permis de donner une seconde vie à plus de 30 000 équipements auprès d'utilisateurs finaux.

EcoTwice est une plateforme qui permet de revendre, en l'état, aux collaborateurs les équipements qu'ils utilisent dans le cadre professionnel (smartphone, tablette ou laptop). Cela permet de donner une seconde vie aux équipements et à nos clients de fidéliser leurs collaborateurs. Cette offre contribue non seulement à prolonger la vie des matériels, mais aussi à lutter contre la fracture numérique, en offrant la possibilité d'acquérir à des prix très avantageux des portables ou des smartphones pour un usage personnel.

En octobre 2021, Ecotwice a remporté le prix de la « Seconde Vie » lors de la deuxième édition des Cas d'Or du Digital Responsable.



Toujours dans l'optique d'encourager l'usage de la seconde main, nous proposons également à nos clients une alternative aux équipements informatiques neufs grâce à la

location ou l'achat d'équipements reconditionnés. L'offre **EcoLease** permet ainsi aux clients qui le souhaitent de s'équiper d'un parc de PC ou smartphones reconditionnés.

2.2.4. RÉPARER POUR ALLONGER LA DURÉE D'USAGE DES ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉ

Econocom a inauguré en septembre 2021, un nouveau site pour son centre **Product Care** de plus de 1 200 m², entièrement dédié à la gestion écoresponsable des matériels dits de mobilité : téléphone, tablette et ordinateur portable. Avec bientôt plus d'un million de terminaux en gestion de service de maintenance, Product Care entretient et répare près de 20 000 terminaux par an dans une approche responsable.

En ligne directe avec l'engagement d'Econocom en tant qu'Entrepreneur du numérique responsable, Product Care retarde l'obsolescence des appareils qui sont mieux entretenus, régulièrement mis à jour et réparés si nécessaire.

Forte de plus de 40 collaborateurs, l'équipe Product Care est une équipe pluridisciplinaire, en mesure de prendre en charge la gestion administrative, logistique et technique des terminaux avec :

- des ateliers réparation ;
- un pôle Helpdesk ;
- une équipe logistique et projet.



S'adaptant aux besoins des entreprises, des administrations et de leurs collaborateurs, Product Care dispose de plusieurs formules sur mesure incluant l'extension de garantie constructeur, la gestion des pannes, la

collecte des appareils (y compris à domicile), leur remplacement temporaire par un terminal de confort, leur réparation (avec ou sans engagement de délais) et la gestion des sinistres (sans franchise).

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Économie circulaire :

Impacts négatifs du numérique sur l'environnement :	2020	2021
Taux de recyclage réalisé avec des ESS	88% (Périmètre France)	88% (Périmètre France)

3. Fédérer un écosystème pour créer de la valeur partagée

Le groupe Econocom croit à l'impact positif du numérique en matière de formation et d'éducation. Fort de ces convictions, le groupe a fait de l'éducation l'un des axes clés de sa stratégie RSE, tant au travers de ses partenariats que de ses actions de mécénat. En 2020, et en 2021 alors que la crise sanitaire a montré l'urgence de lutter contre la fracture numérique, le groupe s'est engagé auprès des familles et enfants, en effectuant des dons de matériels ou en soutenant financièrement ses associations partenaires.

Le risque

Econocom doit gérer son impact économique, social et environnemental afin de favoriser une contribution positive aux territoires entourant nos sites et le développement durable des communautés. L'un des risques identifiés pour le groupe Econocom est une baisse de son attractivité. En effet, les clients publics (régions, départements, villes) ont une demande forte d'intégration d'entreprises locales dans leurs Appels d'Offres. De plus, une faible présence sur le sujet de la fracture numérique, compte tenu de notre secteur d'activité, ne créerait pas de confiance et de visibilité auprès de notre écosystème.

La politique

Econocom a une responsabilité territoriale et entend s'approprier un rôle d'acteur du territoire, ancré et créateur de valeur afin de générer un impact positif sur l'ensemble de son écosystème. Ainsi, le groupe a fait, de l'ancrage local et de la lutte contre la fracture numérique, deux sujets essentiels de sa politique RSE. Le groupe a comme objectif de construire des relations durables avec le tissu économique, social et associatif proche des sites où le groupe mène ses activités.

Chaque site et chaque filiale sont donc encouragés à s'impliquer positivement dans leur écosystème direct afin d'asseoir son ancrage et de développer un digital utile.

3.1. Les partenariats dans le secteur de l'éducation et l'université

3.1.1. ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX USAGES LIÉS AU DIGITAL UTILE DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION ET DU GREEN IT

Econocom s'engage en faveur du numérique à l'école afin de lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'accessibilité digitale.

L'État français a pris la décision d'encourager le numérique à l'école afin de rattraper le retard de la France dans ce domaine. Econocom veut être acteur de ce mouvement en proposant aux établissements scolaires des solutions adaptées aux besoins des élèves, professeurs, parents et administrations publiques.

L'objectif d'Econocom au travers de son engagement dans le milieu éducatif est de participer à la transformation des apprentissages, au renforcement du plaisir d'apprendre chez les élèves. L'enjeu est aussi d'encourager de nouvelles pratiques pédagogiques et de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant.

Les investissements d'Econocom dans l'éducation ont été élargis à travers plusieurs actions :

- **le développement d'une offre « Campus »** qui intègre, notamment, les offres Green du groupe Econocom, tout particulièrement bien adaptées aux nombreux projets de rénovation et d'ouverture de nouveaux campus, en France et à l'étranger ;
- **Econocom a noué un partenariat avec « Campus Responsables ».** Campus Responsables est le premier réseau français des grandes écoles et universités françaises engagées sur le développement durable.
- **Éducapital :** toujours dans l'objectif d'accompagner de jeunes entreprises innovantes qui ambitionnent de réinventer l'éducation, Econocom a été le premier acteur à investir dans Educapital, le premier fonds de capital-risque européen dédié à l'éducation et à la formation professionnelle. Educapital a investi depuis sa création dans une vingtaine de Edtech européennes innovantes.
- **Econocom membre d'Impact IA :** Econocom est membre d'Impact Intelligence Artificielle. Impact IA est un collectif de réflexion et d'actions constitué d'un ensemble d'acteurs gravitant autour de l'intelligence artificielle, afin de soutenir des projets innovants et positifs pour le

monde de demain, spécialement dans l'Éducation.

3.1.2. L'INVESTISSEMENT DANS LES START-UPS DU MILIEU ÉDUCATIF

Magic Makers, une start-up spécialisée dans la création et l'animation d'ateliers de code et de programmation créative pour enfants

Econocom a pris une participation au capital de Magic Makers, qui a développé sa propre méthode, afin de permettre aux enfants de s'approprier des notions de code dès six ans, grâce à des animateurs spécialement formés et à des outils innovants. Magic Makers compte aujourd'hui plus de 1 000 enfants assidus à ses cours et/ou ateliers vacances de codage. Econocom propose également aux enfants de ses collaborateurs de bénéficier des cours de Magic Makers à des tarifs préférentiels *via* son programme Share.

Kartable, première plateforme d'apprentissage et de révisions scolaires complète et gratuite

Cette start-up a mis en ligne une plateforme qui permet de consulter gratuitement programmes, cours et exercices de la sixième à la terminale ou d'avoir accès à des cours de soutien scolaire en ligne. Les collaborateurs d'Econocom peuvent, là aussi, bénéficier de conditions préférentielles pour leurs enfants.

3.1.3. DES ACTIONS DE MÉCÉNAT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Un partenariat fort avec l'association « Passerelles Numériques »

Depuis 2007, Econocom est partenaire de l'association « Passerelles Numériques » qui donne accès à une formation et à un emploi qualifié dans le secteur des technologies de l'information à des jeunes en situation de précarité au Cambodge, au Vietnam et aux Philippines. Le partenariat mis en place avec « Passerelles Numériques » se traduit également par du mécénat de compétences.

Econocom et Passerelles Numériques : le bilan

Depuis 2014, notre engagement auprès de Passerelles Numériques c'est :

- 445 étudiants Cambodgiens soutenus ;
- 117 semaines de bénévolat de compétences offertes. 52 missions réalisées par 49 collaborateurs ;
- 244 ordinateurs portables donnés.

Un engagement sur trois ans avec Emmaüs Connect en partenariat avec Schneider Electric

En juin 2021, Econocom et Schneider Electric et Emmaüs Connect, acteur clé de la lutte contre l'exclusion numérique des publics en situation de précarité, ont annoncé la signature d'un partenariat pour lutter contre l'exclusion numérique. Sur les trois prochaines années, Schneider Electric et Econocom s'engagent à faire don de 300 ordinateurs reconditionnés chaque année à Emmaüs Connect.

Econocom partenaire de « Double Horizon »

Depuis 2013, Econocom est partenaire de l'association Double Horizon qui agit pour l'éducation de populations défavorisées en France et à l'étranger.

Econocom a décidé d'apporter son soutien aux activités françaises de l'association. Double Horizon intervient, en effet, dans des écoles du réseau d'éducation prioritaire. Lors d'une étude effectuée il y a quelques années, il avait été constaté que la plupart des enfants issus de ces écoles n'avaient, même à la fin du collège, jamais visité Paris, ses monuments, ses musées.

Durant la crise de la Covid-19, Econocom a continué à soutenir l'association « Double Horizon » en fournissant un soutien matériel et financier supplémentaire. Cela a permis de lutter contre la fracture numérique école-famille.

Espérance Banlieues

En septembre 2019, Econocom a noué un partenariat avec Espérance Banlieues. Le groupe s'est en effet engagé à soutenir les actions de cette organisation qui crée des écoles aconfessionnelles dans les quartiers difficiles.

À ce jour, 17 écoles existent dans toute la France et accueillent plus de 900 élèves. Le soutien d'Econocom réside essentiellement dans le fait d'encourager l'accès et la formation des élèves aux technologies numériques grâce notamment à l'action conjointe de Magic Makers - programme de formation au codage des élèves de CM2 à la 3^e. En finançant la formation des enseignants du réseau à cette pédagogie, nous avons permis à 80 collégiens de bénéficier de ces apprentissages sur l'année scolaire 2021.

En 2021, nous avons aussi donné 70 ordinateurs reconditionnés et nous sommes intervenus dans des écoles, pour présenter nos métiers ainsi que ceux du numérique.

L'association « 100 000 entrepreneurs »

Afin de créer des passerelles entre l'école et l'entreprise et transmettre aux jeunes l'envie d'entreprendre, Econocom soutient l'action de l'association « 100 000 Entrepreneurs ».

« 100 000 entrepreneurs » est une association d'intérêt général qui organise des témoignages d'entrepreneurs bénévoles dans les établissements scolaires, de la 4^e à l'enseignement supérieur.

Sur l'année scolaire qui vient de s'écouler, plus de 45 000 jeunes ont ainsi rencontré ces femmes et ces hommes qui entreprennent de multiples façons !

Durant la crise sanitaire, Econocom a su soutenir financièrement l'association « 100 000 entrepreneurs ».

L'association « Positive Planet »

Positive Planet promeut l'économie positive en luttant contre la pauvreté et toutes formes d'exclusion en utilisant l'entrepreneuriat

positif comme un moyen d'émancipation et d'insertion sociale, professionnelle et économique durable. Elle a soutenu depuis sa création plus de 1 000 projets et 2 millions de bénéficiaires. Présente dans 16 pays, elle compte notamment 40 antennes en France.

En 2021, le groupe Econocom a accompagné financièrement l'association et fait une donation d'ordinateurs portables reconditionnés.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Soutien du territoire :

Sensibilisation et éducation autour du numérique insuffisante ou inadaptée :	2020	2021
Nombre de donations d'ordinateurs portables reconditionnés	1 232	520

3.2. Devenir le partenaire de choix d'entreprises innovantes et les intégrer à nos offres

Accompagner et faire grandir des start-ups est un des axes majeurs de la politique RSE d'Econocom. C'est aussi l'une des façons d'incarner et de faire vivre les trois valeurs du groupe : audace, réactivité et bonne foi.

L'esprit start-up au cœur de l'organisation d'Econocom, avec les PME « Satellites »

Le groupe a mis en œuvre un modèle original d'intégration et de gouvernance pour certaines de ses nouvelles acquisitions (appelées « Satellites ») afin d'en préserver l'agilité, de générer des synergies pour le groupe et d'accroître la performance et la compétitivité de ces entités. Les dirigeants de ces sociétés conservent une part minoritaire du capital et disposent d'une forte autonomie de gestion.

Econocom acquiert fin 2020 la prestigieuse société « Les Abeilles »

Fondée au Havre en 1864, la société **Les Abeilles** est un armateur français spécialisé dans le remorquage en haute mer. Depuis plus de 40 ans, elle assure la protection des 3 120 km de côtes françaises grâce à quatre remorqueurs d'intervention, d'assistance et de sauvetage (RIAS) et à trois Bâtiments de Sauvetage et d'Assistance Affrétés (BSAA)

pour la Marine Nationale et les Préfectures maritimes françaises. S'appuyant sur le savoir-faire de 140 collaborateurs, elle assure des missions de remorquage en haute mer, d'assistance et sauvetage des navires en détresse, de lutte contre la pollution par hydrocarbures ainsi que des missions de conseil en assistance et sauvetage pour la Marine nationale. Les Abeilles participent ainsi à la protection de la biodiversité en intervenant dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures au travers de ses missions de dépollution des fonds marins.

Le Prix des Technologies Numériques

Depuis cinq ans, Econocom est partenaire du Prix des Technologies Numériques, porté par Télécom Paristech, qui rassemble plus de 300 acteurs et décideurs. L'édition 2021 porte sur l'industrie 4.0 et donne ainsi un coup de projecteur sur les entrepreneurs qui ont engagé leur talent et leur créativité pour inventer de nouvelles solutions à impact dans ce domaine.

L'entrepreneuriat français avec le Partech

Après avoir rejoint le fonds d'amorçage « Partech Entrepreneur » en octobre 2013, Econocom collabore depuis avec le fonds, en soutenant le développement de l'entrepreneuriat digital en France. L'*open innovation* est en effet devenue un complément nécessaire du traditionnel effort de R&D des grandes entreprises,

tandis que les start-ups demandent à être au contact des grandes entreprises pour accélérer leur activité.

Le fonds Paris-Saclay

Econocom a également investi dans le fonds Paris-Saclay Seed (plus de 20 start-ups soutenues à ce jour), pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat au sein des secteurs IT, Internet, digital et sciences de la vie, MedTech.

3.3. Développer notre ancrage local

Econocom entend générer un impact positif sur l'ensemble de son écosystème. Une des priorités que s'est fixé le groupe est de construire des relations durables avec le tissu économique, social et associatif proche des sites où le groupe mène ses activités. Chaque site et filiale est donc encouragé à s'impliquer positivement dans son écosystème direct afin d'asseoir son ancrage localement.

Tour d'horizon des initiatives à impact positif dans nos filiales

Allemagne

- Nouvelle mobilité/Nouvelle collaboration E-Bikes

Econocom Allemagne a conclu une coopération avec l'un des cinq meilleurs fournisseurs de vélos électriques en Allemagne. En tant que package complet - mein Dienstrad.de - et Econocom proposent un service complet de location de vélos électriques, dans lequel le salarié sélectionne le vélo de son choix.
- En 2021, il a été possible d'étendre et d'intensifier les partenariats avec les rénovateurs d'éclairage, les développeurs de projets et les fabricants d'éclairage LED, ce qui a entraîné de nouvelles demandes de financement ainsi que des commandes et des projets de suivi.
- En coopération avec des partenaires, Econocom Allemagne a mis en œuvre

deux projets Smart Lightning et réalisé la rénovation de l'éclairage des halls de production et industriels.

- Econocom Allemagne s'engage à surveiller la consommation d'énergie et à réduire les émissions de CO₂. Econocom Allemagne compense les émissions résiduelles en s'engageant dans des projets environnementaux. Depuis 2021, Econocom Allemagne a le statut d'entreprise climatiquement neutre. Notre objectif est d'atteindre chaque année un bilan climatiquement neutre et ainsi d'apporter notre contribution à l'écosystème.

Italie

- Econocom Italie et BDF ont choisi d'investir dans de multiples projets en Italie pour faire face à la crise climatique, sauvegarder la nature et notre planète, et tisser toujours plus de liens entre l'entreprise et son environnement. Au cours des 30 dernières années, la couverture forestière italienne a augmenté de 25 % en raison de l'abandon des terres. En Italie, il n'y a pas besoin de reboisement, mais de gestion durable des forêts et de défense de la biodiversité, un patrimoine très riche de la péninsule. Econocom Italie et BDF ont donc décidé de planter 400 arbres avec des coopératives agricoles sociales italiennes en collaboration avec ZeroCO et cela signifie contribuer à des projets d'agroforesterie durable dans les domaines socio-thérapeutique et de rééducation, d'accueil et de stage.

Belux

- Billy Bike, une scale-up bruxelloise offre une solution *all-in* répondant au besoin grandissant de mobilité verte dans nos villes. Elle innove en proposant les premiers vélos électriques partagés *As-a-Service*. L'acquisition des trois cents derniers *e-bikes* connectés de la flotte est l'aboutissement d'un projet en mode co-crédation et d'un cofinancement bien préparé avec Econocom Belux.
- Econocom Belux était partenaire logistique de la 31^e édition du Télévie. Le

Télévie est une opération caritative organisée en Belgique francophone et au Grand-Duché de Luxembourg par RTL-TVI depuis 1989 au profit du F.R.S.-FNRS. Elle permet de récolter des fonds pour aider la recherche scientifique dans sa lutte contre le cancer et la leucémie, chez l'enfant et chez l'adulte. Une dizaine de collaborateurs bénévoles ont, à ce titre, installé plus de 200 ordinateurs portables utilisés pour l'encodage des dons.

- Econocom Belux a investi dans l'installation de panneaux solaires en 2011. En 2021, les panneaux solaires couvraient 28,4 % de la consommation, dans son bâtiment principal de Zaventem.

Royaume-Uni

- Avec la nomination de Frances Weston, Econocom devient membre de « 100 Women in Finance » (un réseau mondial de professionnelles de la finance).
- Econocom UK a adhéré à un programme de voyages d'affaires "Legacy programme" en partenariat avec Forest Carbon qui propose une gamme de programmes de compensation carbone conçus spécifiquement pour les voyageurs d'affaires.
- Fin 2020, Econocom UK s'est associé à TechInclusionUK, une nouvelle organisation luttant contre l'exclusion numérique. Un partenariat a également été signé avec le Tower Hamlets Education Partnership, pour le reconditionnement et la distribution d'équipements numériques, fournis par Econocom, aux jeunes élèves de l'école primaire de Tower Hamlets. Au total, une cinquantaine d'iPads et d'ordinateurs portables ont été donnés à plusieurs écoles, permettant aux élèves d'accéder aux ressources dont ils ont besoin pour

apprendre malgré la crise sanitaire du coronavirus.

- Econocom UK a maximisé le déménagement de son siège social en recyclant le matériel informatique et le mobilier de bureau inutiles. En conséquence, Econocom UK a développé une relation solide avec les organisations caritatives locales Habitats & Heritage (prendre soin des paysages, de la faune, des écosystèmes et du patrimoine locaux) et Shepherd's Star (viser à réduire la solitude et l'isolement social dans la communauté locale).

Espagne

- Econocom Espagne a participé à de nombreuses projets RSE :
 - ▶ dons des employés et des partenaires pour aider les personnes touchées par l'éruption du volcan « Cumbre Vieja » à La Palma, en Espagne ;
 - ▶ campagne de sensibilisation interne éco-responsable auprès des salariés sous le slogan « All actions sum up » ;
 - ▶ un cours sur les premiers secours et l'extinction d'incendie promu parmi les employés de toutes les activités pour Econocom Group en Espagne avec l'objectif de la sécurité de tous les collaborateurs ;
 - ▶ sensibilisation des salariés du groupe Econocom en Espagne, à la suppression des e-mails et à la replantation d'arbres dans le cadre de la campagne *Cybercleanup Group week*.
- Collaboration avec l'Asociación Sonrisas pendant la période de Noël pour la collecte de nourriture et de jouets.

Note méthodologique de la DPEF

La rédaction de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) est réalisée par la Direction RSE du groupe et la Direction Financière, qui coordonne également le *reporting* des données extra-financières. Ces données proviennent des Directions concernées (ressources humaines, RSE, DAF, achats, services généraux...), en France et dans les pays. Ces données sont saisies dans un tableau de *reporting*, facilitant la collecte, le suivi et le pilotage des indicateurs de performance.

La méthodologie de *reporting* est décrite dans un document mis à jour régulièrement et diffusé aux contributeurs lors du lancement de la collecte de données.

Périmètre de reporting

Sauf lorsque précisé, le périmètre concerne l'ensemble des filiales du groupe. En raison de leur indépendance, les agents sont exclus du périmètre de publication. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans le(s) paragraphe(s) concerné(s). La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Méthodologie concernant notre réponse à la DPEF

La déclaration de performance extra-financière appelle à présenter les risques extra-financiers les plus matériels, et

à décrire le modèle d'affaires en intégrant les risques et enjeux RSE jugés prioritaires. Dans ce but, le service RSE a mené, en 2021, une vaste consultation de ses parties prenantes internes pour identifier les risques extra-financiers et enjeux clés associés. Ces risques et enjeux clés ont été présentés et validés par la Direction RSE, avant de servir de base d'échanges avec l'ensemble des Directions concernées, afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour rendre compte de la performance extra-financière du groupe.

Suite aux consultations menées par Econocom après l'échange avec ses parties prenantes, certaines informations demandées dans le cadre de la DPEF ont été jugées peu significatives.

Du fait de l'activité du Groupe, certaines thématiques relatives au décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes, notamment les engagements sociétaux en faveur de :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la lutte contre la précarité alimentaire ;
- le respect du bien-être animal ;
- une alimentation responsable, équitable et durable.

Les indicateurs clés de performance

Les tableaux suivants présentent les principaux indicateurs clés de performance d'Econocom en matière de responsabilité sociétale d'entreprise en 2021.

Axe	Enjeu	INDICATEUR	UNITÉ	Groupe Econocom		Planète France	
				2020	2021	2020	2021
Nourrir notre excellence grâce à un engagement responsable	Se positionner comme un employeur engagé	Effectifs	Qté	9 121	8 197	4 811	4 405
		Recrutements annuels	Qté	1 778	1 481	909	768
		Salariés en alternance ou en apprentissage	%	N/A	1,50 %	2,10 %	2,30 %
		Personnes en situation de handicap	%	N/A	N/A%	4,3 %	Kpi disponible en mars 2022
		Taux de sortie*	%	N/A	12,70 %	12,50%	13,20 %
		Recrutement de femmes sur l'année	%	N/A	25,50 %	17,80 %	20,10 %
		Taux d'absentéisme	%	N/A	3,50 %	4,20 %	3,80 %
		Collaborateurs bénéficiant de télétravail	%	N/A	39,00 %	10,80 %	30,20 %
		Nombre d'heures de formation	Qté	N/A	N/A	26 775	38 906
		Accords collectifs en vigueur	Qté	N/A	N/A	35	36
Conduire une politique environnementale exigeante		Groupe Econocom					
		Enjeu	INDICATEURS	UNITÉ	2020	2021	
			Bilan carbone	tCO ₂	7 816	8 039**	
			Surface des bâtiments occupés/loués	m ²	82 012	75 858	
			Consommation électrique annuelle	kWh/m ²	68	63	
			Consommation d'eau	litres/m ³	4	4	
			Consommation annuelle de papier	Nb de feuille de papier par collaborateur	1 014	934	
			Véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte	%	1,40 %	2 %	
		Empreinte environnementale du numérique	KWh/an		5 387 854	3 269 996	

03 responsabilité sociétale d'entreprise

les indicateurs clés de performance

Axe	Enjeu	INDICATEURS	UNITÉ	Groupe Econocom	
				2020	2021
Nourrir notre excellence grâce à un engagement responsable	Être un acteur éthique et responsable	Alertes éthiques	Qté	2 alertes	13 alertes
		Collaborateurs ayant suivi une formation éthique	%	/	52,70 %
		Collaborateurs ayant suivi une formation RGPD	%	18 % (Périmètre France)	75 % (Périmètre France)
		Collaborateurs ayant suivi une formation cybersécurité	%	74 % (Périmètre France)	76 % (Périmètre France)
		Collaborateurs rattachés à des sites certifiés ISO 27001	%	18,9 % (Périmètre EIS)	15,5 % (Périmètre EIS)
		Fournisseurs signataires de la Charte achats responsables parmi les 20 plus gros	%	100 % (Périmètre EIS)	100 % (Périmètre EIS)
Accompagner les nouveaux usages de nos clients et de nos utilisateurs	Promouvoir un numérique responsable et l'économie responsable	Offres en rapport avec l'économie circulaire, <i>Green IT</i> , Numérique responsable	Qté	6	9
		Matériel informatique reconditionné	Qté	430 000	410 000
		% de matériel informatique reconditionné	%	95	92
		Nombre de DEEE	Qté	19 800	27 500
		Matériel informatique reconditionné avec des entreprises sociales et solidaires	%	88 (Périmètre France)	88 (Périmètre France)
Fédérer un écosystème pour créer de la valeur partagée	Les partenariats dans l'éducation et l'université Green IT	Associations soutenues	Qté	12	15
		Ordinateurs portables reconditionnés ou neufs donnés	Qté	1 232	520

* Taux de sortie : Nombre de départs subis (i.e. démissions, fin PE à l'initiative du collaborateur) sur 12 mois / effectif moyen sur 12 mois (CDI, CDD y compris les contrats de professionnalisation, alternants hors stagiaires)

** Pour rappel, l'impact du Covid a été fort pour le Groupe et la France entre 2019 et 2020, ce qui explique la légère hausse entre 2020 et 2021 (voir page 22).

04

facteur de risque

1. Risques opérationnels	120	3. Risques de dépendance	124
1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services	120	3.1. Dépendance envers les refinanciers	124
1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant	120	3.2. Dépendance envers les clients	124
1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique	121	3.3. Dépendance envers les fournisseurs	124
1.4. Risques liés à la concurrence	121	3.4. Dépendance envers les technologies	124
1.5. Risques sociaux	121	4. Risques financiers	125
1.6. Risques environnementaux	121	4.1. Risques de marché	125
1.7. Assurances et couverture des risques	121	4.2. Risques de crédit et de contrepartie	126
1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt	122	4.3. Risques sur actions	126
1.9. Risques liés à la croissance externe	122		
2. Risques réglementaires	123		
2.1. Risques juridiques	123		
2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux	123		
2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs	123		
2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Technology Management & Financing	123		

1. Risques opérationnels

1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services

Le groupe délivre des prestations de services selon trois modèles à savoir :

- les contrats au forfait avec engagement de résultat par lesquels le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat peut prévoir des pénalités financières en cas de non atteinte des résultats convenus ; celles-ci sont évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en procédant au suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jour-hommes passés et des estimations de temps-consultants restant, indicateurs de qualité de services, délais...). Ce suivi permet de mesurer et piloter l'atteinte des engagements contractuels et, le cas échéant, d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison du contrat. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité Services en valeur ;
- les contrats au forfait avec engagement de services par lesquels le groupe s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique et financier régulier, notamment au niveau de la consommation en jour-hommes ;

- les contrats en régie par lesquels Econocom s'engage à délivrer des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, les contrats de services portent un risque lié au délai de résiliation. Le groupe veille à ce que ce délai soit suffisant pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Le groupe s'attache par ailleurs à anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés et a recours à un certain niveau de sous-traitance afin d'augmenter sa flexibilité.

1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom a pour politique de répercuter les pénalités éventuellement prévues à ses sous-traitants. Il peut toutefois arriver qu'Econocom porte un risque lié à la défaillance d'un de ses sous-traitants. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

Par ailleurs, Econocom étudie la capacité financière et opérationnelle de ses sous-traitants chaque fois que c'est nécessaire et notamment quand elle recourt à un sous-traitant nouveau sur le marché.

1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note sur les principes comptables au 4.1 des comptes consolidés. Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Lorsqu'il s'agit d'équipements non standards, le groupe s'assure de la correcte valorisation de la valeur future des équipements loués, notamment en faisant appel à des experts indépendants.

Dans le cadre de son activité Products & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des data centers, le groupe garde un stock dédié. La composition et le niveau de ce stock sont suivis en permanence pour correspondre au parc sous maintenance et répondre au risque d'obsolescence.

1.4. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché concurrentiel. Dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux. Toutefois, Econocom se différencie de ses concurrents grâce à son mix d'activités et en particulier ses compétences

dans le domaine de la gestion administrative et financière, ainsi que sa dimension internationale.

1.5. Risques sociaux

À la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles, italiennes, marocaines et brésiliennes.

1.6. Risques environnementaux

Le groupe n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

1.7. Assurances et couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation et contre le risque de fraude.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 20 des comptes consolidés.

1.9. Risques liés à la croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en procédant à des acquisitions ciblées.

L'acquisition de sociétés et leur intégration comportent certains risques, notamment la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières.

L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur le *goodwill* comptabilisé dans les comptes consolidés (voir aussi note 9 « Écart d'acquisition et tests de dépréciation » des comptes consolidés).

Depuis plusieurs années, le groupe a mis en œuvre un modèle original d'intégration et de gouvernance pour certaines de ces nouvelles acquisitions (appelées « satellites ») afin d'en préserver l'agilité, de générer des synergies pour le groupe et d'accroître la performance et la compétitivité des satellites. Les dirigeants de ces sociétés conservent une part minoritaire du capital et disposent d'une forte autonomie de gestion. Ces opérations sont individuellement de taille limitée ce qui réduit le risque d'intégration.

2. Risques réglementaires

2.1. Risques juridiques

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales dont les dirigeants connaissent la réglementation et la législation locale applicable et travaillent avec les juristes du groupe et des Conseils.

Le groupe effectue un suivi permanent des litiges et situations exceptionnelles présentant un risque financier. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2021, figurent dans la note 16 des comptes consolidés.

2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Les résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement.

2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs

Certains pays ont décidé de renforcer la législation applicable aux sociétés de location en la rapprochant de celle applicable aux

établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est celui d'une augmentation des coûts administratifs.

2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Technology Management & Financing

La norme IFRS applicable aux contrats de location, IFRS 16, publiée en janvier 2016, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette norme comptable conduit à faire apparaître au passif des sociétés la « dette de location » à l'exception des actifs de faibles valeurs unitaires.

L'impact de cette norme pour l'activité Technology Management & Financing a été limité du fait de la valeur ajoutée construite autour des bénéfices des offres de location du groupe :

- gestion de l'évolution technologique grâce à la location et notamment aux offres évolutives du groupe ;
- gestion des actifs et des coûts (*asset management & expense management*) réalisé par Econocom grâce à ses solutions (suivi des inventaires, gestion de consommations téléphoniques, infogérance pour petites et moyennes entreprises...) offrant à nos clients une plus grande visibilité et une gestion plus efficace de leurs actifs ;
- meilleure gestion économique des actifs en fin d'utilisation ;
- gestion des actifs en fin de vie plus conforme aux engagements en termes de développement durable des entreprises ;
- capacité de gestion des objets intelligents et connectés (IoT).

3. Risques de dépendance

3.1. Dépendance envers les financeurs

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité des contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces institutions opèrent généralement sur des zones géographiques ou des types d'équipement bien définis. En outre, le groupe s'attache à conserver l'équilibre de son portefeuille de financeurs de sorte à ne pas se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs institutions.

En 2021, la part des cinq financeurs les plus importants représente 67 % de la valeur totale des loyers refinancés. Le premier financeur du groupe représente en 2021, 30 % de la valeur totale des loyers refinancés.

3.2. Dépendance envers les clients

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2021 aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

3.3. Dépendance envers les fournisseurs

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Technology Management & Financing, Products & Solutions et Services, le choix des fournisseurs revient ultimement à nos clients. Dans ces activités, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre.

Au 31 décembre 2021, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

3.4. Dépendance envers les technologies

Dans le cadre de ses activités de Technology Management & Financing, de Services et de Products & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs, opérateurs télécoms, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

4. Risques financiers

Le groupe est exposé, du fait de ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans les activités de Services et Products & Solutions.

4.1. Risques de marché

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du groupe.

4.1.1. RISQUES DE CHANGE

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien et le peso mexicain. L'essentiel des transactions de ces filiales est libellé dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

4.1.2. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Les revenus opérationnels d'Econocom et les Flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêt.

Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt en structurant ses financements entre taux fixes et taux variables.

Au 31 décembre 2021, l'endettement à taux variable du groupe était constitué d'emprunts bancaires, de billets de trésorerie et de solutions d'affacturage. Des couvertures partielles étaient en place au 31 décembre 2021 sur ces emprunts à taux variable. Les encours non-couverts sont basés sur des taux Euribor floorés et donc sujet à un risque d'intérêt court-terme limité.

L'endettement obligataire du groupe est à taux fixe et se compose d'un placement privé (EuroPP) de 56 millions d'euros, d'un Schuldschein de 13 millions d'euros et d'une obligation convertible de 183 millions d'euros. Econocom poursuit son désendettement sur l'exercice : 137 millions d'euros de Schuldschein ont été remboursés dont 115 millions de manière anticipative.

4.1.3. RISQUES DE LIQUIDITÉ

La Direction Financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie de toutes les sociétés du groupe ;
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant ;
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

En 2021, Econocom a continué à optimiser ses sources de financements dans un souci de (i) réduction de ses frais financiers et (ii) d'allongement des maturités et (iii) d'augmentation de flexibilité d'utilisation. Afin de répondre à ses besoins de financement, le groupe dispose de lignes bancaires confirmées dont l'enveloppe globale a été augmenté de 100 millions d'euros sur l'exercice et les maturités rallongées de deux ans. Au 31 décembre 2021, Econocom dispose de 359 millions d'euros de lignes bancaires bilatérales dont 273 millions d'euros sont confirmées.

De plus, le groupe utilise ses programmes de NEUCP/NEUMTN plafonné à 280 millions d'euros et mobilisé au 31 décembre 2021 à hauteur de 22 millions d'euros. Le coût de financement sur ces programmes a été fortement réduit en 2021 grâce à une demande très élevée de la part des investisseurs.

En 2022, le groupe poursuivra sa politique de diversification de ses ressources de financement afin d'optimiser ses coûts et rallonger la maturité moyenne de sa dette. Sur l'exercice, la tranche 7 ans de l'EuroPP pour un montant total de 56 millions d'euros viendra à échéance. Le groupe Econocom dispose des liquidités pour faire face à cette échéance.

4.2. Risques de crédit et de contrepartie

La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients dont la solvabilité a fait l'objet d'une évaluation détaillée. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités Products &

Solutions et Services, et de refinancement sans recours fournis par des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition au risque de crédit.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve cependant la possibilité de conserver le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques. Ces opérations sont principalement portées par Econocom Digital Finance Limited (EDFL), la structure de refinancement interne du groupe, qui possède une expertise en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards.

L'encours des contrats pour lesquels Econocom porte le risque de crédit se monte au 31 décembre 2021 à 208 millions d'euros, contre 186 millions d'euros en décembre 2020, et représente environ 9 % de l'encours total de l'activité Technology Management & Financing.

Les placements du groupe sont réalisés uniquement avec des acteurs financiers de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

4.3. Risques sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir d'actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2021 sont comptabilisés dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

05

rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes 128

1. Situation du groupe et faits marquants 128

- 1.1. Variations de périmètre de l'exercice 129
- 1.2. Principaux investissements 129
- 1.3. Opération de financement 129
- 1.4. Recherche et développement 129

2. Résultats de l'exercice 130

- 2.1. Compte de résultat 130
- 2.2. Bilan et structure financière 135
- 2.3. Comptes sociaux 2021 de la société Econocom Group SE 139

3. Facteurs de risque et litiges 142

4. Perspectives 2022 et rémunération des Actionnaires 142

5. Déclaration de gouvernance d'entreprise 143

- 5.1. Code de gouvernance d'entreprise applicable 143
- 5.2. Dérogations au Code 2020 143

- 5.3. Description des caractéristiques du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière 144

- 5.4. Structure de l'actionnariat et limitations des droits des Actionnaires 146

- 5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs Comités 147

- 5.6. Compositions organes de surveillance 152

- 5.7. Rapport de rémunération 2021 152

- 5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes 158

- 5.9. Relations avec les Actionnaires dominants 158

- 5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group 158

- 5.11. Émoluments du Commissaire 161

- 5.12. Auto-détention d'actions 161

6. Événements subséquents à la clôture des comptes 162

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes

À l'Assemblée Générale du 31 mars 2022 sur les comptes clos au 31 décembre 2021

Conformément à la législation en vigueur et aux Statuts de la Société, nous soumettons à votre approbation le rapport d'activité de la Société, ses États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de rémunération.

La définition des indicateurs de performance est fournie en annexe à ce rapport lorsqu'elle diffère des définitions communément admises.

L'information non-financière prévue par les articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations (CSA) est reprise dans le chapitre 3 « Responsabilité Sociétale d'Entreprise » du rapport annuel.

1. Situation du groupe et faits marquants

Le groupe Econocom a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 2 505 millions d'euros sur ses activités poursuivies, en légère baisse de 0,6 % (dont -1,0 % organique) dans un contexte de difficultés d'approvisionnement rencontrées au cours du second semestre et qui ont conduit à un accroissement de plus de 100 millions d'euros du backlog à fin décembre 2021.

L'activité Produits et Solutions ressort à 1 068 millions d'euros, en baisse limitée de 2,5 % en organique. Après plusieurs années de forte croissance organique, cette activité a été impactée à partir du troisième trimestre par les tensions rencontrées sur les approvisionnements. Cependant les besoins en actifs numériques nécessaires à la transformation digitale des entreprises et administrations dans un contexte de télétravail en croissance demeurent très soutenus avec un effet positif sur le carnet de commandes.

De son côté, l'activité Services affiche un chiffre d'affaires de 516 millions d'euros en repli organique de 3,1 % en raison notamment du souhait du groupe de privilégier les contrats à plus forte valeur ajoutée. Ce renforcement des critères de sélection des nouvelles affaires se traduit par

un accroissement significatif de la marge des services en 2021.

Le chiffre d'affaires de l'activité TMF atteint 921 millions d'euros en croissance organique de 2,2 % amplifiant au cours du dernier trimestre le retour à la croissance observé à fin septembre. Cette bonne performance traduit les efforts de redéveloppement mis en œuvre au cours des deux derniers exercices et le bénéfice du renforcement des équipes commerciales et des nouvelles offres. Le groupe a également élargi sa base de clientèle lui permettant d'asseoir sa croissance sur un plus grand nombre d'opérations.

En 2021, les activités non poursuivies ont réalisé un chiffre d'affaires de 62 millions d'euros, en baisse sensible par rapport à l'exercice précédent du fait des cessions intervenues au cours de l'année.

Le Résultat Opérationnel Courant ⁽¹⁾ des activités poursuivies atteint 135,7 millions d'euros en forte croissance de 16,0 %. Cette amélioration de la rentabilité du groupe à 5,4 % a été rendue possible grâce au recentrage des métiers du groupe sur les activités à plus fortes marges, au développement ciblé dans ses zones stratégiques en Europe et à la réduction durable de certaines charges de structure.

(1) Avant amortissements des actifs incorporels d'acquisition.

1.1. Variations de périmètre de l'exercice

1.1.1. CESSIONS

Suite à son plan de transformation et de recentrage, Econocom a réalisé au cours de l'exercice les opérations de cession suivantes :

- **Aragon e-RH** : en février 2021, Econocom a cédé l'intégralité des titres de la société Aragon eRH à Career Booster ;
- **Econocom do Brasil** : fin septembre 2021, Econocom a procédé à la cession de ses activités de Services au Brésil principalement à son dirigeant local ;
- **Alterway** : fin septembre 2021, Econocom a cédé au groupe Smile l'intégralité de sa participation dans le sous-groupe Alterway.

Par ailleurs, le groupe a décidé de l'arrêt de l'activité de sa filiale Econocom Austria qui a été fermée.

1.1.2. VARIATIONS DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

- **Infeeny** : Econocom Group a augmenté sa participation dans la société via l'acquisition des titres des actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation à 100 %.

1.1.3. ACQUISITION ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Au cours de l'exercice, le groupe a réalisé les principales opérations suivantes :

- **Trams** : en juillet 2021, Econocom a acquis une participation majoritaire (60 %) dans le capital du groupe anglais Trams, acteur reconnu dans la distribution informatique au Royaume-Uni. Cette entité a été rattachée à l'activité Produits & Solutions ;
- **Abeilles Financement et Caroline 89** : dans le cadre du financement des deux remorqueurs acquis par la société Les Abeilles en juin 2021, deux entités *ad hoc* ont été créées ; le groupe les a consolidées à cette date considérant qu'il les contrôle.
- **Atos Finance Solutions** : le 30 juin 2021, le groupe a créé une société avec le groupe Atos. Le groupe Econocom détient 85 % des parts de cette société.

1.2. Principaux investissements

Outre les prises de participation décrites ci-dessus, les principaux investissements réalisés par le groupe au cours de l'année 2021 pour consolider et transformer ses opérations sont liés à la création de nouvelles offres, au développement d'outils informatiques, au recrutement à des postes clés ainsi qu'au renouvellement des équipes.

1.3. Opération de financement

RENEGOCIATIONS DE CERTAINS FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice, le groupe a prolongé et accru ses lignes de crédit lui permettant de rembourser par anticipation dès le mois de mai une part importante de son emprunt obligataire "Schuldschein".

OPÉRATIONS DE RACHATS D'ACTIONS PROPRES

Le groupe a poursuivi en 2021 ses rachats d'actions propres. Il en a acquis 27 823 984. Après prise en compte des remises de titres à des managers bénéficiant de plans d'intéressement au capital, le groupe détenait, au 31 décembre 2021, 37 303 151 actions, soit 16,78 % du capital de la Société.

1.4. Recherche et développement

En 2021, les efforts en matière de R&D ont été réalisés dans la continuité des domaines développés les années précédentes et avec pour objectif d'accompagner au plus proche les mises en production de solutions innovantes chez nos clients.

Les domaines poursuivis sont plus particulièrement la visualisation de données (DATAVIZ), l'aide à la décision, le développement de solutions intégrées dans le domaine de l'IoT, de la reconnaissance d'image en temps réel, de la facturation de microservices liée à la 5G et de l'apprentissage automatique (*machine learning*) appliqué à l'automatisation de processus.

2. Résultats de l'exercice

2.1. Compte de résultat

en millions €	2021	2020 retraité ⁽¹⁾	Variation
Chiffre d'affaires	2 504,7	2 520,7	(0,6) %
Produits & Solutions	1 067,5	1 072,6	(0,5) %
Services	516,3	553,7	(6,8) %
Technology Management & Financing	920,9	894,3	3,0 %
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	135,7	119,6	13,4 %
Résultat opérationnel courant	133,5	117,5	13,6 %
Autres produits et charges non courants	(14,3)	(35,8)	(60,1) %
Résultat opérationnel	119,2	81,7	45,8 %
Autres charges et produits financiers	(9,8)	(13,2)	(25,8) %
Résultat avant impôt	109,4	68,5	59,7 %
Impôts	(31,7)	(18,2)	73,9 %
Résultat net des activités poursuivies	77,7	50,3	54,5 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,1)	0,1	n/a
Résultat des activités non poursuivies	(7,4)	(0,1)	n/a
Résultat net consolidé	70,1	50,2	39,6 %
Résultat net, part des minoritaires	4,7	3,4	35,5 %
Résultat net, part du groupe	65,5	46,8	39,9 %
Résultat net récurrent, part du groupe ⁽²⁾	80,5	68,7	17,2 %

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant.

⁽²⁾ Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition/Résultat net récurrent part du groupe : afin de faciliter le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le groupe Econocom présente deux indicateurs clés, le « Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition » et le « Résultat net récurrent, part du groupe », dont la définition est donnée en annexe.

Passage du résultat publié au résultat récurrent

en millions €	2021 publié	Amort. des actifs incorporels d'acquisition	Autres éléments non courants	Résultat des activités non poursuivies	2021 récurrent	2020 récurrent ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 504,7	-	-	-	2 504,7	2 520,7
Résultat opérationnel courant	133,5	2,2	-	-	135,7	119,6
Autres produits et charges opérationnels non courants	(14,3)	-	14,3	-	-	-
Résultat opérationnel	119,2	2,2	14,3	-	135,7	119,6
Autres produits et charges financiers	(9,8)	-	(3,1)	-	(12,9)	(14,2)
Résultat avant impôt	109,4	2,2	11,2	-	122,8	105,5
Impôt	(31,7)	(0,6)	(5,2)	-	(37,5)	(33,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,1)	-	-	-	(0,1)	0,1
Résultat des activités non poursuivies	(7,4)	-	-	7,4	-	-
Résultat net consolidé	70,1	1,7	5,9	7,4	85,1	72,1
Résultat net, part des minoritaires	4,7	-	0,0	-	4,7	3,5
Résultat net, part du groupe	65,5	1,7	5,9	7,4	80,5	68,7

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant.

Résultat net par action part du groupe

en €	2021	2020 retraité ⁽¹⁾	Variation
Résultat par action	0,34	0,22	54,5 %
Résultat des activités poursuivies par action	0,38	0,22	72,7 %
Résultat des activités non poursuivies par action	(0,04)	(0,00)	n/a
Résultat par action dilué	0,32	0,21	52,9 %
Résultat des activités poursuivies par action dilué	0,35	0,21	68,8 %
Résultat des activités non poursuivies par action dilué	(0,03)	(0,00)	n/a
Résultat net récurrent par action	0,42	0,32	33,3 %

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

Nombre d'actions en circulation

	2021	2020
Nombre total d'actions à la clôture	222 281 980	220 880 430
Nombre moyen d'actions en circulation ⁽¹⁾	190 767 600	216 865 774
Nombre d'actions en circulation à la clôture ⁽¹⁾	184 978 829	211 101 263
Cours de l'action Econocom au 31 décembre (en €)	3,65	2,48
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions €)	810	547

⁽¹⁾ Hors actions propres.

Commentaires sur les chiffres clés du groupe

Le groupe Econocom a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 2 505 millions d'euros. À périmètre et normes constants, le chiffre d'affaires enregistre une décroissance organique de 1,0 %.

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition s'élève à 135,7 millions d'euros contre 119,6 millions en 2020. À périmètre et change constant, le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition est en progression d'environ 18,8 millions d'euros, soit 16,1 %.

Le résultat opérationnel du groupe est de 119,2 millions d'euros, contre 81,7 millions d'euros en 2020. Les charges nettes non

courantes ressortent en effet en forte réduction à 14,3 millions d'euros, contre 35,8 millions d'euros en 2020. Ces charges correspondent notamment aux mesures d'adaptation de l'organisation et comprennent les plus-values réalisées lors des cessions de Digital Security en 2020 et Alterway en 2021.

La charge financière nette est de à 9,8 millions d'euros en amélioration de 3,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison d'une diminution du coût de l'endettement financier net et de la plus-value de cession de parts dans un fonds d'investissement technologique.

2.1.1. CHIFFRES CLÉS PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant* se répartissent comme suit :

en millions €	2021	2020 retraité ⁽¹⁾	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Produits et Solutions	1 068	1 073	(0,5 %)	(2,5 %)
Services	516	554	(6,8 %)	(3,1 %)
Technology Management & Financing	921	894	3,0 %	2,2 %
Total Chiffre d'affaires	2 505	2 521	(0,6) %	(1,0) %

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

en millions €	2021	2020 retraité ⁽¹⁾	Variation totale	ROC ⁽²⁾ (en % du CA 2021)	ROC ⁽²⁾ (en % du CA 2020)
Produits et Solutions	53,5	46,6	14,7 %	5,0 %	4,3 %
Services	42,5	35,2	20,7 %	8,2 %	6,4 %
Technology Management & Financing	39,8	37,8	5,1 %	4,3 %	4,2 %
Total résultat opérationnel courant ⁽²⁾	135,7	119,6	13,4 %	5,4 %	4,7 %

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant

⁽²⁾ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

Le chiffre d'affaires de l'activité Produits et Solutions s'établit à 1 068 millions d'euros en 2021 contre 1 073 millions d'euros en 2020. Nette des variations de change et de périmètre, la décroissance organique s'établit à 2,5 % et s'explique notamment par les tensions sur les approvisionnements qui pèsent sur les livraisons. Cependant, les besoins en actifs numériques en croissance demeurent très soutenus. Le résultat opérationnel courant* atteint 53,5 millions d'euros contre 46,6 millions d'euros l'an dernier, soit une progression de 14,7 %.

L'activité Services a atteint en 2021 un chiffre d'affaires de 516 millions d'euros en repli organique de 3,1 %, principalement en France et au Benelux. Le souhait du groupe de privilégier les contrats à plus forte valeur ajoutée a contribué à cette décroissance. Néanmoins, le renforcement des critères de

sélection pour les nouvelles affaires se traduit par un accroissement significatif de la marge des Services en 2021. Le résultat opérationnel courant* atteint ainsi 42,5 millions d'euros contre 35,2 millions d'euros l'an dernier soit une hausse de plus de 20 % malgré les cessions intervenues. Le taux de profitabilité s'établit ainsi à 8,2 % du chiffre d'affaires (contre 6,4 % un an plus tôt).

Au cours de l'exercice 2021, l'activité Technology Management & Financing réalise un chiffre d'affaires de 921 millions d'euros, en hausse de 3,0 % dont 2,2 % organique confirmant le redressement de l'activité après les mesures prises au cours des deux dernières années. Le résultat opérationnel courant* de cette activité ressort à 39,8 millions d'euros contre 37,8 millions d'euros en 2020.

* Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

2.1.2. CHIFFRES CLÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

<i>en millions €</i>	2021	2020 retraité ⁽¹⁾	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
France	1 345	1 428	(5,8 %)	(5,3 %)
Benelux	332	347	(3,9 %)	(4,3 %)
Europe du Sud	465	425	9,4 %	11,0 %
Europe du Nord et de l'Est	269	226	18,9 %	6,7 %
Amériques	94	95	(1,0 %)	2,0 %
Total Chiffre d'affaires	2 505	2 521	(0,6 %)	(1,0 %)

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

La zone France affiche une décroissance organique de 5,3 % due aux activités de Services et Produits & Solutions malgré une croissance de l'activité TMF.

La baisse du chiffre d'affaires au Benelux provient principalement des activités en Belgique et au Luxembourg dans les activités Technology Management & Financing et Services partiellement compensées par la progression de l'activité Technology Management & Financing aux Pays-Bas.

La forte hausse du chiffre d'affaires Europe du Sud, intégralement organique, provient de l'ensemble des activités du groupe et notamment de l'activité TMF en Espagne et Produits & Solutions en Italie.

L'Europe du Nord et de l'Est est en croissance organique aussi bien dans l'activité TMF que dans l'activité Produits & Solutions et bénéficie en plus des effets de l'acquisition de Trams réalisée début juillet.

La zone Amériques est en croissance organique marquée par une forte croissance de l'activité Technology Management & Financing aux Etats Unis surcompensant un repli de l'activité Produits & Solutions due notamment aux difficultés d'approvisionnement.

2.2. Bilan et structure financière

en millions €	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Écart d'acquisition	494,9	499,5
Autres actifs long terme	160,1	167,9
Intérêts résiduels sur contrats de location	170,7	175,2
Autres actifs non courants	61,3	62,3
Clients et autres débiteurs ⁽¹⁾	796,4	894,1
Autres actifs courants	180,4	137,0
Trésorerie	405,9	649,3
Actifs détenus en vue de la vente	69,0	74,3
Total actif	2 338,7	2 659,8

⁽¹⁾ Dont encours de location autoportés : 208,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 185,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

en millions €	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres – Part du groupe	385,9	406,1
Capitaux propres – Minoritaires	58,4	66,9
Capitaux propres – Total	444,3	472,9
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	252,0	388,6
Dette financière ⁽¹⁾	220,7	240,5
Provisions	68,4	91,0
Engagement sur valeurs résiduelles	98,1	103,7
Autres passifs financiers ⁽²⁾	56,7	61,9
Fournisseurs et autres créditeurs	882,0	992,1
Autres passifs	285,8	279,5
Passifs détenus en vue de la vente	30,7	29,5
Total passif et capitaux propres	2 338,7	2 659,8

⁽¹⁾ Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 405,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 (et 649,3 millions d'euros au 31 décembre 2020) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement net de 66,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre un excédent de trésorerie de 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2020) ; ces dettes financières tiennent compte notamment de 208,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 (et 185,9 millions d'euros au 31 décembre 2020) correspondant aux contrats de l'activité TMF autoportés et aux loyers attendus y afférents.

⁽²⁾ Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

La présentation ci-dessous du bilan en donne une lecture plus économique :

- en imputant la trésorerie d'actif sur les dettes obligataires et les autres dettes financières au passif afin d'y faire apparaître directement l'endettement net comptable ;
- en faisant ressortir des créances clients à l'actif et de l'endettement net au passif la part correspondant aux contrats TMF autoportés.

en millions €	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF		
Écart d'acquisition	494,9	499,5
Autres actifs non courants	221,4	230,2
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	170,7	175,2
Clients et autres débiteurs	796,4	894,1
<i>dont encours de location autoportés</i>	208,3	185,9
Autres actifs courants	180,4	137,0
Actifs détenus en vue de la vente	69,0	74,3
Total actif	1 932,8	2 010,5

en millions €	31 décembre 2021	31 décembre 2020
PASSIF		
Capitaux propres	444,3	472,9
Endettement net	66,8	(20,2)
<i>dont endettement net lié aux contrats autoportés</i>	208,3	185,9
<i>dont endettement net autres</i>	(141,5)	(206,1)
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	98,1	103,7
Autres passifs non courants	117,6	155,2
Fournisseurs	882,0	992,1
Autres passifs courants	293,4	277,3
Passifs détenus en vue de la vente	30,7	29,5
Total passif	1 932,8	2 010,5

Écarts d'acquisition (goodwills)

La valeur des *goodwills* est au 31 décembre 2021 de 494,9 millions d'euros et diminue de 4,6 millions d'euros sur l'exercice. Cette baisse est principalement liée au reclassement des *goodwills* relatifs aux activités destinées à la vente, à la constatation du *goodwill* suite à l'acquisition de la société Trams pour un montant de 12,2 millions d'euros ainsi qu'aux cessions intervenues au cours de l'exercice.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés s'établit à 444,3 millions d'euros, en baisse de 28,6 millions d'euros par rapport à fin 2020. Cette baisse s'explique principalement par l'impact des rachats d'actions propres intervenus au cours de l'exercice pour un

montant d'environ 83,0 millions d'euros et par le remboursement de prime d'émission d'un montant de 22,5 millions partiellement compensés par le résultat net de l'exercice d'un montant de 70,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, Econocom détenait 37 303 151 actions propres non inscrites à son bilan, d'une valeur de 136,0 millions d'euros (au cours du 31 décembre 2021, soit 3,645 euros).

La répartition des capitaux propres entre les intérêts groupe et la quote-part attribuable aux minoritaires varie sous l'effet des acquisitions : la part des minoritaires s'établit ainsi à 58,4 millions d'euros contre 66,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Endettement net

La dette nette comptable du groupe, au 31 décembre 2021, s'élève à 66,8 millions d'euros contre un excédent de trésorerie de 20,2 millions d'euros fin 2020. Cette dette nette comptable se détaille comme suit :

en millions €	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	405,9	649,3
Dettes bancaires et billets de trésorerie	(71,9)	(156,7)
Trésorerie nette	334,0	492,7
Dette obligataire convertible OCEANE	(182,5)	(182,2)
Dette obligataire non convertible (EURO PP)	(56,4)	(56,3)
Dette obligataire non convertible (Schuldschein)	(13,0)	(150,0)
Autres	(149,0)	(83,8)
Dette Nette Comptable	66,8	-
Excédent de trésorerie	-	20,2

Cette dette nette comptable s'entend après financement pour 208,3 millions d'euros (contre 185,9 millions d'euros en 2020) des contrats autoportés de l'activité TMF.

Annexe – Définition des principaux indicateurs de performance

Les indicateurs de performance, non définis par les normes comptables mais utilisés par le groupe Econocom pour aider le lecteur à apprécier la performance économique et financière du groupe sont les suivants :

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du groupe, qu'ils soient récurrents ou non. Il exclut les autres produits et charges non courants.

Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition mesure le niveau de performance opérationnelle après neutralisation de l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition générés suite à des regroupements d'entreprises. Au 31 décembre 2021, les principaux actifs incorporels d'acquisition retenus par le groupe, et dont la dotation aux amortissements n'est pas prise en compte pour la détermination de cet agrégat, sont principalement le portefeuille de clients ECS.

Pour le suivi de la performance opérationnelle de ses activités, Econocom utilise comme principal indicateur ce résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupent les éléments qui, de par leur fréquence, leur montant ou leur nature, sont susceptibles d'affecter la pertinence du suivi des performances opérationnelles du groupe. Les « Autres produits et charges opérationnels

non courants » comprennent notamment les pertes de valeur d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, les résultats de cessions significatives d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs, les coûts liés aux déménagements d'activité, les variations de valeur sur les dettes d'acquisitions (compléments de prix) ainsi que les coûts liés aux différentes opérations de croissance externe.

EBITDA (*Earning before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*)

Le groupe utilise aussi un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements, des dotations et reprises de dépréciations d'actifs et de provisions pour risques et charges, et des pertes nettes de valeur sur actifs courants et non courants comptabilisés en résultat opérationnel courant.

Résultat net récurrent part du groupe

Le résultat net récurrent part du groupe est depuis le premier semestre 2016 l'indicateur de performance retenu par Econocom pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Le résultat net récurrent part du groupe correspond au résultat net part du groupe, avant prise en compte des éléments suivants :

- charges d'amortissement des actifs incorporels d'acquisition (au 31 décembre 2021, il s'agit principalement des amortissements du portefeuille de clients ECS), nettes des effets fiscaux ;
- autres produits et charges opérationnels non courants, nets des effets fiscaux ;
- produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- résultat des activités abandonnées, net des effets fiscaux.

Endettement net et brut

La notion d'endettement net (note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés) utilisée par le groupe inclut l'endettement brut (présenté ci-dessous) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement net ne comprend ni les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) ni les intérêts résiduels à l'actif.

L'endettement brut présente l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers.

2.3. Comptes sociaux 2021 de la société Econocom Group SE

Econocom Group SE, en tant que société holding du groupe, gère des participations, perçoit des dividendes de ses filiales et assure le développement du groupe.

Elle fournit, par ailleurs, aux sociétés du groupe des prestations en matière de gestion, d'informatique, de garanties, de trésorerie, de mise à disposition de personnel, de conseils divers, de communication et de marketing. Les facturations sont réalisées aux conditions habituelles du marché.

Les chiffres mentionnés ci-après sont relatifs aux comptes sociaux d'Econocom Group SE, établis en référentiel comptable belge conformément aux dispositions réglementaires.

2.3.1. COMPTES DE RÉSULTAT D'ECONOCOM GROUP SE

Le montant des prestations rendues aux filiales du groupe durant l'exercice s'élève à 14,9 millions d'euros contre 15,9 millions d'euros l'an dernier.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à -0,6 millions d'euros contre -9,6 millions d'euros en 2020. Il comprend cette année une charge d'exploitation non récurrente de 3,1 millions d'euros.

Le résultat financier récurrent est positif de 180,5 millions d'euros contre 22,1 millions

d'euros en 2020. Il intègre principalement les dividendes reçus des filiales pour 186,0 millions d'euros en 2021 (contre 25,0 millions d'euros en 2020), les produits nets d'intérêts et de commissions sur garantie facturés aux filiales pour un montant de 3,2 millions d'euros (contre 7,8 millions d'euros en 2020), les charges relatives à l'endettement externe pour un montant de 8,8 millions d'euros (contre 10,3 millions d'euros en 2020).

Le résultat financier non récurrent de l'exercice est un produit de 98,4 millions d'euros (contre 1,2 million d'euros en 2020). Il comprend principalement les plus-values réalisées sur les cessions et apports de sociétés et le gain réalisé lors des rachats partiels d'obligations convertibles en cours d'année ainsi que les réductions de valeur sur participations ou sur les créances financières.

L'impôt sur les sociétés représente un produit de 0,5 million d'euros. Le résultat net est un profit de 278,8 millions d'euros (contre 13,3 millions d'euros de produit l'an dernier).

2.3.2. BILAN D'ECONOCOM GROUP SE

Les capitaux propres d'Econocom Group SE s'élèvent à 535,2 millions d'euros à comparer à 276,9 millions d'euros fin 2020. Cette évolution s'explique par le résultat de l'année (278,8 millions d'euros), l'impact des augmentations de capital réalisées dans le cadre de l'exercice d'options de souscriptions d'actions diminué du remboursement de prime d'émission pour un montant de 24,4 millions d'euros.

Les créances et participations dans les entreprises liées ont diminué de 144,4 millions d'euros pour atteindre 897,2 millions d'euros, en raison du remboursement de créances financières auprès de filiales surcompensant le montant des investissements nets de cessions de l'exercice (cf. ci-après).

Les dettes financières hors groupe, d'un montant brut total de 273,7 millions d'euros, en diminution de 234,7 millions d'euros sur

l'année, correspondent pour 182,8 millions d'euros aux OCEANE émises en mai 2018 à échéance mars 2023, pour 56,4 millions d'euros à l'EUROPP (émis en mai 2015), pour 13,0 millions d'euros à l'emprunt *Schuldschein* (émis en novembre 2016 dont 137,1 millions ont été remboursés sur l'exercice), et pour 21,5 millions d'euros aux billets de trésorerie (à échéances court terme comprises entre un et trois mois).

2.3.3. LE CAPITAL

Au 31 décembre 2021, le capital d'Econocom Group est représenté par 222 281 980 actions sans désignation de valeur nominale et s'élève à 23 662 014,74 euros.

Les variations de capital intervenues depuis 2012 ont consisté d'une part, en des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'exercices d'options de souscription par des managers du groupe et, d'autre part, en des augmentations de capital réalisées soit dans le cadre d'opérations de croissance externe en paiement d'une partie du prix d'acquisition, soit dans le cadre de conversions d'emprunts obligataires.

Les éléments pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group correspondent aux plans d'options de souscription émis en 2014 et 2017 ainsi qu'à l'emprunt obligataire convertible émis le 1^{er} mars 2018.

En décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un plan d'options de souscription d'actions (les « Options de Souscription 2014 ») et décidé d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, 2 500 000 droits de souscription donnant chacun droit de souscrire, sous certaines conditions, une nouvelle action Econocom Group. Le Comité de Rémunération disposait d'un délai de deux ans pour déterminer les bénéficiaires des Options de Souscription 2014. Au total, 2 480 000 Options de Souscription 2014 ont été accordées à une vingtaine de managers du groupe. Au 31 décembre 2021, compte tenu des options perdues au titre des départs intervenus et des conditions de

performance, ainsi que des exercices intervenus, il reste 324 000 Options de Souscription 2014 correspondant à des options exercées fin décembre 2021 et qui donneront lieu en janvier 2022 à l'émission de 648 000 actions nouvelles, chaque option donnant droit à deux actions Econocom Group suite à la scission de l'action en deux intervenue en juin 2017.

En juin 2017, le Conseil d'Administration a par ailleurs approuvé un plan d'options de souscription d'actions (les « Options de Souscription 2017 ») et décidé d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, 2 000 000 droits de souscription donnant chacun droit de souscrire, sous certaines conditions, une nouvelle action Econocom Group. Le Comité de Rémunération disposait d'un délai courant jusqu'au 31 décembre 2019 pour déterminer les bénéficiaires de ce plan. Au 31 décembre 2020, compte tenu des options perdues par les bénéficiaires, le nombre d'Options de Souscription 2017 attribuées s'élève à 90 000, correspondant à une émission maximale de 90 000 actions nouvelles.

Le 1^{er} mars 2018, Econocom a lancé une émission d'Obligations Convertibles et/ou Échangeables en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros à échéance 2023. Les porteurs d'Obligations disposeront d'un droit à l'attribution d'Actions qu'ils pourront exercer à tout moment à compter de la Date d'Émission (soit le 6 mars 2018) et jusqu'au 8^e jour ouvré (inclus) précédant la date de remboursement normal ou anticipé sur la base d'un ratio de conversion ou d'échange d'une Action Econocom par Obligation et sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. En cas de demande de conversion des Obligations, les porteurs d'Obligations recevront au choix d'Econocom des Actions nouvelles et/ou existantes d'Econocom. À ce jour, et suite aux rachats d'obligations intervenus au cours de l'exercice 2021, le nombre d'obligations en circulation est de 22 439 865. Si toutes les obligations étaient converties (en cas

d'atteinte du cours de conversion de 8,26 euros) en actions nouvelles, selon le ratio de conversion actuel de 1 action pour 1 obligation, 22 439 865 actions nouvelles seraient émises.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, conformément aux articles 7:198 et 7:199 du CSA, de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum total de 23 512 749,67 euros (hors primes d'émission). Le capital autorisé disponible s'élève, au 31 décembre 2021, à 23 512 749,67 euros (hors primes d'émission).

La structure de l'actionnariat est décrite au paragraphe 5 « Déclaration de gouvernance d'entreprise ».

Les actions propres

Econocom Group a une politique de rachat d'actions propres notamment motivée par les raisons suivantes :

- livraison d'actions afin d'éviter aux Actionnaires la dilution potentielle liée aux exercices de titres donnant accès au capital ;
- attribution aux bénéficiaires de plan d'actions gratuites ;
- moyen éventuel de paiement lors d'opérations de croissance externe ;
- destruction des actions acquises.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 7:215 du CSA.

À la suite de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale, à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé à un euro

par action le prix minimum de rachat et à 10 euros par action le prix maximum.

Au cours de l'exercice 2021, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group a acquis 9 959 016 actions Econocom Group, pour un prix d'acquisition de 30,7 millions d'euros ;
- Econocom Group a transféré 300 000 actions propres à un bénéficiaire du Plan d'Attribution d'Actions Gratuites.

Au 31 décembre 2021, Econocom Group détenait 19 438 183 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 8,74 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende.

Les réserves disponibles d'Econocom Group (données non consolidées) s'élèvent à 2,5 million d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 279,2 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group s'élèvent à 55,4 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 171,9 millions d'euros.

2.3.4. L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

2.3.4.1. Acquisitions, cessions, prises de participations et création de filiales

Au cours de l'année 2021, Econocom Group a procédé à l'acquisition de la société anglaise Trams Ltd, à la cession des sociétés Alterway et Econocom do Brasil ainsi qu'à l'exercice de ses options afin de renforcer sa participation dans la société Infeeny.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ses filiales et de l'organigramme du groupe :

- Econocom Group a reçu d'Econocom SAS, au titre d'une distribution de dividendes en nature, l'intégralité des titres que cette

dernière détenait dans la société Econocom Servicios ;

- Econocom Group a cédé sa filiale Econocom Digital Finance Ltd à Econocom Finance afin de constituer dans son organigramme un pôle financement et refinancement du groupe ;
- Econocom Group a apporté l'ensemble de ses titres dans les filiales espagnoles à une holding nouvellement créée, Grupo Econcom Espana qui devient la société mère des activités espagnoles du groupe ;
- Econocom Group a également apporté ses titres dans la société Infeeny à sa filiale Econocom SAS.

2.3.4.2. Autres réorganisations juridiques

Comme chaque année, le groupe Econocom a travaillé à rationaliser et simplifier son organisation juridique.

Les opérations réalisées en 2021 visent à regrouper des sociétés ayant des activités similaires dans un même pays. Ces opérations ont consisté en des fusions de sociétés en France, Espagne, Italie et Belgique ainsi qu'à des cessions de fonds de commerce en France ou en Belgique.

Par ailleurs, dans le but de rationaliser et simplifier son organigramme, le groupe a procédé à la fermeture ou à la liquidation de certaines filiales sans activité en France.

Les opérations de réorganisation, menées à bien en 2021, ont ainsi permis de réduire le nombre d'entités juridiques au sein du groupe et d'en simplifier l'organigramme.

3. Facteurs de risque et litiges

Les facteurs de risques n'ont pas sensiblement évolué au cours de l'exercice 2021. Ils sont décrits dans la note 19.

4. Perspectives 2022 et rémunération des Actionnaires

La structure financière solide du groupe permet au Conseil d'Administration de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à hauteur de 0,14 euro brut par action.

Ce remboursement représente une progression d'environ 16,7 % par rapport aux dernières années.

Par ailleurs, le groupe prévoit de continuer à procéder à des rachats d'actions propres.

En 2022, le groupe va s'appuyer sur ses nouvelles offres (Product Care, Recycling, Apps services, ...) et sur un carnet de commandes rempli pour relancer sa

dynamique de croissance. Dans un marché porteur, Econocom pourra également s'appuyer sur des équipes commerciales renforcées pour assurer son développement. Sous réserve d'une résorption progressive des problèmes d'approvisionnement, Econocom anticipe une croissance de 4 à 5 % de son chiffre d'affaires et la poursuite d'une amélioration de sa profitabilité opérationnelle courante.

Le groupe dispose d'un pipeline d'opportunités de croissance externe qui devrait lui permettre de concrétiser une ou plusieurs acquisitions au cours des prochains trimestres grâce à son faible niveau d'endettement.

5. Déclaration de gouvernance d'entreprise

5.1. Code de gouvernance d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code belge de gouvernance d'entreprise entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (« Code 2020 »). Celui-ci est disponible sur :

www.corporategovernancecommittee.be

Econocom publie sur son site Internet les différents règlements d'Ordre Intérieur qui composent sa Charte de Gouvernance d'Entreprise :

www.econocom.com

rubrique : Nous connaître / Gouvernance / Conseil d'Administration, et Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration adhère au Code 2020. La transformation d'Econocom Group en Société Européenne, le 18 décembre 2015, a conduit le Conseil d'Administration à faire évoluer, le 19 mai 2016, le règlement d'Ordre Intérieur du Conseil d'Administration et celui du Comité de Direction. Le règlement d'Ordre Intérieur de ce dernier a évolué une nouvelle fois le 7 septembre 2016 et ce Comité a été renommé à cette occasion Comité Exécutif. Dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance d'entreprise, le groupe Econocom a été amené le 23 janvier 2020 à modifier les règlements d'Ordre Intérieur de son Comité d'Audit et de son Comité des Rémunérations, ce dernier étant renommé à l'occasion, Comité des Rémunérations et des Nominations.

5.2. Dérogations au Code 2020

Econocom Group applique, les recommandations du Code 2020 à l'exception de celles que le Conseil a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom

Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique que partiellement les recommandations du Principe 3 du Code 2020.

La société Econocom International BV représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Comité Exécutif. En cela, le groupe ne respecte pas le principe de séparation du pouvoir de contrôle du Conseil d'Administration et du pouvoir exécutif. La société Econocom International BV détenait directement 40,10 % du capital d'Econocom Group le 31 décembre 2021. Un tel dispositif répond aux caractéristiques de l'actionnariat d'Econocom Group, et est destiné à assurer une stabilité du management dans le cadre de la mise en place de la stratégie à long terme du groupe Econocom.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'a jusqu'à présent pas formellement nommé de Secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance. Cette fonction est néanmoins assurée pour partie par Madame Nathalie Etzenbach-Huguenin, Secrétaire Générale du groupe depuis octobre 2021.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 5 du Code 2020, selon lesquelles « la Société nomme les membres du Conseil selon une procédure transparente » considérant que cette recommandation du Code 2020 est peu adaptée au groupe Econocom compte tenu de sa taille. Toutefois, le 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration a transformé le Comité de Rémunération en Comité des Rémunérations et des Nominations chargé de formuler des propositions et émettre des avis à l'attention du Conseil d'Administration sur les nominations et renouvellements des mandataires sociaux et de certains dirigeants exécutifs.

Econocom Group ne se conforme que partiellement aux nouvelles recommandations du Principe 7 en matière de rémunération des membres du Conseil et des managers exécutifs. La politique de rémunération des dirigeants a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021.

Le Président du Conseil d'Administration ne participe pas systématiquement aux Assemblées Générales contrairement à ce que recommande le Principe 8 du Code 2020, mais il veille à ce que le Conseil d'Administration soit toujours représenté par un Administrateur.

Exceptionnellement et en raison de la crise sanitaire, la Société n'a pas encouragé les Actionnaires à participer aux Assemblées Générales en présentiel, conformément au Principe 8.3 du Code 2020. Néanmoins, elle leur a bien fourni la technologie et les moyens de communication nécessaires à cet effet.

Econocom Group n'a pas formalisé dans une procédure les modalités d'évaluation des performances de sa gouvernance, dérogeant en cela au Principe 9 du Code 2020, dans la mesure où l'évaluation des performances de son management exécutif et de son Conseil d'Administration relève d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

5.3. Description des caractéristiques du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière communiquée par le groupe correspond aux États financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces États financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

5.3.1. ORGANISATION FINANCIÈRE

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale. En effet, le groupe est organisé par métier et par pays. Les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, Directeurs Financiers et contrôleurs de gestion sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Financier groupe. Les *Financial Controllers* des activités et pays veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité quel que soit le territoire concerné.

5.3.2. REPORTINGS ET PILOTAGE

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée sur une base trimestrielle. Les sociétés consolidées transmettent, *via* l'outil de consolidation, leurs États financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou *business unit*) réalise un budget. La prévision de résultat est réactualisée plusieurs fois dans l'année et fait l'objet d'un suivi mensuel sur la base des *reportings* d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces *reportings* sont réalisés conjointement par le Responsable Opérationnel et le *Financial Controller* de l'entité.

Les différents budgets, *reportings* et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par le *Group Financial Controlling*.

5.3.3. NORMES COMPTABLES ET VEILLE

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel définit les normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation a également pour mission de réaliser une veille et un suivi des évolutions comptables des normes IFRS.

5.3.4. SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information supervise les différents systèmes d'information utilisés par le groupe. Elle veille à l'harmonisation progressive des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, les flux d'information provenant des outils informatiques propres aux différentes activités sont centralisés dans des solutions uniques de gestion de la comptabilité et de reporting.

5.3.5. FACTEURS DE RISQUES, SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

Les *reportings* mensuels permettent aux différents responsables opérationnels et financiers ainsi qu'à la Direction du groupe de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. À la fin de chaque mois, ces *reportings* contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe (externalisé) complète l'organisation en matière de Risk Management et réalise entre autres, la cartographie des risques. Dans le cadre de ses missions, il s'assure du respect des règles « groupe », de la fiabilité des *reportings* et de l'adéquation de la couverture des risques. L'Audit Interne du groupe reporte directement au Président et au Comité d'Audit.

Dans l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de *reporting* financiers, la Direction du groupe tient compte de la possibilité de déclarations erronées liées à des fraudes et prend les actions nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'Audit Interne mène des audits spécifiques, sur base de l'évaluation

des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir des fraudes. Les éventuels constats sont systématiquement signalés au Comité d'Audit.

5.3.5.1. Risques liés aux systèmes d'information comptable

Les risques liés aux systèmes d'information comptable font l'objet d'une évaluation régulière afin d'identifier les plans d'amélioration qui sont ensuite mis en place.

Les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont harmonisés et communs à l'ensemble des métiers et des filiales à l'exception des sociétés Satellites dans lesquelles le groupe a pris des participations, qui peuvent être sur d'autres outils que ceux du groupe, plus appropriés à leur taille.

Les différents systèmes d'information propres aux activités sont interfacés avec le système comptable afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard.

5.3.5.2. Risques liés aux normes comptables

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Financière Groupe et les *Financial Controllers* des activités et pays, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS et adapte en conséquence les principes comptables du groupe. Il organise également les formations des personnels financiers lorsque cela est nécessaire.

5.3.5.3. Principaux contrôles des opérations

Afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes « contrôle de gestion » s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux flux attendus lors de l'approbation des opérations.

La Direction Financière Groupe réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, des contrôles mensuels définis par métier sont réalisés par les équipes de *Financial Controlling* des filiales.

5.3.6. RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté, depuis 2004, d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 5.5.3. ci-après.

5.4. Structure de l'actionnariat et limitations des droits des Actionnaires

Au 31 décembre 2021, le capital d'Econocom Group était composé de 222 281 980 actions, détenues ainsi qu'il suit :

	2021	2020
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	40,10 %	40,36 %
Public	43,12 %	55,21 %
Autodétention	8,74 %	4,43 %
Détention par les filiales de la Société	8,04 %	0 %
Total	100 %	100 %

Econocom Group est informée qu'en dehors des sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, BIS Bedrijfs Informatie Systemen B.V. (filiale de la Société) dépasse au 31 décembre 2021, le seuil de participation de 5 %.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 a décidé de la mise en place d'un droit de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans. Par conséquent, chaque action Econocom Group donne à son détenteur le droit d'exprimer une ou deux voix (selon le cas) aux Assemblées Générales.

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que les titres sont indivisibles. S'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la Société

peut suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire du titre. En outre, les actions auto-détenues (8,74 %), les actions détenues par les filiales de la Société (8,04 %) et les actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations Belge (0,485 %) appartenant à des Actionnaires au porteur qui ne se sont pas fait connaître lors du processus de dématérialisation du marché belge, sont privées de droit de vote. Il n'existe pas d'autre restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

De même, à l'exception des stipulations limitant l'acquisition et l'aliénation par Econocom Group d'actions propres, les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction au transfert de ses actions.

5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs Comités

5.5.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration était composé des huit Administrateurs suivants :

Econocom International BV représentée par Jean-Louis Bouchard

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024)

Rond Point het Fort 36-40, 2429 MK Nieuwegein (Pays-Bas)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué d'Econocom Group

Robert Bouchard

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025)

11 Boulevard Flandrin, 75116 Paris

Vice-Président du Conseil d'Administration d'Econocom Group et Administrateur non exécutif d'Econocom Group

Bruno Grossi

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023)

13 Rue Molitor, 75016 Paris

Administrateur non exécutif d'Econocom Group

Véronique di Benedetto

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025)

86 Rue Miromesnil, 75008 Paris

Administratrice non exécutive d'Econocom Group

Jean-Philippe Roesch

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024)

21 Avenue de la Criolla, 92150 Suresnes

Administrateur non exécutif d'Econocom Group

Adeline Challon-Kemoun

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024)

32 Avenue Duquesne, 75007 Paris

Administratrice indépendante d'Econocom Group

Marie-Christine Levet

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024)

91 Rue du Cherche-Midi, 75006 Paris

Administratrice indépendante d'Econocom Group

Eric Boustouller

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025)

14 Rue du Conseiller Collignon, 75116 Paris

Administrateur indépendant d'Econocom Group

Le Conseil d'Administration se composait donc au 31 décembre 2021 :

- d'un Président Exécutif, la société Econocom International BV (représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard) nommée le 19 mai 2020 en remplacement de Monsieur Jean-Louis Bouchard. Ses responsabilités sont d'assurer la gestion du Conseil et son fonctionnement efficace notamment en évaluant sa taille et sa composition ainsi que celle de ses Comités, et enfin en veillant à la qualité de ses interactions avec le Comité Exécutif afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- d'un Vice-Président, Monsieur Robert Bouchard. Le Conseil désigne un ou plusieurs Vice-Présidents parmi ses membres. Celui-ci, en cas d'empêchement du Président, préside les réunions du Conseil ;
- un Administrateur Délégué à la gestion journalière d'Econocom Group, Econocom International BV (nommée le 19 mai 2020) ;
- de quatre Administrateurs non exécutifs, Madame Véronique di Benedetto et Messieurs Robert Bouchard, Jean-Philippe Roesch et Bruno Grossi. Madame Véronique di Benedetto exerçait, au 31 décembre 2021, des fonctions opérationnelles au sein du groupe Econocom. Celle-ci n'est toutefois pas considérée comme Administratrice Exécutive, ce statut étant réservé aux Administrateurs exerçant des fonctions de Direction au niveau du groupe Econocom, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 ;
- de trois Administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87 §1 et §2 du CSA, Mesdames Adeline Challon-Kemoun et Marie-Christine Levet et Monsieur Eric Boustouller.

Les statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat. Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 18 décembre 2015, la durée du mandat d'Administrateur a été ramenée de six à quatre ans afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernance des entreprises. Outre leur mandat au sein du Conseil d'Administration d'Econocom Group, certains Administrateurs exercent d'autres mandats détaillés ci-après.

La société Econocom International BV, qui détient, au 31 décembre 2021, 60,64 % des droits de vote d'Econocom Group, est contrôlée et représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard. Ce dernier détient en outre des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe Econocom et y exerce des mandats de Gérant ou de Président. À ce titre, Monsieur Jean-Louis Bouchard est Président de la société Domaine Fontainebleau en Provence et Gérant des sociétés SCI Orphée, SCI de Dion Bouton, SARL Écurie Jean Louis Bouchard, SCI JMB, SCI LBB, SNC Fontainebleau International et SCI Montmorency.

Outre ses mandats sociaux au sein d'Econocom Group et de ses filiales, Monsieur Bruno Grossi est Gérant des sociétés Vilnaranda II et Redwood Advisors, Président de la société Vision d'Entreprise et Administrateur de la société Araxxe.

Monsieur Robert Bouchard est le représentant permanent de la société GMPC, personne morale Président de la société APL France. Il exerce également les fonctions de Président d'Ecofinance SAS, de Gérant de la société GMPC et de co-Gérant de la société SCI Maillot Pergolèse.

Outre ses mandats sociaux au sein d'Econocom Group et de ses filiales, Madame Véronique di Benedetto exerce les fonctions de Présidente de la SAS Numeya, un mandat d'Administrateur indépendant au sein de la société Hexaôm, ainsi que deux mandats d'Administrateur au sein d'associations : Numeum et « 100 000 entrepreneurs ».

Monsieur Jean-Philippe Roesch est Gérant de la société civile La Criolla et Président d'Orionisa Consulting.

Madame Marie-Christine Levet est Administratrice des sociétés Maisons du Monde, SoLocal et de l'AFP.

Monsieur Eric Boustouller est Administrateur indépendant de l'entreprise Graitec depuis le mois d'avril 2021.

5.5.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Il a tenu, en 2021, six réunions. Il a par ailleurs pris une décision unanime exprimée par écrit.

Le tableau ci-après détaille les présences de chaque Administrateur au Conseil et aux différents Comités au cours de l'exercice 2021 :

	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations
Econocom International BV	6	-	-
Robert Bouchard	6	3	4
Bruno Grossi	6	-	-
Véronique di Benedetto	5	-	-
Gaspard Dürrleman	3	2	-
Jean-Philippe Roesch	6	6	-
Walter Butler	-	1	-
Adeline Challon-Kemoun	6	-	3
Marie-Christine Levet	6	6	4
Eric Boustouller	2	-	-
Nombre total de réunions	6	6	4

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie de la Société proposée par le Président, les projets importants et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Il est compétent pour les décisions autres que la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration confie la gestion opérationnelle de la Société au Comité Exécutif, dans les limites des délégations prévues dans le règlement d'Ordre Intérieur du Comité Exécutif. Il confie, en outre, la gestion journalière aux Administrateurs Délégués et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux.

Le Conseil nomme les membres du Comité Exécutif, des Comités d'Audit et des Rémunérations et des Nominations, ainsi

que le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et, de façon générale, il assure la mise en place d'une structure claire et efficace de management.

Il exerce une surveillance de la qualité de la gestion et de sa cohérence avec les objectifs stratégiques.

Le Conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions n'étant pas comptées ; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par consentement unanime des Administrateurs,

exprimé par écrit. Cependant, cette procédure ne peut être mise en œuvre pour l'arrêté des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.5.3. COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Statuts autorisent la création par le Conseil d'Administration de Comités spécifiques dont les missions et les règles de fonctionnement sont fixées par lui.

5.5.3.1. Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité Exécutif, dont l'existence a été ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2004.

À la suite de la transformation d'Econocom Group en Société Européenne, le Conseil d'Administration a révisé le 19 mai 2016 puis le 7 septembre 2016 le règlement d'Ordre Intérieur du Comité Exécutif.

Le Conseil a confié au Comité Exécutif la gestion opérationnelle d'Econocom, conformément à l'article 15:18 du CSA et à l'article 21 des statuts.

Sa mission est de proposer les orientations stratégiques à fixer par le Conseil d'Administration, d'arrêter les budgets à établir (dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration), de diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités) et de contrôler leurs performances financières et opérationnelles.

Madame Samira Draoua a été nommée membre du Comité Exécutif par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2021. Ainsi, au 31 décembre 2021, celui-ci était composé des membres suivants : Econocom International BV, représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard, Messieurs Éric Bazile, Angel Benguigui, Philippe Goullioud, Laurent Roudil, et Mesdames Chantal De Vrieze et Samira Draoua.

Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an.

5.5.3.2. Comité des Rémunérations et des Nominations

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération.

Le 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration a étendu les missions du Comité des Rémunérations au volet Nominations en limitant son périmètre d'action aux mandataires sociaux et dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe. Les membres du Comité Exécutif qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action du Comité.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a principalement un rôle d'avis et d'assistance auprès du Conseil d'Administration. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunérations et de nominations. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le management exécutif.

Une politique de rémunération des dirigeants de la Société a été déterminée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations. Celle-ci a été approuvée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

Le Comité se compose de trois membres nommés par le Conseil d'Administration pour une durée de trois ans ne pouvant excéder la durée de leur mandat d'Administrateur. Au 31 décembre 2021, il se composait des membres suivants : Mesdames Marie-Christine Levet et Adeline Challon-Kemoun et Monsieur Robert Bouchard et était présidé par Madame Marie-Christine Levet.

Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2021.

5.5.3.3. Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été instauré par le Conseil d'Administration du 18 mai 2004.

La durée des mandats est de trois ans sans toutefois que la durée de ces mandats puisse excéder la durée de leurs mandats d'Administrateur.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2021. Lorsque l'ordre du jour le requiert, les membres du Comité d'Audit invitent le Commissaire et toute personne que le Comité juge utile.

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. En particulier, il examine la qualité et la pertinence des missions d'Audit Interne et externe, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, le caractère adapté des méthodes comptables utilisées, l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

L'article 3:6 du CSA précise que les entreprises doivent justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit. Econocom confirme respecter cette réglementation.

Au 31 décembre 2021, il était composé de deux Administrateurs non exécutifs (Messieurs

Robert Bouchard et Jean-Philippe Roesch) et d'un Administrateur indépendant (Madame Marie-Christine Levet). Il était présidé par Monsieur Robert Bouchard.

5.5.4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière à un Administrateur Délégué et à deux Directeurs Généraux conformément aux articles 15:18 et 7:121 du CSA et à l'article 21 des statuts.

Au 31 décembre 2021, la gestion journalière était confiée :

- à l'Administrateur Econocom International BV, représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard ;
- au Directeur Général Laurent Roudil ;
- au Directeur Général Angel Benguigui Diaz.

Ces personnes peuvent également, chacune séparément, représenter la Société conformément à l'article 22 des statuts. Les décisions importantes des filiales sont prises par leur organe compétent, dans le cadre d'une stratégie globale mise en place par le groupe selon les lignes directrices communiquées par l'Administrateur Délégué et/ou les Directeurs Généraux de la Société. Les pouvoirs des dirigeants des filiales du groupe et les limites apportées à ces pouvoirs sont précisés dans une politique interne au groupe.

5.5.5. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'article 7:96 du CSA prévoit une procédure spécifique au sein du Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêts pour un ou plusieurs Administrateurs, lors de la prise d'une ou de plusieurs décisions ou lors de la conclusion de transactions par le Conseil d'Administration.

Cette procédure n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration a en outre adopté, le 22 novembre 2012, une procédure relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre Econocom Group et les Administrateurs et les membres du Comité Exécutif lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions de l'article 7:96 du CSA.

Ni l'article 7:97 du CSA, ni la procédure du groupe relative aux conflits d'intérêts (prévue dans le règlement d'Ordre Intérieur Conflits d'intérêts) n'ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2021.

5.5.6. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ

Les engagements, objectifs et actions d'Econocom en matière de diversité, ainsi que les résultats de cette politique, sont décrits dans le paragraphe 1.1.4 du rapport « RSE » et portent notamment sur l'égalité hommes/femmes, le soutien des personnes en difficulté d'insertion et l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

Depuis le 23 novembre 2017, un tiers des membres du Conseil d'Administration

d'Econocom Group est de sexe différent, dans les conditions prévues par l'article 7:86 du CSA. Au 31 décembre 2021, le Conseil compte trois femmes : Mesdames Véronique di Benedetto, Adeline Challon-Kemoun et Marie-Christine Levet. Les femmes sont en outre représentées au sein de chacun des différents Comités créés par le Conseil d'Administration, à savoir : au Comité Exécutif (Mesdames Chantal De Vrieze et Samira Draoua), au Comité d'Audit (Madame Marie-Christine Levet) et au Comité de Rémunération (Mesdames Marie-Christine Levet et Adeline Challon-Kemoun).

5.6. Compositions organes de surveillance

Le Commissaire d'Econocom Group est EY Réviseurs d'Entreprises SRL, société à responsabilité limitée, dont le siège est établi à De Kleetlaan 2, 1831 Machelen, Belgique. Il a été nommé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, pour une durée de trois ans expirant de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2024.

Le Commissaire d'Econocom Group est représenté par son représentant permanent Monsieur Romuald Bilem.

5.7. Rapport de rémunération 2021

Ce rapport est établi en application de l'article 3:6, §3 du CSA. Il a pour objet de décrire et de fournir une vue d'ensemble complète de la rémunération octroyée aux Administrateurs (Exécutifs et non Exécutifs) ainsi que des membres du Comité Exécutif d'Econocom Group au cours de l'exercice social faisant l'objet du rapport.

5.7.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.7.1.1. Procédure pour élaborer la rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et fixer leur rémunération individuelle

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération. Le Comité est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont deux Indépendants au sens de l'article 7:87 §1 du CSA.

Le 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration a étendu les missions du Comité des Rémunérations au volet Nominations en limitant son périmètre d'action aux mandataires sociaux et dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe. Les membres du Comité Exécutif qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action du Comité.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a principalement un rôle d'avis et d'assistance auprès du Conseil d'Administration. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunérations et de nominations. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le management exécutif.

Une politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021.

1.1 Volet Rémunérations

Sur demande de la Présidence du Conseil et concernant les personnes du périmètre défini ci-dessus, le Comité est chargé de formuler

des propositions et d'émettre des avis au Conseil sur :

- a) la politique de rémunération ;
- b) les rémunérations individuelles (notamment jetons de présence, fixe, variable, *incentive* long terme et ce y compris sous forme d'actions ou d'options, indemnités de départ) ;
- c) Les modalités contractuelles qui supportent ces rémunérations ;
- d) la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle ;
- e) les plans d'attribution d'options ou d'actions (enveloppe, bénéficiaires, caractéristiques et conditions).

À partir des données fournies par la Direction Générale de l'entreprise, le Comité prépare le rapport de rémunération, en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise. Il analyse notamment l'évolution du cumul des dix premières rémunérations. Il prépare et commente le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

1.2 Volet Nominations

Sur demande de la Présidence du Conseil, le Comité est chargé de formuler des recommandations et d'émettre des avis au Conseil sur les nominations et renouvellements de mandat des mandataires sociaux et les nominations des dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe.

Le Comité s'assure de l'existence de plans de succession au niveau des postes clés de l'entreprise.

Le Comité s'assure également que des programmes adéquats de développement de talents ainsi que des programmes de promotion de la diversité sont en place.

1.3 Mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers

Le Conseil d'Administration peut déléguer au Comité les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants*, plan existant ou futur (les « Plans »).

Dans ce cas, l'exercice de la mission du Comité s'opère sous la responsabilité et la surveillance du Conseil auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs dont dispose le Conseil et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'allouer et répartir, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, l'enveloppe préalablement fixée par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2021.

5.7.2. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES EN 2021

5.7.2.1. Le Conseil d'Administration

Les Statuts prévoient que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Administrateurs non exécutifs à 5 000 euros par réunion du Conseil d'Administration et par Administrateur à compter de janvier 2016, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs Exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations sont issues des relations contractuelles ou de leur mandat avec une ou plusieurs des sociétés du groupe. Le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 a précisé le statut d'Administrateur Exécutif et a exclu de cette notion les Administrateurs ayant une fonction opérationnelle au sein de filiales du groupe mais n'exerçant pas de fonction de Direction au niveau du groupe. Ces derniers sont donc considérés comme des Administrateurs non exécutifs. Toutefois, ils ne perçoivent pas de jetons de présence.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction opérationnelle ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence stipulés ci-dessous.

En synthèse la nature des rémunérations des Administrateurs est la suivante :

	Mandats 2021	Nature des rémunérations
Econocom International BV (EIBV)	Président Administrateur Délégué – représenté par Jean-Louis Bouchard	EIBV perçoit une rémunération au titre d'un contrat de prestations de services ⁽¹⁾
Robert Bouchard	Vice-Président Administrateur non exécutif	Jetons de présence
Bruno Grossi	Administrateur non exécutif	Jetons de présence
Jean-Philippe Roesch	Administrateur non exécutif	Jetons de présence
Véronique di Benedetto	Administrateur non exécutif	Rémunérée en qualité de salarié
Gaspard Dürreman	Administrateur non exécutif	Jetons de présence
Eric Boustouller	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Walter Butler	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Adeline Challon-Kemoun	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Marie-Christine Levet	Administrateur indépendant	Jetons de présence

(1) La structure de cette rémunération est commentée au paragraphe 5.7.2.5.

5.7.2.2. Les Comités

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Présidents et membres du Comité de Rémunération et des Nominations et du Comité d'Audit à 3 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

5.7.2.3. Administrateurs Exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comité Exécutif

Les rémunérations des Administrateurs Exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comité Exécutif respectent la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 et comportent une part variable significative pouvant atteindre 50 % de la rémunération totale.

Cette structure de rémunération ne s'applique toutefois pas à Econocom International BV, représentée par Jean-Louis Bouchard (« EIBV »), dont la rémunération est commentée au paragraphe 5.7.2.5.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé - respectivement, le 19 mai 2020 pour le plan d'attribution d'actions gratuites de 2020, et le 18 mai 2021 pour le plan d'attribution d'actions gratuites de 2021 - le Conseil d'Administration, à déroger aux règles prévues à l'article 7:91, alinéa 2 du CSA concernant la fixation des rémunérations variables des dirigeants et l'octroi d'actions ou options d'actions en faveur des Administrateurs Exécutifs existants et des autres dirigeants existants de la Société.

La rémunération variable des Administrateurs Exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comité Exécutif a été fixée en 2021 sur la base de critères de performance annuels.

Ces rémunérations étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Une part significative des rémunérations variables des membres du Comité Exécutif était subordonnée à l'atteinte d'objectifs quantitatifs relatifs à la réalisation des objectifs budgétaires et en particulier du résultat courant, du chiffre d'affaires et de la dette financière nette du groupe et/ou des zones de responsabilités propres à chaque dirigeant. Les autres objectifs quantitatifs et les objectifs qualitatifs sont propres à chaque membre du Comité Exécutif et Administrateur Exécutif en fonction des missions et des responsabilités de chacun.

Comme tous les autres collaborateurs du groupe Econocom, les Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif, salariés du groupe, sont évalués de façon continue tout au long de l'année par leur hiérarchie et lors d'un entretien annuel d'évaluation qui se déroule au premier trimestre de l'année suivante.

Les rémunérations des Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle sont fixées par le Président ou par un membre du Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, et en dérogation du principe édicté par le Code de gouvernance d'entreprise 2020, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

5.7.2.4. Administrateurs non exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2021.

Rémunérations allouées en 2021, charges sociales incluses

en €	
Walter Butler	3 000
Bruno Grossi	30 000
Adeline Challon-Kemoun	39 000
Gaspard Dürreleman	21 000
Marie-Christine Levet	60 000
Eric Boustouller	10 000
Jean-Philippe Roesch	48 000
Robert Bouchard	51 000
Total	262 000

5.7.2.5. Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Jusqu'au 19 mai 2020, Jean-Louis Bouchard a assumé les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Comité Exécutif du groupe. Il n'a pas perçu de rémunération de quelque nature que ce soit, ni n'a bénéficié de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés directement ou indirectement par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation. À compter du 20 mai 2020, c'est la société Econocom International BV (EIBV), société de droit hollandais, représenté par Jean-Louis Bouchard, qui assume l'ensemble de ces fonctions. EIBV ne perçoit pas de rémunération au titre de ces mandats.

Toutefois, EIBV continue à réaliser des prestations d'animation pour le groupe et perçoit à ce titre une rémunération qui couvre pour les trois quarts environ des frais de personnel calculés sur la base d'heures de prestation à un taux horaire défini en fonction de la qualité de la personne qui fournit le service au sein d'EIBV. Cette rémunération tient compte d'un budget annuel établi à l'avance et est complétée pour le solde des refacturations de frais encourus au réel par EIBV pour le compte de la Société (séminaires de management, etc.). Ces rémunérations sont perçues auprès des

filiales de la Société, en vertu de conventions de services conclues avec les entités concernées. EIBV n'est pas éligible à une rémunération variable, que ce soit en espèces ou sous la forme d'actions gratuites ou de stock-options.

EIBV a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de Direction et d'animation du groupe pour un montant de 1,4 million d'euros en 2021 (1,8 million d'euros en 2020).

5.7.2.6. Rémunération allouée en 2021 aux Administrateurs Exécutifs, aux Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif

La présente section indique de manière globale le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs Exécutifs (hors la rémunération du Président du Conseil d'Administration commentée au paragraphe 5.7.2.5), aux Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comité Exécutif par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation en 2021.

Rémunération globale versée en 2021, charges sociales incluses

en €	
Part fixe	1 872 132
Part variable ⁽¹⁾	1 869 117
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations ⁽²⁾	55 314
Charges sociales ⁽³⁾	562 472
Jeton	-
Total	4 359 035

⁽¹⁾ Dont 1 642 milliers d'euros au titre de 2020 et versés en 2021.

⁽²⁾ Dont 7 milliers d'euros au titre de 2020 et versés en 2021.

⁽³⁾ Dont 412 milliers d'euros au titre de 2020 et versés en 2021.

Rémunération globale au titre de l'exercice 2021, charges sociales incluses

en €

Part fixe	1 872 132
Part variable ⁽¹⁾	1 861 584
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations ⁽²⁾	46 009
Charges sociales ⁽³⁾	571 273
Jeton	-
Total	4 350 998

(1) Dont 1 634 milliers d'euros restant à verser en 2022. Les parts variables non finalisées ont été comptabilisées en prenant pour hypothèse des objectifs atteints à 100 %.

(2) Dont 8 milliers euros restant à verser en 2022.

(3) Dont 101 milliers d'euros restant à verser en 2022.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées. Cinq de ces Dirigeants ont été rémunérés au titre de leur contrat de travail en leur qualité de salariés de sociétés du groupe Econocom. Deux ont perçu indirectement une rémunération *via* une société qu'ils contrôlent, en qualité de mandataire d'une société du groupe Econocom et/ou en tant que prestataire. Ces rémunérations sont intégrées dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Trois des Administrateurs Exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ou membres du Comité Exécutif disposent d'une voiture de fonction.

5.7.3. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS ACCORDÉES

Certains des Administrateurs Exécutifs, des Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comité Exécutif bénéficient de plans

d'options sur actions et/ou d'actions de performance.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2021 a approuvé les termes d'un plan d'actions de performance portant sur 4 000 000 actions, dont les acquisitions définitives s'échelonnent sur deux ou trois ans.

Le Conseil d'Administration du 21 juillet 2021 a également attribué 1 800 000 de ces actions de performance à quatre de ces Dirigeants.

Au cours de l'exercice, 300 000 actions ont été définitivement acquises, 400 000 ont été annulées et 50 000 ont été perdues.

Au 31 décembre 2021, les Administrateurs Exécutifs, les Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comité Exécutif bénéficient de 410 800 options de souscription ouvrant droit à 821 600 actions nouvelles Econocom Group (après *split* de l'action) pour un prix de souscription de 2,5 millions d'euros, ainsi que de 2 800 000 actions de performance Econocom Group non encore acquises définitivement.

5.7.4. INDEMNITÉ DE DÉPART ET AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les contrats des Administrateurs Exécutifs, des membres du Comité Exécutif et des Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle, en fonction au 31 décembre 2021, contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites. Deux des membres du Comité Exécutif bénéficient d'une indemnité de départ spécifique (sous certaines conditions).

5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 31 mars 2022 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de 0,14 euro par action.

Ce remboursement représente une augmentation de la rémunération brute par action des Actionnaires de 16,7 % sur un an.

Le groupe poursuivra par ailleurs sa politique de rachats d'actions propres.

5.9. Relations avec les Actionnaires dominants

Au 31 décembre 2021, le nombre de titres Econocom Group émis s'élevait à 222 281 980, dont 40,1 % détenus par Monsieur Jean-Louis Bouchard *via* Econocom International BV. Il est précisé que les titres Econocom Group auto-détenus par la Société sont privés de droit de vote, de sorte que Jean-Louis Bouchard détenait au 31 décembre 2021, directement et indirectement, 60,64% des droits de vote de la Société (hors actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

Les relations avec l'Actionnaire majoritaire, la société Econocom International BV, correspondent à des prestations de services à caractère courant, rémunérées à des conditions normales de marché. Par ailleurs, le groupe Econocom a conclu en France des baux auprès de sociétés contrôlées par Monsieur Jean-Louis Bouchard : les SCI Maillot Pergolèse, SCI de Dion Bouton et SCI JMB. Ces baux ont été conclus à des conditions normales de marché.

5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Le groupe a mis en place plusieurs plans d'intéressement du personnel, des salariés, des cadres et des dirigeants du groupe. Deux plans d'options mis en place en 2014 et 2017 sont encore en cours et ont donné lieu à des attributions chaque année depuis 2014 jusqu'en 2017, et trois plans d'Attribution d'Actions Gratuites approuvées par l'Assemblée Générale ont donné lieu à des attributions en 2018, 2020 et 2021.

Au cours de l'exercice 2021, 300 000 actions gratuites ont été définitivement transférées par le Conseil d'Administration à un dirigeant au titre du Plan d'AGA 2020, donnant lieu à la cession d'un nombre équivalent d'actions auto-détenues. L'impact financier pour le groupe correspond à la valeur de marché des actions transférées. En 2021, 700 775 options de souscription ont été exercées donnant lieu à l'émission de 1 401 550 nouvelles actions et 2 000 000 actions gratuites ont été accordées. Un total de 324 000 options a fait l'objet d'exercice en toute fin d'année et donnera lieu à l'émission au cours du mois de janvier 2022 de 648 000 nouvelles actions. Par ailleurs, 574 845 options de souscription ont été perdues car non exercées par les bénéficiaires et 80 000 actions gratuites ont été perdues suite au départ des bénéficiaires ou à la non atteinte d'objectifs de performance individuels ou collectifs.

Une synthèse actualisée au 31 décembre 2021 des engagements pris par le groupe au titre de ces plans figure ci-après :

Plan	Année d'attribution	Nombre d'options et actions gratuites	Nombre d'actions correspondant*	Date limite d'exercice et d'acquisition	Prix d'exercice (en € par action)	Prix d'exercice (en milliers €)
Options de souscription 2014	2014	324 000	648 000	déc. 2021	2,76	1 788
	2015	236 800	473 600	déc. 2022	3,87	1 833
		120 000	240 000	déc. 2022	3,805	913
		40 000	80 000	déc. 2023	4,786	383
	2016	45 000	90 000	déc. 2023	6,80	612
Options de Souscription 2017	2017	90 000	90 000	déc. 2023	6,04	544
Actions gratuites	2018	50 000	50 000	mars 2022	-	-
		50 000	50 000	mars 2023	-	-
Actions gratuites	2020	600 000	600 000	juillet 2022	-	-
		300 000	300 000	sept. 2022	-	-
Actions gratuites	2021	400 000	400 000	juillet 2022	-	-
		900 000	900 000	juillet 2023	-	-
		700 000	700 000	juillet 2024	-	-
Total	-	-	4 621 600	-	-	6 073

* Les options attribuées antérieurement à la scission en deux de l'action Econocom Group (intervenue en juin 2017) donnent droit chacune à deux actions Econocom Group.

Ces plans portent sur les actions Econocom Group cotées sur Euronext Bruxelles. Ils visent à renforcer ses liens avec son personnel, fidéliser ses dirigeants exécutifs et salariés les plus talentueux, favorisant ainsi un fort alignement des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires.

À l'octroi, une partie des options et actions gratuites, comprise entre 50 % et 100 % des options et actions attribuées est soumise à des conditions de réalisation d'objectifs individuels et collectifs, internes et/ou externes. Le prix d'exercice des options est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Les options sont incessibles. Il n'existe pas de couverture du risque de perte par Econocom Group en cas de baisse du cours de Bourse.

Les options accordées en 2014, 2015 et 2016 s'inscrivent dans un plan d'Options de Souscription approuvé par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2014. Ces options donneront lieu en cas d'exercice à l'émission d'actions nouvelles.

Le plan d'actions gratuites émis en 2016 a été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 mai 2016. Les différentes attributions réalisées dans le cadre de ce plan ont été approuvées par le Conseil d'Administration des 19 mai 2016, 26 février 2018 et 27 décembre 2018. L'acquisition des actions gratuites par leur bénéficiaire donnera lieu à la remise d'actions existantes.

Les options accordées en 2017 s'inscrivent dans un plan d'options de souscription

approuvé par le Conseil d'Administration le 22 juin 2017. Ces options donneront lieu en cas d'exercice à l'émission d'actions nouvelles.

Le plan d'actions gratuites émis en 2020 a été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 mai 2020. Les attributions réalisées dans le cadre de ce plan ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2020 et du 21 juillet 2021.

Le plan d'actions gratuites émis en 2021 a été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2021. Les attributions réalisées dans le cadre de ce plan ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2021.

Au 31 décembre 2021, les options et actions gratuites non encore acquises définitivement ouvrent droit à un total de 4 621 600 actions Econocom Group, dont 1 621 600 servies en actions nouvelles à émettre et 3 000 000 en actions existantes. Sur ce total 648 000 nouvelles actions ont été émises en janvier 2022 suite à des exercices réalisés en toute fin d'année 2021. L'ensemble des 4 621 600 actions représente 2,08 % du nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice. Enfin, sur ce total d'actions correspondant aux options et actions gratuites attribuées et non encore exercées, 34,6 % sont encore soumises à l'atteinte de conditions de performances futures, quantitatives et/ou qualitatives, individuelles et/ou collectives.

L'exercice de la totalité des options attribuées conduirait à une augmentation des fonds propres de 6,1 millions d'euros.

5.11. Émoluments du Commissaire

en €	31 déc 2021	31 déc 2020
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	357 700	358 718
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	1 125 394	766 500
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire	–	–
Autres missions d'attestation	5 000	–
Missions de conseils fiscaux	–	–
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	–	86 000
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le/les Commissaire(s) est/sont lié(s)	–	–
Autres missions d'attestation	–	–
Missions de conseils fiscaux	–	106 993
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	–	–

5.12. Auto-détention d'actions

Se reporter au paragraphe 5.4 ci-avant.

6. Événements subséquents à la clôture des comptes

Renforcement de la gouvernance

Le 20 janvier 2022, Econocom a annoncé le renforcement de sa gouvernance avec les deux nominations suivantes à la tête du groupe :

- Laurent Roudil en tant que CEO et proposé en tant qu' Administrateur Délégué à la prochaine Assemblée Générale ;
- Angel Benguigui en tant que Directeur Général Délégué.

Ce renforcement de la gouvernance vise à soutenir l'ambition du groupe de changer d'échelle et d'entrer dans une nouvelle phase de croissance.

06

états financiers consolidés

1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos	164	4. État des flux de trésorerie consolidés	170
2. État de la situation financière consolidée	166	5. Notes annexes aux états financiers consolidés	172
3. État de variation des capitaux propres consolidés	168		

1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020

en millions €	Notes	2021	2020 retraité*
Produits des activités poursuivies	4.1	2 504,7	2 520,7
Charges opérationnelles		(2 371,2)	(2 403,2)
Coût des ventes		(1 757,2)	(1 777,2)
Frais de personnel	4.2	(469,3)	(465,1)
Charges externes	4.4	(114,7)	(127,2)
Dotations aux amortissements et provisions	4.5	(35,0)	(39,1)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	4.6	9,1	6,3
Impôts et taxes d'exploitation		(8,5)	(9,8)
Autres produits et charges d'exploitation	4.7	4,1	9,8
Résultat financier opérationnel	4.8	0,3	(0,8)
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition		135,7	119,6
Résultat opérationnel courant		133,5	117,5
Autres produits et charges opérationnels non courants	5	(14,3)	(35,8)
Résultat opérationnel		119,2	81,7
Autres charges et produits financiers	6	(9,8)	(13,2)
Résultat avant impôt		109,4	68,5
Impôts	7	(31,7)	(18,2)
Résultat net des activités poursuivies		77,7	50,3
Résultat des sociétés mises en équivalence		(0,1)	0,1
Résultat net des activités non poursuivies	2.2.4	(7,4)	(0,1)
Résultat net consolidé		70,1	50,2
Résultat net part des minoritaires		4,7	3,4
Résultat net part du groupe		65,5	46,8
Résultat net récurrent part du groupe ⁽¹⁾		80,5	68,7

Résultat part du groupe par action (en €)	Notes	2021	2020 retraité*
Résultat net par action – activités poursuivies		0,38	0,22
Résultat net par action – activités non poursuivies	2.2.4	(0,04)	(0,00)
Résultat net par action	8	0,34	0,22
Résultat dilué par action – activités poursuivies		0,35	0,21
Résultat dilué par action – activités non poursuivies	2.2.4	(0,03)	(0,00)
Résultat net dilué par action	8	0,32	0,21
Résultat net récurrent par action ⁽¹⁾	8	0,42	0,32

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf.2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant (Cf. 1.2.2.).

⁽¹⁾ Le résultat net récurrent part du groupe est l'indicateur de performance retenu par Econocom pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Il exclut :

- les amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- les autres produits et charges opérationnels non courants, nets des effets fiscaux ;
- les autres produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- le résultat net des activités abandonnées.

Un tableau de passage du résultat net part du groupe à ce résultat récurrent net part du groupe est fourni au paragraphe 2.1 du Rapport de gestion.

État du résultat global consolidé des exercices clos

en millions €	2021	2020
Résultat net consolidé	70,1	50,2
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	2,6	(1,1)
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	3,5	(1,4)
Impôts différés sur la réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies	(0,9)	0,3
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	2,8	(4,6)
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	0,6	(0,2)
Impôts différés sur la variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	(0,1)	0,1
Écarts de change découlant de la conversion d'établissement à l'étranger	2,4	(4,4)
Autres éléments du résultat global	5,4	(5,7)
Résultat global total	75,6	44,5
Attribuable aux intérêts minoritaires	4,9	3,2
Attribuable au groupe	70,7	41,3

2. État de la situation financière consolidée

Actif

en millions €	Notes	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10.1	43,9	47,6
Écarts d'acquisition nets	9	494,9	499,5
Immobilisations corporelles nettes	10.2	31,8	35,2
Droits d'utilisation	10.2	55,0	54,7
Immobilisations financières	10.3	29,5	30,5
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	128,0	134,3
Autres créances à long terme	10.4	23,3	24,5
Impôts différés actifs	7.2	38,0	37,8
Total actifs non courants		844,4	864,2
Actifs courants			
Stocks	12.1	122,6	76,7
Clients et autres débiteurs *	12.2	796,4	894,1
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	42,7	40,9
Actifs d'impôts courants		10,9	12,6
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	19,7	17,4
Autres actifs courants	12.2	27,1	30,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.1	405,9	649,3
Actifs détenus en vue de la vente	2.2.4	69,0	74,3
Total actifs courants		1 494,3	1 795,7
Total actif		2 338,7	2 659,8

* dont encours de location autoportés : 208,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 185,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Passif

en millions €	Notes	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Capital social		23,7	23,5
Primes et réserves		296,7	335,8
Résultat de la période – part du groupe		65,5	46,8
Total capitaux propres – part du groupe	15	385,9	406,1
Intérêts minoritaires	15.4	58,4	66,9
Total capitaux propres		444,3	472,9
Passifs non courants			
Emprunts obligataires*	14.2	194,3	248,7
Dettes financières*	14.2	108,3	75,9
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	75,3	75,9
Passifs locatifs long terme		40,7	35,0
Autres passifs financiers**	2.4	9,6	48,5
Provisions	16	5,0	11,5
Provisions pour retraites et engagements assimilés	17	36,5	41,8
Autres dettes		9,3	6,6
Impôts différés passifs	7.2	16,3	11,8
Total passifs non courants		495,4	555,8
Passifs courants			
Emprunts obligataires*	14.2	57,7	139,9
Dettes financières*	14.2	112,4	164,5
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	22,8	27,8
Passifs locatifs court terme		18,0	22,5
Autres passifs financiers**	2.4	47,1	13,4
Provisions	16	26,9	37,7
Passifs d'impôts courants		17,2	13,2
Fournisseurs et autres créditeurs courants	12.3	882,0	992,1
Passifs du contrat	12.4	52,1	62,9
Autres passifs courants	12.4	132,1	127,5
Passifs détenus en vue de la vente	2.2.4	30,7	29,5
Total passifs courants		1 399,0	1 631,1
Total passif et capitaux propres		2 338,7	2 659,8

* Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 405,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 (et 649,3 millions d'euros au 31 décembre 2020) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement net de 66,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre un excédent de trésorerie de 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2020) ; ces dettes financières tiennent compte notamment de 208,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 (et 185,9 millions d'euros au 31 décembre 2020) correspondant aux contrats de l'activité TMF autoportés et aux loyers attendus y afférents.

** Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

3. État de variation des capitaux propres consolidés

<i>en millions €</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Actions d'auto- contrôle
Solde au 31 décembre 2019	245 380 430	23,5	213,6	(90,9)
Impact des changements de normes ou méthodes comptables				
Solde au 1^{er} janvier 2020		23,5	213,6	(90,9)
Résultat de l'exercice				
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat				
Résultat global total de l'exercice 2020				
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions				
Remboursement des primes d'émission/Rémunération de l'Actionnaire				
Augmentation de capital				
Mouvement nets de titres d'auto-contrôle	(24 500 000)			67,9
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires – variation de valeur				
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - comptabilisation initiale				
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 15)				
Solde au 31 décembre 2020	220 880 430	23,5	213,6	(23,0)

<i>en millions €</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Actions d'auto- contrôle
Solde au 31 décembre 2020	220 880 430	23,5	213,6	(23,0)
Impact des changements de normes ou méthodes comptables*				
Solde au 1^{er} janvier 2021				
Résultat de l'exercice				
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat				
Résultat global total de l'exercice 2021				
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions				
Remboursement des primes d'émission/Rémunération de l'Actionnaire			(22,5)	
Augmentation de capital	1 401 550	0,2	3,7	
Mouvement nets de titres d'auto-contrôle				(83,0)
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires – variation de valeur				
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - comptabilisation initiale				
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 15)				
Solde au 31 décembre 2021	222 281 980	23,7	194,8	(106,0)

* lié à la décision de l'IFRIC d'avril 2021 sur les avantages au personnel (cf. 1.1.1)

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
270,6	(6,5)	410,3	73,6	483,9
		-		-
270,6	(6,5)	410,3	73,6	483,9
46,8		46,8	3,4	50,2
	(5,5)	(5,5)	(0,2)	(5,7)
46,8	(5,5)	41,3	3,2	44,5
1,3		1,3	-	1,3
(25,7)		(25,7)		(25,7)
		-		-
(93,5)		(25,6)		(25,6)
(0,2)		(0,2)		(0,2)
		-		-
4,8		4,8	(10,1)	(5,3)
204,0	(12,0)	406,1	66,9	472,9

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
204,0	(12,0)	406,1	66,9	472,9
	0,9	0,9		0,9
203,9	(11,1)	407,0	66,9	473,8
65,5		65,5	4,7	70,1
	5,2	5,2	0,2	5,4
65,5	5,2	70,7	4,9	75,6
1,9		1,9		1,9
		(22,5)		(22,5)
		3,9		3,9
		(83,0)		(83,0)
9,6		9,6	(12,6)	(3,0)
		-		-
(1,6)		(1,6)	(0,7)	(2,4)
279,3	(5,9)	385,9	58,4	444,3

4. État des flux de trésorerie consolidés

en millions €	Notes	2021	2020 retraité*
Résultat net des activités poursuivies		77,7	50,3
Provisions, dépréciations et amortissements	18.1.1	17,6	44,5
Élimination de l'impact des intérêts résiduels donnés en location	18.1.1	5,7	(3,3)
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	18.1.1	(10,1)	(20,3)
Capacité d'auto-financement après coût de l'endettement financier net et impôt		90,9	71,2
Charge d'impôt constatée	7	31,7	18,2
Coût de l'endettement financier net	18.1.2	10,6	11,9
Capacité d'auto-financement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)		133,1	101,3
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (b) dont :	18.1.3	(44,4)	135,5
<i>Investissements nets dans les contrats TMF auto-portés</i>		(22,4)	52,6
<i>Autres variations du BFR</i>		(22,0)	82,9
Impôt décaissé avant imputation des crédits d'impôts (c)		(25,3)	(14,0)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a + b + c = d)	18.1	63,4	222,7
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(18,8)	(16,4)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3,5	3,5
Acquisition d'immobilisations financières		(8,2)	(2,7)
Cession d'immobilisations financières		10,7	1,4
Acquisition /cession de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise/cédée		6,2	140,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	18.2	(6,6)	126,2

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2020 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2021.

en millions €	Notes	2021	2020 retraité*
Rachats d'OCEANE		(3,3)	(9,7)
Augmentation de capital		4,6	-
Rachats d'actions propres (nets des cessions)		(82,9)	(25,6)
Rémunérations des actionnaires décaissées au cours de la période		(23,9)	(25,7)
Variation des dettes de refinancement sur les contrats de location et dettes sur contrats auto-portés		(13,1)	(13,8)
Augmentation des dettes financières		174,7	45,1
Remboursement des dettes financières		(226,9)	(56,0)
Variation nette des billets de trésorerie		(97,5)	(159,5)
Principaux éléments des paiements provenant des contrats de location		(20,3)	(24,7)
Intérêts décaissés		(7,9)	(12,1)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	18.3	(296,5)	(281,9)
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)		1,4	(1,9)
Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies (h)	2.2.4	(4,5)	7,9
Variation de la trésorerie nette (d + e + f + g + h)		(242,7)	72,9
Trésorerie nette au début de l'exercice ⁽¹⁾	14.1/18	648,5	575,6
Variation de la trésorerie		(242,7)	72,9
Trésorerie nette à la clôture de la période ⁽¹⁾	14.1/18	405,9	648,5

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2020 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2021.

⁽¹⁾ Nette des découverts bancaires: 0,0 million d'euros au 31 décembre 2021 et 0,8 million d'euros au 31 décembre 2020.

Les principaux mouvements de l'état des flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la note 18.

5. Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Base de préparation des comptes	173
2. Principes de consolidation et périmètre	177
3. Information sectorielle	190
4. Résultat opérationnel courant	193
5. Autres produits et charges d'exploitation non courants	202
6. Résultat financier	203
7. Impôts sur les résultats	204
8. Résultat par action	207
9. Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	209
10. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	213
11. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières	224
12. Actifs et passifs d'exploitation	226
13. Instruments financiers	230
14. Trésorerie, endettement brut, endettement net	235
15. Éléments sur capitaux propres	241
16. Provisions	249
17. Provisions pour retraites et engagements assimilés	251
18. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	256
19. Gestion des risques	260
20. Engagements hors bilan	265
21. Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers	266
22. Informations sur les parties liées	270
23. Événements postérieurs à la clôture des comptes	272

1. Base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés du groupe Econocom (« le groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 intègrent :

- les états financiers de la société Econocom Group SE ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Econocom est un groupe indépendant qui conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises.

Econocom Group SE, société mère du groupe, est une Société Européenne dont le siège social se situe Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles.

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422 646 816 et est cotée sur Euronext à Bruxelles.

Le 14 février 2022, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 et autorisé leur publication. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 31 mars 2022.

1.1. Référentiel appliqué

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Econocom au titre de l'exercice 2021 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2021 sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 à l'exception des normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 (cf. 1.1.1.), et les changements de présentation et de méthodes (cf. 1.2.2.).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et à l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr#overview

1.1.1. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE ET APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2021

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-après, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021.

Les normes ci-après n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Amendements d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 dans le cadre de la réforme des taux de référence (phase 2) ;
- Amendements d'IFRS 16 « Allégements de loyer liés à la Covid-19 au delà du 30 juin 2021 » ;
- Amendements d'IFRS 4 « Prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 - Instruments financiers » ;
- Décision de l'IFRIC d'avril 2021, portant sur l'attribution des avantages aux périodes de services rendus par les bénéficiaires de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (impacts sur certains régimes de retraite IDR/IFC en France). L'impact pour un montant de 0,9 million d'euros a été retraité dans les capitaux propres d'ouverture 2021 ;
- Décision de l'IFRIC de mars 2021, portant sur le traitement des coûts d'implémentation d'un contrat SaaS (« Software as a Service »), les impacts sont en cours d'analyse.

1.1.2. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

En attente de leur adoption définitive par l'Union européenne, le groupe n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations suivantes :

- Amendement d'IAS 37, Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

- Amendement d'IFRS 3, Référence au cadre conceptuel, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Améliorations annuelles 2018-2020, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - ▶ IAS 41 - Impôts dans les évaluations de la juste valeur,
 - ▶ IFRS 9 - Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10%,
 - ▶ IFRS 16 - avantages incitatifs à la location ;
- Amendement d'IAS 1, présentation des états financiers : classement des dettes en courants ou en non courants, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendement d'IAS 1, information à fournir sur les principes comptables et mise à jour du Practice statement 2 « Making materiality judgements », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendement d'IAS 8, définition d'une estimation comptable, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendement d'IFRS 10 et IAS 28, « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise » ;
- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements d'IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultants d'une même transaction ».

Le groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels impacts de la première application de ces textes.

1.2. Base de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en millions d'euros. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux et/ou dans le calcul des pourcentages de variation.

1.2.1. BASE D'ÉVALUATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable ; ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

1.2.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES

En dehors des normes, amendements, interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables au 1^{er} janvier 2021, le groupe a décidé de modifier la méthode de comptabilisation des charges liées aux opérations d'affacturage et d'affacturage inversé, ces coûts sont dorénavant présentés dans le « Résultat opérationnel courant ».

Comme le prévoit la norme IAS 8, ce changement de méthode est rétrospectif

sur l'ensemble de l'exercice 2021 ainsi que sur les années comparatives.

L'impact de ce changement de méthode comptable sur l'exercice 2020 est de 2,8 millions d'euros sur les lignes « Résultat financier opérationnel » et « Autres charges et produits financiers » du compte de résultat.

1.2.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du groupe et qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sont faites à partir de l'expérience passée et d'autres éléments considérés comme réalistes ou raisonnables, et sont une base à l'exercice du jugement pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs.

Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses états financiers pourraient sensiblement différer, ce qui affecterait la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres ou du compte de résultat. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel est survenu le changement et dans toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations et hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et portent sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et écarts d'acquisition et de leurs contreparties éventuelles ;
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ainsi que,
- les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions,
- l'évaluation des intérêts résiduels du groupe dans les actifs donnés en location,
- les montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge d'impôt exigible,
- les modalités d'évaluation des actifs et des passifs identifiables acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises,
- la détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Dans le cadre de ces estimations, le Groupe applique les méthodes comptables suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition (note 9.3) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe des écarts d'acquisition est revue annuellement et lors de l'indication de perte de valeur au cours de l'exercice. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'aux taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT ;
- les provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte de

façon prudente des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes ;

- l'évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 17) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué par un actuaire selon la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et aux taux de rotation ;
- la valorisation des plans de stock-options et d'actions gratuites octroyées depuis novembre 2002 : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de Bourse d'Econocom Group SE ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 15.3.1) ;
- l'appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt des filiales du groupe (note 7 sur l'état des reports déficitaires) ;
- la valorisation de l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs donnés en location : cette valorisation est établie selon la méthode décrite dans la note 11.1 et vérifiée annuellement selon des méthodes statistiques.

Par ailleurs, le Groupe est amené à exercer un jugement critique pour déterminer :

- la valorisation de l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs donnés en location,
- la qualification de bailleur-distributeur dans les contrats de *sale & lease-back*,
- la distinction entre "agent" et "principal" pour la reconnaissance du chiffre d'affaires,
- la décomptabilisation des actifs et passifs financiers,

- l'identification d'un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente, et des activités abandonnées.

Bien que le groupe Econocom soit implanté au Royaume-Uni, le groupe n'a pas identifié d'impacts liés au Brexit.

2. Principes de consolidation et périmètre

2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Econocom Group SE et de toutes les filiales qu'elle contrôle.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique ou négatif ;
- le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés pour leur totalité et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux Actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidé.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière puis est ajustée pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.1.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée ») correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe ;
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;
- des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Auxquels peut s'ajouter au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition (ou goodwill)

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des états financiers. Ces éléments peuvent être ajustés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition et est constitutive du coût d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur des contreparties éventuelles sont constatées au compte de résultat.

Acquisitions réalisées à des conditions avantageuses

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu),

l'excédent est comptabilisé directement en résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)

Les intérêts minoritaires donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, ils peuvent être évalués initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « goodwill complet » ou « full goodwill ») ;
- soit à la quote-part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise (option du « goodwill partiel »).

Variation de pourcentage d'intérêts

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêts (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

Si le contrôle n'est pas remis en cause par la variation du pourcentage d'intérêt, la transaction est définie comme une opération entre Actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Si le contrôle est remis en cause (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 9.3.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.1.3. CONVERSION DE DEVISES ÉTRANGÈRES

2.1.3.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère.

Les états financiers consolidés du groupe présentés dans ce rapport ont été établis en euros qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.1.3.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions libellées en devise étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments

monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas réévalués.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

2.1.3.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euro comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global ;

Les principaux cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisées pour établir les états financiers consolidés sont les suivants (un euro = xx devise étrangère) :

Cours de change de clôture	2021	2020
Dollar canadien	1,4358	1,5633
Livre sterling	0,8400	0,8990
Dirham marocain	10,5194	10,8715
Zloty polonais	4,5816	4,5597
Dollar américain	1,1368	1,2271

Cours de change moyen	2021	2020
Dollar canadien	1,4847	1,5306
Livre sterling	0,8613	0,8847
Dirham marocain	10,6417	10,8276
Zloty polonais	4,5607	4,4474
Dollar américain	1,1833	1,1452

2.1.4. DETTES SUR OPTIONS CROISÉES DE RACHAT DE MINORITAIRES

Le groupe peut consentir aux Actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des promesses d'achat de leurs participations à un prix d'exercice généralement valorisé en fonction des rentabilités et des performances futures. Ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le groupe enregistre initialement un « autre passif » correspondant au prix d'exercice des options de vente accordées aux Actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

La différence entre la dette au titre des promesses d'achat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du groupe. Les promesses d'achat sont réévaluées annuellement ; les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont

reconnues également en capitaux propres. La variation de la dette liée à la promesse d'achat de minoritaires suit par anticipation, le même traitement que celui retenu lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires (Cf. 2.1.2.).

Dans le cas où l'option expire sans être exercée, la valeur comptable du passif financier est reclassée en capitaux propres.

2.1.5. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La Direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que celle-ci se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une

composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté séparément au compte de résultat sous la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Résultat net des activités abandonnées

Une activité abandonnée (arrêtée, cédée) ou en cours de cession est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe ;

- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités non conservées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice ;
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Econocom est présenté dans la note 2.3 – Liste des sociétés consolidées.

2.2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Groupe Trams

Le 20 juillet 2021, le groupe a acquis une participation majoritaire à hauteur de 60 % dans la société Trams Ltd, l'un des principaux revendeurs B2B d'Apple au Royaume-Uni.

So-IT

Fin décembre 2021, l'entité Exaprobe a fait l'acquisition de la société So-IT, spécialisée dans l'intégration réseau et la sécurité. Elle sera consolidée en intégration globale dès le 1^{er} janvier 2022.

2.2.2. VARIATION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT

Infeeny

Le groupe a exercé l'ensemble de ses options d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires ; la société Infeeny est désormais détenue à 100% au 31 décembre 2021.

2.2.3. CRÉATION DE SOCIÉTÉS

Abeilles Financement et Caroline 89

Dans le cadre du financement des deux remorqueurs acquis par la société Les Abeilles en juin 2021, deux entités ad hoc ont été créées ; le groupe les a consolidées à cette date considérant qu'il les contrôle au sens d'IFRS 10 bien que n'en détenant pas les titres.

Aciernet France

Fin décembre 2021, une filiale opérationnelle a été créée par la société Exaprobe qui en détient l'intégralité des

parts. Elle sera consolidée en intégration globale dès le 1^{er} janvier 2022.

Atos Finance Solutions

Le 30 juin 2021, le groupe a créé une société avec le groupe Atos. Le groupe Econocom détient 85 % des parts de cette société.

Grupo Econocom Espana

Fin décembre 2021, une société holding a été créée en Espagne. Le groupe en détient l'intégralité des parts.

2.2.4. ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a ajouté 2 entités à la liste

des activités et entités non stratégiques destinées à être arrêtées ou cédées. Dès lors, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie 2020 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité des périodes.

Impacts dans le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie

Le résultat net de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, en « Résultat net des activités non poursuivies ». Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives sont retraitées. L'application de la norme IFRS 5 impacte le compte de résultat consolidé des exercices 2021 et 2020 de la manière suivante :

en millions €	2021	2020 retraité*
Produits des activités opérationnelles	62,1	135,2
Charges opérationnelles**	(69,8)	(133,7)
Résultat opérationnel courant	(7,7)	1,5
Autres produits et charges opérationnels non courants	0,7	2,9
Résultat opérationnel	(7,0)	4,3
Autres charges et produits financiers	(0,8)	(0,6)
Résultat avant impôt	(7,8)	3,8
Impôts	0,4	(3,9)
Résultat des activités non poursuivies	(7,4)	(0,1)

* Outre l'évolution de la liste des sociétés non poursuivies, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant (Cf. 1.2.2.).

** Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations n'ont pas été amorties ce qui aurait représenté une dotation de 6,9 millions d'euros en 2021 contre 8,8 millions d'euros en 2020.

Les flux de trésorerie liés aux activités non poursuivies sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives sont

retraitées. L'application de la norme IFRS 5 impacte le tableau de flux de trésorerie consolidé des exercices 2021 et 2020 de la manière suivante :

en millions €	2021	2020 retraité*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(6,4)	1,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(0,6)	7,3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5,3	(0,5)
Incidence des variations des cours de change et changement de méthode	(2,7)	-
Flux nets de trésorerie des activités non poursuivies	(4,5)	7,9

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2020 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2021.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes séparées de l'état de la situation financière. L'application de la norme IFRS 5 impacte l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 de la manière suivante :

en millions €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Ecart d'acquisition	6,1	6,0
Actifs non courants	30,1	27,1
Actifs courants	27,9	34,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,8	6,6
Actifs détenus en vue de la vente	69,0	74,3
Passifs non courants	2,8	5,6
Passifs courants	27,9	23,8
Passifs détenus en vue de la vente	30,7	29,5

2.2.5. AJUSTEMENTS SUR ACQUISITIONS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Il n'y a pas eu d'ajustement significatif sur les acquisitions de l'exercice précédent.

2.2.6. CESSIONS/LIQUIDATIONS DE L'EXERCICE

Aragon eRH

En février 2021, le groupe a cédé l'intégralité des parts de la société Aragon eRH à Career Booster. La plus-value de cession est constatée dans le compte de résultat sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies ».

Econocom Austria

Suite à l'arrêt des activités de la société, le groupe a décidé de ne plus la consolider à compter du 1^{er} juin. Le résultat de déconsolidation est constaté dans le compte de résultat sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies ».

JTRS

En juin 2021, le groupe a conclu un accord en vue de céder l'intégralité de sa participation dans la société JTRS qui était consolidée par mise en équivalence et a été sortie du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} juin.

Econocom Brazil et ses filiales

Fin septembre 2021, le groupe a cédé sa filiale Econocom Brazil principalement à son dirigeant local. La plus-value de cession est constatée dans le compte de résultat sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies ».

Alter Way

En octobre 2021, le groupe a cédé ses parts de la société Alter Way au groupe Smile. La plus-value de cession est constatée dans le compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges non courants ».

Fifty-eight France

Suite à l'arrêt de ses activités, la société Fifty-eight a été liquidée courant juillet 2021.

Gigigo Mobile Service

La société Econocom Products & Solutions SL a absorbée la société Gigigo Mobile Service avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

2.3. Liste des sociétés consolidées

Les filiales du groupe consolidées par intégration globale sont les suivantes :

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2021		2020	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Holdings						
Belgique	Econocom Finance SNC	Bruxelles / 0830.430.556	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Grupo Econocom Espana	Madrid	100,00 %	100,00 %	-	-
France	Econocom SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Systèmes SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Produits & Solutions						
Allemagne	Econocom Service GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Energy net	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Brésil	Gigigo do Brasil de tecnologia	Sao-Paulo	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom products & Solutions Belux SA/NV	Bruxelles / 0426.851.567	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Altabox	Gijon	80,01 %	80,01 %	80,01 %	80,01 %
Espagne	Econocom Products & Solutions SL (ex Caverin)	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Gigigo Mobile Services SL ⁽³⁾	n/a	-	-	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Products & Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France/États Unis/Canada/Singapour	Groupe Exaprobe/Aciernet	Le Plessis-Robinson	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
Italie	Asystel Italia	Milan	70,00 %	70,00 %	70,00 %	70,00 %
Italie	BDF	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom PSF SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Gigigo Mexico Srl de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas, Belgique	Groupe BIS	Ridderkerk	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Royaume-Uni	Groupe Trams	Londres	60,00 %	60,00 %	-	-
Royaume-Uni	JTRS ⁽¹⁾	n/a	-	-	45,00 %	45,00 %
Services						
Autriche	Econocom Austria GmbH	n/a	-	-	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Belgium SA/NV ⁽⁴⁾	n/a	-	-	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Digitalent SA/NV	Bruxelles / 0671.649.180	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique/Pays-Bas	Econocom Managed Services	Bruxelles / 0432.093.428	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	A2Z Solutions SA/NV	Bruxelles / 0448.487.220	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Brésil	Groupe Econocom Brasil	n/a	-	-	100,00 %	100,00 %
Espagne	Com 2002 SL Nexica	Barcelone	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom Servicios	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

06 états financiers consolidés

notes annexes aux états financiers consolidés

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2021		2020	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
France	Alcion	Le Plessis-Robinson	99,48 %	99,48 %	99,48 %	99,48 %
France	Groupe Alter Way	n/a	-	-	64,45 %	64,45 %
France	Aragon eRH	n/a	-	-	100,00 %	100,00 %
France	ASP Serveur SAS	La Ciotat	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Digital Dimension SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	ESR SAS	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Fifty-eight SA	n/a	-	-	100,00 %	100,00 %
France	Groupe Helis	Paris	63,02 %	63,02 %	63,02 %	63,02 %
France	Infeeny	Puteaux	100,00 %	100,00 %	93,77 %	93,77 %
France	Econocom Apps. cloud & Data	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Infogérance Systèmes	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Italie/Pologne	Groupe Bizmatica	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg, France, All., Roumanie, É-U/Ita./Esp.	Groupe SynerTrade	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Maroc	Econocom Maroc SARL	Rabat	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Technology Management & Financing						
Allemagne	Econocom Deutschland GmbH	Franckort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Econocom Deutschland Holding GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Atlance SA/NV	Bruxelles / 0476.489.635	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Lease SA/NV	Bruxelles / 0431.321.782	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Canada	Econocom Canada inc.	Montréal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom SA (Espagne)	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
États-Unis	Econocom Corporation	Wilmington New Castle Country	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Abeilles Financement ⁽²⁾	Paris	0,00 %	100,00 %	-	-
France	Caroline 89 ⁽²⁾	Paris	0,00 %	100,00 %	-	-
France	Atlance SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Atos Finance Solutions	Puteaux	85,00 %	85,00 %	-	-
France	Econocom France SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	GIE Econocom Enterprise Solutions	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Explorer	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Flow	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Les Abeilles	Le Havre	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Irlande	Econocom Digital Finance Limited	Dublin	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2021		2020	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Italie	Econocom International Italia SpA	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Luxembourg SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Ré SA Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Maroc	Econocom Location Maroc SA	Casablanca	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Econocom Mexico SA de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Financial Services International BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Nederland BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Public BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pologne	Econocom Polska SP z.o.o	Varsovie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
République-Tchèque	Econocom Czech Republic S.r.o	Prague	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Roumanie	Econocom International Romania Srl	Bucarest	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Suisse	Econocom Switzerland SA	Lugano	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Royaume-Uni	Econocom Ltd	Richemond Upon Thames	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) JTRS était consolidée selon la méthode de mise en équivalence au 31 décembre 2020.

(2) Entités consolidées comme des entités ad'hoc.

(3) La société Gigigo Mobile Services SL a fusionné avec l'entité Econocom Products & Solutions SL avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

(4) Econocom Belgium SA/NV a fusionné avec l'entité belge Econocom Managed Services avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2021.

2.4. Dettes d'acquisition conditionnées

Les dettes d'acquisition conditionnées regroupent les options d'engagement de rachat des intérêts minoritaires, les compléments de prix et les paiements différés qui ont été accordées le plus souvent sous réserve de l'atteinte d'objectifs financiers futurs. Elles dépendent ainsi des niveaux estimés de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau attendu de trésorerie future ...).

À fin 2021, le groupe dispose d'options d'achat (et les actionnaires minoritaires

d'options de vente) sur les titres restants qui doivent lui permettre d'acquérir tout ou partie du capital des entités suivantes : Altabox, Asystel Italia, Exaprobe, Helis et Trams. Ces options imposent à Econocom de procéder à l'acquisition des titres et lui confèrent également le droit d'en obtenir la cession par les minoritaires.

Le tableau ci-après présente les variations de dettes d'acquisition conditionnées sur la période :

en millions €	Options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires	Compléments de prix	Paiements différés	Total dettes d'acquisition conditionnées	Part courante	Part non courante
31 déc. 2020	50,9	4,8	6,3	61,9	13,4	48,5
Cessions et IFRS 5	(6,5)	-	-	(6,5)		
Augmentation par capitaux propres ou goodwill	8,1	-	-	8,1		
Décaissement	(0,7)	(3,2)	(5,6)	(9,5)		
Variation de juste valeur par capitaux propres	3,0	-	-	3,0		
Reclassement/Autres	(0,2)	-	-	(0,2)		
Variation de juste valeur par résultat opérationnel non courant	-	-	-	-		
Variation de juste valeur par résultat opérationnel courant	-	-	-	-		
31 déc. 2021	54,6	1,5	0,6	56,7	47,1	9,6

Les promesses d'achat des intérêts minoritaires sont classées dans la catégorie des « autres passifs » et les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

Les compléments de prix et les paiements différés sont classés dans les passifs financiers (cf. note 13.3).

Les dettes d'options croisées et compléments de prix sont évaluées selon des estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau de trésorerie future attendu).

2.5. Principaux impacts de la pandémie de Covid-19

Comme mentionné dans le chapitre 1 du rapport de gestion, le groupe Econocom a rencontré, du fait du Covid-19 et de ses conséquences sur l'économie mondiale, des difficultés d'approvisionnement qui ont touché particulièrement les activités Produits & Solutions et Technology Management & Financing et conduit à une augmentation importante du back-log au 31 décembre 2021.

En termes de charges, le groupe a supporté au cours de l'exercice 2021 1,0 million d'euros de coûts incrémentaux (achats de masques, gel...). Par ailleurs, les pertes sur créances

devenues irrécouvrables du fait de la crise liée à la pandémie de Covid-19 représente un montant non significatif à fin décembre 2021. Tous ces coûts sont présentés en « Autres charges opérationnelles non courantes » comme cela est détaillé dans la note 5 « Autres produits et charges d'exploitation non courants ».

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition et autres actifs long terme (selon les méthodes et hypothèses décrites à la note 9.3.) sont, quant à eux, restés sans impact sur les autres charges opérationnelles non courantes.

3. Information sectorielle

L'information sectorielle, présentée en application de la norme IFRS 8, est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe, aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

Le groupe ayant souhaité, pour son suivi de gestion, distinguer à nouveau Produits & Solutions, Services et Technology, Management & Financing, l'information sectorielle présentée en application de la norme IFRS 8, reprend également cette segmentation.

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés	Description	Implantations pays
Produits & Solutions	Prestations allant de la conception de solutions à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques...) et l'intégration de systèmes.	Allemagne, Brésil, Belgique, Canada, Espagne, France, Etats-Unis, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Singapour.
Services	Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises (en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions digitales).	Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Maroc et Pays-Bas.
Technology Management & Financing	Solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.	Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni.

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres ; ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans leurs environnements économiques et géographiques.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

3.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

<i>en millions €</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires 2021				
Chiffre d'affaires des clients externes	1 067,5	516,3	920,9	2 504,7
Chiffre d'affaires interne opérationnel	128,2	44,9	7,2	180,3
Total – Revenus des secteurs opérationnels	1 195,7	561,2	928,1	2 685,0
Résultat opérationnel courant des activités ⁽¹⁾	53,5	42,5	39,8	135,7
Amortissement des actifs incorporels d'acquisition	(0,2)	-	(2,0)	(2,2)
Résultat opérationnel courant des activités	53,3	42,5	37,8	133,5

⁽¹⁾ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

<i>en millions €, retraité*</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires 2020				
Chiffre d'affaires des clients externes	1 072,6	553,7	894,3	2 520,7
Chiffre d'affaires interne opérationnel	162,6	47,4	4,9	214,9
Total – Revenus des secteurs opérationnels	1 235,2	601,1	899,2	2 735,6
Résultat opérationnel courant des activités ⁽¹⁾	46,6	35,2	37,8	119,6
Amortissement des actifs incorporels d'acquisition	(0,1)	-	(2,0)	(2,1)
Résultat opérationnel courant des activités	46,5	35,2	35,8	117,5

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf.2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant (Cf. 1.2.2.).

⁽¹⁾ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

Le chiffre d'affaires interne opérationnel se compose :

- des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions sont faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne ne soit stocké ;
- des refacturations de frais de structure et de personnel.

Le résultat sectoriel du groupe est le « Résultat opérationnel courant des activités ». Il correspond au Résultat opérationnel avant autres charges et produits opérationnels non courants et amortissements des actifs incorporels d'acquisition.

3.2. Information du chiffre d'affaires par zone géographique

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles par zone géographique d'origine au chiffre d'affaires du groupe est détaillée ci-après :

en millions €

Chiffre d'affaires 2021	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	2021
France	600,0	370,3	374,4	1 344,6
Benelux	144,2	81,2	106,8	332,2
Europe du Sud	163,5	64,8	236,5	464,8
Europe du Nord et de l'Est	86,7	-	182,3	269,0
Amériques	73,0	-	20,9	93,9
Total	1 067,5	516,3	920,9	2 504,7

en millions €

Chiffre d'affaires 2020 retraité*	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	2020 retraité*
France	669,3	403,6	354,9	1 427,8
Benelux	138,2	88,4	120,4	347,0
Europe du Sud	133,2	61,8	229,8	424,8
Europe du Nord et de l'Est	50,4	-	175,9	226,3
Amériques	81,6	-	13,3	94,9
Total	1 072,6	553,7	894,3	2 520,7

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

4. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant, correspondant au résultat opérationnel retraité des autres produits et charges non courants, est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

4.1. Produits provenant de contrats avec les clients

Les produits provenant de contrats avec les clients par métier se répartissent comme suit :

<i>en millions €</i>	2021	2020 retraité*
Produits & Solutions	1 067,5	1 072,6
Services	516,3	553,7
Technology Management & Financing	920,9	894,3
Total des produits des activités poursuivies	2 504,7	2 520,7

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires varie selon la nature des obligations de prestations du contrat dans lequel les entités du groupe sont engagées auprès de leur client. Les obligations de prestation correspondent aux biens ou services promis dans le contrat.

L'obligation de prestation constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu : le prix du contrat est alloué à chaque obligation de prestation individuelle, et un rythme de reconnaissance du revenu est déterminé pour chaque obligation de prestation.

Econocom comptabilise un chiffre d'affaires lorsqu'il a satisfait (ou à mesure

qu'il satisfait) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou le service promis.

Une obligation de prestation est remplie lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Ce transfert peut se faire à un moment précis ou progressivement. Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus :

- à l'avancement dès lors qu'une des conditions ci-dessous est remplie :
 - ▶ le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance du vendeur,
 - ▶ le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa contribution,
 - ▶ l'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et le vendeur a un droit à paiement pour les travaux réalisés à date ;

- en totalité à une date spécifique, c'est-à-dire à l'achèvement, dans les autres cas.

Application aux différentes activités du groupe

Ventes de biens

Le revenu est reconnu au moment de la livraison et du transfert de propriété, lorsque sont remplies les conditions suivantes :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages principaux liés à la propriété des biens ;
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

Ventes de location-financement

Conformément à la norme IFRS 16, les modalités de reconnaissance des revenus diffèrent selon le type de contrat (cf. 4.1.2.).

Ventes de prestations de services

On distingue les types de contrats et d'activités suivants :

- *contrats d'infogérance* : ces contrats sont découpés entre phase de constructions (*Build*) et phase opérationnelle (*Run*), lorsque les livrables sont distincts ; le revenu de ces deux phases est reconnu à l'avancement au fur et à mesure du transfert du contrôle. Pour apprécier le caractère séparable de la phase de « *Build* », celle-ci doit être représentative d'une prestation de service dont le client peut retirer des avantages distinctement de la prestation de « *Run* ». Si ce n'est pas le cas, le revenu ne peut être reconnu

qu'au fur et à mesure de l'exécution des prestations de services récurrentes et les coûts de la phase de « *Build* » doivent être capitalisés s'ils créent une ressource qui servira à l'exécution future des prestations de services ;

- *activités de maintenance opérées par Econocom* : le revenu est reconnu à l'avancement ;
- *activités de mise à disposition de personnel en régie* : le revenu est reconnu au temps passé ;
- *activités de développement applicatif au forfait* : la règle de l'avancement s'applique et le revenu est reconnu au fur et à mesure du transfert du contrôle ;
- *projets d'installation d'infrastructure* : dans la mesure où le transfert du contrôle s'opère progressivement, le revenu est reconnu à l'avancement des coûts.

Pour certains contrats au forfait prévoyant plusieurs obligations de prestations, le prix de transaction peut parfois être réalloué, au cas par cas, aux différentes obligations pour tenir compte de la valeur économique réelle des prestations exécutées (qui peut être différente de la valeur contractuelle).

Dans le cadre des contrats à exécution successive, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés à l'avancement selon la méthode qui reflète le mieux le transfert des biens et services au client. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risque lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Distinction entre « agent » et « principal »

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être amené à revendre des matériels, logiciels et prestations de services achetés à des tiers. Pour la fourniture de ces biens et services, Econocom peut agir soit en tant que principal soit en tant qu'agent.

Econocom est défini comme principal si son « obligation de performance » est de fournir des biens et ou services sous-jacents au client. Cela implique qu'Econocom a, donc le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client.

Econocom comptabilise également les livraisons directes en mode principal. Par livraisons directes, on entend la vente des matériels stockés dans les entrepôts des fournisseurs d'Econocom et expédiés directement au client final.

Ces flux sont reconnus en mode principal car le groupe Econocom :

- fixe contractuellement les prix de vente au client final ;
- dispose de la capacité de choisir jusqu'au dernier moment de procéder par une livraison directe ou non ;
- est responsable vis-à-vis du client final de l'acceptation des matériels ;
- est en charge de la gestion des retours de matériels si nécessaire.

Le groupe Econocom est défini comme agent si son « obligation de performance » est d'arranger la fourniture des biens ou services sous-jacents par un tiers, sans le contrôle de diriger l'utilisation et d'obtenir les avantages économiques essentiels. Dans ce cas, Econocom n'a pas le contrôle

sur les biens et services avant qu'ils ne soient transférés au client.

La Direction émet un jugement significatif à l'application de la distinction entre agent et principal. L'impact sur la présentation du chiffre d'affaires qui sera constaté est le suivant :

- en brut quand Econocom est principal ;
- en net des coûts de ventes lorsqu'Econocom agit en tant qu'agent.

Présentation bilancielle

Les prestations de services en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de vente. Si ces factures à établir constituent un droit inconditionnel à une contrepartie, c'est-à-dire si l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible, ces factures à établir constituent des créances. Dans les autres cas, il s'agit d'actifs du contrat. Elles sont classées en « Clients et autres débiteurs ».

Les paiements d'avances reçus des clients et les produits constatés d'avance constituent les passifs du contrat. Ils sont classés en « Autres passifs courants ».

Les coûts d'exécution des contrats correspondent aux coûts affectés directement à un contrat client et non encore refacturés. Il peut s'agir par exemple de stocks en transit dédiés, de coûts affectés aux obligations de prestations, de frais de transition dans les contrats d'infogérance ou de coûts marginaux d'obtention des contrats (ie. coûts qu'Econocom n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat). Tous ces coûts sont activés si Econocom s'attend à les recouvrer. Ces coûts capitalisés sont alors classés en « Autres actifs courants ».

4.1.2. COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

La quasi-totalité des contrats de location de l'activité Technology Management & Financing sont des contrats de type location-financement (*Financial Lease*) et Econocom agit comme un bailleur-distributeur, mais cette activité peut être amenée à signer ponctuellement des contrats de type location simple (*Operating Lease*).

4.1.2.1. Les contrats de location-financement

Le groupe identifie les contrats de location-financement, par opposition aux contrats de location simple, en s'appuyant sur les indicateurs détaillés de la norme IFRS 16. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour qualifier ce transfert des risques et avantages justifiant le classement d'un contrat de location comme un contrat de location-financement, le groupe utilisera le plus souvent le critère de la juste valeur, puis celui de la durée de vie économique de l'actif, même s'il n'y a pas de transfert de propriété. À la date du début du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location doit s'élever à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué. En pratique, le groupe ayant pour politique de faire exceptionnellement appel à ses fonds propres pour financer les contrats de location et de limiter son risque sur les valeurs résiduelles, les contrats de location simple sont peu fréquents.

Les contrats de location sont pour la plupart des contrats refinancés dont le modèle économique est le suivant :

- ces contrats et les matériels sous-jacents sont cédés à un organisme de refinancement pour un prix global intégrant, outre la valeur actuelle des

loyers à percevoir, la valeur résiduelle financière des matériels ;

- cette valeur résiduelle financière est le prix auquel le groupe s'engage à racheter le matériel à l'expiration du contrat de location ;
- les loyers dus par les clients sont versés directement aux organismes de refinancement, et ce, sans recours, le groupe se trouvant ainsi dégagé du risque d'insolvabilité de ses clients.

Sur le plan juridique, le groupe perd la propriété des équipements à la date de la cession et la recouvre au terme du contrat lorsqu'il honore son engagement de rachat. Dans certains cas, le groupe demande aux organismes de refinancement de lui délivrer un mandat de facturation et d'encaissement au nom et pour compte de ces organismes. Cela n'altère pas le transfert de risque d'insolvabilité des clients vers ces organismes.

Econocom agit en qualité de bailleur distributeur et reconnaît ainsi une marge dès l'origine du contrat. Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et l'intérêt résiduel sont comptabilisés au fur et à mesure des livraisons successives des actifs, au prorata du montant de ces livraisons.

La norme IFRS 16 indique que la comptabilisation doit avoir lieu à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. Les dispositions de nos conditions générales de location définissent cette date comme étant la date de livraison des actifs loués, matérialisée par la signature d'un procès-verbal de réception.

Certaines opérations de type *sale & lease-back* dans le cas où Econocom n'est pas considéré comme un bailleur-distributeur, sont traitées :

- en appliquant IFRS 9 (à laquelle IFRS 16 renvoie) lorsque les conditions pour reconnaître, entre le preneur et

Econocom, une cession au sens d'IFRS 15 ne sont pas remplies ;

- en appliquant IFRS 16 (location financière directe) si la cession du bien par le preneur à Econocom satisfait aux critères d'IFRS 15.

Dans les deux cas, Econocom comptabilise un actif financier ; le chiffre d'affaires n'est pas reconnu à la date de la transaction et un produit financier opérationnel est enregistré tout au long de la durée du contrat de location sur base du taux implicite de l'opération.

En cas de cession sans recours du contrat de *sale & lease-back* à un refinancier, seule la marge correspondante est reconnue à la date de cession.

Qu'il s'agisse de *sale & lease-back* ou non, les contrats de location-financement sont comptabilisés comme suit :

Bilan

Pour chaque contrat de location, l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués (défini en note 11.1) est porté à l'actif du bilan et l'engagement brut de valeur résiduelle financière (défini en note 11.2) est porté au passif du bilan.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements minimums (qui correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location).

Les produits financiers non acquis sur les loyers sont constatés au compte de résultat au moment du refinancement.

Les effets d'actualisation n'impactent que les postes d'engagement brut de valeur résiduelle financière (cf. note 11.2) et d'intérêts résiduels dans les actifs donnés en location (cf. note 11.1).

Le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif.

L'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est comptabilisé en minoration du coût des ventes pour sa valeur actualisée.

4.1.2.2. Les contrats de location simple

Lorsque le groupe Econocom conserve l'ensemble des risques liés au contrat de location et qu'il n'y a pas transfert des principaux risques et avantages liés à la propriété de l'actif, les contrats de location simple sont comptabilisés comme suit :

Bilan

Les équipements sont maintenus à l'actif du bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat jusqu'à atteindre leur valeur résiduelle, égale à l'intérêt résiduel de la société dans l'actif à la fin du contrat.

Compte de résultat

Le résultat est constaté de façon périodique, le chiffre d'affaires étant égal au loyer facturé et le coût égal à la dotation aux amortissements décrits ci-dessus.

4.1.2.3. Les prolongations de contrats de location

La reconnaissance des revenus sur les prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- si le contrat initial est qualifié de contrat de location simple, le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ;
- si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location-financement, le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement le dernier jour du contrat initial.

4.2. Frais de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la façon suivante :

<i>en millions €</i>	2021	2020 retraité*
Salaires et traitements	(336,1)	(332,2)
Charges sociales	(109,1)	(114,4)
Autres charges de personnel	(24,0)	(18,5)
Total	(469,3)	(465,1)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies, incluses dans les autres charges de personnel, concernent les filiales en France, en Italie, et en Belgique. Les caractéristiques des

régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 17.

La ventilation des effectifs moyens du groupe est défini selon le secteur d'activité opérationnelle d'appartenance :

	2021	2020
Produits et Solutions	1 488	1 449
Services	5 800	6 296
Technology Management & Financing	685	638
Holding et fonctions support	215	209
Total	8 188	8 592

4.3. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées soit en moins des coûts (salaires par exemple), soit dans les autres produits et charges d'exploitation, selon leur nature.

Les subventions publiques ne sont comptabilisées que lorsque le groupe a une assurance certaine qu'il les recevra. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs (ou subventions d'investissement) et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif. Les subventions liées au résultat sont reconnues en compensation des coûts qu'elles couvrent.

Le groupe a bénéficié en 2021 de diverses aides visant à limiter le coût de ses

ressources inoccupées du fait de la crise liée au Covid-19. Le coût net de ces subventions est comptabilisé comme indiqué au paragraphe 2.5.

Crédits d'impôt assimilables à des subventions

Les crédits d'impôt sont comptabilisés en fonction du traitement fiscal appliqué dans chaque pays :

- si le crédit d'impôt est calculé uniquement sur la base de dépenses précises, s'il ne modifie pas le calcul du résultat taxable de la filiale, s'il n'est pas limité par la dette d'impôt de cette dernière et s'il peut être remboursé en trésorerie, alors il correspond à une subvention au sens d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », et est comptabilisé en résultat opérationnel ;
- sinon, il est comptabilisé en impôt.

Les crédits d'impôts français dénommés « Crédit d'Impôt Recherche (CIR) » sont comptabilisés comme des subventions publiques.

4.4. Charges externes

Les charges externes se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2021	2020 retraité*
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(45,6)	(47,9)
Commissions agents	(22,7)	(30,9)
Services extérieurs (entretiens, assurances...)	(10,9)	(10,8)
Autres charges externes (sous-traitances, relations publiques, transports...)	(35,6)	(37,7)
Total	(114,7)	(127,2)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

4.5. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

<i>en millions €</i>	2021	2020 retraité*
Immobilisations incorporelles : concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(9,9)	(10,9)
Immobilisations corporelles données en location	(19,5)	(20,3)
Autres immobilisations corporelles	(10,2)	(9,3)
Dotations aux amortissements	(39,6)	(40,5)
Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	4,6	1,4
Total	(35,0)	(39,1)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

4.6. Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants

<i>en millions €</i>	2021	2020 retraité*
Perte de valeur sur stocks	(1,1)	(1,4)
Reprise de perte de valeur sur stocks	3,2	1,5
Perte nette/Gain net – stocks	2,1	0,1
Perte de valeur sur créances douteuses	(6,9)	(27,2)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	26,4	42,6
Gains et pertes sur réalisations de créances	(12,5)	(9,2)
Pertes nettes/gains nets – créances commerciales	7,0	6,2
Total	9,1	6,3

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

4.7. Autres produits et charges d'exploitation courants

Les autres produits et charges d'exploitation courants se décomposent comme suit :

en millions €	2021	2020 retraité*
Refacturations et indemnités reçues	4,7	15,8
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	0,5
Refacturations et indemnités versées	(0,6)	(6,6)
Total	4,1	9,8

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

4.8. Résultat financier opérationnel

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges financiers opérationnels selon leur nature :

en millions €	2021	2020 retraité*
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing	17,4	23,3
Produits financiers opérationnels divers	0,3	0,8
Total produits financiers opérationnels	17,7	24,2
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Technology Management & Financing	(12,5)	(19,1)
Charges financières opérationnelles diverses	(6,3)	(3,8)
Différence de change	1,4	(2,1)
Total charges financières opérationnelles	(17,4)	(25,0)
Total	0,3	(0,8)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf.2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant (Cf. 1.2.2.).

Les produits et charges financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing résultent de la désactualisation sur l'exercice des engagements bruts de valeurs résiduelles financières, des intérêts résiduels du groupe ainsi que des encours de location.

Les différences de change nettes portent principalement sur la fluctuation monétaire des GBP et USD.

5. Autres produits et charges d'exploitation non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs ;
- les coûts liés aux déménagements d'activité ;
- les coûts liés aux différentes opérations de croissance externes (honoraires d'acquisitions) ;
- les variations de valeur sur les dettes d'acquisition (compléments de prix) ; les variations de valeurs des options croisées

d'engagement de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles dans les activités poursuivies ;
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition ;
- et, plus généralement, tous les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

en millions €	2021	2020 retraité*
Coûts liés à des réorganisations	(7,8)	(13,6)
Coûts des surfaces inoccupées et dépréciations d'immobilisations	(5,0)	(8,6)
Coûts liés à la pandémie de Covid-19	(1,0)	(5,6)
Autres	(0,5)	(8,0)
Autres charges et autres produits opérationnels non courants	(14,3)	(35,8)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

Les coûts liés aux réorganisations correspondent à la poursuite au cours de la période des plans d'amélioration de la performance. Ces coûts nets des reprises de provisions, s'élèvent à 7,8 millions d'euros et concernent principalement les activités Services et Technology Management & Financing.

Les Autres charges opérationnelles non courantes comprenaient en 2020 des coûts liés à la pandémie de Covid-19. Conformément à sa définition des « Autres produits et charges opérationnels non courants » rappelée ci-dessus, le groupe y avait classé certains coûts incrémentaux et

significatifs qui n'auraient pas été engendrés sans cette crise sanitaire et dont la présentation en « Autres charges et autres produits opérationnels » était pertinente pour la compréhension de sa performance financière. Il s'agissait principalement de coûts directement et spécifiquement engagés pour permettre la poursuite de l'activité (achats de masques, gels, signalétiques, matériels et licences informatiques, dépenses d'aménagement de locaux...). De plus, toujours sur la base de la définition rappelée ci-dessus, les « Autres produits et charges opérationnels non courants » incluaient les coûts nets des

ressources inoccupées du fait de la crise sanitaire (frais restant à la charge du groupe pour les personnels en arrêt maladie ou en chômage partiel net des mesures d'accompagnement mises en place par les différents gouvernements, indemnités versées aux sous-traitants...). Dès lors qu'a cessé l'inoccupation de ces ressources induite par cette crise sanitaire,

leurs coûts ont été à nouveau classés en résultat opérationnel courant.

Enfin, les autres charges et produits non courants incluent les plus-values de cession ainsi que les charges et dotations supportées en lien avec des événements inhabituels.

6. Résultat financier

<i>en millions €</i>	2021	2020 retraité*
Rachats d'OCEANE	0,2	0,9
Autres produits financiers	3,3	0,1
Produits financiers	3,5	1,0
Intérêts sur financements à court terme	(2,4)	(2,6)
Charges de dettes long terme	(0,2)	-
Charges financières sur emprunts obligataires	(7,8)	(9,7)
Composante financière des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	(0,2)	(0,3)
Charges d'intérêts sur dettes locatives (IFRS 16)	(1,5)	(1,4)
Autres charges financières	(1,2)	(0,2)
Charges financières	(13,3)	(14,2)
Résultat financier	(9,8)	(13,2)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf.2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2020 est impacté du reclassement des frais d'affacturage et d'affacturage inversé qui sont désormais présentés dans le résultat opérationnel courant (Cf. 1.2.2.).

Les autres produits financiers incluent des plus-values de cession de titres de placement.

7. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes et (iii) tout autre impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts

d'acquisition non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale. Ils sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

7.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

en millions €	Notes	2021	2020 retraité*
Impôt courant		(28,9)	(15,0)
Dotations et reprises sur provisions fiscales	16	0,5	0,4
Impôt différé	7.2	(3,3)	(3,6)
Total		(31,7)	(18,2)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

Rationalisation du taux d'impôt

en millions €	2021	2020 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	109,4	68,5
Impôt sur le résultat des activités poursuivies	(31,7)	(18,2)
Taux effectif d'impôt rapporté au résultat avant impôt	29,0 %	26,6 %
Taux effectif d'impôt (hors CVAE et IRAP)	26,5 %	19,9 %

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

La charge d'impôt sur les Sociétés s'établit à 29,0 millions d'euros auxquels s'ajoutent 2,7 millions d'euros de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en France) et d'IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive en Italie), soit un total de 31,7 millions d'euros.

Compte tenu d'un résultat publié avant impôt des activités poursuivies de 109,4 millions d'euros, le Taux Effectif d'Impôt (TEI) publié atteint 29,0 % (contre 26,6 % en 2020 retraité); hors CVAE/IRAP, le TEI ressort à 26,5 % en 2021 (contre 19,9 % en 2020 ajusté).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

<i>en millions €</i>	2021	2020 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	109,4	68,5
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (25,00 % en 2021 et 2020)	(27,3)	(17,1)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(6,1)	(1,8)
Reconnaissance de déficits antérieurs	5,3	-
Déreconnaissance des déficits fiscaux précédemment reconnus	-	(2,3)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	0,4	1,0
Régularisation d'impôt courant et différé	(5,9)	0,5
Effet des taux d'impôt étrangers et de leurs changements	0,7	0,7
Crédits d'impôts et assimilés	0,5	0,7
Autres différences permanentes	3,3	5,0
Effet des taxes en charge d'impôts ⁽¹⁾	(2,7)	(4,9)
Total des différences	(4,3)	(1,1)
Charge réelle d'impôt	(31,7)	(18,2)

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

⁽¹⁾ Les taxes classées en charge d'impôts correspondent aux taxes dont la base est assise sur la valeur ajoutée et qui répondent aux exigences de la norme IAS 12. Il s'agit chez Econocom de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée en France (nette d'impôt sur les sociétés) et des cotisations IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive) en Italie.

7.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

en millions €	31 déc. 2020	Produit/ charge de l'exercice (résultat)	Autres éléments du résultat global (capitaux propres)	Reclas- sements	Reclas. en actifs/ passifs détenus en vue de la vente	Variation de périmètre et autres	31 déc. 2021
Engagements de retraite	8,1	0,2	(0,9)	0,2	-	(0,1)	7,4
Différences temporelles sur provisions	7,6	(2,0)	-	(0,4)	-	0,2	5,4
Autres actifs et passifs*	23,1	(12,5)	(0,1)	(4,8)	-	-	5,7
Reports fiscaux déficitaires	18,7	3,4	-	0,8	-	0,1	22,9
Effet de la compensation IDA/IDP	(19,7)	-	-	16,8	(0,2)	(0,2)	(3,4)
Total Actifs d'impôts différés	37,8	(11,0)	(1,1)	12,7	(0,2)	(0,1)	38,0

* Comprend l'impôt différé actif lié au suramortissement italien.

Imposition différée sur l'activité TMF	(25,1)	11,9	-	(0,2)	(0,2)	-	(13,6)
Actifs incorporels amortissables	(7,2)	-	-	3,1	-	-	(4,0)
Autres actifs et passifs	0,8	(2,5)	-	(0,2)	-	(0,3)	(2,1)
Effet de la compensation IDA/IDP	19,6	-	-	(16,7)	0,2	0,2	3,4
Total Passifs d'impôts différés	(11,8)	9,4	-	(13,9)	-	-	(16,3)

Solde net d'impôts différés	26,0	(1,6)	(1,1)	(1,3)	(0,2)	(0,1)	21,6
------------------------------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

en millions €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	7,7	(1,9)
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	13,9	27,9
Solde net d'impôts différés	21,6	26,0

Reports déficitaires

Au 31 décembre 2021, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires sur ses activités poursuivies d'un montant de 184,7 millions d'euros en base, contre 170,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La légère hausse des reports fiscaux déficitaires concerne principalement des entités en Italie et en Belgique.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au titre de ces reports déficitaires s'élèvent à 23,9 millions d'euros contre 25,7 millions d'euros en 2020.

8. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net, part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en excluant *prorata temporis* les actions détenues en auto-contrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments

financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Résultat part du groupe, par action

en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions

	2021	2020 retraité*
Résultat net consolidé, part du groupe	65,5	46,8
Résultat net consolidé, part du groupe, des activités poursuivies	73,0	46,8
Résultat net consolidé, part du groupe, des activités non poursuivies	(7,4)	(0,1)
Résultat net consolidé récurrent part du groupe ⁽¹⁾	80,5	68,7
Nombre moyen d'actions en circulation	190 767 600	216 865 774
Résultat net consolidé par action (en €)	0,343	0,216
Résultat net des activités poursuivies par action (en €)	0,383	0,216
Résultat net des activités non poursuivies par action (en €)	(0,039)	(0,001)
Résultat net récurrent par action, part du groupe ⁽¹⁾ (en €)	0,422	0,317

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

⁽¹⁾ Le résultat net récurrent part du groupe correspond au résultat net part du groupe, avant prise en compte des éléments suivants :

- amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- autres produits et charges opérationnels non courants, nets des effets fiscaux ;
- autres produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- résultat net des activités abandonnées.

Résultat dilué part du groupe, par action*en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions*

	2021	2020 retraité*
Résultat net dilué	68,9	50,3
Résultat net dilué des activités poursuivies	76,3	50,4
Résultat net dilué des activités non poursuivies	(7,4)	(0,1)
Nombre moyen d'actions en circulation	190 767 600	216 865 774
Impact des stocks options	633 143	198 436
Impact des actions gratuites	2 319 973	1 219 027
Impact des OCEANE	22 439 865	22 874 865
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	216 160 581	241 158 102
Résultat net dilué par action (en €)	0,319	0,209
Résultat net dilué des activités poursuivies par action (en €)	0,353	0,209
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action (en €)	(0,034)	(0,001)
Résultat net récurrent dilué par action part du groupe (en €)	0,388	0,299

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

La charge relative aux stock-options reconnue en résultat n'est pas retraitée, conformément aux normes IFRS.

9. Écarts d'acquisition et tests de dépréciation

9.1. Définition des unités génératrices de trésorerie

L'internationalisation de sa clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) comme correspondant à ses trois activités : Produits & Solutions, Services et Technology Management & Financing.

Une Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs

dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

9.2. Allocation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, réalisés chaque année au 31 décembre, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie.

<i>en millions €</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
2021				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2020	127,1	256,6	115,7	499,5
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	-	(5,1)	-	(5,1)
Acquisitions	14,3	-	0,3	14,6
Cessions	-	(14,3)	-	(14,3)
Écart de change	0,3	-	-	0,3
Dépréciation	-	-	-	-
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2021	141,7	237,2	116,0	494,9
dont montant brut	141,7	241,5	116,0	499,1
dont dépréciation cumulée	-	(4,3)	-	(4,3)

En 2021, les goodwills liés aux sociétés cédées et acquises concernent principalement Alterway et Trams.

Au 31 décembre 2021, seul l'écart d'acquisition relatif à la société Trams est toujours dans la période d'affectation.

<i>en millions €</i>	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
2020				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2019	127,1	271,9	113,8	512,9
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	-	4,2	-	4,2
Acquisitions	-	-	2,0	2,0
Cessions	-	(19,5)	-	(19,5)
Écart de change	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2020	127,1	256,6	115,7	499,5
dont montant brut	127,1	260,9	115,7	503,8
dont dépréciation cumulée	-	(4,3)	-	(4,3)

En 2020, les goodwills liés aux sociétés cédées et acquises concernent respectivement Econocom Digital Security et Les Abeilles.

9.3. Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistent à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifiques de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, construits sur un horizon maximal de cinq ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale

égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs sur la durée du plan.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de

chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de la valeur est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée,

lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

À la cession d'une unité génératrice de trésorerie pertinente, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

Conclusion des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation conduits concluent qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les écarts d'acquisition.

Pour atteindre une situation de risque de dépréciation, les hypothèses principales devraient être les suivantes :

- pour l'UGT P&S : aucune hypothèse ne peut conduire à une dépréciation,

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation des flux ;
- pour l'UGT Services : une dégradation du plan d'affaires de plus de 18 % ou un taux d'actualisation de plus de 16,80 %,
- pour l'UGT TMF : un dégradation du plan d'affaires de plus de 16 % ou un taux d'actualisation de plus de 13,50 %.
- taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision ;
- plan d'affaires (chiffre d'affaires et taux de marge).

	2021		2020	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Produits & Solutions	8,50 %	1,50 %	8,50 %	1,50 %
Services	8,50 %	1,50 %	8,50 %	1,50 %
Technology Management & Financing	8,50 %	1,00 %	8,50 %	1,00 %

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital ont été revues en accord avec l'ensemble des données globales de marché. Le taux de croissance reflète notre meilleure estimation compte tenu du contexte économique actuel.

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital. Il convient de souligner que le taux de croissance à l'infini retenu par le groupe n'excède pas celui du secteur d'activité. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt

aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Le plan d'affaires sur 4 ans est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges

historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marge tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

en millions €	Sensibilité aux taux				Sensibilité aux flux de trésorerie
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		
	+ 1,0 %	(1,0 %)	+ 0,5 %	(0,5 %)	(5 %)
Produits & Solutions	(52,4)	69,9	26,0	(22,5)	(60,9)
Services	(43,9)	58,5	26,3	(22,8)	(55,5)
Technology Management & Financing	(58,9)	77,8	24,2	(21,0)	(81,8)

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à + 1 point au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifierait pas les conclusions de l'analyse ;
- sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme diminué de 0,5 point, la valeur

d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;

- sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 5 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

10. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

10.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des concessions, des brevets et des licences est estimée entre trois et sept ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;

- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

La durée de vie des systèmes d'information est estimée entre trois et sept ans.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (*Multi-period Excess Earning Method*) à 40 millions d'euros amortis sur 20 ans.

Durée d'utilité	En années
Fonds de commerce amortissable	3 – 5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 – 7
Systèmes d'information	3 – 7

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie en dehors des écarts d'acquisitions présentés en note 9.

Immobilisations incorporelles 2021

<i>en millions €</i>	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2020	54,9	32,9	64,3	3,5	155,6
Acquisitions	-	1,1	8,4	0,2	9,7
Cessions/Mises au rebut	(0,1)	(1,6)	(4,8)	(0,6)	(7,1)
Variations de périmètre	(0,2)	(0,9)	(3,5)	-	(4,6)
Transferts et autres	-	0,6	0,8	0,3	1,6
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	(6,0)	(0,6)	(1,6)	(8,1)
Valeur brute au 31 décembre 2021	54,6	25,9	64,6	1,8	147,0
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	(34,4)	(28,0)	(42,8)	(2,8)	(108,0)
Dotations	(2,2)	(1,2)	(6,2)	(0,3)	(10,0)
Cessions/Mises au rebut	0,1	1,4	4,4	0,1	6,0
Variations de périmètre	-	0,8	2,7	-	3,6
Transferts et autres	-	(0,6)	(0,3)	0,2	(0,7)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	4,4	-	1,6	6,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(36,6)	(23,3)	(42,0)	(1,2)	(103,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	20,5	4,9	21,5	0,7	47,6
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	18,1	2,6	22,7	0,7	43,9

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise, amorties sur les durées d'amortissement présentées plus haut.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences

acquises et amorties sur leurs durées de validité.

Les systèmes d'information sont essentiellement issus de développements réalisés par le groupe, et sont amortis selon les durées mentionnées plus haut.

Immobilisations incorporelles 2020

<i>en millions €</i>	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2019	54,1	34,1	70,5	6,4	165,1
Acquisitions	0,7	1,0	7,1	0,2	8,9
Cessions/Mises au rebut	-	(0,6)	(13,0)	(0,2)	(13,7)
Variations de périmètre	0,2	(1,6)	-	(0,1)	(1,5)
Transferts et autres	-	0,1	-	(2,9)	(2,7)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	(0,2)	(0,1)	-	(0,3)
Valeur brute au 31 décembre 2020	54,9	32,9	64,3	3,5	155,6
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	(32,4)	(26,5)	(43,4)	(5,6)	(107,8)
Dotations	(2,1)	(2,9)	(7,1)	(0,3)	(12,3)
Cessions/Mises au rebut	-	1,5	7,8	0,1	9,4
Variations de périmètre	-	1,1	-	0,1	1,2
Transferts et autres	-	-	-	2,9	2,8
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-	(1,2)	-	-	(1,2)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	(34,4)	(28,0)	(42,8)	(2,8)	(108,0)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	21,7	7,7	27,1	0,8	57,2
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	20,5	4,9	21,5	0,7	47,6

10.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Durée d'utilité	En années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 – 50
Agencements	5 – 10
Matériels informatiques	3 – 7
Matériels de transport	4 – 7
Mobilier	5 – 10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation » ou dans les « Produits des activités ordinaires » si cette cession intervient dans le cadre du cycle d'exploitation.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs en l'absence d'actif exigeant une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

Contrats de locations

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée comme un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût, incluant :

- le montant initial de la dette, avec les paiements d'avance faits au bailleur, nets des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ; et
- les coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs, ce qui entraîne la comptabilisation d'une charge d'amortissement au compte de résultat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, telle que définie par le groupe Econocom. L'évaluation de la dette, au titre des loyers, inclut :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Le passif locatif est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et entraîne la constatation, au compte de résultat, d'une charge d'intérêts pour la période et des paiements variables (non pris en compte dans l'évaluation initiale).

La dette peut-être réévaluée en contrepartie du droit d'utilisation dans les cas suivants :

- révision de la durée du contrat ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- ajustement des taux ou des indices sur lesquels sont basés des loyers variables, lorsque ces derniers sont effectivement modifiés).

Les contrats de location concernent principalement des biens immobiliers et la flotte automobile. Les exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) et sans tacite reconduction, ainsi que les contrats portant

sur des actifs de faible valeur, ont été appliquées.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées à l'exception des véhicules pour lesquels Econocom retient par simplification l'approche du portefeuille étant donné que les contrats sont relativement similaires quel que soit le pays et que cette simplification n'induit pas de différences matérielles par rapport à la méthode détaillée préconisée par IFRS 16.

Pour les véhicules, les hypothèses et les modalités d'évaluation de cette approche « portefeuille » sont les suivantes : une évaluation est faite à chaque clôture permettant de mettre à jour le passif locatif et le droit d'utilisation ; les amortissements et les charges financières sont alors déterminés forfaitairement en fonction d'une durée moyenne d'utilisation des véhicules (amortissement) et en fonction de loyers effectivement supportés en charge pour la différence.

Le taux d'actualisation appliqué à la date de transition est basé sur le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Immobilisations corporelles 2021

<i>en millions €</i>	Terrains et construc- tions	Instal- lations, matériel informa- tique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobi- lisations corpo- relles	Immobili- sations données en location	Droits d'utili- sation	Total
Coût d'acquisition							
Valeur brute au 31 décembre 2020	31,2	53,1	15,3	19,6	1,0	118,0	238,1
Acquisitions	1,7	4,1	0,8	2,4	-	29,4	38,6
Cessions/Mises au rebut	(1,1)	(5,5)	(1,7)	(2,5)	(0,2)	-	(11,0)
Variations de périmètre	(0,1)	(1,1)	(0,6)	-	-	(2,5)	(4,2)
Transferts et autres	(1,6)	0,8	3,5	(3,9)	-	(15,6)	(16,7)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	(0,2)	-	-	-	-	(7,5)	(7,7)
Valeur brute au 31 décembre 2021	29,9	51,4	17,4	15,6	0,8	121,9	237,1
Amortissements et pertes de valeur							
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	(18,1)	(43,1)	(11,1)	(11,8)	(0,9)	(63,4)	(148,3)
Dotations	(2,0)	(4,9)	(2,5)	(0,8)	-	(19,5)	(29,6)
Cessions/Mises au rebut	1,0	5,3	1,6	1,6	0,2	-	9,7
Variations de périmètre	0,1	0,9	0,5	-	-	2,2	3,7
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Transferts et autres	1,9	0,2	(0,8)	(0,9)	-	10,5	11,0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0,2	-	-	-	-	3,2	3,3
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(17,0)	(41,6)	(12,1)	(11,8)	(0,8)	(67,0)	(150,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	13,0	10,0	4,3	7,8	-	54,7	89,9
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	12,9	9,8	5,3	3,8	-	55,0	86,7

Les autres immobilisations correspondent à des immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles 2020

en millions €	Terrains et construc- tions	Instal- lations, matériel informa- tique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobi- lisations corpo- relles	Immobi- lisations données en location	Droits d'utili- sation	Total
Coût d'acquisition							
Valeur brute au 31 décembre 2019	25,0	61,2	11,9	15,9	1,1	74,3	189,3
Acquisitions	0,6	2,7	0,3	4,6	-	34,5	42,8
Cessions/Mises au rebut	(1,7)	(8,0)	(1,4)	(0,7)	-	-	(11,8)
Variations de périmètre	3,1	(2,5)	(0,2)	0,3	-	(3,2)	(2,5)
Transferts et autres	4,3	0,2	4,7	(0,5)	(0,1)	12,6	21,2
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	(0,2)	(0,6)	-	-	-	(0,2)	(1,0)
Valeur brute au 31 décembre 2020	31,2	53,1	15,3	19,6	1,0	118,0	238,1
Amortissements et pertes de valeur							
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	(12,2)	(46,5)	(9,5)	(11,3)	(1,0)	(16,3)	(96,8)
Dotations	(2,5)	(5,7)	(1,0)	(0,7)	-	(21,9)	(31,8)
Cessions/Mises au rebut	1,2	6,7	1,1	0,3	-	-	9,2
Variations de périmètre	(1,3)	2,3	0,2	(0,1)	-	2,3	3,3
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Transferts et autres	(3,4)	0,2	(1,9)	-	0,1	(27,4)	(32,5)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0,1	-	-	-	-	0,1	0,2
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	(18,1)	(43,1)	(11,1)	(11,8)	(0,9)	(63,4)	(148,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	12,8	14,7	2,4	4,6	0,1	57,9	92,5
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	13,0	10,0	4,3	7,8	-	54,7	89,9

10.3. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

<i>en millions €</i>	Participations dans des sociétés non consolidées ⁽¹⁾	Participations dans des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	Autres immobi- lisations financières ⁽³⁾	Total
Solde au 31 décembre 2019	5,3	0,5	27,2	32,9
Augmentations	-	-	3,8	3,8
Remboursements/Cessions	(0,3)	-	(5,6)	(5,9)
Variations de périmètre	-	-	(0,4)	(0,4)
Transferts et autres	-	-	-	-
Résultat des participations mises en équivalence	-	0,1	-	0,1
Solde au 31 décembre 2020	4,9	0,5	25,1	30,5
Augmentations	3,5	-	4,8	8,3
Remboursements/Cessions	(0,1)	-	(8,8)	(8,9)
Variations de périmètre	0,3	(0,6)	(0,2)	(0,5)
Transferts et autres	-	-	-	-
Résultat des participations mises en équivalence	-	0,1	-	0,1
Solde au 31 décembre 2021	8,6	-	20,9	29,5

(1) Il s'agit de participations du groupe dans des entités non contrôlées pour 8,6 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros de titres SO-it, 2,4 millions d'euros de titres Hélios, 0,8 million d'euros de titres Histoverly, 0,5 million d'euros de titres Kartable, 0,9 million d'euros de titres Magic Makers, 0,3 million d'euro de titres JTRS et 0,2 de titres Neuradom.

(2) Au 31 décembre 2020, il n'y avait qu'une seule entité mise en équivalence (JTRS).

(3) Les autres immobilisations financières concernent principalement des dépôts et cautionnements.

Échéancier des immobilisations financières

2021 en millions €	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	8,6	8,6
Participations dans des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	7,7	7,7
Dépôts de garanties – affacturage	8,6	-	-	8,6
Autres dépôts et cautionnements	2,1	2,5	-	4,6
Total	10,7	2,5	16,3	29,5

2020 en millions €	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	4,9	4,9
Participations dans des sociétés mises en équivalence	-	-	0,5	0,5
Autres participations	-	-	8,5	8,5
Dépôts de garanties – affacturage	9,7	-	-	9,7
Autres dépôts et cautionnements	6,2	0,7	-	6,9
Total	15,9	0,7	13,9	30,5

10.4. Autres créances à long terme

<i>en millions €</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
État, subventions à recevoir à long terme	2,7	4,8
Autres créances à long terme	20,6	19,7
Autres créances	23,3	24,5

Le poste « État, subventions à recevoir à long terme » correspond à des créances à recevoir au titre de subventions publiques (CIR pour 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2021). Les autres créances correspondent à des prêts accordés au personnel ou à des entités associées.

Les valeurs comptables des autres actifs non financiers, tels que les autres créances à long terme, sont examinées à chaque date de clôture au regard d'indices de pertes de valeur éventuels ; dans le cas où la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Par échéance

<i>en millions €</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
1 an < x < 5 ans	6,7	12,0
> 5 ans	16,6	12,5
Total	23,3	24,5

11. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

11.1. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

L'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs cédés correspond à une valeur de marché prévisionnelle. La Direction émet une estimation qui requiert un jugement critique.

Cet intérêt résiduel porté en immobilisations financières est calculé de la manière suivante :

- pour tous les contrats de durée fixe, la valeur de marché prévisionnelle est calculée selon une méthode d'amortissement dégressive accélérée, basée sur un amortissement du prix d'achat individuel d'origine de chaque

équipement. C'est donc un actif à long terme qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette règle ne s'applique pas sur des cas non standards qui restent limités ;

- pour les contrats renouvelables de gestion de parc, la méthode d'amortissement dégressive accélérée décrite ci-dessus n'est pas applicable. La valeur de marché prévisionnelle pour ces contrats est calculée en prenant un pourcentage fixe du prix d'achat d'origine des équipements.

en millions €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part non courante (1 an < x < 5 ans)	128,0	134,3
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part courante (< 1 an)	42,7	40,9
Total	170,7	175,2

Le groupe procède à des mises à jour régulières de l'estimation de ses intérêts résiduels dans les actifs donnés en location par l'application d'une méthode statistique résultant de son expérience des marchés de seconde main.

Pour les actifs les plus récents, pour lesquels les données de marché sont insuffisantes pour produire une valorisation précise, une approche prudente est privilégiée qui peut être ajustée lorsque le groupe dispose du recul historique nécessaire.

Le montant d'intérêt résiduel à fin décembre 2021 s'élève à 170,7 millions d'euros sur un portefeuille d'actifs donnés en location de 5,4 milliards d'euros (prix d'achat des actifs à l'origine), soit un ratio intérêts résiduels/portefeuille d'actifs de 3,1 % (3,0 % à fin décembre 2020).

L'incidence de l'actualisation sur la valeur totale des intérêts résiduels se monte à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit des valeurs avant actualisation de 178,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location concernent des actifs IT et des

actifs industriels pour respectivement 145,3 et 32,9 millions d'euros.

11.2. Dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Le groupe rachète à ses refinanceurs les équipements loués lorsque les contrats viennent à échéance. Ces valeurs de rachat sont dénommées « engagements bruts de valeurs résiduelles financières ». Elles constituent une dette, en général à long

terme, qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat de référence. Cette dette est portée en dettes financières mais est exclue de l'endettement net (cf. 14.3).

<i>en millions €</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Engagement brut totale des valeurs résiduelles financières part non courante (1 an < x < 5 ans)	75,3	75,9
Engagement brut totale des valeurs résiduelles financières part courante (< 1 an)	22,8	27,8
Total	98,1	103,7

La valeur actualisée des dettes « d'engagement brute de valeurs résiduelles » long terme et court terme s'élève à 98,1 millions d'euros. L'impact

cumulé de l'actualisation est de 6,2 millions d'euros en 2021, soit 104,3 millions d'euros avant actualisation au 31 décembre 2021.

12. Actifs et passifs d'exploitation

12.1. Stocks

Au sein du groupe, les stocks sont :

- des actifs destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité et évalués à la plus faible valeur entre leur coût de revient (coût moyen pondéré) ou leur valeur nette de réalisation ;
- ou des matières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services et comptabilisées au coût de revient et dépréciées selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles elles sont destinées.

en millions €	31 déc. 2021			31 déc. 2020		
	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Équipements en cours de refinancement	19,8	(0,5)	19,3	21,7	(2,4)	19,3
Autres stocks	110,0	(6,7)	103,3	64,2	(6,8)	57,4
Matériels informatiques et télécoms	49,7	(3,0)	46,7	56,3	(3,3)	52,9
Pièces détachées	60,2	(3,7)	56,6	8,0	(3,5)	4,5
Total	129,8	(7,1)	122,6	85,9	(9,2)	76,7

Les stocks nets augmentent de 46,0 millions d'euros dont 48,0 millions d'euros sont liés à l'acquisition en juin 2021 et à la transformation ensuite de deux remorqueurs par la société Les Abeilles dans le cadre du nouveau marché obtenu de la Marine Nationale.

Valeur brute

en millions €	31 déc. 2020	Variation de stocks	Variation de périmètre	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	Autres variations	31 déc. 2021
Équipements en cours de refinancement	21,7	(3,2)	-	-	1,3	19,8
Autres stocks	64,2	45,4	0,1	(0,1)	0,3	110,0
Matériels informatiques et télécoms	56,3	(6,9)	0,1	-	0,3	49,7
Pièces détachées	8,0	52,3	-	(0,1)	-	60,2
Total	85,9	42,2	0,1	(0,1)	1,6	129,8

Dépréciation

<i>en millions €</i>	31 déc. 2020	Dotations	Reprises	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	Autres variations	31 déc. 2021
Équipements en cours de refinancement	(2,4)	(0,0)	2,0	-	-	(0,5)
Autres stocks	(6,8)	(1,0)	1,2	-	-	(6,7)
Matériels informatiques et télécoms	(3,3)	(0,8)	1,1	-	-	(3,0)
Pièces détachées	(3,5)	(0,3)	0,1	-	-	(3,7)
Total	(9,2)	(1,1)	3,2	-	-	(7,1)

12.2. Clients, autres débiteurs et autres actifs courant

<i>en millions €</i>	31 déc. 2021			31 déc. 2020		
	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Clients	783,0	(50,9)	732,1	884,0	(70,8)	813,2
Autres débiteurs	67,8	(3,5)	64,3	86,6	(5,6)	81,0
Total clients et autres débiteurs	850,8	(54,4)	796,4	970,6	(76,4)	894,1
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	19,7	-	19,7	17,4	-	17,4
Autres actifs courants	27,1	-	27,1	30,4	-	30,4

Le poste clients est présenté ci-après par activité, net des dépréciations.

en millions €	31 déc. 2021				31 déc. 2020			
	Créances facturées nettes des dépréciations	Facture à émettre	Encours de location	Total	Créances facturées nettes des dépréciations	Facture à émettre	Encours de location	Total
Produits & Solutions	106,0	48,7	-	154,7	100,7	31,3	-	132,0
Services	22,1	22,8	-	44,9	32,0	37,0	-	69,0
Technology Management & Financing	234,8	5,3	292,4	532,5	254,1	2,1	356,0	612,2
Total	362,9	76,7	292,4	732,1	386,7	70,4	356,0	813,2

À fin 2021, les 292,4 millions d'euros d'encours de location incluent les encours de location autoportés ou refinancés avec recours pour un montant brut de 208,3 millions d'euros dont 152,1 millions d'euros à long terme. La part à court terme

des 292,4 millions d'euros inclut non seulement la part à court terme des encours de location autoportés mais également les encours destinés à être refinancés (lorsqu'il existe un accord de refinancement).

Dépréciations des créances

Dans un premier temps, les créances sont dépréciées en tenant compte des pertes de crédit attendues si elles sont significatives :

- les créances à court terme (essentiellement sur l'activité Produits & Solutions et Services) sont dépréciées sur la base d'un risque moyen observé de défaillance ; cette approche est effectuée en fonction des taux de défaillance constatés par chacune des filiales du groupe séparément ;
- les créances à long terme (il s'agit essentiellement des créances de l'activité TMF) sont dépréciées en prenant en

compte le profil de risque du client, la valeur des actifs sous-jacents et une probabilité d'occurrence.

Dans un deuxième temps, s'il y a un doute sérieux concernant leur recouvrabilité, les créances sont dépréciées à hauteur du montant irrécouvrable.

Suite à la pandémie de Covid-19, les méthodes de détermination des provisions pour dépréciation conformément à IFRS9 n'ont pas été modifiées mais des analyses de risques ont été menées sur chaque dossier qui le nécessitait.

en millions €	31 déc. 2020	Dotations	Reprises	Autres variations	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	31 déc. 2021
Perte de valeur sur créances douteuses	(70,8)	(10,3)	25,9	2,5	1,7	(50,9)

Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances sur le Trésor Public et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, *factor*...) :

<i>en millions €</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Créances fiscales hors impôt	32,4	18,3
Créances d'affacturage	13,7	35,8
État, subventions à recevoir	0,8	0,1
Fournisseurs débiteurs	11,0	17,9
Autres	6,4	8,9
Autres débiteurs	64,3	81,0

Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent essentiellement à des charges constatées d'avance pour 27,1 millions d'euros contre 30,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

12.3. Fournisseurs, autres créditeurs

<i>en millions €</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Fournisseurs	707,3	775,2
Autres créditeurs	174,7	216,8
Dettes fiscales et sociales	168,8	204,2
Rémunération des actionnaires à payer	0,9	1,3
Clients créditeurs et autres	5,1	11,4
Total Fournisseurs et autres créditeurs	882,0	992,1

12.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

<i>en millions €</i>	Notes	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Passifs du contrat		52,1	62,9
Produits constatés d'avance		119,3	122,0
Autres passifs		12,8	5,5
Autres passifs courants		132,1	127,5

13. Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent les immobilisations financières (à l'exception des participations dans des sociétés mises en équivalence), les autres créances à long terme, les créances clients et autres débiteurs, les autres actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court et long terme et les découverts bancaires, dettes opérationnelles et autres dettes courantes et non courantes ; et
- d'instruments dérivés.

13.1. Classification et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale, majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur en contrepartie du résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de cet actif.

L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers correspond, en fonction de leur nature, soit à la juste valeur (résultat ou autres éléments du résultat global), soit au coût amorti.

Le classement d'un actif financier dans chacune de ces catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuel.

En pratique, les créances clients sont évaluées selon la méthode du coût amorti même si celles-ci peuvent faire l'objet d'une cession de créance dans le cadre par exemple d'un affacturage.

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme IFRS 13 – « Évaluation à la juste valeur » dont la définition est la suivante : « prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (valeur de sortie) ».

Le coût amorti correspond à la juste valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts

calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet de tests de valeur, effectués dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

La comptabilisation des instruments financiers, lors de leur entrée dans l'état de la situation financière consolidée et de leur évaluation ultérieure selon les méthodes décrites ci-avant fait référence aux définitions de taux d'intérêt suivantes :

- le taux de coupon, ou coupon, qui est le taux d'intérêt nominal de l'emprunt ;
- le taux d'intérêt effectif ;
- les taux de marché qui correspondent au taux d'intérêt effectif recalculé à la date de l'évaluation en fonction des paramètres courants de marché.

Les instruments financiers actifs et passifs sont décomptabilisés dès lors que les risques et avantages liés sont cédés et que le groupe a cessé d'exercer un contrôle sur ces instruments financiers (cf. note 21).

13.2. Instruments financiers dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Étant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devise sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par résultat.

Le groupe utilisait un Swap de taux pour couvrir son exposition sur une tranche à taux variable de l'emprunt Schuldschein. Cet instrument financier était désigné

comme un instrument de couverture des flux futurs de trésorerie et la comptabilité de couverture s'applique conformément à IFRS 9. Cette tranche a été remboursée au mois de mai 2021.

Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisé directement dans les « autres éléments du résultat global » jusqu'à ce que l'élément couvert soit lui-même reconnu en résultat. Les réserves de couvertures sont alors transférées au compte de résultat.

	31 déc. 2020	Variation par résultat	Autres éléments du résultat global	31 déc. 2021
Instruments dérivés actifs	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	1,1		(1,1)	-
Total résultat				

13.3. Catégorisation des instruments financiers et hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché

de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation, nécessaire à la valorisation des actifs financiers.

De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet significatif sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de la trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur de niveau 1.

13.3.1. ACTIFS FINANCIERS

Au titre de l'exercice 2021, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

en millions €		Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
Rubriques du bilan	Notes	Coût amorti	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilisations financières	10.3	20,9	-	8,6	-	29,5	-
Créances long terme	10.4	23,3	-	-	-	23,3	-
Clients	12.2	732,1	-	-	-	732,1	-
Autres Débiteurs	12.2	64,3	-	-	-	64,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.1	-	-	405,9	405,9	-	-
Total des actifs financiers		840,6	-	414,5	405,9	849,2	-

13.3.2. PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme étant une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données disponibles à la date de clôture de l'exercice.

06 états financiers consolidés

notes annexes aux états financiers consolidés

en millions €		Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
Rubriques du bilan	Notes	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Endettement brut	14.2	472,7	-	-	-	472,7	-
<i>Obligations non convertibles</i>		69,4	-	-	-	69,4	-
<i>Obligation convertibles</i>		182,5	-	-	-	182,5	-
<i>Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres</i>		71,9	-	-	-	71,9	-
<i>Dettes sur contrats refinancés avec recours</i>		149,0	-	-	-	149,0	-
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	98,1	-	-	-	98,1	-
Passifs locatifs		58,7	-	-	-	58,7	-
Dettes d'acquisition conditionnées	2.4		1,5	55,2			56,7
Autres passifs non courants		9,3	-	-	-	9,3	-
Fournisseurs	12.3	707,3	-	-	-	707,3	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	12.3	174,7	-	-	-	174,7	-
Autres passifs courants	12.4	12,8	-	-		12,8	-
Total des passifs financiers et autres passifs		1 533,6	1,5	55,2	-	1 533,6	56,7

Au vu des informations détenues par le groupe, la juste valeur des passifs financiers s'assimile à la valeur comptable.

14. Trésorerie, endettement brut, endettement net

14.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif

courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires. La

décomposition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à fin 2021 et 2020 se présente comme suit :

en millions €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Disponibilités	382,9	633,5
Caisses	0,1	-
Comptes à vue	382,9	633,5
Équivalents de trésorerie	22,9	15,8
Comptes à terme	0,7	10,6
Valeurs mobilières de placement	22,2	5,2
Trésorerie active	405,9	649,3
Découverts bancaires	(0,0)	(0,8)
Trésorerie nette des découverts bancaires	405,9	648,5

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à la quote-part des partenaires d'Econocom dans les sociétés consolidées en intégration

globale mais non détenues à 100 % par Econocom, représente 71,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 56,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

14.2. Endettement brut

en millions €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Dettes obligataires convertibles (OCEANE)	181,5	181,2
Dettes obligataires non convertibles (Euro PP)	-	54,7
Dettes obligataires non convertibles (Schuldschein)	12,7	12,7
Emprunts obligataires – part non courante	194,3	248,7
Autres emprunts	66,9	25,6
Dettes de location financement ⁽¹⁾	41,4	50,3
Dettes financières – part non courante	108,3	75,9
Passifs non courants portant intérêt	302,6	324,6
Dettes obligataires convertibles (OCEANE) (part courante)	0,9	1,0
Dettes obligataires non convertibles (Euro PP) (part courante)	56,4	1,6
Dettes obligataires non convertibles (Schuldschein) (part courante)	0,3	137,3
Emprunts obligataires – part courante	57,6	139,9
Billets de trésorerie	21,5	119,0
Dettes d'affacturage ⁽²⁾	12,8	7,5
Dettes d'affacturage inversé	5,2	-
Autres emprunts et dettes assimilées avec recours	50,5	11,4
Dettes de location financement et assimilés ⁽¹⁾	22,6	25,9
Dettes financières – part courante ⁽³⁾	112,6	163,8
Passifs courants portant intérêt	170,1	303,7
Total de l'endettement brut ⁽³⁾	472,7	628,3

⁽¹⁾ Essentiellement dette sur contrats refinancés avec recours : cette dette est adossée aux loyers de nos clients mais le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées conformément à la norme IAS 32 « instruments financiers : présentation ».

⁽²⁾ Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels sur les contrats d'affacturage.

⁽³⁾ Hors concours bancaires courants.

Emprunts obligataires convertibles

En mars 2018, le groupe Econocom a émis des obligations convertibles (OCEANE) pour un montant total de 200 millions d'euros (198,4 millions d'euros après imputation des frais d'émission). Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- maturité : cinq ans ;
- taux de coupon annuel : 0,5 % ;
- prix d'émission : 8,26 euros.

Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées en numéraire le 6 mars 2023 au prix de 8,26 euros.

L'OCEANE est un instrument composé au sens d'IAS 32. Les caractéristiques de l'OCEANE prévoient la possibilité d'une conversion en un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie. Une composante de capitaux propres a été calculée par différence avec la composante dette de l'OCEANE évaluée au taux de la dette sans option de conversion, en application d'IAS 32 § 29-30 qui définit la composante « capitaux propres » comme résiduelle. Lors de la comptabilisation initiale et net des frais d'émission, la composante « capitaux propres » ressort à 16,7 millions d'euros et la composante « dette » à 181,7 millions d'euros.

Depuis novembre 2020, le groupe Econocom a procédé à des rachats sans conversion d'obligations convertibles (OCEANE) pour un montant total de 13,0 millions d'euros. En conséquence, la composante « dette » a été décomptabilisée en contrepartie de la trésorerie versée en remboursement, la différence est reconnue au compte de résultat financier pour un montant de 0,2 million d'euros en 2021 et 0,9 million d'euros en 2020. La composante « Capitaux propres » initialement comptabilisée et représentative de la prime vendue de l'option de conversion est définitivement acquise à l'émetteur et reste comptabilisée en capitaux propres.

Emprunts obligataires non convertibles

Euro PP

En mai 2015, Econocom Group SE a émis auprès de huit investisseurs institutionnels, un emprunt obligataire (Euro PP) de 101 millions d'euros, réparti en deux tranches de 45,5 et 55,5 millions d'euros, de maturités respectives de cinq et sept ans. Les obligations sont assorties de coupons à taux fixe (2,364 % à cinq ans et 2,804 % à sept ans) et remboursables *in fine*.

En juin 2020, le groupe a procédé au remboursement de la première échéance.

Schuldschein

Fin novembre 2016, Econocom Group SE a émis un emprunt obligataire (Schuldschein) de 150 millions d'euros sur le marché de Francfort.

Cet emprunt, remboursable *in fine*, se décompose en trois tranches (13 millions d'euros à sept ans, 22 millions d'euros et 115 millions d'euros à cinq ans). Les coupons attachés aux deux premières sont à taux fixe (2,088 % à sept ans et 1,611 % à cinq ans). Les coupons attachés à la troisième tranche incluent une part à taux fixe de 1,5 % et une part à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois. Un Swap de taux a été mis en place afin de se prémunir contre le risque lié à ce taux flottant. Le Swap couvre un risque de hausse de taux mais sa construction est telle que lorsque l'EURIBOR est négatif, Econocom supporte le risque de variation.

Au premier semestre 2021, le groupe a procédé au remboursement anticipé d'une tranche de la dette obligataire pour un montant de 115 millions d'euros.

Fin 2021, le groupe a procédé au remboursement d'une tranche supplémentaire pour 22 millions d'euros.

Billets de trésorerie

Depuis octobre 2015, Econocom a diversifié ses moyens de financement avec la mise en place d'un programme de Billets de Trésorerie « Econocom Group Société Européenne Billets de Trésorerie ». À travers ce programme, plafonné à 200 millions d'euros, le groupe diversifie et optimise à court terme ses ressources financières pour

accompagner son développement. En complément du financement bancaire, ce programme permet au groupe d'accéder à des ressources financières à court terme à des conditions favorables et de façon transparente : il emprunte à cette occasion sur le marché des Titres de Créances Négociables.

Analyse par échéance des passifs non courants portant intérêt

2021 en millions €	Total	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	41,4	41,4	-
Emprunts obligataires	194,3	194,3	-
Autres emprunts	66,9	66,9	-
Total	302,6	302,6	-

2020 en millions €	Total	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	50,3	50,3	-
Emprunts obligataires	248,7	248,7	-
Autres emprunts	25,6	25,6	-
Total	324,6	324,6	

14.3. Endettement net

La notion d'endettement net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement brut (cf. note 14.2) diminué de la trésorerie brute (cf. note 14.1 – trésorerie active). L'endettement brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers.

Sont exclus :

- les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) et les intérêts résiduels à l'actif ;
- l'instrument dérivé de couverture du Schuldschein ; et
- les passifs locatifs.

Endettement net 2021

en millions €	31 déc. 2020	Flux moné- taires	Flux non monétaires				31 déc. 2021
			Coût amorti de l'emprunt	Variations de périmètre	Con- version	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	649,3	(244,4)	-	7,5	1,4	(7,9)	405,9
Concours bancaires **	(0,8)	0,7	-	-	-	0,1	0,0
Trésorerie nette des concours bancaires ⁽¹⁾	648,5	(243,8)	-	7,5	1,4	(7,8)	405,9
Billets de trésorerie et lignes de crédit	(155,9)	84,5	-	-	-	(0,5)	(71,9)
Trésorerie nette	492,7	(159,2)	-	7,5	1,4	(8,3)	334,0
Dette obligataire convertible (OCEANE)	(182,2)	4,4	(4,6)	-	-	-	(182,5)
Dette obligataire (Euro PP)	(56,3)	1,6	(1,6)	-	-	-	(56,4)
Dette obligataire (Schuldschein)	(150,0)	139,0	(2,0)	-	-	-	(13,0)
Contrats de location refinancés avec recours	(76,2)	12,8	-	-	(0,6)	-	(64,0)
Dettes d'affacturage avec recours	(7,5)	1,7	-	(6,8)	(0,1)	-	(12,8)
Dettes d'affacturage inversé	-	(5,2)	-	-	-	-	(5,2)
Autres dettes	(0,1)	(67,5)	-	-	-	0,7	(67,0)
Sous-total	(472,5)	86,6	(8,2)	(6,8)	(0,6)	0,7	(400,8)
(Endettement net) / Excédent de trésorerie	20,2	(72,6)	(8,2)	0,7	0,7	(7,6)	(66,8)

* Trésorerie brute positive.

** Dont concours bancaires courants de 0,0 million d'euros au 31 décembre 2021 et 0,8 million d'euros au 31 décembre 2020.

⁽¹⁾ La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de -242,7 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des -243,8 millions d'euros de flux monétaires, des 7,5 millions d'euros de trésorerie acquise, des 1,4 million d'euros d'écart de conversion et des -7,8 millions d'euros d'autres variations.

L'endettement net s'entend après financement pour 208,3 millions d'euros des contrats autoportés de l'activité Technology Management & Financing.

Endettement net 2020

en millions €	31 déc. 2019	Flux moné- taires	Flux non monétaires				31 déc. 2020
			Coût amorti de l'emprunt	Variations de périmètre	Con- version	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	593,8	31,3	-	25,6	(2,4)	0,9	649,3
Concours bancaires **	(18,2)	18,1	-	-	-	(0,7)	(0,8)
Trésorerie nette des concours bancaires ⁽¹⁾	575,6	49,5	-	25,6	(2,4)	0,2	648,5
Billets de trésorerie et lignes de crédit	(292,0)	130,3	-	3,4	-	2,4	(155,9)
Trésorerie nette	283,6	179,8	-	29,0	(2,4)	2,7	492,7
Dette obligataire convertible (OCEANE)	(189,2)	11,6	(4,7)	-	-	-	(182,2)
Dette obligataire (Euro PP)	(102,3)	48,1	(2,1)	-	-	-	(56,3)
Dette obligataire (Schuldschein)	(149,9)	2,8	(2,9)	-	-	-	(150,0)
Contrats de location refinancés avec recours	(90,3)	14,0	-	-	0,1	-	(76,2)
Dettes d'affacturage avec recours	(4,0)	(3,5)	-	-	-	-	(7,5)
Autres dettes	-	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
Sous-total	(535,8)	72,9	(9,7)	-	0,1	-	(472,5)
(Endettement net) / Excédent de trésorerie	(252,2)	252,6	(9,7)	29,0	(2,2)	2,7	20,2

* Trésorerie brute positive.

** Dont concours bancaires courants de 0,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 18,2 million d'euros au 31 décembre 2019.

(1) La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de +72,9 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des 49,5 millions d'euros de flux monétaires, des 25,6 millions d'euros de trésorerie acquise, des -2,4 millions d'euros d'écart de conversion et des -0,2 million d'euros d'autres variations.

15. Éléments sur capitaux propres

15.1. Éléments sur le capital social

La société Econocom Group SE, suite à l'exercice de 1 401 550 options de souscription, a émis 1 401 550 actions nouvelles au second semestre 2021, portant son capital à 23 662 015 euros. Le nombre total de titres est ainsi porté à 222 281 980.

	Nombre d'actions			Valeur en millions €		
	Total	Auto-contrôle ⁽¹⁾	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions d'auto-contrôle
Au 1^{er} janvier 2020	245 380 430	23 458 144	221 922 286	23,5	213,6	(90,9)
Achats nets de titres d'auto-contrôle	-	10 871 023	(10 871 023)	-	-	(25,6)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	(50 000)	50 000	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Destruction d'actions propres	(24 500 000)	(24 500 000)	-	-	-	93,5
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	220 880 430	9 779 167	211 101 263	23,5	213,6	(23,0)
Achats nets de titres d'auto-contrôle		27 823 984	(27 823 984)			(83,0)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites		(300 000)	300 000			
Augmentation de capital	1 401 550		1 401 550	0,2	3,7	
Destruction d'actions propres						
Remboursement de prime d'émission					(22,5)	
Au 31 décembre 2021	222 281 980	37 303 151	184 978 829	23,7	194,8	(106,0)

(1) Au 31 décembre 2021, l'intégralité des actions sont en compte propre.

Le nombre d'actions dématérialisées s'élève à 160 382 730.

Le nombre d'actions nominatives est de 61 899 250 soit un total de 222 281 980.

Titres aux porteurs

En 2019, suite à la demande de 2 actionnaires (pour un total de 6 488 actions) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le nombre de titres Econocom Group inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans notre registre s'élève à 1 085 668 titres.

En 2020, un actionnaire a réclamé ses titres, représentant 7 424 actions Econocom. Le nombre de titres Econocom Group inscrits

au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le registre nominatif s'élève donc au 31 décembre 2020 à 1 078 244 actions.

En 2021, aucun actionnaire ne s'étant manifesté, le nombre de titres Econocom Group inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le registre nominatif demeure inchangé au 31 décembre 2021 à 1 078 244 actions.

15.2. Évolution des capitaux propres part du groupe

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 385,9 millions d'euros (406,1 millions d'euros au 31 décembre 2020). L'évolution est présentée ci-après :

<i>en millions €</i>	Part Groupe
Au 31 décembre 2020	406,1
Impact des changements de normes ou méthodes comptables (IFRIC IAS 19)	0,9
Résultat global	70,7
Paielements fondés sur des actions (nets d'impôt)	1,9
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'actionnaire	(22,5)
Augmentation de capital	3,9
Opérations sur actions propres	(83,0)
Variations de valeur de dettes de <i>put</i>	(3,0)
Impact des engagements de rachat des minoritaires	12,6
Reclassement réserves part du groupe/part des minoritaires suite aux acquisitions complémentaires	-
Divers (opérations affectant les intérêts minoritaires et autres opérations)	(1,6)
Au 31 décembre 2021	385,9

15.3. Variations des capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

15.3.1. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS D'ECONOCOM GROUP

Des plans d'options d'achats, de souscription d'actions ou d'actions gratuites sont régulièrement attribués par le groupe à ses dirigeants, certains mandataires sociaux et certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle mathématique de valorisation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur, qui correspond à l'estimation du coût des services rendus par les bénéficiaires, est comptabilisée linéairement en « Charges de personnel »

durant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de juste valeur des options sont sans impact sur la valorisation initiale.

À chaque clôture, le groupe révisé ses hypothèses retenues pour son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres. L'incidence de cette révision des estimations initiales est, le cas échéant, inscrite en compte de résultat afin d'ajuster les charges cumulatives. La contrepartie est reconnue en capitaux propres.

15.3.1.1. Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe, des plans d'options d'achat et de souscription d'actions à prix unitaire convenu. Les plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres. En fonction du nombre prévu d'options qui

seront acquises, la juste valeur des options octroyées est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant du produit reçu.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes. À noter que les options consenties restent inchangées mais que, du fait du *split* de l'action, le nombre de droits attaché à chaque option est doublé.

<i>Plans d'options</i>	Options 2014 ⁽¹⁾			Options 2017 ⁽²⁾	Total
Année d'attribution	2014	2015	2016	2017	
Options non exercées au 31 décembre 2020	1 599 620	356 800	85 000	90 000	2 131 420
Options attribuées sur la période	-	-	-	-	-
Options exercées sur la période ⁽³⁾	(1 024 775)	-	-	-	(1 024 775)
Options expirées, perdues ou annulées	(574 845)	-	-	-	(574 845)
Options non exercées au 31 décembre 2021	-	356 800	85 000	90 000	531 800
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2020	3 199 240	713 600	170 000	90 000	4 172 840
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2021	648 000	713 600	170 000	90 000	1 621 600
Prix d'exercice d'une option (en €)	5,52	7,70	11,48	6,04	
Prix d'achat d'une action (en €)	2,76	3,85	5,85	6,04	
Cours moyen de l'action au moment de l'exercice	3,50	-	-	-	
Date limite d'exercice	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	déc. 2023	-

(1) Le Conseil d'Administration a approuvé en décembre 2014 un plan d'émission de 2 500 000 droits de souscription. Ces options ont été attribuées par le Comité de Rémunération à hauteur de 2 075 000 pour l'exercice 2014, de 360 000 pour l'exercice 2015 et de 105 000 pour l'exercice 2016. La formule retenue permettra à Econocom Group d'émettre des actions nouvelles lors de l'exercice de ces options.

(2) Le Conseil d'Administration a approuvé en mai 2017 un plan d'émission de 2 000 000 droits de souscription, dont 1 950 000 ont été attribués en décembre 2017 par le Comité de Rémunération. Ces options seront également servies en actions nouvelles à émettre.

(3) Dont 324 000 options (donnant droit à 648 000 actions) ont été exercées fin décembre 2021 et ont donné lieu à l'attribution des actions sous-jacentes en janvier 2022.

Les justes valeurs des options ont été évaluées à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-Scholes-Merton. Les évaluations ainsi que les principales hypothèses retenues sont présentées dans le tableau ci-après :

Informations générales		Hypothèses pour l'évaluation initiale selon IFRS 2					
Plan	Année d'attribution	Options non encore exercées	Juste valeur	Volatilité	Durée d'acquisition	Dividende futur estimé en %	TISR ⁽¹⁾
2014	2014	324 000	0,73	28 %	4 ans	2 %	0,32 %
	2015	356 800	1,00	28 %	4 ans	2 %	0,35 %
	2016	85 000	1,65	30 %	4 ans	2 %	0,02 %
2017	2017	90 000	1,08	29 %	4 ans	2 %	0,13 %

(1) TISR : taux d'intérêt sans risque.

Conformément à la norme IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur en date d'attribution.

La volatilité est calculée par un actuair sur la base d'un historique de quatre ans de cours quotidiens précédant la date d'attribution des options, en adéquation avec la maturité des options.

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 5.10 du Rapport de gestion.

15.3.1.2. Plan d'actions gratuites

En juillet 2021, le Conseil d'Administration d'Econocom a attribué un total de 2 000 000 actions gratuites.

L'acquisition pourra être conditionnée à l'atteinte d'objectifs individuels et/ou collectifs, internes et/ou externes au groupe Econocom.

Le nombre d'actions gratuites non acquises définitivement au 31 décembre 2021 est de 3 000 000.

		Actions gratuites non- acquises au 31 déc.2020	Attribu- tion	Acquisition	Perte ou annula- tion	Actions gratuites non acquises au 31 déc. 2021	Date d'acquisition définitive
2018	3	60 000			(60 000)	-	Mars 2021
	4	60 000			(10 000)	50 000	Mars 2022
	5	60 000			(10 000)	50 000	Mars 2023
2020	1	300 000		(300 000)		-	Juillet 2021
	2	900 000				900 000	Juil/Sept 2022
	3	400 000			(400 000)	-	Juillet 2023
2021	1		400 000			400 000	Juillet 2022
	2		900 000			900 000	Juillet 2023
	3		700 000			700 000	Juillet 2024
Total		1 780 000	2 000 000	(300 000)	(480 000)	3 000 000	-

Chaque tranche est conditionnée à la présence dans le groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition ainsi qu'à des conditions de performance et éventuellement de cours de bourse.

15.3.1.3. Charges de paiement fondé sur des actions Econocom Group dans le compte de résultat

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2021 au titre des paiements en actions s'élève à 2,7 million d'euros comptabilisés en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant.

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2020 au titre des paiements en actions s'élevait à 0,8 million d'euros comptabilisés en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant.

15.3.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 17.

15.3.3. ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nette des coûts de transaction, est comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2021, le groupe détient 37 303 151 actions d'auto-contrôle (soit 16,78 % du nombre d'actions total) par

l'intermédiaire de la société mère Econocom Group SE et de ses filiales.

15.3.4. RÉMUNÉRATION DES ACTIONS

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré à raison de

0,14 euro par action. Le tableau ci-dessous présente également le montant de la rémunération par action payé par le groupe au titre des exercices antérieurs.

	Proposition de remboursement de prime d'émission en 2022 ⁽¹⁾	Prime d'émission remboursée en 2021	Dividende payé en 2020
Rémunération totale en millions €	25,9	22,5	25,7
Rémunération par action en € (après <i>split</i> de l'action)	0,14	0,12	0,12

⁽¹⁾ Déterminé à partir du nombre d'actions totales en circulation au 31 décembre de chaque clôture.

Dans la mesure où ce remboursement de prime d'émission est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2021.

15.3.5. RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la

consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les différences de change en capitaux propres (part du groupe et part des intérêts minoritaires) s'élèvent à -4,8 millions d'euros contre -10,0 millions d'euros au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, elles résultent principalement des fluctuations monétaires sur les devises suivantes : Livre Sterling et Zloty polonais.

15.4. Évolution des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2021, les intérêts minoritaires s'élèvent à 58,4 millions d'euros (66,8 millions d'euros au 31 décembre 2020). Leur évolution est détaillée ci-après :

<i>en millions €</i>	Part minoritaires
Au 31 décembre 2020	66,9
Part de résultat global attribuable aux minoritaires	4,9
Impact des engagements de rachat des minoritaires	(12,6)
Reclassement réserves part du groupe/part des minoritaires suite aux acquisitions complémentaires	-
Diverses transactions affectant les réserves minoritaires	(0,7)
Au 31 décembre 2021	58,4

La part de résultat net reconnue en compte de résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à +4,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 contre +3,4 millions d'euros en 2020.

15.5. Information relative aux intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2021, les intérêts minoritaires concernent principalement les entités « Satellites » d'Econocom au sein des activités Produits & Solutions et Services : Altabox, Asystel Italia, Exaprobe et Helis.

Ces sociétés contribuent en cumul à hauteur de 10,3 % du total du bilan et 24,0 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2021. Individuellement, aucune de ces entités ne représente une contribution significative au total du bilan

ou aux capitaux propres consolidés du groupe Econocom.

Les compte-courants consentis par Econocom Finance SNC à ces sociétés s'élèvent au 31 décembre 2021 à -31,2 millions d'euros.

Après élimination entre ces sociétés et les autres sociétés du groupe, ces entités ont contribué au chiffre d'affaires pour 399,6 millions d'euros en 2021.

16. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a, à l'égard de tiers, une obligation (juridique ou implicite) actuelle provenant d'événements passés et qui provoquera probablement une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes connues à la date d'arrêté des comptes.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices et concernent des risques sociaux. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour des litiges issus du cycle normal d'exploitation et qui devraient probablement trouver une issue dans les 12 mois à venir.

Elles couvrent principalement :

- les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- les risques juridiques et fiscaux (litiges en cours avec des clients, des fournisseurs, des agents ou des administrations fiscales) ;
- les commissions différées (calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat) ;
- les autres provisions.

Passifs éventuels

En dehors des risques généraux mentionnés à la note 19, le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

Provisions pour restructuration et risques sociaux

Les provisions pour restructurations et risques sociaux s'élèvent à 6,6 millions d'euros et couvrent d'une part les coûts à venir liés notamment à la réorganisation de certaines entités et, d'autre part, les litiges avec certains anciens salariés.

Provisions pour risques juridiques, commerciaux et fiscaux

Ce poste inclut des provisions pour risques juridiques et commerciaux pour 15,3 millions d'euros, qui couvrent essentiellement les risques liés aux litiges en cours avec des clients.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques (7,7 millions d'euros) couvrent des risques de nature très variée.

Variation des provisions 2021

en millions €	31 déc. 2020	Var de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change*	31 déc. 2021
Restructurations et Risques sociaux	4,9	1,0	3,6	(1,5)	(1,6)	0,2	6,7
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	23,0	(0,4)	5,1	(2,7)	(5,4)	(3,4)	16,2
Commissions différées	1,4	-	0,2	(0,1)	(0,0)	-	1,4
Autres risques	20,0	(2,8)	1,0	(2,4)	(1,2)	(7,0)	7,7
Total	49,2	(2,2)	9,9	(6,7)	(8,2)	(10,2)	31,9
Long terme	11,5	0,9	0,3	(1,0)	-	(6,7)	5,0
Court terme	37,7	(3,1)	9,6	(5,7)	(8,2)	(3,5)	26,9

Impact Résultats des dotations/reprises

Résultat opérationnel courant	7,9	(5,8)	(6,8)	
Résultat opérationnel non courant	2,0	(0,4)	(1,4)	
Impôt	-	(0,6)	-	
Résultat des activités non poursuivies	-	-	-	

* Correspondent principalement à des reclassements bilantiels

Variation des provisions 2020

en millions €	31 déc. 2019	Var de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 2020
Restructurations et Risques sociaux	6,7	-	2,4	(0,4)	(4,0)	0,3	4,9
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	19,2	-	12,3	(3,7)	(3,8)	(1,0)	23,0
Commissions différées	1,5	-	-	(0,1)	(0,1)	-	1,4
Autres risques	8,5	3,7	12,7	(4,6)	(0,3)	-	20,0
Total	35,8	3,7	27,4	(8,7)	(8,1)	(0,7)	49,2
Long terme	3,3	-	9,7	(0,7)	(0,6)	-	11,5
Court terme	32,6	3,7	17,7	(8,0)	(7,5)	(0,7)	37,7

Impact Résultats des dotations/reprises

Résultat opérationnel courant	11,6	(8,4)	(4,5)	
Résultat opérationnel non courant	8,8	(0,3)	(3,2)	
Impôt	-	-	(0,4)	
Résultat des activités non poursuivies	7,0	-	-	

17. Provisions pour retraites et engagements assimilés

17.1. Description des régimes

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

17.1.1. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

Cas particulier des régimes en Belgique

La législation belge (Loi Vandenbroucke) stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum. Tous les régimes belges à cotisations définies sont de ce fait considérés en IFRS comme des régimes à prestations définies.

À compter du 1^{er} janvier 2016, le taux minimum devant être garanti sur les primes versées dépend du rendement des obligations belges sur 10 ans mais doit être dans la tranche comprise entre 1,75 % et 3,25 %. Il n'y aura pas de distinction entre les contributions employeurs et employés.

En raison de ce rendement minimum garanti pour les régimes à cotisations définies en Belgique, l'employeur est exposé à un risque financier, il existe en effet une obligation légale de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer tous les avantages liés aux coûts des services passés.

Ces plans sont classés et comptabilisés comme des régimes à prestations définies selon IAS 19.

17.1.2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
 - ▶ indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité,
 - ▶ le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année,

- ▶ le montant calculé reste en provision au bilan ;
- les indemnités de cessation de service en Italie :
 - ▶ droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement,
 - ▶ le montant calculé reste en provision au bilan.

Chez Econocom International Italia et Asystel Italia, les droits postérieurs au 1^{er} janvier 2007 ont été transférés à un organisme tiers, la provision ne concerne donc que les droits acquis au 31 décembre 2006, encore à la charge de l'employeur au 31 décembre 2021.

Le transfert vers un fonds tiers ou un fonds de trésorerie n'étant obligatoire en Italie qu'à partir d'un seuil d'effectif, une partie des droits a été conservée par le groupe chez l'entité Bizmatica.

- les assurances « groupe » en Belgique :
 - ▶ plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France et en Belgique. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés pour les activités destinés à être cédées sont comptabilisées en « Passifs détenues en vue de la vente ».

Les sommes qu'Econocom s'attend à verser directement au cours de l'année 2022 au titre de la part employeur aux organismes chargés de la collecte des fonds, seront de l'ordre de 1 million d'euros.

17.2. Hypothèses actuarielles et ajustements liés à l'expérience

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays ⁽¹⁾	
	2021	2020	2021	2020
Âge de départ à la retraite	55-65 ans	63-65 ans	60-65 ans	60-65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	2,40 %	2,20 %	2,40 %	2,00 % - 2,84 %
Taux d'inflation	1,90 %	1,70 %	1,90 %	1,70 %
Taux d'actualisation des engagements	0,90 %	0,35 %	0,90 %	0,35 %
Table de mortalité	INSEE 2014-2016	INSEE 2014-2016	-	-

(1) Individuellement, les « autres pays » ont un impact peu significatif

Le niveau de rotation des effectifs a été déterminé sur la base d'observations statistiques au sein de chaque pays et de chaque activité. Ce niveau de rotation est appliqué en fonction de la classe d'âge des membres du personnel, et pour certains pays, en fonction du statut du salarié (cadre/non cadre).

Une baisse d'environ 0,25 point du taux d'actualisation des engagements

entraînerait une hausse de la provision d'environ 1,5 million d'euros. Une hausse de 0,25 point entraînerait une diminution de la provision de 1,4 million d'euros.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de l'engagement sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

en millions €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Valeur actuelle de l'obligation (a)	64,7	70,7
Valeur actuelle des actifs (b)	26,7	27,4
Impacts des activités non poursuivies et cessions (c)	1,8	1,7
Provision engagements de retraites (a) - (b) - (c)	36,2	41,5
Médailles du travail	0,3	0,2
Provisions pour engagements de retraites et engagements assimilés	36,5	41,8

17.3. Détail des charges et des produits comptabilisés en résultat

Éléments des coûts de retraite

en millions €	31 déc. 2021	31 déc. 2020 retraité*
Coût des services rendus	(3,7)	(3,4)
Réduction/cessation	2,3	2,1
Coût financier	(0,2)	(0,3)
Rendement attendu des actifs de couverture	0,1	0,2
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	(1,4)	(1,3)
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(4,3)	1,4

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2020 des activités considérées comme non poursuivies en 2021 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2020.

Les coûts des services rendus comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne « frais de personnel ». Les coûts financiers qui correspondent au coût de l'actualisation sont comptabilisés en « charges financières ». Les réductions/cessations sont principalement comptabilisées dans le résultat opérationnel non courant.

17.4. Mouvement de la provision au bilan

Variation de la provision 2021

en millions €	31 déc. 2020	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	IFRS 5	Écarts actuariel ⁽¹⁾	31 déc. 2021
France	34,2	(0,4)	1,4	(0,6)	-	(3,2)	31,4
Autres pays	7,3	-	(0,0)	-	(1,5)	(1,1)	4,8
Provisions pour retraite	41,5	(0,4)	1,4	(0,6)	(1,5)	(4,3)	36,2
Médaille du travail (France)	0,2	-	0,1	-	-	-	0,3
Total	41,8	(0,4)	1,5	(0,6)	(1,5)	(4,3)	36,5

⁽¹⁾ Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à -1,0 millions d'euros en 2021, contre -5,1 millions d'euros en 2020, soit une variation de +4,1 million d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles et des effets de périmètre.

Variation de la provision 2020

en millions €	31 déc. 2019	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Écarts actuariel ⁽¹⁾	31 déc. 2020
France	30,5	2,7	0,9	(0,4)	0,5	34,2
Autres pays	6,6	-	0,5	(0,6)	0,8	7,3
Provisions pour retraite	37,1	2,7	1,4	(1,0)	1,4	41,5
Médaille du travail (France)	0,3	-	-	-	-	0,2
Total	37,4	2,7	1,4	(1,0)	1,4	41,8

⁽¹⁾ Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à -5,1 millions d'euros en 2020, contre -4,3 millions d'euros en 2019, soit une variation de -0,8 million d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles et des effets de périmètre.

17.5. Variation des actifs de couverture

Variation des actifs de couverture 2021

en millions €	31 déc. 2020	Effets variation de périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/ cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2021
France	2,0	-	0,0	-	(0,6)	-	-	1,5
Autres pays ⁽¹⁾	25,4	(0,6)	0,1	1,0	(1,4)	0,2	0,5	25,2
Total	27,4	(0,6)	0,1	1,0	(2,0)	0,2	0,5	26,7

⁽¹⁾ Dont 25,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 sur les entités belges.

Ces actifs de couverture sont principalement investis dans des placements financiers auprès de banques et de compagnies d'assurance.

Variation des actifs de couverture 2020

en millions €	31 déc. 2019	Effets variation de périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/ cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2020
France	3,1	(0,8)	0,1	-	(0,4)	-	-	2,0
Autres pays ⁽¹⁾	24,1	-	0,2	1,0	(0,6)	0,2	0,5	25,4
Total	27,3	(0,8)	0,2	1,0	(1,0)	0,2	0,5	27,4

⁽¹⁾ Dont 24,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 sur les entités belges.

17.6. Décaissements attendus des régimes à prestations définies (sans actualisation) à horizon 10 ans

Présentation des échéanciers de décaissements attendus des principaux régimes à prestation définie qui seront versés aux employés soit par les fonds

(actifs de couverture), soit par Econocom directement s'il n'y a pas d'actifs de couverture :

en millions €	Moins d'un an	Entre 1 à 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 10 ans	Total
Décaissements attendus	2,5	1,2	1,8	5,0	29,4	39,9

18. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession.

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, elle est présentée nette des découverts bancaires.

Ces variations de trésorerie 2021 et 2020 sont présentées dans le tableau suivant :

en millions €	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début de l'exercice	648,5	575,6
Variation de la trésorerie nette	(242,7)	72,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture de l'exercice	405,9	648,5

18.1. Commentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à +63,4 millions d'euros en 2021 contre +222,7 millions d'euros en 2020 ; ils résultent principalement :

- d'une capacité d'auto-financement qui s'élève à 133,1 millions d'euros en 2021 contre 101,3 millions d'euros en 2020 ;
- d'une hausse des encours liés aux contrats autoportés dans l'activité Technology Management & Financing pour 22,4 millions d'euros en 2021 (contre une baisse de 52,6 millions d'euros en 2020) ;

l'évolution entre 2020 et 2021 résulte d'une augmentation de l'activité de location d'actifs stratégiques financée sur fonds propres, activité volontairement ralentie ces deux dernières années ;

- d'autres augmentations du besoin en fonds de roulement de 22,0 millions d'euros en 2021 (contre une baisse de 82,9 millions d'euros en 2020), cette hausse du BFR comprend notamment 48,0 millions d'euros d'achat et de transformation de navires en stocks.

18.1.1. CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

<i>en millions €</i>	Notes	2021	2020 retraité*
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence			-
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10.1/10.2	39,7	41,9
Dotations (reprises) nettes sur provisions pour risques et charges		(4,4)	4,4
Variation de provisions pour retraites et engagements assimilés		0,9	0,1
Perte de valeur sur immobilisations financières		-	-
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants		(18,6)	(1,8)
Total provisions, dépréciations et amortissements		17,6	44,5
Variation des intérêts résiduels des actifs donnés en location ⁽¹⁾		5,7	(3,3)
Coût d'actualisation des intérêts résiduels des actifs donnés en location et des engagements bruts de valeurs résiduelles financières		(1,3)	(2,3)
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	4,0
Profits et perte de réévaluation à la juste valeur	2.4	(0,7)	0,4
Charges calculées liées aux paiements en actions		1,9	1,3
Impact des cessions d'activité et changement de méthode d'intégration et autres produits/charges sans incidence sur la trésorerie		(9,9)	(23,6)
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		(10,1)	(20,3)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie		13,2	20,9

⁽¹⁾ La variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location compare d'une année à l'autre la valeur actualisée de ces intérêts résiduels, retraitée des effets de change. Les effets d'actualisation de la période sont neutralisés dans le poste « Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie ».

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2020 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2021.

18.1.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le passage entre le résultat financier inscrit au compte de résultat et celui constitutif de coûts d'endettement présenté dans le TFT se détaille comme suit :

en millions €	Compte de résultat consolidé 2021	Actualisation et variation de juste valeur	Change et autres	Coût de l'endettement financier net 2021
Résultat financier d'exploitation	0,3	(1,3)	3,0	2,0
Autres charges et produits financiers ⁽¹⁾	(9,8)	(0,2)	(2,6)	(12,7)
Total	(9,5)	(1,5)	0,4	(10,6)

(1) Y compris les intérêts courus sur coût amorti de l'OCEANE pour un montant de 3,4 millions d'euros.

18.1.3. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation du besoin en fonds de roulement est présentée ci-après :

en millions €	Notes	31 déc. 2020	Var. BFR 2021	Reclass. des actifs/ passifs détenus en vue de la vente	Autres variations ⁽¹⁾	31 déc. 2021
Autres créances à long terme Brut	10.4	24,5	(1,9)	0,0	0,7	23,3
Stocks – Brut	12.1	85,9	43,1	(1,0)	1,7	129,8
Clients et autres débiteurs – Brut	12.2	970,6	(107,7)	(20,4)	8,4	850,8
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location ⁽²⁾	11.1	175,2	-	-	(4,6)	170,7
Actifs d'impôts courants		12,6	-	(0,5)	(0,9)	10,9
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	17,4	2,1	(1,3)	1,5	19,7
Autres actifs courants	12.2	30,4	(0,7)	0,1	(2,6)	27,1
Clients et autres actifs d'exploitation		1 316,7	(65,1)	(23,1)	4,2	1 232,3
Autres dettes non courantes		(6,6)	(1,8)	(0,0)	(0,9)	(9,3)
Engagement brut de valeurs résiduelles financières ⁽³⁾	11.2	(103,7)	7,4	(1,3)	(0,5)	(98,1)
Passifs d'impôts courants		(13,2)	(1,0)	(0,4)	(2,6)	(17,2)
Fournisseurs et autres crédoeurs	12.3	(992,1)	100,3	18,1	(8,5)	(882,0)
Passifs du contrat	12.4	(62,9)	7,4	2,3	1,1	(52,1)
Autres passifs courants	12.4	(127,5)	(2,8)	0,7	(2,5)	(132,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation		(1 306,0)	109,6	19,4	(13,9)	(1 190,8)
Total Variation du besoin en fonds de roulement			44,5			

(1) Correspond principalement aux mouvements de périmètre, aux variations de juste valeur et aux écarts de conversion.

(2) La variation des intérêts résiduels donnés en location est constatée dans la capacité d'auto-financement.

(3) Correspond à la variation des valeurs résiduelles financières hors effet de change et d'actualisation de la période.

18.2. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations d'investissement, de -6,6 millions d'euros, s'expliquent principalement par :

- -15,3 millions d'euros de décaissements liés aux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles dans les infrastructures et applicatifs informatiques du groupe (cf. note 10) ;
- +6,2 millions d'euros d'encaissement net liés principalement à la cession de la société Alter Way et à l'acquisition de Trams, minorés des paiements de compléments de prix et dettes différées ;
- +2,6 millions d'euros d'encaissements nets liés principalement à la cession de titres de placement.

18.3. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations de financement, -296,5 millions d'euros, s'expliquent principalement par :

- -82,9 millions d'euros de décaissements liés aux rachats d'actions propres ;
- -3,3 millions d'euros de décaissements liés aux rachats d'OCEANE (cf. note 14) ;
- -23,9 millions d'euros de rémunérations versées aux actionnaires du groupe ou de filiales ;
- -97,5 millions d'euros de remboursement net de billets de trésorerie ;
- -52,2 millions d'euros de remboursements nets de dettes financières ;
- -20,3 millions d'euros de décaissements liés aux contrats de location dont Econocom est preneur (bâtiments et véhicules) et présentés ici conformément à la norme IFRS 16 ;
- -13,1 millions d'euros de diminution des dettes de refinancement des contrats de location ;
- -7,9 millions d'euros de paiements d'intérêts financiers intervenus sur la période (dont les coupons versés sur les emprunts obligataires) ;
- +4,6 millions d'euros d'augmentation de capital.

19. Gestion des risques

19.1. Politique de gestion du capital

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux Actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

Les actions d'autocontrôle sont détaillées en note 15.3.3.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance, les options de souscription d'actions (cf. note 15) et les obligations convertibles (cf. note 14).

19.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans les activités Produits & Solutions et Services . Les

risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du groupe.

19.2.1. RISQUE DE MARCHÉ

En fin d'année, la Direction Générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change par le recours à des instruments de couverture tel que les contrats de SWAP et les couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

19.2.1.1. Risque de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Le tableau ci-dessous récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du groupe à une variation de plus ou moins 10 % des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devise étrangère.

Sensibilité du compte de résultat

en millions €	Contribution aux comptes consolidés						Sensibilité à une variation de	
	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Zloty polonais	Autres devises	Total	+ 10 %	(10 %)
Produits des activités poursuivies	2 324,4	71,0	84,8	14,8	9,6	2 504,7	(16,4)	+20,0
Résultat opérationnel courant	120,7	1,1	7,8	0,2	3,7	133,5	(1,2)	+1,4
Résultat net	57,0	0,5	7,4	0,2	5,0	70,1	(1,2)	+1,5

Les achats et ventes de ces filiales sont principalement libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif.

Par ailleurs, le groupe, dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, peut être amené à gérer des contrats de location-financement en dollar américain. Le mécanisme de fonctionnement de ces contrats est tel que le risque de change est naturellement couvert. Quelle que soit la variation du

cours du dollar, l'impact sur le résultat est non significatif.

19.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au niveau de l'endettement brut, le tableau ci-dessous présente la répartition des dettes à taux fixes et celles à taux variables :

en millions €	Au 31 déc. 2021		Au 31 déc. 2020	
	Encours	% dette total	Encours	% dette total
Taux fixe ⁽¹⁾	316,0	67 %	464,9	74 %
Taux variable ⁽²⁾	156,7	33 %	163,5	26 %
Dette brute ⁽²⁾ (cf. note 14.2)	472,7	100 %	628,3	100 %

⁽¹⁾ Dont l'OCEANE (émise en mars 2018). En 2020, une des tranches de l'emprunt « Schuldschein » (115 millions d'euros) remboursée en mai 2021 était à un taux variable ; toutefois, une couverture de taux avait été mise en place dès l'origine ce qui transformait cette exposition à taux variable en taux fixe.

⁽²⁾ Hors concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2021, l'endettement du groupe est en partie à taux variable ; il est constitué des emprunts à court terme (lignes de crédit, billets de trésorerie) ainsi que de l'affacturage, également à court terme.

L'analyse de sensibilité concernant les taux d'intérêt montre que l'impact sur le résultat avant impôt d'une hausse des taux à court terme de 1 % (100 points de base) serait de 1,8 million d'euros.

19.2.3. RISQUE DE VARIATION DE PRIX

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le Groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif, se prémunissant ainsi du risque d'obsolescence. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1.

Les lignes de crédit négociées au 31 décembre 2021 sont présentées ci-après :

2021 en millions €	Total montant disponible	Total montant utilisé
Lignes de crédit non confirmées ⁽¹⁾	86	-
Lignes de crédit confirmées	273	-
Total lignes de crédit	359	-

(1) Échéance de remboursement non définie.

Les lignes de crédit permettent de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement, et ce, au moindre coût.

En octobre 2015, le Groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie sur le marché français. Le plafond de ce programme est de 200 millions d'euros et

Elle est régulièrement comparée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont dressées annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

19.2.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction du Financement est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle, des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe ;
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant ;
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

l'encours au 31 décembre 2021 est de 21,5 millions d'euros.

Les caractéristiques des dettes obligataires sont présentées dans la note 14.2.

La Direction du groupe estime, compte tenu des projections financières actuelles, qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) et des autres passifs (y compris les dettes sur options croisées de rachat de minoritaires)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2021 en millions €	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	58,7	18,0	40,7	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	104,3	24,2	80,1	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	149,0	65,6	67,8	15,5
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	71,9	45,0	26,9	-
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	187,8	0,9	186,9	-
Emprunt obligataire non convertible (Euro PP/Schuldschein)	70,6	57,3	13,3	-
Dettes d'acquisition conditionnées	56,7	47,1	4,7	4,8
Autres passifs non courants	9,3	5,4	4,0	-
Fournisseurs	707,3	707,3	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	174,7	174,7	-	-
Autres passifs courants	12,8	12,8	-	-
Total	1 603,2	1 158,5	424,5	20,2

2020 en millions €	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	57,5	22,5	35,0	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	111,0	29,8	81,2	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	83,8	33,5	50,4	-
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	155,9	130,4	25,5	-
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	192,4	1,0	191,4	-
Emprunt obligataire non convertible (Euro PP/Schuldschein)	212,0	141,5	70,6	-
Dettes d'acquisition conditionnées	61,8	13,4	48,5	-
Autres passifs non courants	6,6	6,6	-	-
Fournisseurs	775,2	775,2	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	215,7	215,7	-	-
Autres passifs courants	5,5	5,5	-	-
Total	1 877,5	1 375,0	502,6	-

19.2.5. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du Groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques ; les contrats de location pour lesquels Econocom porte le risque de contrepartie

représentent moins de 10 % de l'encours de l'activité TMF. Le groupe concentre ces opérations stratégiques avec risque crédit dans sa filiale Econocom Digital Finance Limited afin d'assurer une gestion uniformisée.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 13.1).

Balance âgée des créances échues

2021 en millions €	Valeur comptable	Créances non échues	Répartition par échéances			
			Total échues	Moins de 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
Clients refinanceurs – valeur brute	71,4	65,0	6,5	2,0	0,3	4,2
Autres clients – valeur brute	711,6	573,0	138,5	53,7	5,4	79,3
Perte de valeur sur créances douteuses	(50,9)	(16,2)	(34,7)	(0,2)	(0,4)	(34,1)
Total clients et comptes rattachés nets	732,1	621,9	110,3	55,5	5,3	49,4

19.2.6. RISQUE SUR ACTIONS

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2021 figurent dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition ; il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

20. Engagements hors bilan

20.1. Engagements reçus liés aux acquisitions

Les garanties de passifs accordées par les vendeurs sur les acquisitions des années précédentes, sont d'un montant peu significatif.

20.2. Engagements donnés liés aux cessions

Dans le cadre des cessions intervenues en 2020 et 2021, le groupe a accordé des garanties de passif non significatives.

20.3. Covenant bancaire

Il n'existe qu'un seul covenant qui est associé à l'emprunt obligataire de placement privé Euro PP ainsi qu'à l'emprunt de type *Schuldschein* (placement privé de droit allemand). Son non-respect ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation de taux d'intérêt durant la période où le groupe n'atteint pas le ratio. Le ratio est calculé le 31 décembre de chaque année et correspond au rapport entre la dette nette comptable et l'EBITDA *pro-forma*. Ce ratio ne peut dépasser 3 pendant deux exercices consécutifs. Au 31 décembre 2021, ce covenant était respecté.

20.4. Engagements de garantie

en millions €

**Garanties données
totales 2021**

Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement et de ses emprunts ⁽¹⁾	462,4
Garanties données par Econocom aux refinanceurs en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom ⁽²⁾	298,2
Garanties données aux clients et aux fournisseurs dans le cadre des activités commerciales du groupe et autres	192,0
Total des garanties données	952,6

⁽¹⁾ Dont 107,4 millions d'euros ont été constatés en dettes financières. Le montant de garanties relatives à des lignes de financement non utilisées au 31 décembre 2021 s'élève à 355,1 millions d'euros contre 295,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

⁽²⁾ Dont 206,9 millions d'euros refinancés au 31 décembre 2021, incluant 64,0 millions d'euros au bilan au titre des dettes de contrats de location financement avec recours. Le montant de garanties données aux refinanceurs qui n'a pas fait l'objet de refinancement au 31 décembre 2021 s'élève à 91,3 millions d'euros contre 64,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

<i>en millions €</i>	À moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Engagements donnés	60,8	676,9	214,9	952,6	764,2
Garanties données aux banques	27,4	435,0	-	462,4	351,1
Garanties données aux refinanciers	-	83,3	214,9	298,2	291,3
Garanties données aux clients et fournisseurs	33,3	157,6	-	190,9	121,8
Autres garanties	0,1	1,0	-	1,1	-
Engagements reçus	0,6	4,9	0,6	6,0	2,0
Cautions et Gages	0,6	4,9	0,6	6,0	2,0

21. Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers

21.1. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Transfert uniquement des flux de trésorerie

Dans le cas où le groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le

Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Conservation de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Conservation du contrôle de l'actif financier

Si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si le groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Décomptabilisation totale

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres.

Décomptabilisation partielle

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulé, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net. Un profit ou une perte cumulée qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

Dettes d'affacturage

Afin de diversifier les sources de financement de son besoin en fonds de roulement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales du groupe Econocom ont recours à des programmes d'affacturage.

L'affacturage entraîne, *via* la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon la norme IFRS 9 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie de la trésorerie reçue.

Affacturage inversé ou reverse factoring

Le reverse factoring est une opération de cession de créances commerciales à un factor, organisée par la société débitrice des créances. Les accords d'affacturage inversé font intervenir trois parties qui signent deux contrats : un contrat de cession des créances entre le fournisseur et le factor et une convention entre le factor et le client qui s'engage à payer les factures cédées par le fournisseur au factor.

Selon la norme IFRS 9, il n'y a pas extinction de la dette si elle n'est pas légalement éteinte et si ses modalités ne sont pas substantiellement modifiées. Dans ce cas, la dette reste classée en dettes fournisseurs.

Au vu de ces dispositions de la norme et des caractéristiques des contrats, le Groupe analyse et émet un jugement sur le traitement comptable des opérations de reverse factoring.

21.2. Informations sur les transferts d'actifs – Actifs non intégralement décomptabilisés

Cession de créances commerciales

En vue d'optimiser la gestion de la trésorerie de ses activités Services et Produits & Solutions, le groupe cède, tout au long de l'année, une partie de ses

créances à des sociétés d'affacturage. À fin décembre 2021, la société a présenté des balances de 237,7 millions d'euros aux sociétés d'affacturage, obtenant un financement sans recours de 202,5 millions d'euros. Le montant non financé de 22,4 millions d'euros est présenté en immobilisations financières et en autres créances, et correspond à des créances incessibles (dépôts de garantie).

en millions €	2021	2020
Créances présentées au factor :	237,7	275,3
dont dettes	12,8	7,5
dont créances non cédées	22,4	45,5
Créances cédées sans recours*	202,5	222,3

* Les créances cédées excluent la part financée avec recours qui est classée en dette

La charge globale liée à l'affacturage s'est élevée à 2,9 millions d'euros en 2021 contre 2,8 millions d'euros en 2020.

A noter qu'à fin décembre 2021, Econocom a eu recours à de l'affacturage inversé pour un montant de 75,7 millions d'euros (contre 96,2 millions d'euros à fin 2020). Considérant qu'il y a de pas novation légale de la dette et que les modalités ne sont pas substantiellement modifiées, ce montant reste en dettes fournisseurs.

Refinancement avec recours

Dans certains cas très minoritaires, le groupe Econocom conserve le risque de

crédit sur des encours transférés. Il est à noter que, dans cette situation, le groupe transfère au refinancier, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction.

Cependant, le groupe a comptabilisé une dette financière égale au total de l'encours avec recours et un actif brut (« implication continue » au sens de la norme IFRS 9) enregistré en créances clients pour un montant de 64,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 76,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

21.3. Informations sur les transferts d'actifs relatifs au refinancement – Actifs décomptabilisés

21.3.1. NATURE DES IMPLICATIONS CONTINUES

Valeurs résiduelles financières

Les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, sauf cas très minoritaires, refinancés sans recours.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, le Groupe décomptabilise les encours de contrats de location refinancés sans recours.

En revanche, le groupe vend fréquemment avec obligation de rachat le matériel sous-jacent aux contrats de location, en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au passif du bilan.

Autres implications continues

Les principales formes juridiques des contrats de refinancement des encours de loyers sont les suivantes :

- encours cédés en cession simple : Econocom estime ne pas avoir d'autre implication au sens d'IFRS 7 sur ces contrats ;
- encours cédés en cession de créances : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs ;
- encours cédés par des contrats de location-financement : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle.

Le risque lié à ces implications continues est avant tout lié à la bonne qualité des relations commerciales d'Econocom avec ses clients,

et donc considéré, géré et éventuellement provisionné comme un risque opérationnel et non un risque financier.

La société Les Abeilles a obtenu en février 2021, pour trois remorqueurs, un financement de 30 millions d'euros sur une durée de 7 ans. Considérant que ce financement s'assimile à une cession sans recours des créances de finance lease détenues par Les Abeilles sur la Marine Nationale au titre du contrat qui les lie, il est déconsolidé au 31 décembre 2021 pour un montant de 24 millions d'euros.

La société Econocom Digital Finance Limited se finance notamment au travers de deux contrats assimilés à des cessions sans recours des créances de finance lease qu'elle détient. À ce titre, 55,6 millions d'euros sont déconsolidés au 31 décembre 2021 (contre 45,9 millions d'euros au 31 décembre 2020).

21.3.2. COMPTABILISATION AU COMPTE DE RÉSULTAT

Pour le groupe Econocom, le coût de transfert des encours est un coût opérationnel pris en compte dans l'analyse économique de chaque opération ; il est donc inclus dans le résultat opérationnel courant. Les coûts liés à l'affacturage des créances clients comme les gains et coûts de désactualisation liés aux intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et aux engagements bruts de valeurs résiduelles financières sont considérés comme des coûts opérationnels et sont inclus dans le résultat financier d'exploitation.

21.3.3. RÉPARTITION DES TRANSFERTS LORS DE LA PÉRIODE

Le refinancement fait partie du cycle opérationnel des ventes et sa saisonnalité est donc liée à celle de notre activité et non à la présentation du bilan.

Une partie importante de cette activité se déroule en décembre qui est traditionnellement pour les entreprises un mois important dans le domaine des investissements informatiques, télécoms et plus largement numériques.

22. Informations sur les parties liées

L'objet de cette note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le groupe et ses parties liées.

22.1. Rémunérations des dirigeants

Les principaux dirigeants du groupe sont le Président, le Vice-Président, les Administrateurs Délégués, les membres du Comité Exécutif.

Les conditions de rémunérations du Président, du Vice-Président et des personnes déléguées à la gestion journalière

sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des Rémunération et des Nomination. Le Conseil a donné mandat à son Président pour déterminer les rémunérations des autres dirigeants du groupe sur avis du Comité des Rémunération et des Nominations.

<i>en millions €</i>	2021	2020
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	(4,8)	(3,7)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de départ	-	(0,7)
Paielements fondés sur des actions	(2,8)	(0,8)
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-
Total	(7,7)	(5,2)

⁽¹⁾ Seules les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont présentées ci-dessus, ce qui exclut les jetons de présence versés aux Administrateurs non-exécutifs.

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges pour les membres du Comité Exécutif et les Administrateurs Délégués. Ce tableau exclut les honoraires facturés aux entités du groupe Econocom par les dirigeants, ces honoraires sont reportés dans la note 22.2 ci-après.

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif est détaillée dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en note 5.7.1.

22.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent

essentiellement les principales opérations réalisées avec le Président du Conseil d'Administration, son Vice-Président, ses Administrateurs Délégués et Exécutifs ou avec les sociétés dans lesquelles ils exercent un contrôle ou une influence notable. Ces transactions excluent les éléments de rémunérations déjà présentés dans le paragraphe précédent.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

en millions €	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Econocom International BV (EIBV)	0,2	0,4	(1,4)	(2,0)	-	0,1	-	-
SCI de Dion-Bouton	-	1,6	(2,8)	(2,1)	2,4	2,3	-	-
SCI JMB	-	-	(1,2)	(1,2)	0,5	0,3	0,3	-
SCI Maillot Pergolèse	-	-	(0,2)	(1,2)	-	0,1	-	-
APL	-	-	(0,8)	(0,1)	-	-	-	0,1
Orionisa consulting	-	-	(0,1)	(0,3)	-	-	-	-
Métis	-	-	(1,3)	(1,2)	-	-	0,8	0,7
Total	0,2	2,0	(7,7)	(8,1)	2,9	2,7	1,2	0,8

Relations avec les entités contrôlées par Jean-Louis Bouchard

La SCI Dion-Bouton, dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, est propriétaire de l'immeuble de Puteaux. Elle a perçu 2,8 millions d'euros au titre des loyers de 2021 (2,1 millions d'euros en 2020). En outre, le groupe Econocom a une créance de 2,4 millions d'euros représentative des cautions immobilières versées par Econocom France SAS à la SCI Dion-Bouton.

La société Econocom International BV (EIBV), dont Jean-Louis Bouchard est Associé, est une société non cotée qui détient directement 40,1% du capital d'Econocom Group SE au 31 décembre 2021. Elle a facturé à Econocom Group SE et à ses filiales des prestations de Direction et d'animation du groupe pour un montant de 1,4 millions d'euros en 2021 (2,0 millions d'euros en 2020). Elle a par ailleurs supporté 0,2 million d'euros de refacturations par les entités du groupe Econocom.

La SCI JMB, propriétaire de l'immeuble de Villeurbanne et dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, a facturé des loyers et charges locatives au groupe pour un total de 1,2 million d'euros sur 2021 (1,2 million d'euros en 2020). La société Econocom SAS a une créance de 0,3 million d'euros de cautions.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés à Clichy et aux Ulis, dont Jean-Louis Bouchard est Associé et Robert Bouchard Gérant, représentent des loyers et charges locatives sur le 1^{er} trimestre 2021, pour 0,2 million d'euros. Le groupe Econocom n'est plus locataire des locaux de Clichy depuis le 1^{er} semestre 2021.

Autres relations avec des parties liées

La société APL, dont Robert Bouchard est le dirigeant, a facturé des prestations opérationnelles pour un montant de 0,8 million d'euros sur 2021 (0,1 million d'euros en 2020).

Econocom Group s'est engagé en 2017 à souscrire un montant de 3,0 millions d'euros dans le fonds d'investissements Educapital I FCPI, géré par une société de gestion (Educapital SAS) dont Marie-Christine Levet, administratrice indépendante d'Econocom Group, est présidente et actionnaire. Au 31 décembre 2021, 2,4 millions d'euros avaient déjà été apportés.

La société Métis, contrôlée par Philippe Gouillioud, a réalisé des prestations pour un montant de 1,3 million d'euros.

23. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Renforcement de la gouvernance

Le 20 janvier 2022, Econocom a annoncé le renforcement de sa gouvernance avec les deux nominations suivantes à la tête du groupe :

- Laurent Roudil en tant que CEO est proposé en tant qu'Administrateur Délégué à la prochaine Assemblée Générale,

- Angel Benguigui en tant que Directeur Général Délégué.

Ce renforcement de notre gouvernance vise à soutenir l'ambition du groupe de changer d'échelle et d'entrer dans une nouvelle phase de croissance.

07

actionnnariat

1. Vie du titre et Actionnaires	274		
1.1. Évolution du cours de bourse de l'action Econocom Group SE	274		
1.2. Nom, siège social et constitution	276		
1.3. Objet social (article 3 des statuts)	276		
1.4. Capital	277		
1.5. Droits attachés aux actions	281		
		1.6. Assemblées Générales	285
		1.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société	288
		1.8. Notifications des participations importantes	289
		1.9. Premier Actionnaire d'Econocom	290

1. Vie du titre et Actionnaires

1.1. Évolution du cours de bourse de l'action Econocom Group SE

2019	Prix (en €)			Volume		Valeur d'actions traitées (en milliers €)
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Prix	Nombre (en €)	
Janvier	3,23	2,79	3,09	3,03	6 359 334	19 300
Février	3,72	2,98	3,55	3,40	8 183 178	27 805
Mars	3,80	3,36	3,55	3,59	6 010 681	21 567
Avril	4,01	3,45	3,62	3,68	3 878 115	14 262
Mai	3,62	2,94	3,11	3,14	3 863 691	12 116
Juin	3,40	2,93	3,07	3,11	2 996 948	9 331
Juillet	3,24	2,88	3,01	3,05	3 320 357	10 120
Août	3,24	2,68	2,71	2,87	2 878 893	8 258
Septembre	2,95	2,28	2,30	2,55	3 728 108	9 490
Octobre	2,48	2,00	2,34	2,32	6 831 355	15 821
Novembre	2,62	2,30	2,35	2,43	3 205 255	7 782
Décembre	2,44	2,22	2,43	2,28	2 375 624	5 427
Total 2019	4,01	2,00	2,43	3,01	53 631 539	161 281

2020	Prix (en €)			Volume		
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Prix	Nombre (en €)	Valeur d'actions traitées (en milliers €)
Janvier	2,64	2,18	2,57	2,43	5 218 108	12 657
Février	2,88	2,42	2,53	2,67	4 586 770	12 246
Mars	1,37	2,62	1,45	1,79	9 268 272	16 632
Avril	1,98	1,43	1,76	1,80	4 544 070	8 166
Mai	1,98	1,60	1,98	1,77	3 774 087	6 688
Juin	2,20	1,77	1,80	1,98	3 556 799	7 042
Juillet	2,39	1,68	2,35	2,06	5 729 737	11 825
Août	2,53	2,22	2,53	2,41	3 212 973	7 731
Septembre	2,80	2,18	2,58	2,53	8 349 002	21 107
Octobre	2,65	1,76	1,89	2,13	7 045 390	15 034
Novembre	2,49	1,87	2,37	2,22	5 763 940	12 778
Décembre	2,56	2,36	2,46	2,47	3 577 779	8 840
Total 2020	2,88	1,37	2,46	2,18	64 626 927	140 745

2021	Prix (en €)			Volume		
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Prix	Nombre (en €)	Valeur d'actions traitées (en milliers €)
Janvier	2,78	2,37	2,55	2,52	4 172 326	10 504
Février	3,19	2,53	3,08	2,95	6 967 963	20 576
Mars	3,48	3,09	3,35	3,29	6 622 027	21 774
Avril	3,58	3,29	3,33	3,43	4 056 338	13 913
Mai	3,40	3,08	3,28	3,23	3 630 484	11 735
Juin	3,63	3,18	3,20	3,41	2 379 750	8 104
Juillet	3,70	3,11	3,67	3,38	2 672 224	9 045
Août	3,74	3,17	3,59	3,49	2 152 230	7 514
Septembre	3,69	3,13	3,33	3,34	3 056 633	10 207
Octobre	3,69	2,81	3,66	3,18	5 837 449	18 588
Novembre	3,94	3,18	3,36	3,60	4 712 484	16 985
Décembre	3,67	3,31	3,65	3,51	2 178 589	76 367
Total 2021	3,94	2,37	3,65	3,23	48 438 497	156 582

1.2. Nom, siège social et constitution

Dénomination : Econocom Group SE

Siège social : Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Tél. 32 2 790 81 11).

Forme juridique, constitution, publications

Econocom a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit belge, suivant acte reçu par M^e Jacques Possoz, notaire, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11). Elle a été transformée en Société Européenne par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 décembre 2015, suivant acte du même jour reçu par M^e Tim Carnewal, notaire, publié aux Annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2015.

Econocom est une Société Européenne régie par les dispositions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de Société Européenne (le « règlement SE »), et de la Directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001, complétant le statut de Société Européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs et par les dispositions du droit belge relatives aux Sociétés Européennes ; ainsi que, pour toutes les matières partiellement ou non couvertes par le règlement SE, par le droit belge applicable aux Sociétés Anonymes dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés Européennes. Econocom a la qualité de société cotée au sens de l'article 1:11 du Code des sociétés et des associations (« CSA »).

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

Durée : la Société a été constituée pour une durée illimitée.

Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.3. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, le financement de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télécommunication, et d'Internet des Objets (« IoT ») ;
- l'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés, tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières y relatives.

À cet effet, la Société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, d'acquisition, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

La Société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou partie, directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.

La Société peut effectuer ses activités en son nom propre ou au nom de tiers, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui.

1.4. Capital

1.4.1. CAPITAL (ARTICLE 5 DES STATUTS)

Au 31 décembre 2021, le capital d'Econocom s'élève à 23 662 014,74 euros et est représenté par 222 281 980 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominative ou dématérialisée. Il est entièrement libéré.

1.4.2. MODIFICATION DU CAPITAL PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ARTICLE 6 DES STATUTS)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts.

Lors de toute augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, et ce sur proposition du Conseil d'Administration.

Les nouvelles actions à souscrire en espèces sont offertes par préférence aux Actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts ou par le Conseil d'Administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux

clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital peut être amorti sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

1.4.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2021, le capital d'Econocom s'élève à 23 662 014,74 euros et est représenté par 222 281 980 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme d'actions nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

Le capital autorisé disponible s'élève, au 31 décembre 2021, à 23 512 749,67 euros (hors primes d'émission).

Les variations du capital intervenues au cours des trois derniers exercices sont décrites ci-après.

Le capital n'a pas subi de variations en 2018.

Le capital a subi les variations suivantes en 2019 :

Dans le cadre de l'exercice d'options de souscription par un bénéficiaire du Plan d'Options de Souscription 2014, Econocom Group a procédé :

- le 21 juin 2019 à l'émission de 240 000 nouvelles actions à la suite de laquelle le capital d'Econocom Group s'élevait à 23 512 749,67 euros, représenté par 245 380 430 actions.

Le capital a subi les variations suivantes en 2020 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 a décidé de la destruction de 24 500 000 actions propres, sans modification du capital d'Econocom Group.

Par ailleurs, la même Assemblée Générale a mis en place un droit de vote double pour les Actionnaires inscrits sur le registre nominatif depuis plus de deux ans.

Au 31 décembre 2020, le capital est représenté par 220 880 430 actions et 280 656 613 droits de vote.

Le capital a subi les variations suivantes en 2021 :

Dans le cadre de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires du Plan d'Options de Souscription 2014, Econocom Group a procédé à l'émission :

- le 13 août 2021, de 400 000 actions portant le capital à 23 555 349,67 euros représenté par 221 280 430 actions ;
- le 1^{er} septembre 2021, de 50 000 actions portant le capital à 23 560 674,67 euros représenté par 221 330 430 actions ;
- le 29 septembre 2021, de 50 000 actions portant le capital à 23 565 999,67 euros représenté par 221 380 430 actions ;
- le 29 octobre 2021, de 110 000 actions portant le capital à 23 577 714,67 euros représenté par 221 490 430 actions ;
- le 9 décembre 2021, de 218 650 actions portant le capital à 23 601 000,89 euros représenté par 221 709 080 actions ;
- le 17 décembre 2021, de 572 900 actions portant le capital à 23 662 014,74 euros représenté par 222 281 980 actions.

En synthèse, le capital et le nombre d'actions, depuis le 1^{er} janvier 2011, ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Total de l'opération (en €)	Nbre d'actions	Capital souscrit (en €)
1 ^{er} janv. 2011						26 172 897	17 076 677,70
14 sept. 2012	Annulation d'actions propres	(2 000 000)	-	-	-	24 172 897	17 076 677,70
14 sept. 2012	Division de l'action par 4	72 518 691	-	-	-	96 691 588	17 076 677,70
12 sept. 2013	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	9 527 460	1 682 642,38	50 734 212,37	52 416 854,75	106 219 048	18 759 320,08
18 nov. 2013	Augmentation de capital en paiement d'une offre publique d'acquisition	6 313 158	1 114 965,29	36 763 982,71	37 878 948,00	112 532 206	19 874 285,37
31 déc. 2013	Annulation d'actions propres	(6 014 892)	-	-	-	106 517 314	19 874 285,37
24 janv. 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	20 000	3 732,00	101 268,00	105 000,00	106 537 314	19 878 017,37
25 fév. 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	266 028	49 640,82	1 347 006,18	1 396 647,00	106 803 342	19 927 658,19

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Total de l'opération (en €)	Nbre d'actions	Capital souscrit (en €)
26 mars 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	210 592	39 296,47	1 066 311,53	1 105 608,00	107 013 934	19 966 954,66
28 mai 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	708 428	132 192,66	3 587 054,34	3 719 247,00	107 722 362	20 099 147,32
18 juin 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	7 850 228	1 464 852,54	39 748 844,46	41 213 697,00	115 572 590	21 563 999,86
29 déc. 2014	Annulation d'actions propres	(3 053 303)	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86
17 fév. 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	400 000	76 640,00	4 299 240,00	4 375 880,00	112 919 287	21 640 639,86
3 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 198 194	229 573,97	12 883 101,71	13 112 675,68	114 117 481	21 870 213,83
16 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	800 000	153 280,00	8 603 440,00	8 756 720,00	114 917 481	22 023 493,83
21 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 144 500	219 286,20	12 311 386,50	12 530 672,70	116 061 981	22 242 780,03
24 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	657 418	125 961,29	7 072 897,29	7 198 858,58	116 719 399	22 368 741,32
31 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 961 518	375 826,85	21 106 537,80	21 482 364,65	118 680 917	22 744 568,17
6 avril 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	3 889 298	189,50	41 855 117,90	42 600 307,40	122 570 215	23 489 757,66
2 juin 2017	Division de l'action par deux	122 570 215	-	-	-	245 140 430	23 489 757,66
21 juin 2019	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	240 000	22 992	639 408	662 400	245 380 430	23 512 749,67
19 mai 2020	Annulation d'actions propres	(24 500 000)	-	-	-	220 880 430	23 512 749,67
13 août 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	400 000	42 600	1 061 400	1 104 000	221 280 430	23 555 349,67

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Total de l'opération (en €)	Nbre d'actions	Capital souscrit (en €)
1 ^{er} sep. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 330 430	23 560 674,67
29 sep. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 380 430	23 565 999,67
29 oct. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	110 000	11 715	291 885	303 600	221 490 430	23 577 714,67
9 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	218 650	23 286,22	580 187,78	603 474	221 709 080	23 601 000,89
17 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	572 900	61 013,85	1 520 190,15	1 581 204	222 281 980	23 662 014,74

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une période de cinq ans à compter de la publication des Statuts ainsi modifiés, d'augmenter le capital conformément aux articles 7:198 et 7:199 du CSA, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, pour un montant maximum de 23 512 749,67 euros.

Aux termes de cette même Assemblée Générale Extraordinaire, il a été donné au Conseil d'Administration la faculté d'aliéner des actions de la Société dans les cas prévus par le CSA, en ce compris à une ou plusieurs personnes déterminées. Pour autant que de besoin, cette autorisation est étendue aux aliénations d'actions propres de la Société par ses filiales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 7:215 du CSA. Ce plafond avait été fixé

lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 autorisant ainsi le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions propres pour une période de cinq ans.

À la suite de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société.

Elle a fixé à un euro par action le prix minimum de rachat et à 10 euros par action le prix maximum. Par ailleurs, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre en gage les actions propres de la Société, conformément à l'article 7:226 du CSA. Cette autorisation est également valable pour une durée de cinq ans.

Au 31 décembre 2021, Econocom Group détenait 19 438 183 actions propres, représentant 8,74 % du nombre total d'actions en circulation.

1.5. Droits attachés aux actions

1.5.1. PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DROIT DE VOTE

1.5.1.1. Participations aux Assemblées Générales

1.5.1.1.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les Actionnaires ont le droit de participer aux Assemblées Générales d'Econocom Group, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour assister aux Assemblées Générales, développées dans la section « Assemblées Générales » du présent chapitre.

Les titulaires d'obligations, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

1.5.1.1.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les Actionnaires qui représentent un dixième du capital d'Econocom ont le droit de requérir du Conseil d'Administration ou du Commissaire qu'ils convoquent une Assemblée Générale des Actionnaires.

1.5.1.1.3. Droit d'ajouter des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les Actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 3 % du capital d'Econocom Group ont le droit de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que de déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux Assemblées convoquées après qu'une première Assemblée n'a pas pu délibérer valablement,

le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les Actionnaires désirant exercer ce droit doivent :

- (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital d'Econocom Group à la date d'introduction de leur demande ; et
- (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital d'Econocom.

La possession est établie soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation, établie par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les demandes des Actionnaires sont adressées à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles sont accompagnées, selon le cas, des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision correspondantes et/ou du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour. Les demandes doivent également indiquer à quelle adresse postale ou électronique Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^e jour qui précède la date de l'Assemblée Générale concernée.

Econocom accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15^e jour calendaire avant l'Assemblée Générale. De même des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site Internet de la Société (<https://econocom.com>).

Néanmoins les procurations et formulaires de vote par correspondance qui auront déjà été envoyés à Econocom resteront valables pour les points de l'ordre du jour

mentionnés. Le mandataire aura cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter qui font l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de l'Actionnaire qu'il représente. Le mandataire sera tenu d'en informer l'Actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'Actionnaires.

1.5.1.1.4. Droit de poser des questions

Tous les Actionnaires ont, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Tous les Actionnaires ont également, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs et le Commissaire sont obligés de répondre à ces questions dans la mesure où ceci n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire. Les questions ayant le même objet peuvent être groupées de sorte que les Administrateurs et Commissaire y fournissent une réponse globale.

Les questions peuvent être adressées avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions adressées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom Group au plus tard le sixième jour calendaire avant l'Assemblée ; elles ne seront prises en compte que si l'Actionnaire a rempli les conditions d'admission à l'Assemblée Générale.

1.5.1.1.5. Autres droits d'informations

Tous les Actionnaires d'Econocom Group bénéficient de droits d'informations.

La plupart des droits d'informations concernent les Assemblées Générales des Actionnaires. Ils incluent, entre autres, le droit de consulter, ou en obtenir sans frais une copie :

- (i) le texte des convocations et, le cas échéant, de l'ordre du jour amendé ;
- (ii) le nombre total d'actions et de droits de vote ;
- (iii) les documents qui seront présentés à l'Assemblée Générale (comptes annuels, rapports et autres documents décrits à l'article 7:148 du CSA) ;
- (iv) pour chaque sujet à traiter à l'ordre du jour, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration ;
- (v) le cas échéant, les propositions de décision introduites par des Actionnaires, dès que possible après leur réception par la Société ; et
- (vi) les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Ces documents/données peuvent être consultés sur le site Internet d'Econocom (<https://econocom.com>) et, aux jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social d'Econocom Group, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, à compter de la date de publication de la convocation. Les détenteurs d'actions nominatives recevront par ailleurs une copie de ces documents en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale.

1.5.1.2. Droit de vote aux Assemblées Générales

1.5.1.2.1. Principe

Chaque action donne droit à une voix - sous réserve des cas de suspension prévus par la loi - à l'exception des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux (2) années sans interruption au nom du même Actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société, qui donnent chacune droit à deux (2) voix, sous réserve des dispositions légales applicables.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- l'approbation des comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS ne devant pas faire l'objet d'une approbation) ;
- la désignation et la révocation des Administrateurs et du Commissaire ;
- l'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;
- la fixation du montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire relativement à l'exercice de leur mandat ;
- la distribution des bénéfices ;
- l'introduction d'actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- l'autorisation de certains actes du Conseil d'Administration ;
- l'approbation du rapport de rémunération ;
- l'habilitation d'acquisition d'actions propres ;
- les décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- l'approbation des modifications aux Statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

1.5.1.2.2. Quorum de présence et majorité

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux Statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux Statuts porte sur l'objet social, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix. Ces conditions de présence et de majorité sont également applicables lorsque l'Assemblée Générale statue sur l'autorisation d'acquérir ou d'aliéner des titres auto-détenus, ainsi que sur l'autorisation de procéder à une telle acquisition sans l'autorisation de l'Assemblée Générale pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

1.5.1.2.3. Vote par procuration

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoirs, Actionnaire ou non, conformément aux dispositions des articles 7:142 à 7:145 du CSA.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication

d'un ordre du jour complété conformément à l'article 7:130 du CSA reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre.

1.5.1.2.4. Vote à distance

Les Actionnaires qui ont accompli les formalités de participation visées ci-dessous peuvent voter à toute Assemblée Générale par correspondance ou, si la convocation le permet, grâce à un moyen de communication électronique. Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale. Si la convocation permet aux Actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les Actionnaires votant à distance.

1.5.2. DISTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement n'étant plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'Assemblée Générale, qui en détermine souverainement l'affectation à la majorité simple des voix émises, dans les limites imposées aux articles 7:212 et 7:214 du CSA. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au

montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions du CSA, distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

1.5.3. LIQUIDATION

En cas de dissolution d'Econocom, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale et à défaut de pareille nomination, par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de Comité de Liquidation.

Ils disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 2:87 et suivants du CSA. L'Assemblée Générale détermine les émoluments des liquidateurs. Les liquidateurs ne peuvent entrer en fonction qu'après homologation, par le tribunal de commerce, de leur nomination par l'Assemblée Générale conformément aux articles 2:83 et suivants du CSA.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sert d'abord à rembourser en espèces ou en titres, le montant libéré non amorti des actions.

Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés soit par des remboursements préalables en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

1.5.4. DROIT DE PRÉFÉRENCE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En cas d'augmentation de capital en espèces, avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces, les Actionnaires existants ont, en principe, un droit de souscription préférentielle pour souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou warrants proportionnellement à la part de capital représentée par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société peut, cependant, limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à des conditions particulières sur présentation d'un rapport du Conseil d'Administration. Une telle décision doit satisfaire des conditions de quorum, de vote et de présence à la décision identiques aux conditions de la décision d'augmentation du capital de la Société. Les Actionnaires peuvent également autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé.

1.5.5. MODIFICATIONS DES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Les droits attachés aux actions émises par Econocom Group peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

1.6. Assemblées Générales

Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié la date de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue à l'article 27 des statuts. Désormais, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans le quatrième lundi du mois de

mars, à onze heures. Si le jour est un jour férié légal, l'Assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration soumet aux Actionnaires les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables applicables, les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur ces comptes. L'Assemblée décide ensuite de l'approbation des comptes annuels statutaires, de l'affectation du résultat, de la décharge des Administrateurs et du Commissaire et, le cas échéant, de la nomination, de la révocation ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

Assemblées Générales Extraordinaires et Assemblées Générales Spéciales

Une Assemblée Générale Spéciale ou, le cas échéant, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande du Président du Conseil d'Administration, d'un Administrateur Délégué, du Commissaire ou d'un ou plusieurs Actionnaires représentant le dixième au moins du capital (article 27 des Statuts).

Contenu des convocations aux Assemblées Générales

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins les éléments d'informations suivants :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée Générale ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les Actionnaires pour être admis à l'Assemblée Générale et

pour y exercer leur droit de vote, notamment le délai dans lequel l'Actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée :

- ▶ les droits des Actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour, de déposer des propositions de décision et de poser des questions ainsi que le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les Actionnaires peuvent adresser leur demandes. La convocation indique également, le cas échéant, la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site Internet de la Société,
- ▶ la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment un formulaire qui peut être utilisé pour le vote par procuration, les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire ainsi que le délai dans lequel le droit de vote par procuration doit être exercé,
- ▶ le cas échéant, les procédures et délais établis par ou en vertu des Statuts, permettant de participer à distance à l'Assemblée Générale, et de voter à distance avant l'Assemblée (articles 28 et 34 des Statuts) ;
- l'indication de la date d'enregistrement, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont Actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir, notamment le texte intégral des documents et des propositions de décision visés, ainsi que des démarches à effectuer à cet effet ;

- l'indication de l'adresse précise du site Internet sur lequel les informations visées ci-dessous seront disponibles.

Mise à disposition sur le site Web d'Econocom

En outre, le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et de manière ininterrompue jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, les informations suivantes sont mises à disposition des Actionnaires sur le site Internet d'Econocom (<https://econocom.com>) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui y auraient été portés, et/ou des propositions de décision qui seules auraient été formulées endéans les délais impartis ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation, y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus ;
- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ;
- pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration. En outre, les propositions de décision formulées par les Actionnaires en application de l'article 7:130 du CSA sont ajoutées au site Internet dès que possible après leur réception par la Société ;
- les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et, le cas échéant, pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque Actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point ci-dessus ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet pour des

raisons techniques, la Société indique sur son site Internet comment obtenir ces formulaires sur papier. Dans ce cas, Econocom est tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque Actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom (<https://econocom.com>) pendant une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée Générale à laquelle elles se rapportent.

Formalités et délais de convocation

Les convocations pour toute Assemblée Générale doivent être faites par des annonces insérées trente jours au moins avant ladite Assemblée :

- dans Le Moniteur belge ;
- dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si la convocation concerne une Assemblée Générale Ordinaire tenue dans la commune, au lieu, jour et heure indiqués dans les Statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, le rapport annuel, le rapport du Commissaire et le vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire ;
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées 30 jours avant l'Assemblée Générale aux titulaires de titres nominatifs visés par le CSA, aux Administrateurs et au Commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de

cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (<https://econocom.com>).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première Assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait au paragraphe ci-dessus lors de la première convocation, que la date de la deuxième Assemblée ait été indiquée dans la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun sujet à traiter nouveau, le délai de trente jours visé ci-dessus est porté à 17 jours au moins avant l'Assemblée.

Formalités à satisfaire pour assister à l'Assemblée Générale

Le droit pour un Actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet Actionnaire à la date d'enregistrement, à savoir, le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale, à 24 heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire le jour de l'Assemblée Générale.

Les Actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne qu'elle a désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée, dans le respect des formalités prévues dans la convocation et moyennant présentation de la preuve de l'enregistrement qui lui a été délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations ou de droits de souscription ont le droit d'assister à toute Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

1.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

1.7.1. GÉNÉRALITÉS

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (*squeeze-out*) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le CSA et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions (comme l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 8 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations), qui sont susceptibles d'être applicables à la Société et qui créent certaines restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle. Ces dispositions pourraient décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres Actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts et/ou priver les Actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut, dans certaines circonstances, différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptible d'avoir un effet de dilution.

1.7.2. CAPITAL AUTORISÉ (ARTICLE 7 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom du 19 mai 2020 a renouvelé l'autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 23 512 749,67 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2021 s'élève à 23 512 749,67 euros (hors primes d'émission).

Le Conseil d'Administration peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en

nature, ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le Conseil d'Administration fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le Conseil déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, mêmes indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

En cas d'augmentation du capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra affecter les primes d'émission, s'il en existe, à un compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration, comme prévu ci-avant, être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale, statuant dans les conditions requises par l'article 7:208 du CSA.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des Actionnaires dans l'intérêt social et dans le respect des conditions imposées par les articles 7:190 et suivants du CSA, même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales, sauf dans les cas prévus à l'article 7:201 dudit CSA.

Le Conseil d'Administration est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les Statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

1.7.3. ACQUISITION ET ALIÉNATION D'ACTIONS PROPRES (ARTICLE 12 DES STATUTS)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou (le cas échéant) parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 7:154 du CSA, qui fixe notamment le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 7:215 du CSA, ainsi que les contre-valeurs.

Une autorisation a été donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 d'acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société au prix unitaire de 1 euro par action minimum, et à 10 euros par action maximum. Cette autorisation a été conférée pour une période de cinq ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021.

L'autorisation de l'Assemblée Générale n'est pas requise lorsque l'acquisition d'actions propres ou de parts bénéficiaires est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Dans ce cas, le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir, conformément aux dispositions légales alors en vigueur, les actions de la Société par voie d'achat ou d'échange. Cette autorisation conférée par la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 est valable pour une durée de trois ans à dater de la publication aux

annexes du Moniteur belge de la décision de ladite Assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a également autorisé le Conseil d'Administration à prendre en gage des actions propres de la Société, conformément à l'article 7:226 du CSA. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication de la décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut aliéner des actions de la Société dans les cas prévus par le CSA, en ce compris à une ou plusieurs personnes déterminées. Pour autant que de besoin, cette autorisation est étendue aux aliénations d'actions propres de la Société par ses filiales.

Le Conseil d'Administration peut, par ailleurs, céder les actions de la Société dans les cas prévus par le CSA, ainsi que lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour autant, dans ce dernier cas, que les titres soient cédés sur le marché ou à la suite d'une offre publique de vente faite aux mêmes conditions à tous les Actionnaires.

1.8. Notifications des participations importantes

La Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la Directive 2001/34/CE a été transposée en droit belge par la loi 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »). Cette législation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Conformément à ces dispositions, toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant le droit de vote de la Société notifiée à celle-ci et à la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent une quotité de 5 % ou plus du total des droits de vote existants. Cette notification est également obligatoire en cas d'acquisition, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette acquisition le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une quotité de 10 %, de 15 %, de 20 %, et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage, du total des droits de vote existants. Une même notification est également obligatoire en cas de cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils visés ci-dessus.

Conformément à l'article 6 de la Loi Transparence, les obligations de publicité mentionnées ci-dessus sont applicables chaque fois que les seuils mentionnés ci-dessus sont dépassés (vers le haut ou vers le bas) à la suite, entre autres :

1. de l'acquisition ou de la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ;

2. du franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou

3. de la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord d'action de concert.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrés suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (telle que résultant des déclarations reçues).

La Société doit également publier le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote ainsi que, par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote, à la fin de chaque mois calendrier au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue. En outre, la Société doit divulguer, le cas échéant, le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription et le nombre total d'actions sans droit de vote.

1.9. Premier Actionnaire d'Econocom

La société Econocom International BV, (contrôlée et représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard), Président du groupe, reste le premier Actionnaire

d'Econocom avec environ 40,1 % du capital au 31 décembre 2021.

08

rapport du commissaire sur les comptes consolidés

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
d'Econocom Group SE
pour l'exercice clos
le 31 décembre 2021**

292

Rapport sur l'audit des Comptes
Consolidés

292

Rapport sur d'autres obligations légales
et réglementaires

296

Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société européenne Econocom Group (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés pour la première fois durant cet exercice.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés d'Econocom Group SE, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à € 2.338,7 millions et dont l'état du compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de € 65,5 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les Comptes Consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces Comptes Consolidés dans son rapport du commissaire daté du 26 mars 2021.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation annuel des écarts d'acquisitions

Description du point clé de l'audit Les Comptes Consolidés du Groupe montrent à l'actif un montant de € 494,9 millions au 31 décembre 2021 au titre d'écarts d'acquisitions (« goodwill »), qui doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux IFRS (voir l'annexe 9 des Comptes Consolidés). Nous considérons ces tests de dépréciation comme un point clé de l'audit dans la mesure où les écarts d'acquisition représentent 21 % du total de l'actif au 31 décembre 2021 et que l'évaluation de la valeur recouvrable de ceux-ci par le conseil d'administration repose sur des hypothèses liées entre autres aux plans d'affaires (chiffre d'affaires, taux de marge et besoin en fond de roulement), au taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision et au taux d'actualisation des flux.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons obtenu les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, et nous avons évalué avec l'assistance de nos experts internes le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes.
- Nous avons comparé les hypothèses retenues à celles du marché et aux prévisions économiques incluant l'impact du COVID-19.
- Nous avons évalué la procédure de préparation du budget du Groupe.
- Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité afin de déterminer l'impact de possibles changements des hypothèses importantes, et nous avons réalisé notre propre analyse de sensibilité indépendante afin de quantifier les impacts négatifs sur les modèles de la Direction qui résulteraient en une réduction de valeur.
- Nous avons contrôlé le reclassement des écarts d'acquisitions relatifs aux actifs détenus en vue de la vente pour les activités non-poursuivies.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions des flux de trésorerie futurs actualisés par comparaison de ces derniers à la capitalisation de marché du Groupe.
- Nous avons évalué les éléments du besoin en fond de roulement ainsi que les données retenues pour le calcul de la valeur terminale.
- Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans l'annexe 9 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Intérêts résiduels des actifs donnés en location

*Description
du point clé
de l'audit*

Les intérêts résiduels des actifs donnés en location (voir l'annexe 11 des Comptes Consolidés) s'élèvent à un montant de € 170,7 millions au 31 décembre 2021, soit € 42,7 millions au sein des actifs courants et € 128,0 millions au sein des actifs non courants. Globalement, les intérêts résiduels représentent au 31 décembre 2021, 3,1 % de la valeur d'achat historique du portefeuille d'actifs loués par le Groupe. Ces intérêts résiduels correspondent à la prévision à la date de début d'un contrat de location de la valeur de marché des actifs au terme de ce contrat. La valeur comptable de ces actifs dépend de méthodes de calculs différentes, selon qu'il s'agisse de contrats à durée fixe ou de contrats renouvelables (« TRO »). Dans les deux cas, la valeur comptable des actifs dépend d'hypothèses basées sur les statistiques historiques des valeurs de cession des actifs au terme des contrats de location, mais également d'hypothèses en termes de taux d'actualisation en ce qui concerne les contrats à durée fixe. Le Groupe met régulièrement à jour ces hypothèses sur la base de son expérience des marchés de revente ou de relocation de matériels de seconde main. Nous considérons les intérêts résiduels des actifs donnés en location comme un point clé de l'audit, car ces estimations influencent d'une part le rythme de comptabilisation en résultat de ces contrats, et qu'il existe d'autre part un risque de réduction de valeur dans le cas où ces prévisions seraient supérieures à la valeur de marché.

*Résumé
des procédures
d'audit mises
en œuvre*

- Nous avons obtenu les estimations des intérêts résiduels des actifs donnés en location et nous avons évalué le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes, ainsi que des changements d'hypothèses d'un exercice à l'autre.
- Nous avons vérifié que la procédure mise en place par la Direction du Groupe avait été correctement appliquée lors de ces estimations, y compris pour les dérogations.
- Pour un échantillon sélectionné, nous avons contrôlé que les données des contrats ont été rentrées sans erreur dans les outils de gestion et dans le logiciel comptable. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique du système comptable avec l'aide de nos experts en systèmes informatiques.
- Pour un échantillon sélectionné, nous avons ensuite recalculé, sur la base des hypothèses de la Direction et du taux d'actualisation applicable, la valeur des intérêts résiduels des actifs donnés en location.
- Nous avons contrôlé que les marges réalisées sur la réalisation des actifs en fin de contrat de location étaient positives (« procédure de back-testing »). Nous avons évalué que ces hypothèses sont cohérentes et en ligne avec nos attentes.
- Nous avons contrôlé avec une attention particulière la valeur des intérêts résiduels des actifs liés à des contrats renouvelables (« TRO ») et ceux issus de contrats ne couvrant pas de l'équipement IT.
- Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans l'annexe 11 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation ;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, du rapport distinct sur l'information non-financière, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) relative aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

À notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- 1. Modèle d'affaires ;
- 2. Présentation du Groupe ;
- 4. Facteur de risque ;
- 7. Actionnariat ;
- 9. Déclaration du président ;
- 11. Historique des chiffres clés consolidés ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés qui fait partie du chapitre « 3. Responsabilité sociétale d'entreprise » du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, le Groupe s'est basé sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce rapport distinct sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies précité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans l'annexe aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) d'Econocom Group SE au 31 décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 24 février 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par



Romuald Bilem*

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

09

déclaration du président

Déclaration du Président

Nous attestons qu'à notre connaissance, les États financiers consolidés clos le 31 décembre 2021, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés

Le 14 février 2022

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.L. Bouchard', written in a cursive style.

Jean-Louis Bouchard

Président du Conseil d'Administration

10

états financiers non consolidés simplifiés*

1. Bilan non consolidé	302
2. Compte de résultat non consolidé	304
3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé	306

COMPTES STATUTAIRES ECONOCOM GROUP SE

En application de l'article 3:17 du nouveau Code des sociétés et associations, les précisions suivantes sont apportées : les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la Société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

* Les comptes non consolidés sont présentés en normes comptables belge.

1. Bilan non consolidé

Actif

en milliers €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Frais d'établissement	327	805
Actifs immobilisés	897 190	1 041 600
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	1	1
Installations, machines et outillage	1	1
Immobilisations financières	897 189	1 041 599
Entreprises liées	884 009	1 025 998
Participations	884 009	831 198
Créances	-	194 800
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	324	485
Participations	324	485
Créances		
Autres immobilisations financières	12 856	15 116
Actions et parts	10 238	11 408
Créances et cautionnements en numéraire	2 618	3 708
Actifs circulants	68 624	32 058
Créances à plus d'un an	-	-
Créances commerciales		
Autres créances		
Stocks et commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	15 004	7 007
Créances commerciales	13 871	4 854
Autres créances	1 133	2 153
Placements de trésorerie	53 013	22 966
Actions propres	53 013	22 966
Autres placements		
Valeurs disponibles	451	1 853
Comptes de régularisation	56	232
Total de l'actif	966 041	1 074 463

Passif

en milliers €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Capitaux propres	535 196	276 923
Capital	23 662	23 513
Capital souscrit	23 662	23 513
Capital non appelé		
Primes d'émission	171 921	194 708
Plus-values de réévaluation	2 520	2 520
Réserves	57 865	25 735
Réserve légale	2 366	2 351
Réserves indisponibles	53 013	22 966
<i>Pour actions propres</i>	<i>53 013</i>	<i>22 966</i>
<i>Réserves disponibles</i>	<i>2 486</i>	<i>418</i>
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	432	17 137
Résultat de l'exercice	278 796	13 310
Provisions et impôts différés	10 726	5 501
Provisions pour risques et charges	10 726	5 501
<i>Autres risques et charges</i>	<i>10 726</i>	<i>5 501</i>
Impôts différés		
Dettes	420 119	792 039
Dettes à plus d'un an	194 874	250 388
Dettes financières	194 874	250 388
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>	<i>194 874</i>	<i>250 388</i>
Dettes commerciales		
Acomptes reçus sur commandes		
Autres dettes		
Dettes à un an au plus	225 245	541 651
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	57 325	139 034
Dettes financières	21 500	119 000
<i>Établissements de crédit</i>	<i>21 500</i>	<i>119 000</i>
Dettes commerciales	7 492	5 439
<i>Fournisseurs</i>	<i>7 492</i>	<i>5 439</i>
Dettes fiscales, salariales et sociales	611	1 023
<i>Impôts</i>	<i>239</i>	<i>411</i>
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	<i>372</i>	<i>611</i>
Autres dettes	138 317	277 155
Comptes de régularisation		
Total du passif	966 041	1 074 463

2. Compte de résultat non consolidé

en milliers €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Ventes et prestations	18 109	17 990
Chiffre d'affaires	14 854	15 869
Encours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+)/(-)		
Production immobilisée		
Autres produits d'exploitation	3 255	2 121
Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coût des ventes et des prestations	18 678	27 610
Approvisionnements et marchandises		
Services et biens divers	17 361	18 573
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	1 307	1 393
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	1	4
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	(3 517)	2 484
Autres charges d'exploitation	445	27
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		
Charges d'exploitation non récurrentes	3 082	5 129
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	(569)	(9 620)
Produits financiers	317 662	49 042
Produits financiers récurrents	194 458	35 649
Produits des immobilisations financières	190 764	30 848
<i>Produits des actifs circulants</i>	219	103
<i>Autres produits financiers</i>	3 475	4 698
<i>Produits financiers non récurrents</i>	123 204	13 393
Charges financières	38 770	25 765
Charges financières récurrentes	13 964	13 576
<i>Charges des dettes</i>	13 791	13 094
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)</i>	-	-
<i>Autres charges financières</i>	173	482
Charges financières non récurrentes	24 806	12 189

en milliers €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	278 323	13 657
Prélèvements sur les impôts différés		
Transfert aux impôts différés		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	(473)	347
Impôts	3	347
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	(476)	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	278 796	13 310
Prélèvements sur les réserves immunisées		
Transfert aux réserves immunisées		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	278 796	13 310

en milliers €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	309 244	81 716
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	278 796	13 310
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	30 448	68 406
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
sur le capital et les primes d'émission		
sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	30 016	51 268
au capital et aux primes d'émission		
à la réserve légale	15	-
aux autres réserves	30 001	51 268
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	279 228	30 448
Intervention d'associés dans la perte		
Bénéfice à distribuer		
Rémunération du capital		
Administrateurs ou Gérants		
Employés		
Autres allocataires		

3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé

en milliers €	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Résultat net	278 796	13 310
Amortissements d'immobilisations et de frais d'émission	479	548
Réductions de valeur	2 937	8 084
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	(4 612)	3 579
Résultat sur cessions d'immobilisations financières	(99 479)	(10 589)
Dividendes reçus des participations financières	(186 022)	(25 000)
Intérêts et impact des rachats d'obligations	7 921	9 921
Marge brute d'autofinancement (a)	18	(147)
Variation des créances clients	821	1 694
Variation des dettes commerciales	2 051	2 550
Autres variations de besoin en fonds de roulement	705	(10 185)
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	3 578	(5 940)
Charge d'impôt constatée (c)	-	-
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a + b + c)	3 596	(6 087)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(2)	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne		
Acquisitions de participations financières	(13 629)	(84 292)
Cessions de participations financières	75 874	15 819
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	(837)	(751)
Cessions de créances financières à plus d'un an	4 376	-
Remboursements de créances financières à plus d'un an	558	472
Dividendes reçus des participations financières	167 872	25 000
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (d)	234 213	(43 752)
Euro PP – coupons	(1 556)	(2 632)
Euro PP – remboursement	-	(45 500)
Schuldschein – coupons	(2 205)	(2 797)
Schuldschein – remboursement	(137 000)	-
OCEANE – rachat	(3 451)	(10 616)
OCEANE – coupons	(931)	(1 000)
Billets de trésorerie	(97 500)	(159 500)
Variation des comptes courants	(139 072)	269 662
Variation des prêts long terme	192 990	55 611
Acquisitions d'actions propres	(30 738)	(25 675)
Cessions d'actions propres	691	123
Augmentations de capital	3 878	-
Dividendes payés durant l'exercice/prime d'émission	(24 318)	(25 688)
Flux de trésorerie des activités de financement (e)	(239 212)	51 257
Variation de la trésorerie (a + b + c + d + e)	(1 402)	1 418

11

historique des chiffres clés consolidés

Historique des chiffres clés consolidés

	2014 Retraité	2015	2016 Ajusté Publié dans le RA 2017****	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions (au 31 décembre de l'exercice)							
Ordinaires	225 038 574	225 038 574	225 038 574	245 140 430	245 380 430	220 880 430	222 281 980
Total	225 038 574	225 038 574	225 038 574	245 140 430	245 380 430	220 880 430	222 281 980
Flottant	57,67 %	53,82 %	54,20 %	57,86 %	57,90 %	53,6 %	43,11 %
Nombre moyen d'action en circulation	219 876 782	217 017 790	215 443 595	232 763 830	227 816 144	216 865 774	190 767 600
Données par action (en €)							
Rémunération nette (actions ordinaires)*	0,08	0,09	0,1	0,12	0,12	0,12	0,12
Rémunération brute (actions ordinaires)*	0,08	0,09	0,1	0,12	0,12	0,12	0,12
Résultat opérationnel courant**	0,42	0,53	0,63	0,46	0,55	0,56	0,70
Pay-out ⁽¹⁾	0,26	0,17	0,67	0,71	0,61	0,55	0,35
Résultat opérationnel**	0,31	0,50	0,57	0,37	0,44	0,39	0,62
Résultat avant impôts**	0,26	0,42	0,32	0,31	0,35	0,31	0,57
Résultat net (part du groupe)**	0,14	0,27	0,15	0,17	0,20	0,22	0,34
Capacité d'autofinancement consolidé**	0,39	0,46	0,56	0,45	0,61	0,46	0,70
Capitaux propres du groupe***	1,16	1,02	0,89	2,0	1,97	2,14	2,00
Rapport cours/Résultat net ⁽²⁾	23	16	45	17	12	11	11
Rapport cours/capacité d'autofinancement ⁽³⁾	8	9	12	6	4	5	5
Rendement net ⁽⁴⁾	2,29 %	2,05 %	1,43 %	4,1 %	4,9 %	4,9 %	3,3 %
Rendement brut ⁽⁴⁾	2,29 %	2,05 %	1,43 %	4,1 %	4,9 %	4,9 %	3,3 %

	2014 Retraité	2015	2016 Ajusté Publié dans le RA 2017****	2018	2019	2020	2021
Données boursières (en €)							
Moyen	3,55	3,85	5,69	3,70	3,01	2,18	3,23
Au 31 décembre	3,28	4,275	6,97	2,91	2,43	2,48	3,65
Le plus haut	4,58	4,49	7,17	7,3	4,01	2,88	3,94
Le plus bas	2,42	3,01	3,69	2,28	2,00	1,37	2,37
Return annuel (à fin décembre) ⁽⁵⁾	(19 %)	33 %	65 %	(49 %)	(12,3 %)	6,0 %	36%
Volume annuel (en unités)	58 190 840	49 761 106	54 198 704	213 263 403	53 631 539	64 626 927	48 438 497
Volume moyen par jour	228 200	194 380	210 888	836 327	210 320	254 437	188 477
Volume annuel (en valeur) (en millions €)	201	383	308	789	161	141	157
Capitalisation boursière (31 déc.) (en millions €) ⁽⁶⁾	738	962	1 569	713	597	547	810
Place de cotation ⁽⁷⁾	TC	TC	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié	8 587	9 134	10 008	10 813	10 323	9 240	8 197

* Remboursement de primes d'émission.

** Rapporté au nombre moyen d'actions en circulation.

*** Rapporté au nombre total d'action.

**** Dans le tableau 2017, le nombre d'actions est présenté après le *split* approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2017.

(1) *Pay-out* = rémunération brute/résultat net part groupe avant dépréciation ou sortie de *goodwill*.

(2) Cours au 31 décembre/Résultat net.

(3) Cours au 31 décembre/Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

(4) Rémunération nette (brute)/cours au 31 décembre de l'exercice.

(5) *Return* annuel = (variation du cours entre le 31 décembre de l'exercice et le 31 décembre de l'exercice précédent + rémunération nette)/cours au 31 décembre de l'exercice précédent.

(6) Capitalisation boursière = Nombre d'actions total au 31 décembre de l'exercice x Cours au 31 décembre de l'exercice.

(7) Place de cotation = Bruxelles depuis le 9 juin 1988. À partir du 16 mars 2000, l'action est cotée au Marché à terme continu (TC).

La marque Econocom

Allemagne

Herriotstr. 1
60528 Francfort-sur-le-Main
Tél. : +49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Belgique

Econocom (siège social)
Place du Champ de Mars,
5/B14
1050 Bruxelles
Parc Horizon
Chaussée de Louvain 510/B80
1930 Zaventem
Tél. : +32 2 790 81 11
info.be@econocom.com

Canada

Demers Beaulne, LLP
1800 McGill College Av.
Suite 600
Montréal Québec H3A 3J6
Tel. : +1 438 522 6079

Espagne

C / Cardenal Marcelo Spínola
28016 Madrid
Tél. : +34 91 411 91 20
info.es@econocom.com
C / Pallars, 99 08018,
Barcelona
Tél. : +34 93 470 30 00
info.es@econocom.com

États-Unis

10 Rockefeller Plaza
Suite 1001
New York, NY, 10020
Tel. : +1 438 522 6079
info.us@econocom.com

France

The Hub.Paris
11 Square Léon Blum
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 30 00
contact@econocom.com

21 Avenue Descartes
Immeuble Astrale
92350 Le Plessis-Robinson
Tél. : +33 1 73 23 87 00
contact@econocom.com

Irlande

3^{ème} étage IFSC House
Custom House Quay Dublin 1
Tél. : +353 1 6750300
info.ie@econocom.com

Italie

c/o Econocom Village
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg

4 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : +352 39 55 50-226
info.lu@econocom.com

Maroc Technopolis

Bâtiment B1
11100 Sala Al Jadia
Tél. : +212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com
1^{er} étage, Résidence Boissy
322 Bd Zerkoun
20270 Casablanca
Tél. : +212 (0) 522 789 032
info.ma@econocom.com

Pays-Bas

Computerweg
22 NL-3542 DR Utrecht
Tél. : +31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Pologne

Ulica Twarda
18 00-105 Varsovie
Tél. : +48 22 202 67 30
info.pl@econocom.com

République tchèque

Anděl Parc
Radlická 14 / 3201 – Smíchov
150 00 Prague 5
Tél. : +420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie

Sevastopol street nr. 13-17
Appartement nr. 404
Sector 1
Bucharest
Tél. : +40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni

Eton House
18 / 24 Paradise Road
Richmond-upon-Thames
Surrey TW9 1SE
Tél. : +44 20 8940 2199
info.gb@econocom.com

Suisse

Route de Crassier
7 1262 Eysins
Tél. : +41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

Les autres marques du groupe

Allemagne

Energy Net
GmbH Gutleutstraße 165-171
60327 Francfort-sur-le-Main
Tél. : +49 69 97697090
info@energy-net.de

Espagne

Altabox
C/Arquimedes, 655
33211 Gijón, Asturias
Tél. : +34 902 43 00 46
info@altabox.net

Nexica

C/ Acer, 30-32, 1r 4a 08038
Barcelona
Tél. : + 34 902 202 223
hola@nexica.com

France

ASP Serveur
785 Voie Antiope
13600 La Ciotat
Tél. : 0 805 360 888
contact@aspserveur.com

DMS

11 Square Léon Blum
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 36 26
contact@digitaldimension.fr

Exaprobe

13 B Avenue Albert Einstein
CS90217
69623 Villeurbanne Cedex
Tél. : +33 4 72 69 99 69
contact@exaprobe.com

Helis

6 Rue Royale
75008 Paris
Tél. : +33 1 53 20 05 12
contact@helis.fr

Infeeny

11 Square Léon Blum
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 49 70 81 33
contact@infeeny.com

Synertrade

11 Square Léon Blum
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 30 00
contact@synertrade.com

Italie

Asystel Italia
c/o Econocom Village
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 38 084 1
info@asystelitalia.it

Bizmatica

c/o Econocom Village
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 8312 4001
info@bizmatica.com

BDF

via Bernardino Verro
90 20141 Milano
Tél. : +39 02 5220 061

Luxembourg

Synertrade
12 Rue Guillaume Schneider
2522 Luxembourg
Tél. : +352 09 29 27 26
contact@synertrade.com

Royaume-Uni

Trams Ltd
33 Queen Street, Office 02-101,
London, EC4R 1AP
Tél. : +44 20 7820 7111
sales@trams.co.uk

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com

N°Vert

0800 716 715 (France)

+33 800 716 715 (International)

Direction de la communication du groupe Econocom

11 Square Léon Blum
92800 PUTEAUX

FRANCE

email : communication.groupe@econocom.com
www.econocom.com

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

février 2022

Le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du rapport financier annuel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur le site www.econocom.com



retrouvez-nous sur econocom.com ou sur



econocom
équipements | services | financement